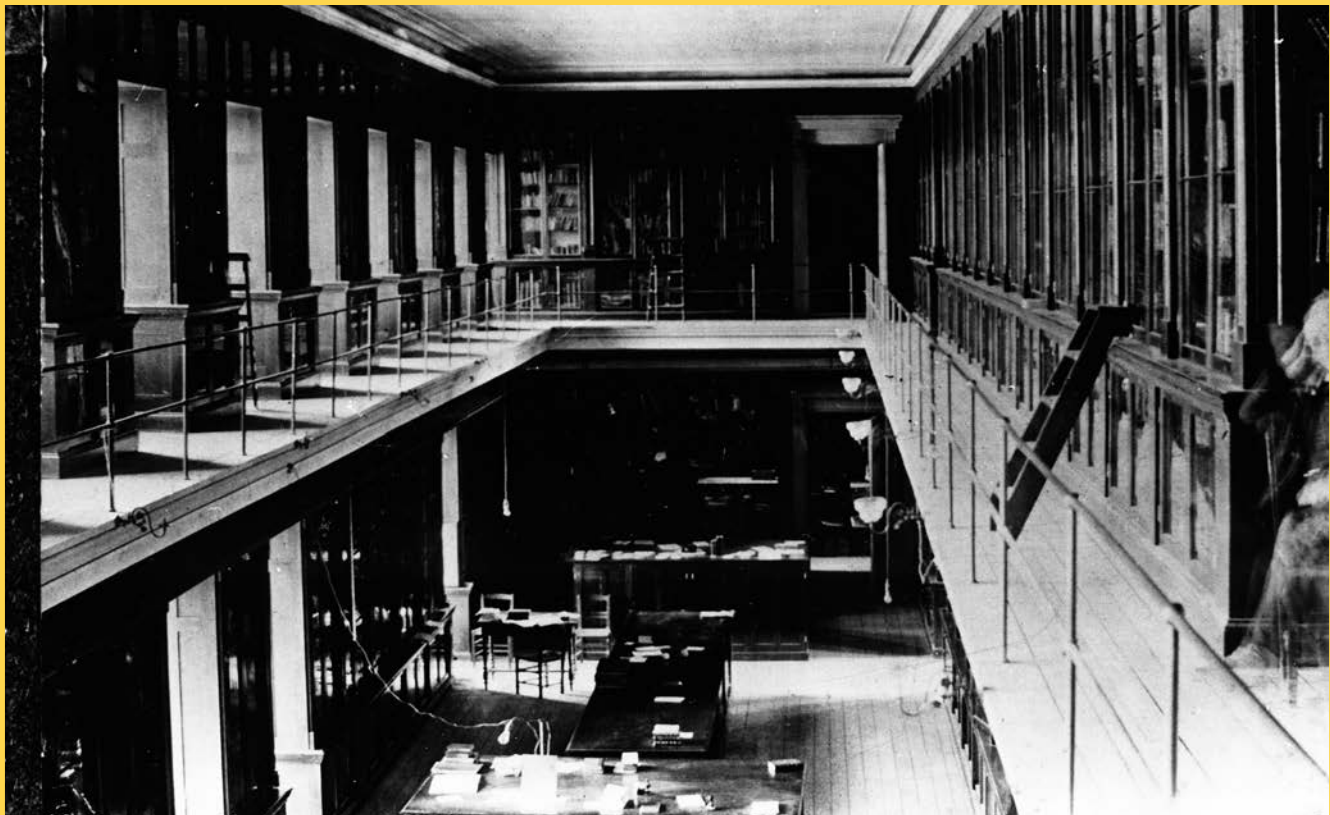


RICHARD DUFOUR

BIBLIOTHÈQUE
DE
L'UNIVERSITÉ LAVAL

165 ans d'histoire

1852-2017

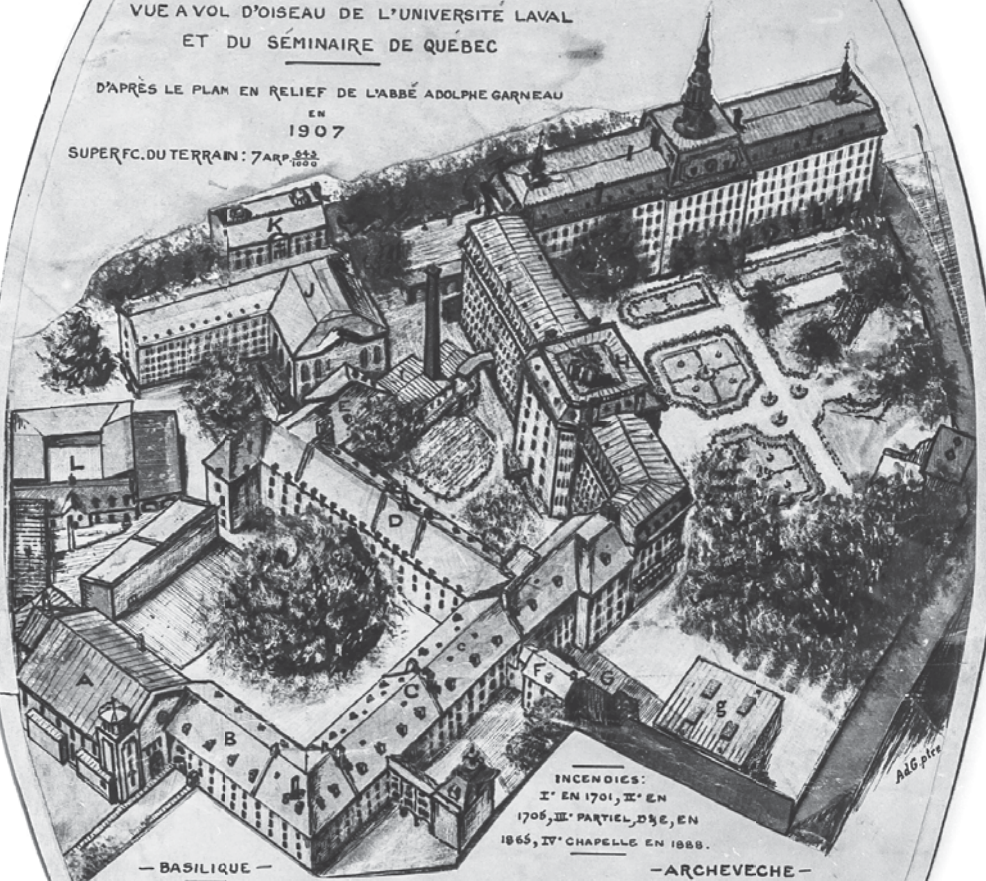


VUE AVOL D'OISEAU DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
ET DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

D'APRÈS LE PLAN EN RELIEF DE L'ABBÉ ADOLPHE GARNEAU

EN
1907

SUPERF. DU TERRAIN: 7 ARP. ⁵²²/₁₀₀₀



INCENDIES:
I' EN 1701, II' EN
1706, III' PARTIEL, D&E, EN
1865, IV' CHAPELLE EN 1888.

— BASILIQUE — — ARCHEVECHE —

- A, ANCIENNE CHAPELLE BATIE EN 1750, NOUVELLE EN 1889 - 1900.
- B, AILE DE LA CONGREGATION 1732, CONGREGATION BATIE EN 1822
- C, PARTIE REMONTANT A 1714 - ELARGIE EN 1820. C, ENDROIT DE LA 1^{re} CHAPELLE BATIE EN 1694 ET ANCIENS APPARTEMENTS DE L'EVEQUE, DE 1768 A 1848. D, AILE DE LA PROCURE 1678. E, ANCIEN GRAND SEM. 1827. F, A-SECRETARIAT 1820. G, JEU DE BALLE 1849, 8, J. BALLE 1904. H, GRAND SEMINAIRE 1880. I, UNIVERSITE 1854. J, ANC. PENSIONNAT 1854. K, E-COLE DE MEDECINE 1853. L, Anc. p^{re} de LERY.

ARCHIVES DU SEMINAIRE DE QUÉBEC

Plan du campus au Vieux-Québec vers 1907

RICHARD DUFOUR
BIBLIOTHÈQUE
DE
L'UNIVERSITÉ LAVAL

165 ans d'histoire

1852-2017

Bibliothèque de l'Université Laval
165 ans d'histoire
1852-2017

Richard Dufour



**Presses de
l'Université Laval**

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année du Conseil des Arts du Canada et de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

Financé par le gouvernement du Canada
Funded by the Government of Canada



Cette publication a bénéficié d'une aide à la publication de la Bibliothèque de l'Université Laval.

Maquette de couverture: Laurie Patry
Conception de la maquette et mise en pages: Marquis Interscript

ISBN: 978-2-7637-3732-4
ISBN-PDF: 978-2-7637-3733-1

© Les Presses de l'Université Laval 2018
Tous droits réservés.
Imprimé au Canada
Dépôt légal 1^{er} trimestre 2018

Les Presses de l'Université Laval
www.pulaval.ca

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

Table des matières

Introduction.	1
Les paisibles débuts (1852-1946)	3
Un vent de modernisation (1946-1963)	25
Vers une bibliothèque digne de Laval (1963-1973)	49
Au cœur de la tourmente (1973-1978)	119
Regagner la confiance (1978-1988)	147
Les technologies de l'information (1988-2006).	179
Ramener les usagers à la bibliothèque (2006-2012)	223
Ensemble, écrivons l'avenir (2012-2017).	243
Conclusion	259
Chronologie.	261
Bibliothécaires en chef de l'Université.	263
Directeurs de la bibliothèque de médecine	263
Directeurs de la bibliothèque des sciences.	264
Directeurs de la bibliothèque de sciences humaines et sociales (Bibliothèque générale)	264
Bibliographie	265
Index des noms propres.	283
Index des sujets	287
Remerciements	289

Introduction

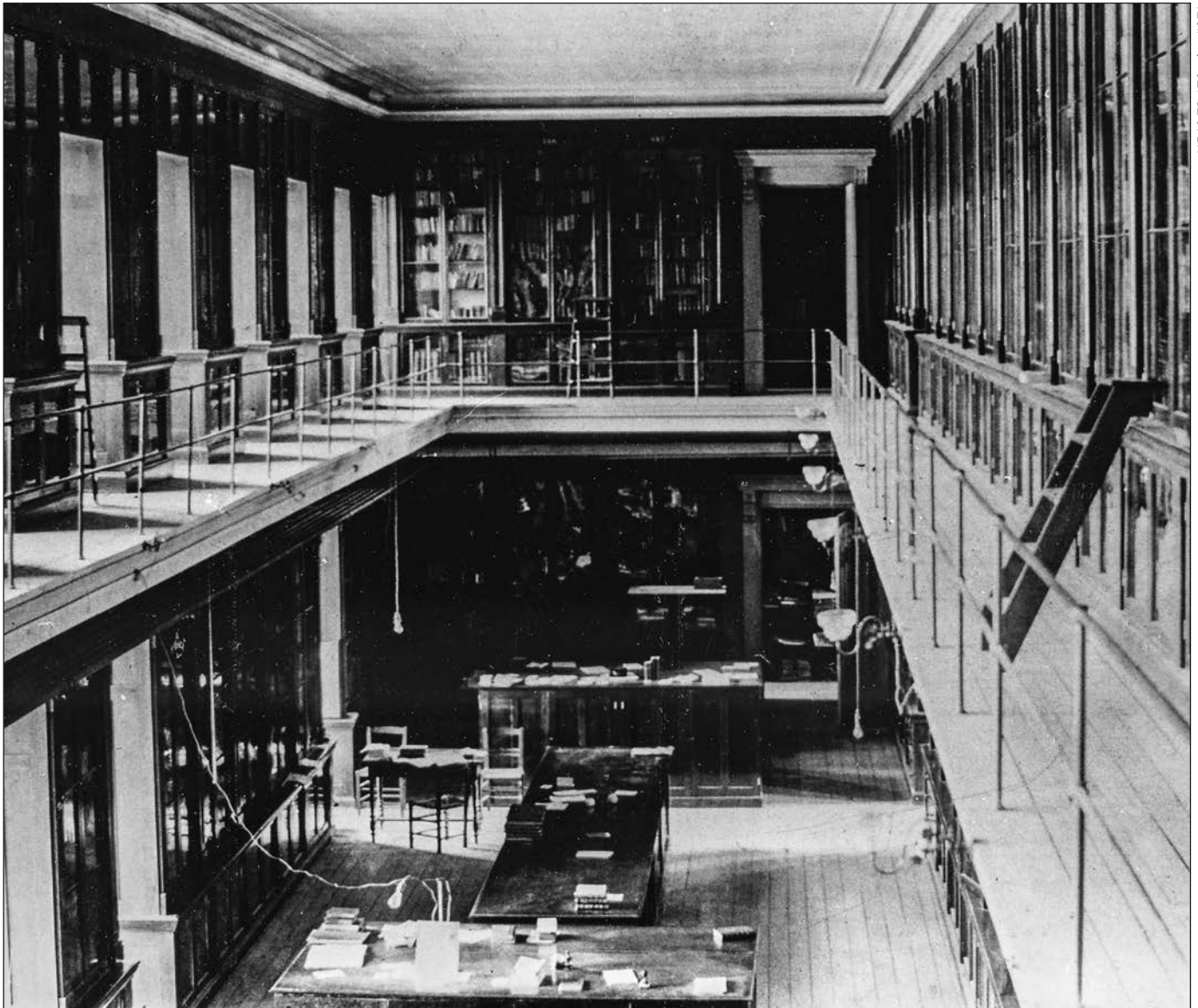
L'histoire n'attend pas. Elle poursuit sa course et parfois s'efface quand personne ne prend soin de la préserver. L'oubli menaçait l'histoire de la bibliothèque de l'Université Laval. Il était plus que temps de la consigner par écrit. Plusieurs retraités atteignent en effet des âges vénérables et leurs souvenirs risquent à tous moments de s'éteindre avec eux. En outre, la bibliothèque a renouvelé massivement son personnel dans la dernière décennie, perdant ainsi sa mémoire institutionnelle. Le grand public, de son côté, ignore le chemin parcouru par la bibliothèque de l'Université Laval. Quiconque s'imagine que la vie en bibliothèque est un fleuve tranquille se détrompera en lisant cet ouvrage. Il n'y trouvera pas l'atmosphère feutrée, la douceur des manières, la pénombre et la tranquillité qui feraient le quotidien des bibliothèques. Une bibliothèque universitaire se trouve au cœur de tous les tiraillements. Elle compose avec les exigences difficilement conciliables des gouvernements, des autorités universitaires, des syndicats, des facultés, des écoles, des instituts, des professeurs, des étudiants de 1^{er} cycle ou de cycles supérieurs, des services sur le campus, des éditeurs, des libraires, et de bien d'autres encore.

L'histoire qu'on s'apprête à lire s'adresse à ceux qui s'intéressent aux bibliothèques et aux lieux de savoir, qu'ils aient déjà mis ou non les pieds à l'Université Laval. Nul besoin d'être bibliothécaire pour s'y plonger. Malgré son abord facile, le texte repose sur des recherches approfondies. La documentation ne manque pas sur le sujet dans les recueils et les périodiques. Nous avons aussi consulté les archives de l'Université Laval et examiné chaque pièce contenue dans le fonds de la bibliothèque (U580). En tant que bibliothécaire à l'Université Laval, nous avons eu accès aux archives semi-actives de la bibliothèque et aux documents internes diffusés sur l'Intranet. Notre statut nous a permis de fréquenter aisément les employés retraités ou actifs de la bibliothèque. Vingt retraités ont participé à des entrevues en personne : André Beaulieu, Claude Bonnelly, Alain Bourque, Claude Busque, Rosaire Caron, Céline Cartier, Michel Dagenais, Silvie Delorme, Guy Dinel, Gaëtan Drolet, André Gamache, Agathe Garon, Pierre Gascon, Marcel Hudon, Denis LeMay, Régis Lessard, France Morin, Gilles Paradis, Jean-Marie Scantland et Yves Tessier. Émile Loranger et Bernard Vinet ont été contactés par téléphone. Les employés actifs nous ont confié des documents en leur possession, ont partagé leurs souvenirs dans des rencontres formelles ou informelles, et ont répondu à nos courriels de sollicitation.

Ce travail n'aurait pu se réaliser sans l'appui de la direction de la bibliothèque de l'Université Laval, qui comprit dès le départ l'intérêt d'une telle publication et facilita notre tâche. La Division de la gestion des documents administratifs et des archives de l'Université Laval fut d'un immense secours, tant par les ressources mises à notre disposition que par le soutien de son personnel.

Les paisibles débuts

■ (1852-1946)



US40 78-173 nég. #27A

Deuxième étage de la Bibliothèque générale au Pavillon central vers 1900

L'Université Laval est fille du Séminaire de Québec. Fondé en 1663 par Monseigneur François de Laval, le Séminaire de Québec enseignait les humanités aux jeunes garçons au Petit Séminaire et formait les futurs prêtres au Grand Séminaire. Les messieurs du Séminaire obtinrent une nouvelle mission éducative, celle des études universitaires, lorsque la Reine Victoria signa la *Charte royale de l'Université Laval*, laquelle devint effective le 8 décembre 1852. Le Séminaire offrit au Québec francophone la première université canadienne de langue française. La charte n'était toutefois que l'étape initiale de la fondation de l'Université. Il fallait passer de l'Université sur papier à l'Université concrète. La première rentrée universitaire se tint en septembre 1854 et accueillit 15 étudiants dans le Vieux-Québec, où était logé le Séminaire. Des quatre facultés prévues, seules la Faculté de droit et celle de médecine étaient presque fonctionnelles. La Faculté de théologie et celle des arts étaient encore embryonnaires en 1856. Qui disait université, disait cependant bibliothèque. Comment envisager l'enseignement sans livres ?

La bibliothèque générale

Puisque le Séminaire possédait une bibliothèque pouvant satisfaire les débuts modestes de l'Université, ce fonds documentaire devint informellement la bibliothèque de l'Université Laval. La *Charte royale* mentionnait dès la première page que le Séminaire possédait « des bibliothèques précieuses et étendues ». Les collections du Séminaire bénéficièrent du legs de la bibliothèque de Monseigneur de Laval, à laquelle s'ajouta en 1797 ce qui restait de la bibliothèque du Collège des Jésuites, démembrée après la conquête de 1760 et la fermeture de cette institution. Selon un catalogue manuscrit de la bibliothèque du Séminaire, datée de 1782, la bibliothèque possédait 5 024 documents, principalement en théologie, en études classiques, en belles-lettres et en histoire. Le Séminaire comptait aussi sur la générosité de bienfaiteurs et de prêtres qui, voyageant en Europe, lui faisaient don de livres qu'ils y avaient acquis. Des documents s'ajoutèrent graduellement aux collections, si bien qu'en 1852, la bibliothèque du Séminaire comptait 15 000 volumes. Puisqu'elle couvrait toutes les matières enseignées dans les quatre facultés fondatrices, la bibliothèque fut considérée comme la « bibliothèque générale ». Cette désignation s'inspirait de l'anglais *general library* ou du latin *bibliotheca generalis*.

Le règlement

Le Conseil Universitaire et le Séminaire conclurent une entente en 1854, qui déterminait sous quelles conditions les facultés pouvaient utiliser les livres de la

bibliothèque du Séminaire. Le *Règlement pour le service de la Bibliothèque* se déclinait en 15 articles qui changèrent très peu jusqu'en 1938. Il donne un aperçu des services rendus par la bibliothèque de l'Université Laval dans ses 86 premières années et de la mentalité qui y présidait. La bibliothèque constituait à cette époque un monde fermé et contrôlé. Les heures d'ouverture se limitaient à quatre heures par jour, sauf les dimanches, les jours fériés et pendant les vacances, où la bibliothèque était fermée. Les professeurs, les employés et les étudiants de l'Université y avaient accès. Les étudiants étaient toutefois surveillés de près. Ils pouvaient accéder aux salles après approbation du bibliothécaire, mais ils ne circulaient jamais sans supervision. Le silence devait régner et les documents méritaient le plus grand respect. Les volumes circulaient le moins possible. Aucun volume ne sortait de l'enceinte de l'Université à moins que le recteur ne l'autorise. Les documents de référence, de valeur, ou d'un format particulier ne sortaient pas de la bibliothèque. Les autres pouvaient circuler aussi loin que la chambre d'un étudiant ou d'un professeur. Les prêts duraient toute la session en cours. Chaque fois qu'un volume était prêté à un usager, un bordereau détaillé était rempli à la main afin de garder trace de chaque transaction. Le bibliothécaire pouvait refuser la consultation ou le prêt d'un document qu'il ne jugeait pas approprié. Il jouait le rôle de gardien de la moralité et de censeur. Le contrôle institutionnel sur les étudiants apparaissait encore plus clairement dans l'article 11 du *Règlement de la discipline* de 1863 : « Les élèves, ayant à leur disposition, dans la bibliothèque du Séminaire, les ouvrages dont ils ont besoin, ne doivent s'abonner à aucune autre. Il leur est défendu de fréquenter les salles de lecture de la ville, où plusieurs trouveraient l'occasion de perdre leur temps et de négliger leurs études. » (*Constitutions et règlements de l'Université Laval*, p. 65-66)

Seule une petite bibliothèque peu fréquentée pouvait adopter de telles règles. Ouvrir si peu ses portes, prêter les livres pour une session entière, accompagner les étudiants dans les salles de lecture, solliciter l'autorisation du recteur ou du bibliothécaire est inimaginable dans une bibliothèque achalandée. Les étudiants et les professeurs enseignants devaient être pensionnaires à l'Université pour que l'on ait pensé à interdire la circulation des livres hors de l'Université. La bibliothèque était un sanctuaire, car les conditions d'utilisation ne favorisaient ni la fréquentation des lieux ni le prêt.

Le règlement de la bibliothèque évolua avec l'Université. Les étudiants et les professeurs se faisaient plus nombreux. Dans la version de 1938, le règlement tenait sur deux pages plutôt que sur une seule. Reformulé, restructuré et bonifié, il n'accordait pas beaucoup plus de latitude aux usagers. La plus grande concession fut l'extension des heures d'ouverture durant l'année universitaire, de 9 h à 18 h, du lundi au

samedi. Les étudiants pouvaient fréquenter les salles sur simple permission du bibliothécaire, sans être accompagnés. La durée du prêt pour les étudiants fut réduite à 15 jours au lieu d'une session. Les professeurs négociaient au besoin la durée de leur prêt sans excéder toutefois la durée de l'année scolaire. Le règlement ne spécifiait plus que les documents empruntés devaient rester dans l'enceinte de l'Université. Si cette omission signifiait que les volumes empruntés pouvaient circuler librement, les lecteurs obtinrent un gain majeur. L'accès à la bibliothèque était refusé aux étudiants du Petit Séminaire à moins d'une permission spéciale du Supérieur du Petit Séminaire. Ces élèves arrivaient avec une carte sur laquelle un prêtre avait indiqué les volumes qu'ils étaient autorisés à emprunter. Si le bibliothécaire jugeait les choix inappropriés, il ne prêtait pas les documents. Le règlement de 1938 mentionnait pour la première fois que la consultation des ouvrages à l'Index se faisait sur permission spéciale de M^{gr} le recteur, à renouveler chaque année. La bibliothèque mettait en effet sous clé les ouvrages censurés par le Vatican et répertoriés dans *l'Index librorum prohibitorum*. Elle suivra cette pratique jusqu'en 1965.

Les bibliothécaires en chef

Le *Règlement pour le service de la Bibliothèque* laisse supposer qu'un bibliothécaire dirigea la bibliothèque dès 1854. Les archives et la documentation ne mentionnent pourtant aucun bibliothécaire avant l'abbé Louis Gingras, qui fut en poste de 1856 à 1858. D'après les annuaires généraux de l'Université Laval, les premiers bibliothécaires de l'Université furent :

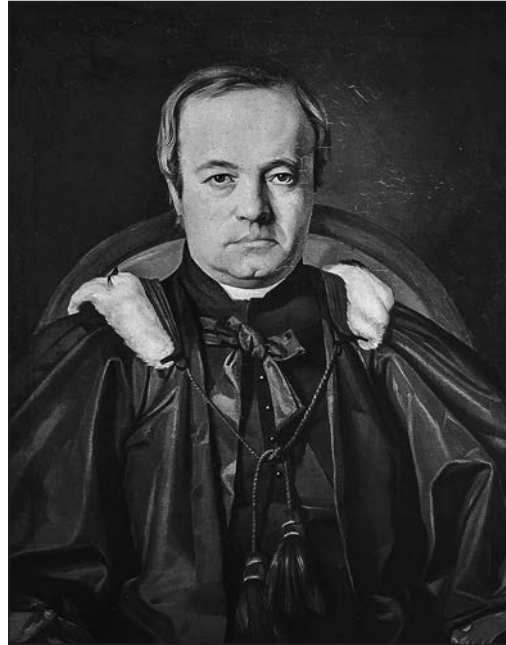
1856-1858	Abbé Louis Gingras
1858-1873	Abbé Charles-Honoré Laverdière
1873-1880	Abbé Michel-Édouard Méthot
1880-1881	Abbé André-Albert Blais
1881-1885	Abbé J.-Edmond Marcoux
1885-1886	Abbé Louis Beudet
1886-1910	Mgr Thomas-Étienne Hamel
1910-1921	Mgr Benoît-Philippe Garneau
1921-1946	Abbé Albert Aubert

Le bibliothécaire, aussi appelé le « conservateur », fut le seul employé de la bibliothèque pendant les 50 premières années. La fréquentation étant faible, les acquisitions modestes, les heures d'ouverture restreintes, une seule personne suffisait à la tâche. Le bibliothécaire était toujours choisi parmi les prêtres du Séminaire. Il n'était donc pas rétribué pour son office. Il obtenait le poste pour diverses raisons : protéger une



U540-1430

Michel-Édouard Méthot



U540-1429

Thomas-Étienne Hamel

santé faible, accommoder des infirmités, se consacrer à des recherches académiques ou attendre une autre charge. Les bibliothécaires étaient des hommes de qualité qui occupèrent parfois leur poste pendant des décennies. Certains furent recteurs tels Michel-Édouard Méthot (recteur en 1866-1869 et 1886-1887) et Thomas-Étienne Hamel (recteur en 1871-1880 et 1883-1886), ou vice-recteur à Montréal comme Louis Beudet (vice-recteur de 1881 à 1884). Charles-Honoré Laverdière fut déchargé de ses cours afin de poursuivre ses recherches à la bibliothèque. Ses éditions du *Journal des Jésuites* et des *Œuvres de Champlain* étaient reconnues. Michel-Édouard Méthot fut envoyé à Montréal en 1878-1879 pour mettre sur pied la succursale de l'Université Laval à Montréal, qui devint ultimement l'Université de Montréal. Ces prêtres de grande culture dirigèrent la bibliothèque de l'Université Laval pendant toutes ces années. Certains y consacrèrent une bonne part de leur vie. Charles-Honoré Laverdière en fut le directeur pendant 15 ans, Thomas-Étienne Hamel, pendant 24 ans et Albert Aubert, pendant 25 ans. Un assistant ne vint appuyer le bibliothécaire en chef qu'à partir de 1905.

Les bibliothécaires en chef de la bibliothèque générale furent régis, au moins à partir de 1932, par un *Règlement sur les bibliothécaires responsables*. Le règlement

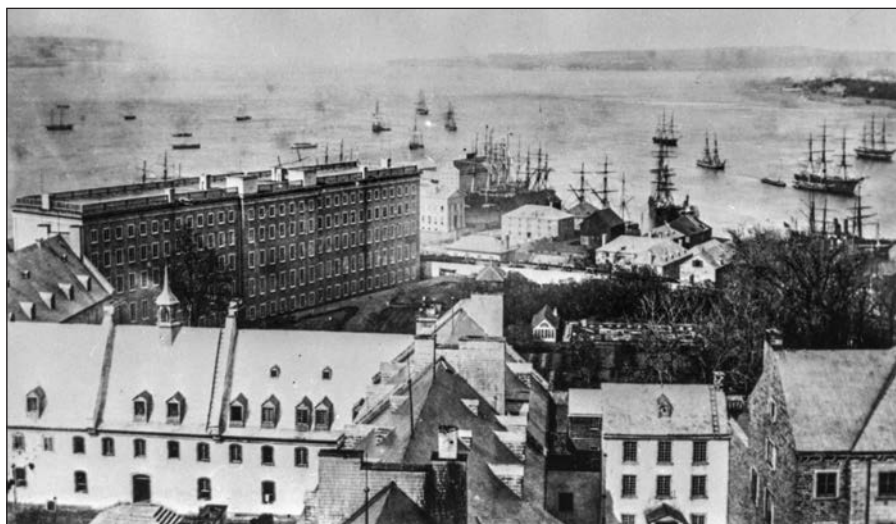
affirmait que le bibliothécaire en chef était nommé par le directeur du Séminaire et devait être l'un des prêtres sous son autorité. Son élection valait pour une année renouvelable. Le bibliothécaire faisait la correspondance, gérait les fonds sous sa garde, veillait à la tenue morale de la bibliothèque et rendait les lieux propices à la consultation et à la lecture. L'Université émanant du Séminaire, il était naturel que le Séminaire fît les nominations et choisît dans ses rangs les candidats éligibles. De même que la Charte royale stipulait que le directeur du Séminaire devenait automatiquement le recteur de l'Université Laval, de même la direction de la bibliothèque relevait du Séminaire.

Les locaux

L'Université occupa au début les locaux que le Séminaire pouvait lui concéder dans le Vieux-Québec. Les besoins croissants de l'Université rendirent cependant nécessaire la construction d'un nouveau bâtiment. L'architecte Charles Baillargé établit les plans du Pavillon de l'Université, ou Pavillon central, mieux connu en 2017 sous le nom de Pavillon Camille-Roy et logé au 3, rue de la Vieille-Université (à l'époque rue de l'Université). La première pierre du Pavillon central fut posée le 21 septembre 1854 et le bâtiment fut terminé à l'automne 1855. Le Séminaire prévoyait y déménager sa bibliothèque en 1858. Les prêtres spécifièrent que la bibliothèque ne serait ornée d'aucune statue. Ils demandèrent à Thomas-Étienne Hamel, pressenti comme futur conservateur, de prévoir des listes pour l'achat d'ouvrages scientifiques

et littéraires qui compléteraient les collections. Le déménagement n'eut lieu qu'au début de l'année 1860. Le transfert de la bibliothèque du Séminaire vers le Pavillon de l'Université officialisa un état de fait : tout en restant la propriété du Séminaire, cette bibliothèque devenait la bibliothèque de l'Université, à l'usage des professeurs, des employés et des étudiants. Elle fut assurée pour un montant de 3 000 louis. Une deuxième série de locaux fut ajoutée à la bibliothèque en 1861 pour l'agrandir sur un côté.

U540 78-173 négatif #5a ■ (Pierre Cayer) Photo d'une photo



Pavillon central avec le toit plat en 1863

L'architecte Joseph-Ferdinand Peachy, disciple de Baillargé, rénova la bibliothèque en 1875, en même temps qu'il conçut le fameux toit mansardé du Pavillon central, pour remplacer le toit plat en terrasse, qui fuyait. La bibliothèque résidait aux 4^e et 5^e étages du Pavillon et se voyait menacée par les fuites. Le toit mansardé imaginé par Peachy ajoutait un 6^e étage au bâtiment d'origine, au-dessus de la bibliothèque. Cet ajout fut le bienvenu, car le Séminaire permit à la bibliothèque de s'étendre aussi au 6^e étage en 1888, dans les combles, au-dessus des locaux qu'elle occupait déjà. Les combles furent mieux aménagés avec l'installation de tablettes en 1895 et par la pose d'un nouveau plancher en 1901. La seule photographie datée avec certitude de la bibliothèque au Pavillon central fut prise le 22 octobre 1903 par Benoît-Philippe Garneau.

La bibliothèque occupait deux étages, avec une balustrade qui prévenait les chutes au bas de la mezzanine. L'éclairage électrique était fixé au bord de la mezzanine. Aucune sculpture ni œuvre d'art n'agrémentait le quotidien des lecteurs. Les armoires à livres, immenses, vitrées et numérotées, reposaient le long des murs. Elles étaient si hautes qu'un escabeau de cinq marches était nécessaire pour atteindre les tablettes supérieures. Sur la photo de Benoît-Philippe Garneau, celles-ci semblent pleines ; la bibliothèque possédait en effet alors plus de 100 000 documents. Des ouvertures sans portes permettaient de circuler entre les deux parties de la bibliothèque. La seconde partie semble reprendre la configuration de la première, avec des bibliothèques le long des murs et un deuxième étage en mezzanine. Des fenêtres étant visibles de part et d'autre, la bibliothèque s'étendait sur toute la profondeur du Pavillon central. Puisque les lieux correspondent bien aux descriptions pré-1875 de la bibliothèque, les modifications faites par Peachy n'altèrent vraisemblablement pas la configuration primitive de la bibliothèque.



Pavillon central avec lanternons



Deuxième étage de la Bibliothèque générale au Pavillon Central en 1903



Premier étage de la Bibliothèque générale au Pavillon Central vers 1900

Le Séminaire entama d'importantes rénovations au Pavillon central en 1910, investissant près de 250 000 \$ en travaux. Il désirait moderniser les locaux et mettre le bâtiment à l'épreuve du feu. La bibliothèque déménagea en avril et en mai 1910 pour permettre le début des travaux à l'été. Cent cinquante étudiants du Grand Séminaire et du Petit Séminaire participèrent notamment à une corvée le 30 avril, pour déplacer les ouvrages empilés dans les combles. Le Séminaire déboursa 13 000 \$ pour de nouvelles armoires à livres. La bibliothèque en compta dorénavant plus de 400. Le rangement des volumes dans les nouveaux espaces s'acheva en février 1914.

La transformation la plus importante fut sans doute la disparition des mezzanines. Le perpétuel manque d'espace depuis 1888 et l'accroissement continu des collections menèrent à l'élimination des mezzanines lors de la rénovation complète du Pavillon central. Le gain en espace permit notamment d'ajouter des armoires et de les disposer autrement que le long des murs. Elles étaient toujours en bois, immenses, vitrées et numérotées, mais les possibilités d'agencement étaient multipliées. La nouvelle bibliothèque était moins austère, puisque des bustes reposaient dorénavant sur le dessus de certaines armoires. L'Université reconnut officiellement, par ces rénovations, que la bibliothèque occupait les trois derniers étages de la partie est et centrale du Pavillon de l'Université. Jusqu'aux années 1950, où un ascenseur fut installé dans le pavillon, se rendre à la bibliothèque signifiait gravir des escaliers à hauteur de quatre étages. Les étages supérieurs du Pavillon central, dans la partie est, offraient en contrepartie une vue à couper le souffle par les nombreuses fenêtres qui perçaient le bâtiment. Du haut de ce promontoire, le visiteur de la bibliothèque pouvait choisir entre la vue qui s'offrait d'un côté ou de l'autre de l'édifice, admirant le vieux port, la côte de Beaupré, les Laurentides, la citadelle et le fleuve.

Les collections

L'Annuaire général de l'Université de 1944 décrit en détail la composition des collections de la bibliothèque (p. 91-92). Dans les grandes lignes, les collections se répartissaient dans trois fonds. Le fond ancien contenait des ouvrages publiés en

Europe avant 1800, dont 31 incunables, c'est-à-dire des ouvrages imprimés antérieurs à 1500. Le fonds canadien regroupait les ouvrages imprimés au Canada et ceux qui portaient sur l'histoire du Canada. Il était remarquablement riche en éditions originales et en ouvrages publiés entre 1764, année de l'introduction de l'imprimerie au Canada, et 1820. Le fond général, parfois appelé fond contemporain, rassemblait les ouvrages qui ne se qualifiaient pas pour les deux autres fonds, des volumes récents ou anciens, ouvrages de référence, dictionnaires, encyclopédies, périodiques et ouvrages scientifiques. La description des fonds laisse penser que l'accent était mis sur les ouvrages anciens et canadiens. Rien de plus normal, puisque la bibliothèque de l'Université avait pour origine la bibliothèque du Séminaire, une bibliothèque ecclésiastique canadienne remontant à 1663 et même au-delà. Sa richesse résidait dans les ouvrages de théologie, de droit, de science ancienne et d'histoire. Il faudra attendre la Révolution tranquille avant que la bibliothèque adopte une orientation plus scientifique pour répondre aux besoins d'une université moderne.

Les collections progressèrent à un rythme soutenu grâce à la générosité sans faille des donateurs. Pour la période 1852-1945, le bibliothécaire en chef disposa d'un budget avoisinant 1 000 \$ par année. Si ce montant semblait adéquat en 1852, il l'était beaucoup moins en 1945. La croissance rapide des collections reposait davantage sur la munificence des donateurs que sur le budget qu'y consacrait l'Université. Les chiffres montrent bien qu'un problème d'espace devait trouver sa solution vers 1888 et que la rénovation de 1910 permit à la bibliothèque de respirer :

1852	15 000 volumes
1863	35 000 volumes
1880	69 000 volumes
1888	plus de 100 000 volumes
1909	plus de 120 000 volumes
1930	189 355 volumes
1942	242 053 volumes
1945	253 427 volumes

En juin 1942, les principales collections, par ordre décroissant d'importance, étaient : théologie (26 088), lettres (24 348), philosophie-sciences (16 875), sciences (14 176), droit (8 726) et médecine (7 853).

Le catalogage et la classification

La bibliothèque du Séminaire utilisait des cahiers pour tenir le compte de ses fonds documentaires. Il s'agissait de livres manuscrits dans lesquels les prêtres

Ordre
des Livres placés dans la Bibliothèque
du Séminaire de Québec.

N^o 1. Ecriture S^{cr}

	Vol.	Pages
2. Biblia Sacra - Colonia 1679 -	6	32 /
Novum Testamentum -	1	32 /
Nouveau Testament Grec	1	32 /
id id id	1	32 /
Novum Testamentum Evassini	1	32 /
Nouveau Testament par Amelotte -	1	32 /
Septem Vobis Christi in luce. a Billarmino.	1	32 /
Evangeliorum Connexio a b. Baille Urbinate.	1	24 /
Libel Psalmorum à J. Siusden. (Hebreu + Latin)	1	24 /
Præcæmes en Vers - 1751 -	1	24 /
Règles de S. Gregoire sur l'écriture -	1	24 /
Épître de des Livres de la Sagesse - 1779	1	18 /
Analogia Vet. & Novi Testamenti a Bucano	1	18 /
Controversiones Wharrentes S. Scrib. à J. Guéro	1	18 /
Abriégé de la Bible 1714	1	18 /
Analyse de la Bible 1724	1	18 /
Sala J. Bibliorum a J. a S. Michaelis	2	12 /
Annuaire Evangelica	x	x x
Novum Testament. Grec + Latin - 1673	1	12 /
id id Latin. cum Notis H. Holden	1	12 /
id id (Edition de Barbou 1767)	1	12 /
Nouveau Testament avec des Notes littérales -	1	12 /
Nouveau Testament - Utica -	1	12 /
Codex Apocryptus Nov. Testamenti à J. A. Fabricius	2	12 /
Version de la Bible par Mectanous	1	12 /

Page de l'ancien catalogue, dans Hudon, Marcel, *Plan for the Centralization of Technical Processes in the Library of Laval University, Québec, Canada*, p. 19.

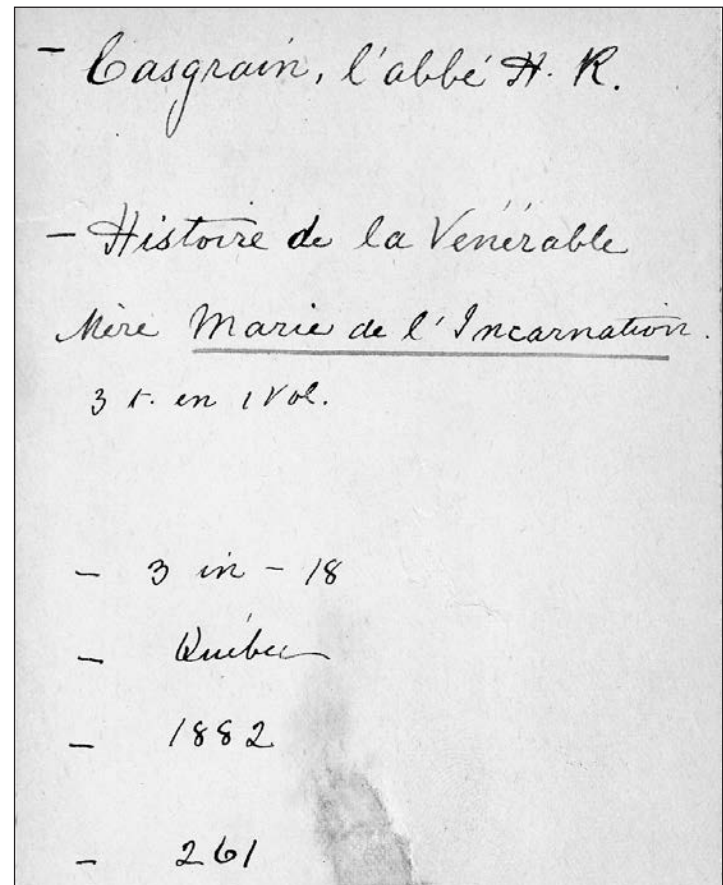
consignaient les nouveaux documents reçus. Il y avait au moins un catalogue par ordre alphabétique de livres (titre) et un autre par ordre de rangement sur les rayons (topographique). Chaque catalogue contenait plusieurs cahiers. Les mettre à jour était presque impossible, car il fallait ajouter les nouvelles acquisitions en revenant les inscrire dans les anciens cahiers, dont les pages étaient déjà pleines. Lors de la fondation de l'Université, il fut décidé que la bibliothèque se doterait d'un catalogue sur fiches, qui serait facile à mettre à jour en y ajoutant des fiches. Les fiches en carton épais, de 3,5 pouces par 4,4 pouces, reposaient debout dans les tiroirs. Elles furent employées jusqu'en 1946, où elles prirent un autre format. Recouverts d'un vernis foncé, les meubles du catalogue mesuraient 10 pieds de long, 5 pieds de haut et 4 pieds de profond. Les grands tiroirs contenaient chacun jusqu'à quatre rangées de fiches de deux pieds de long. Les tiroirs pouvaient coulisser jusqu'à tomber hors du meuble et rien ne maintenait les fiches en place dans les tiroirs. Bien fait pour son époque, le catalogue exigea entre 15 et 30 ans de travail avant d'être complet et de répertorier toutes les collections. *L'Annuaire général de l'Université Laval* de 1909-1910 énumère les principales divisions, ou sujets, alors en usage (p. 167-168). Ces divisions

permettaient de classer les volumes dans une rubrique ou une autre, selon d'autres sous-rubriques plus précises au besoin. Les documents appartenant à une même division étaient physiquement regroupés dans la bibliothèque, dans des armoires spécifiques. La classification en vigueur jusqu'en 1912 se répartissait comme suit :

- Histoire du Canada, politique et jurisprudence canadienne
- Documents sessionnels des différentes législatures du Dominion
- Éducation et pédagogie
- Littérature
- Histoire de l'Église, générale et particulière
- Histoire civile et politique, générale et particulière

- Histoire des différents États des deux Amériques en dehors du Canada
- Philosophie
- Sciences
- Médecine
- Droit
- Théologie et droit canonique
- Écriture sainte, controverse, éloquence sacrée et ascétisme
- Bibliographie
- Revue et journaux
- Archéologie civile et religieuse
- Beaux-Arts
- Agriculture, horticulture, etc.

L'abbé Benoît-Philippe Garneau, bibliothécaire en chef, entreprit vers 1912 de reclassifier les volumes de la bibliothèque selon un autre schéma. La tâche fut achevée vers 1923 par un autre bibliothécaire en chef, l'abbé Albert Aubert. Il s'agissait d'un travail colossal pour une bibliothèque dotée d'un personnel si réduit, car il fallait manipuler chacun des 125 000 livres disponibles en 1911 et modifier, sinon refaire, les fiches cartonnées du catalogue. À chaque livre correspondaient plusieurs fiches, puisque le catalogue se composait de cinq parties : auteur, titre, sujet, topographique (ordre de cote) et chronologique. Chaque partie du catalogue nécessitait sa propre fiche pour un même livre, sauf le catalogue sujet. Ce dernier ne se composait pas de fiches, mais de feuilles énumérant des mots-clés et les associant aux rayonnages où se trouvaient les documents traitant de ces sujets. Le lecteur pouvait ensuite chercher un document selon les cinq voies d'accès proposées par le catalogue. Une fiche individuelle comportait : le nom de l'auteur, suivi du prénom ; le titre du livre, repris de la page titre ; le format de l'ouvrage ; le nombre de pages, de planches, d'illustrations ou de volumes ; le lieu d'édition et l'éditeur ; la date d'édition et la cote. La description bibliographique des documents n'aurait pu être plus professionnelle et suivait les règles de la bibliothèque du Vatican.



Fiche verticale et manuscrite de l'ancien catalogue, dans Hudon, Marcel, *Plan for the Centralization of Technical Processes in the Library of Laval University, Québec, Canada*, p. 21, fig. 5.

La nouvelle classification s'inspirait du *Manuel du libraire et de l'amateur de livres* par Jacques-Charles Brunet, célèbre bibliographe français. La classification de 1912 avait pour principales divisions :

- Au premier étage
 - Écriture sainte: 1 à 15
 - Théologie: 16 à 106B
 - Droit: 107 à 138
 - Médecine: 139 à 169
 - Sciences: 170 à 200
 - Arts: 201A à 212
- Au deuxième étage
 - Histoire [méthodologie et référence] : 213
 - Géographie: 214 à 231
 - Histoire: 232A à 340
 - Philosophie: 341 à 350
 - Sociologie: 351 à 356B
 - Éducation: 357 à 360B
 - Linguistique: 361 à 375
 - Littérature: 376 à 417
 - Bibliographie: 418 à 424
 - Littérature française (roman): 425 à 428
 - Encyclopédies: 431 à 450

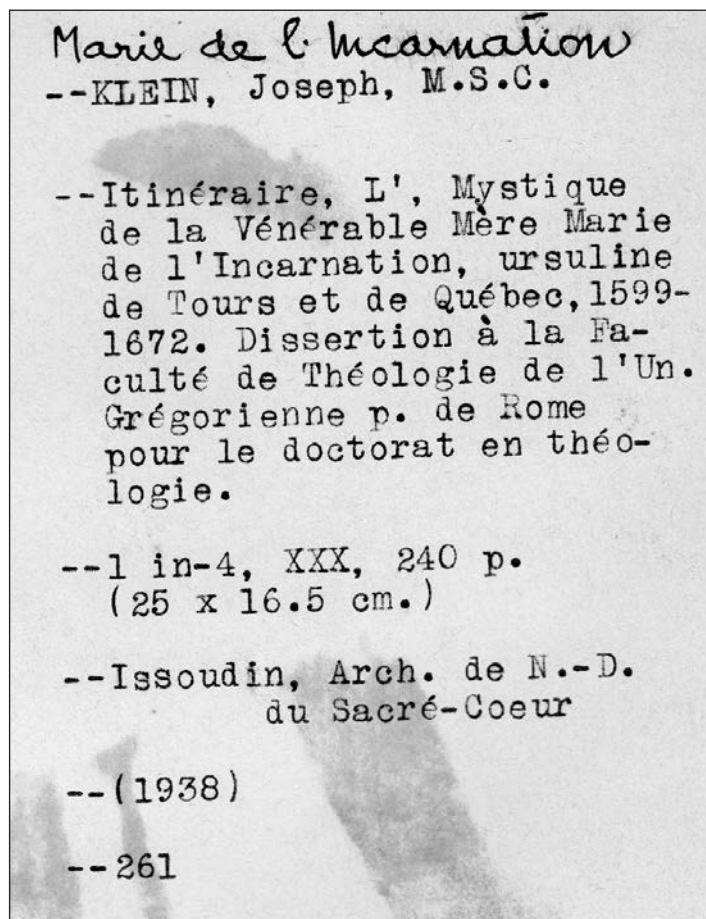
La structure générale différait sensiblement de celle qui prévalait avant 1912. La religion venait dorénavant en tête de la classification. La sociologie devint une classe, alors qu'agriculture, horticulture, etc., furent rapprochées des autres sciences. Les revues et journaux ne formaient plus une classe à part. Les nombres qui accompagnaient chaque classe et sous-classe correspondaient à la cote du document. Ils étaient inscrits sur les fiches du catalogue et permettaient de récupérer dans les armoires les livres correspondant aux fiches.

Le numéro en bas de la fiche correspondait au numéro de la classification et de l'armoire dans lequel se trouvait le document. Le document porte la cote 261 et traite de Marie de l'Incarnation. Le tableau détaillé de la classification indique que l'indice 261 regroupait les documents sur l'Histoire de l'église – Biographies religieuses canadiennes : cartons. Le système impliquait que tous les livres acquis sur un sujet

tinssent dans la même armoire. Toutes les biographies de Marie de l'Incarnation étaient dans l'armoire 261. Cela posait problème pour les sujets très populaires. Il fallait ajouter une armoire quand celle disponible était trop pleine. La classification comportait alors des cotes 257 A et B. Une fois en face de l'armoire, le bibliothécaire devait trouver le livre souhaité, car la seule information disponible était le numéro de l'armoire. Où le livre se trouvait-il dans les centaines de documents que contenait l'armoire? C'était très inefficace. Les chiffres étaient aussi inscrits dans les livres pour que le bibliothécaire sache dans quelle armoire ranger le livre après usage. Puisqu'il y avait corrélation directe entre la cote du document et le numéro de l'armoire, l'ancienne classification se basait sur la numérotation des armoires et se limitait au nombre d'armoires disponibles. En rénovant la bibliothèque en 1910 et en augmentant le nombre d'armoires à plus de 400, le bibliothécaire n'eut d'autre choix que de réviser la classification. Celle-ci devait atteindre une numérotation de l'ordre des 400 afin de correspondre à des armoires. L'ensemble des catalogues totalisait 700 000 fiches vers 1939 et dépassa le cap du million de fiches en 1944.

Les bibliothèques spéciales

La bibliothèque générale desservait les quatre facultés de l'Université. Elle détenait des ouvrages en théologie, en droit, en médecine et en arts. Il n'y avait pas officiellement d'autres bibliothèques de l'Université Laval. Les facultés commencèrent cependant à se monter de modestes collections de volumes dans leurs domaines respectifs. Les documents reposaient dans des salles de cours ou dans un local réservé à cet usage. Ils s'élevaient à quelques centaines, voire à un millier ou deux, selon les ambitions des facultés. N'ayant aucune reconnaissance officielle, ces bibliothèques échappèrent à l'autorité du bibliothécaire en chef jusqu'en 1946. Des professeurs s'en occupaient à temps perdu et les organisaient comme bon leur semblait. Aucune



Fiche verticale et dactylographiée de l'ancien catalogue, dans Hudon, Marcel, *Plan for the Centralization of Technical Processes in the Library of Laval University, Québec, Canada*, p. 21, fig. 5.

uniformité ne régnait entre elles. Les heures d'ouverture, les modalités de prêt et de consultation, les acquisitions, les catalogues et la classification variaient d'une bibliothèque à l'autre. Les bibliothèques facultaires restèrent embryonnaires jusqu'au début du XX^e siècle, quand les facultés commencèrent à leur voter des budgets, à leur octroyer des locaux, à leur affecter des responsables et à exiger d'elles une organisation plus fidèle à ce qui se faisait dans des bibliothèques universitaires.

Les ambitions facultaires retinrent de plus en plus l'attention du Séminaire. Une crise éclata en raison de la hardiesse de la nouvelle École de chimie. Créée en 1920, elle se constitua une bibliothèque en pigeant pour partie dans les collections de la bibliothèque générale. « Quelle bonne idée ! », se dit la Faculté de médecine, qui commença à transférer elle aussi des livres de la Générale vers la bibliothèque de médecine. Le Séminaire cria au « massacre de la Générale » en décembre 1921. Il s'inquiétait de l'indépendance croissante des facultés et du « pillage » organisé par l'École de chimie et la Faculté de médecine. Il bloqua un projet de la Faculté de médecine, en janvier 1922, qui souhaitait soustraire une centaine de volumes à la bibliothèque générale. Les messieurs du Séminaire craignaient que les autres facultés suivent le mouvement. Le droit s'y mettrait-il lui aussi ? Les facultés revinrent cependant à la charge et cherchèrent des compromis. En 1933, les volumes de droit dont la bibliothèque générale possédait plusieurs exemplaires migrèrent vers la bibliothèque de droit. Le litige de fond ne trouva sa résolution que le 17 mai 1937, quand le Séminaire accepta que les livres de la Générale soient transportés dans les facultés selon les besoins des professeurs et des élèves. Le Séminaire confirma en septembre 1939 que le transfert des volumes vers les facultés pouvait se faire.

Les bibliothèques facultaires retinrent aussi l'attention à partir de 1935 en raison de la multiplication des facultés, des écoles et des départements. De 1852 à 1935, l'Université ne compta pas d'autres facultés que Théologie, Médecine, Droit et Arts. La Faculté des arts regroupait tout ce qui n'appartenait pas à la théologie, à la médecine et au droit. Afin de moderniser sa structure, l'Université commença à scinder la Faculté des arts et à créer de nouvelles facultés. Ainsi naquirent des facultés en philosophie (1935), en lettres (1937), en sciences (1937), en agriculture (1940), en sciences sociales (1943), en foresterie et arpentage (1945), et ainsi de suite. En 1945, des bibliothèques existaient dans les facultés de théologie (8 900 volumes), de droit canon (1 466), de philosophie (1 200), de droit (2 340), de médecine (9 130), de sciences (19 819), d'agriculture (9 000), de sciences sociales (5 463), et dans les écoles de musique (450), de commerce (9 540) et de pédagogie (1 500) (*Annuaire général de l'Université Laval* de 1945-1946, p. 124). Les facultés se subdivisèrent progressivement

en départements, qui demandèrent eux aussi des bibliothèques spécialisées. La situation devint chaotique, car les bibliothèques naissaient sans plan d'ensemble ni offre de service commune. Le Séminaire décida d'y mettre de l'ordre en 1946 en confiant la gouverne de l'ensemble des bibliothèques au bibliothécaire en chef de la bibliothèque générale.

Les professeurs et les étudiants aimaient les bibliothèques de faculté, d'école, d'institut et de département. Les documents étaient à portée de main, les collections réduites et accessibles, le service personnalisé, les règlements négociables et l'organisation sur mesure. La proximité de la documentation rendait ces bibliothèques très populaires. Un institut d'agriculture à Sainte-Anne-de-la-Pocatière et une école de jeunes filles à Sillery, bien qu'affiliés à l'Université Laval, n'auraient pu fonctionner sans des bibliothèques bien à eux et dans leurs voisinages. La plupart des facultés ne pouvaient cependant justifier leur bibliothèque facultaire en évoquant la distance qui les séparait de la bibliothèque générale. L'École de chimie, par exemple, transféra des volumes de la bibliothèque générale vers sa propre bibliothèque en 1920, c'est-à-dire du 4^e étage du Pavillon central vers le rez-de-chaussée du même pavillon. Professeurs et étudiants adoraient tout simplement avoir leur documentation près de leurs bureaux et de leurs salles de cours.

Les bibliothèques autres que la bibliothèque générale étaient qualifiées de « bibliothèques spéciales ». Les documents officiels utilisaient cette appellation qui désignait aussi bien les bibliothèques facultaires et départementales que celles dans les écoles. Elle tirait son origine de l'anglais *special library* ou du latin *bibliotheca specialis*. Trois bibliothèques spéciales se démarquèrent dans l'histoire du réseau des bibliothèques de l'Université Laval, celles de médecine, de droit et de sciences.

La bibliothèque de médecine

À sa création en 1852, la Faculté de médecine prit la suite de l'École de médecine de Québec, inaugurée le 15 mai 1848. La fusion des deux institutions occasionna le transfert de la bibliothèque de l'École de médecine vers la faculté. Ce fonds documentaire constitua la base de la bibliothèque médicale de l'Université Laval. L'année même de la fondation de la faculté, le docteur Étienne Landry partit en Europe avec la mission d'acheter des livres et des instruments pour la Faculté de médecine. Il souhaitait acheter le plus d'ouvrages possible pour la somme initiale de 600 \$, qui fut heureusement bonifiée au cours de son voyage. Il acheta notamment des collections en ostéologie. Il fallut attendre le 25 septembre 1908 pour que l'Université accorde à la Faculté de médecine les sommes nécessaires à la mise sur pied d'une véritable



Bibliothèque de médecine entre 1930-1957

bibliothèque médicale. La faculté l'installa au 2^e étage de l'École de médecine, dans la même salle que le musée de médecine. Le docteur Pierre-Calixte Dagneau en devint le directeur.

Nommé directeur de la bibliothèque médicale en 1913, le docteur Arthur Vallée entreprit une réorganisation majeure. Il dota la bibliothèque de médecine d'un catalogue sur fiches qui recensait l'ensemble des volumes. Le catalogue comptait deux parties : par titre et par sujet. Les documents étaient classés par sujet sur les rayons. N'importe quel médecin pouvait fréquenter la bibliothèque en payant des frais

annuels d'admission. Aucun volume ne sortait de la salle de consultation. En 1918, la bibliothèque de médecine possédait 900 volumes. C'était bien peu en comparaison des 7 663 volumes en médecine détenus par la bibliothèque générale. La collection de médecine se composait surtout de manuels et de traités en français utiles pour l'enseignement. Une quarantaine de revues et de journaux s'y trouvaient également.

À la demande du nouveau doyen, le docteur Arthur Rousseau, la bibliothèque fut de nouveau réorganisée en 1921. Le catalogue sur fiches pour les volumes avait deux parties : par auteur et par sujet. Celui pour les périodiques fonctionnait par titre. Le catalogue incluait même les ouvrages de médecine disponibles à la bibliothèque générale. Des fiches répertoriaient en outre des articles publiés dans des journaux. La réorganisation s'accompagna d'un budget mieux adapté aux besoins de la bibliothèque de médecine. Celle-ci acquit près de 4 000 numéros de périodiques pour compléter ses collections. En 1922, elle atteignit les 1 304 monographies et 2 252 brochures (des monographies de moins de 50 pages dont les feuillets étaient brochés). La faculté se demanda si elle ne devait pas ajouter un travail individuel au cursus des étudiants, une thèse sans soutenance officielle, qui obligerait les étudiants à fréquenter la bibliothèque. Rompus à la recherche, les nouveaux médecins publieraient avec plus d'enthousiasme. La Faculté de médecine déménagea dans le nouveau pavillon de médecine

en 1924, où une bibliothèque spacieuse et moderne fut aménagée au premier étage, avec une salle de lecture au deuxième étage.

L'année 1937 marqua de nouvelles transformations à la bibliothèque de médecine. Cette dernière déménagea dans la grande salle de lecture au 2^e étage. Ses anciens locaux au premier étage lui servirent de réserve, dans laquelle les ouvrages de plus de 10 ans étaient entreposés. Mesurant 70 pieds par 21, la salle accommodait jusqu'à une soixantaine de lecteurs. Huit grandes fenêtres laissaient pénétrer la lumière du jour. Des lampes sur pied, installées sur les tables, permettaient de travailler le soir. Les collections étaient rangées dans des armoires vitrées disposées le long de trois murs. Ces armoires pouvaient accueillir jusqu'à 5 000 documents, dont des monographies et des périodiques des 10 dernières années. Les derniers numéros des périodiques se trouvaient au bout de la salle, dans un présentoir distinct. Bien que plus spacieuse, la bibliothèque semblait déjà pleine, puisque la collection, en 1937, représentait 5 200 volumes, 1 200 brochures et 200 revues. Pourtant déjà bien fourni, le catalogue répertoriait au surplus les documents des bibliothèques des hôpitaux universitaires, comme l'Hôpital Laval et St-Michel-Archange. La faculté imposa un cours obligatoire de bibliographie médicale aux étudiants de deuxième année en médecine. Enseigné dans les locaux de la bibliothèque, à 20h, le cours se divisait en cinq leçons théoriques et pratiques. Un directeur, deux secrétaires et un assistant éventuel composaient le personnel de la bibliothèque. Ils accueillaient et aidaient les usagers, rédigeaient les fiches du catalogue, reliaient les périodiques et administraient les fonds et le personnel. Le comité de bibliothèque, en fonction depuis quelques années et composé de professeurs de la faculté, révisa ses cadres. Les membres se rassemblaient dorénavant deux fois par mois pour discuter du développement et du fonctionnement de la bibliothèque. De toutes les installations de l'Université Laval que visitaient les personnes de l'extérieur, c'était la nouvelle bibliothèque de médecine qui les impressionnait le plus (*Annuaire général de l'Université* 1939, p. 20). En 1946, elle pouvait se targuer de posséder 6 500 volumes, 17 000 brochures et 300 périodiques, dont la moitié en français.



Bibliothèque de médecine en 1955

La bibliothèque de droit

L'*Annuaire de l'Université Laval* de 1856 annonçait l'existence d'une bibliothèque de la Faculté de droit pourvue de 1 000 volumes et promise à une croissance rapide (p. 14). Croissance il n'y eut point, puisque cette bibliothèque ne contenait pas plus de documents en 1875. Avait-elle un local, un budget, un responsable? On peut en douter. Dans une allocution de 1916, le recteur François Pelletier soulignait que les étudiants en droit profiteraient enfin de l'installation d'une bibliothèque de droit. Le droit accusait du retard sur la médecine, disait-il, qui s'était déjà pourvue d'une bibliothèque mieux organisée. Le recteur reconnaissait que la bibliothèque de droit serait modeste pour commencer, invitant les étudiants à fréquenter aussi la bibliothèque générale de l'Université et la bibliothèque de la Législature (*Annuaire général de l'Université Laval* de 1916-1917, p. 252-253). La bibliothèque de droit ne prit cependant pas son envol. Les éditions subséquentes de l'*Annuaire général de l'Université Laval* ne mentionnèrent plus la bibliothèque de droit. Elles se contentèrent d'expliquer que les principaux ouvrages de droit se trouvaient dans les salles de cours et que les étudiants devraient fréquenter la bibliothèque générale de l'Université et de celle de la Législature.

L'Université n'attribua pas de local à la bibliothèque de droit avant 1932. Quand la Faculté de droit déménagea sur la rue de la Sainte-Famille, leur bibliothèque fut installée au 2^e étage du nouveau Pavillon des facultés. L'*Annuaire de la Faculté de droit* de 1933-1934 évoqua enfin l'existence d'une bibliothèque de droit (p. 49). S'étant beaucoup enrichie en 1932, elle comptait 7 424 volumes réservés à la consultation sur place. Les collections prirent de l'ampleur et la Faculté de droit n'invita plus aussi

ouvertement ses étudiants à fréquenter la bibliothèque générale. Le renouveau de 1932 ne fut peut-être pas sans lien avec une pétition signée par des étudiants de droit, non datée mais probablement de cette époque, qui exigea des autorités universitaires qu'elles mettent à leur disposition une bibliothèque mieux garnie, accessible sur de plus longues heures d'ouverture et traitée avec autant de soin que la bibliothèque de médecine. Les professeurs de droit, y suggérait-on, pourraient dresser des listes des ouvrages essentiels à acheter. Dans un heureux hasard qui n'en était peut-être pas un, Arthur Maheux, du Secrétariat général de l'Université, écrivit en 1933 aux professeurs de la Faculté

US40 78-172 négatif #18
(Pierre Cayer) photo d'une photo



Bibliothèque de droit en 1933

de droit pour les aviser qu'il était temps d'organiser leur bibliothèque. Chaque professeur pouvait fournir une liste des ouvrages qu'il jugeait indispensables ou utiles d'acquérir. L'Université s'investissait dans le futur de la bibliothèque de droit. Elle passa à 8 291 volumes en 1936. Aimée Labrie, secrétaire général de l'Université, contacta en 1939 des sommités du droit en Italie, en France, en Belgique et ailleurs, leur demandant d'établir des listes d'ouvrages juridiques incontournables. Un montant de 1 200 \$ fut lié à cette opération de développement des collections de droit. Le fait que le Secrétariat général de l'Université s'occupât ainsi de la bibliothèque de droit, au point de solliciter lui-même des listes d'ouvrages, laisse penser que cette bibliothèque n'avait pas de directeur assigné par la Faculté de droit. Un directeur aurait pris sur lui ce genre de démarches. Ainsi s'expliquerait le silence qui entoure toute nomination d'un directeur de la bibliothèque de droit jusqu'aux années 1950.



Bibliothèque de droit entre 1930 et 1957

La bibliothèque des sciences

La bibliothèque des sciences vit le jour à l'École de chimie en 1920, qui fut d'abord logée au rez-de-chaussée du Pavillon central, rue de l'Université. Cette école se dota d'une bibliothèque de chimie en pigeant notamment dans les fonds de la bibliothèque générale, qui se trouvait trois étages plus haut. Elle ne resta cependant dans le Vieux-Québec que pendant cinq ans. Au début des années 1920, les bâtiments disponibles sur la rue de l'Université n'arrivaient plus à accommoder toutes les facultés. La médecine et la chimie réclamaient plus d'espaces. Quelqu'un devait s'expatrier hors du Vieux-Québec. Puisque la Faculté de médecine gagnait à ne pas s'éloigner de l'Hôtel-Dieu, les autorités universitaires décidèrent que la chimie partirait sur la terrasse Dandurand, mieux connue par la suite comme le Boulevard de l'Entente. Le bâtiment de l'École de chimie ouvrit ses portes en septembre 1925, suivi par celui

de l'École des mines en 1940 et par le Pavillon Monseigneur Vachon en 1948, qui hébergeait la cafétéria des étudiants et une grande salle de conférence. La Faculté des sciences, fondée en 1937, se constitua ainsi un campus à part. Ces pavillons servent en 2017 au Collège François-Xavier-Garneau.

U519 3230/4.3 ■ Marc Lajoie



École des mines en 1941

U519 3330.4



Bibliothèque des sciences sur le Boulevard de l'Entente, salle 113A, en 1946

Deux bibliothèques desservait les disciplines scientifiques, comme *l'Annuaire de la Faculté des sciences* de 1943-1944 l'expliqua pour la première fois. Un édifice fut spécifiquement construit pour abriter la bibliothèque centrale des sciences. Mesurant 50 pieds de long par 32 pieds de large, il s'élevait sur trois étages. Au sous-sol, une pièce accueillait les documents en double, l'autre servait de réserve pour certaines collections. Au premier étage, la salle de lecture principale donnait accès aux monographies courantes, aux manuels et aux ouvrages de référence. Au deuxième étage, en galerie, se trouvaient les périodiques reliés. Les collections traitaient des généralités en diverses sciences, de mathématiques, de physique, de chimie et de sciences naturelles. Cette bibliothèque centrale se complétait par une autre bibliothèque aménagée dans un vaste local de l'École des Mines. Les collections portaient sur la géologie, la minéralogie, les mines, la métallurgie, l'électricité industrielle et le génie en général. Les deux bibliothèques totalisaient 15 000 volumes et 400 revues en 1943. Louis Cloutier était à ce moment le directeur de la bibliothèque des sciences. Il rédigea un document très utile pour se faire une meilleure idée de cette bibliothèque (*Bibliothèque de la faculté des sciences*).

Elle ouvrait de 8 h à 18 h, sauf le samedi après-midi. Les usagers accédaient directement aux rayons et pouvaient emprunter les documents. Ils pouvaient également obtenir des documents d'autres bibliothèques grâce à un service de prêt entre bibliothèques. Les collections les plus rares et anciennes de revues venaient de la bibliothèque du Séminaire. Tant les monographies que les périodiques étaient classés selon le système décimal de Dewey. Le budget atteignait très précisément 5 346.81 \$, mais, de l'avis de M. Cloutier, il pouvait facilement être doublé.

Conclusion

Cette période vit la naissance et l'évolution d'un réseau de bibliothèques à l'Université Laval. Le noyau central fut la bibliothèque du Séminaire, qui servit de tremplin à partir duquel l'Université offrit un service de bibliothèque. Les facultés se munirent aussi de fonds documentaires dans leurs classes ou dans des locaux qui leur appartenaient. Des écoles fusionnèrent aux facultés en apportant leurs propres bibliothèques. De généreux donateurs cédèrent leurs livres à l'Université. Une constellation de petites bibliothèques éparses se constitua sans autre règle que l'opportunité. Certaines facultés eurent cependant à cœur d'offrir à leurs membres des bibliothèques dignes de ce nom. Elles leur donnèrent des moyens financiers, des locaux, du personnel, des règlements et les organisèrent selon les normes bibliothéconomiques de l'époque. Les facultés de médecine, de droit et de sciences se démarquèrent à ce chapitre par rapport aux autres facultés. Leurs ambitions firent de l'ombre à la bibliothèque générale qui souffrait de plus en plus mal la comparaison. Hormis l'ampleur de ses collections, la bibliothèque générale n'évoluait plus dans son organisation ni dans la modernisation de ses locaux depuis 1912. Elle devenait vieillotte et poussiéreuse, alors que les bibliothèques de médecine, de droit et de sciences s'améliorèrent sans cesse à partir des années 1930. Avec leurs locaux neufs, leurs catalogues modernes, leurs formations à la recherche documentaire et leurs collections qui dépassaient maintenant celles de la bibliothèque générale dans ces disciplines, les bibliothèques spéciales gagnaient les faveurs de la communauté universitaire, qui souhaitait que la bibliothèque générale en fit autant.

Un vent de modernisation

■ (1946-1963)



U540 82-062 négatif #9 ■ Michel Bourassa

Mezzanine de la Bibliothèque des sciences au Pavillon Vachon en 1982

L'Université forma un comité en 1946 ayant pour mandat d'étudier la situation qui prévalait dans les bibliothèques lavalloises. Constatant l'absence de coordination entre la bibliothèque générale et les bibliothèques spéciales, ledit comité recommanda d'unifier le réseau des bibliothèques, en centralisant les collections, les achats, la classification, le catalogage et le catalogue. Le souhait fut aussi exprimé de moderniser les locaux et d'augmenter le personnel. Ces vœux se réalisèrent à des degrés divers.

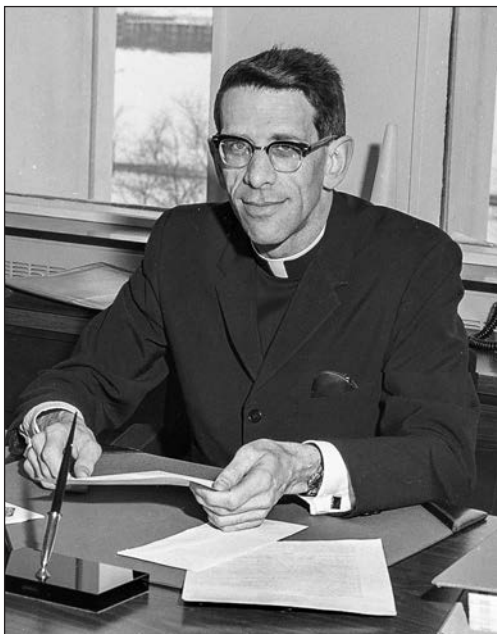
La bibliothèque générale

Si une bibliothèque stagnait, sauf pour le nombre de volumes engrangés, c'était bien la bibliothèque générale. Elle ne connut aucune rénovation ni réorganisation majeures de 1912 à 1946. Il fallait y remédier.

Les bibliothécaires en chef

Les bouleversements à venir allaient nécessiter une direction ferme pour qu'on puisse espérer aboutir. Or, un jeune homme servait depuis quelques années d'assistant à l'administration pour le bibliothécaire en chef et y manifestait du talent : l'abbé

Joseph-Marie Blanchet. Il obtint une bourse de la Fondation Rockefeller pour étudier la bibliothéconomie à l'Université catholique de Washington. Il revint, diplôme de baccalauréat en main, en 1946. Juste à temps pour prendre, à 29 ans, la direction de la bibliothèque générale de l'Université. L'abbé Blanchet était grand, mince et d'une timidité extrême. Il rasait les murs en regardant par terre et ne brillait pas dans les conversations mondaines. De caractère austère, il riait rarement et semblait encore plus mal à l'aise avec les femmes. Il ne s'ouvrait un peu qu'en tête à tête avec certaines personnes. On découvrait alors qu'il bricolait, faisait de la voile et du ski de fond, pratiquait la pêche et s'intéressait à d'autres sports. L'homme était un bourreau de travail, excellent administrateur et passionné d'architecture. Son caractère effacé ne l'empêchait cependant pas de diriger de manière très autoritaire, comme le voulait le modèle ecclésiastique de l'époque, et d'asseoir son autorité. Sa froideur l'y aidait même. Il était le directeur et il entendait bien diriger. Il laissait pourtant beaucoup de latitude à ses subordonnés lorsque ces derniers gagnaient sa confiance. Il les avertissait toutefois que

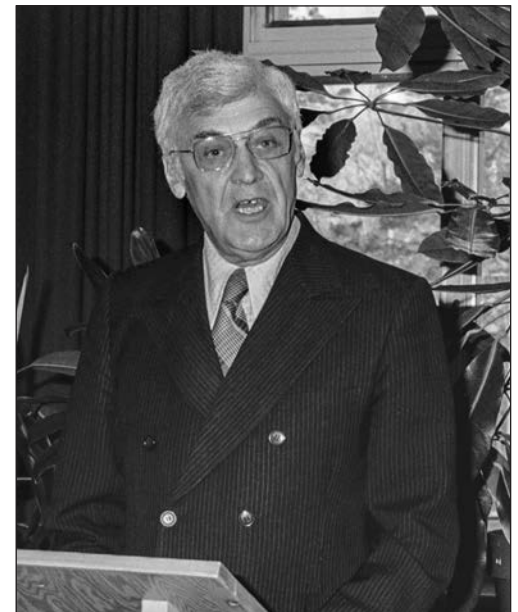


Joseph-Marie Blanchet en 1966

le jour où il estimerait qu'ils font fausse route, il interviendrait. Les autorités universitaires, qui le connaissaient depuis des années et avaient pour lui le plus grand respect, lui confièrent la destinée de la bibliothèque générale. Ils firent de lui le premier bibliothécaire en chef diplômé en bibliothéconomie que l'Université Laval embaucha. Ses prédécesseurs, malgré leur érudition, leur dévouement et leur bonne volonté, n'avaient pas de qualifications particulières pour occuper leur poste. La tête pleine des enseignements tout neufs acquis dans une grande université américaine, l'abbé Blanchet se lança dans la modernisation de la bibliothèque et ne quitta son poste qu'en 1957.

Dans une « Lettre à Monseigneur le Recteur », datée du 5 mars 1962, l'abbé Joseph-Marie Blanchet rappelait au recteur ses conditions de travail et les causes de son départ en 1957. Sa tâche s'accomplissait à cette époque dans des conditions difficiles en raison du manque de personnel, de la sensibilité de son tempérament et, écrivait-il avec modestie, de ses talents très ordinaires. Les autorités faisant la sourde oreille à ses malheurs, il en souffrit au point de développer des ulcères pour lesquels on l'opéra en novembre 1951. De retour en mars 1952, son malaise persista et empira. Au point qu'en juin 1957, n'en pouvant plus, il démissionna. L'abbé Blanchet partit travailler pour l'administration générale de l'Université et devint plus tard directeur de l'École des infirmières. Il ne s'était pas pour autant complètement détaché de la bibliothèque, puisqu'il fit partie du Comité général de la bibliothèque, un organisme consultatif en lien direct avec le bibliothécaire en chef. En 1958, il siégea à la commission constituée pour l'élaboration des règlements de la bibliothèque. Son départ en 1957 ne signifia pas une coupure immédiate avec son ancienne vie.

L'abbé Hervé Gagné entra en poste le 9 juillet 1957. Avant tout professeur en théologie à Laval, il avait prouvé ses talents de gestionnaire en tant que directeur des Presses de l'Université Laval (1950-1955) et directeur des éditions aux mêmes Presses (1955-1957). On le sollicita pour qu'il prenne les rênes de la bibliothèque. Depuis plusieurs années, en raison de l'état de santé de l'abbé Joseph-Marie Blanchet, la bibliothèque n'avait plus le dynamisme des années 1940. L'abbé Hervé Gagné fut engagé pour faire bouger les choses et l'Université en eut pour son argent. Il eut été impossible de choisir un personnage plus différent de l'abbé Blanchet. L'abbé Gagné était un bel homme flamboyant, débordant d'énergie et très exigeant. Fort comme un bœuf, il déplaçait à lui seul les immenses armoires en bois, là où deux employés n'y parvenaient pas. Il excellait



Hervé Gagné en 1977

en administration et organisation. La forte personnalité de l'abbé Gagné n'avait cependant pas que des bons côtés. Il pouvait être cassant avec les professeurs et certains travaillèrent en coulisses pour l'évincer. Il aimait bien avoir une cour, être le centre d'attention et la personne en autorité. Les employés qui ne disposaient pas de réserves inépuisables d'énergie, comme leur chef, finissaient par se brûler. Car si Hervé Gagné affectionnait de revoir périodiquement la disposition des immenses armoires à livres, c'étaient les employés qui s'échinaient à vider et à transporter les lourds meubles. Ils grinçaient d'autant plus des dents que les modifications avaient des visées plus esthétiques que fonctionnelles. L'Université remercia l'abbé Gagné de ses services en tant que bibliothécaire en chef en décembre 1962.

L'administration

L'un des mandats confiés à l'abbé Joseph-Marie Blanchet fut de réformer l'administration de la bibliothèque générale. Des actions à cet égard semblent avoir été entreprises, mais sans caractère officiel. L'autorité de l'abbé Blanchet était souvent minée par ce manque de reconnaissance. L'Université n'avalisait pas les modifications en les intégrant dans ses structures. L'abbé Hervé Gagné écrivit à plusieurs reprises au recteur pour que ce dernier reconnût officiellement les réorganisations administratives de la bibliothèque. Il bouillonnait de projets et n'entendait pas être ralenti par un flou administratif. Cela fit en sorte qu'Hervé Gagné devint le champion des réformes administratives. Sous sa gouverne apparurent à la bibliothèque un secrétariat, un embryon de service du personnel, une division plus marquée des services, l'élaboration d'un budget, l'analyse des tâches et des postes, le classement des employés, la création de nouveaux types de postes et la centralisation des achats et de la comptabilité aux Presses de l'Université Laval. Il s'inspira de l'enquête que l'Université Notre-Dame réalisa en 1952 sur sa propre bibliothèque, dont l'abbé jugeait qu'elle était alors au même stade que la bibliothèque générale de l'Université Laval. Il créa le Comité général de la bibliothèque en 1957, qui avait pour mandat de le conseiller sur les politiques de développement des collections, l'attribution des fonds, la gestion des espaces et des services. Il obtint même que le conservateur de la bibliothèque siègeât au Conseil universitaire, une très haute instance de l'Université.

Avant l'ère Hervé Gagné, la bibliothèque n'avait pas de structure bien définie ni d'organigramme. La nécessité ne s'en faisait pas sentir, puisque le personnel se comptait presque sur les doigts d'une main. L'arrivée de budgets plus généreux et l'embauche accélérée de personnel changèrent la donne. Le budget dont disposait l'abbé Blanchet

était de 15 000 \$ en 1947 et atteignit 115 000 \$ à son départ en 1957. L'abbé Gagné gérait 157 000 \$ en 1959 et pouvait compter sur 398 766 \$ en 1961. De 8 employés en 1948, la bibliothèque passa à 26 en 1958, et à 42 en 1959. La plupart étaient des femmes travaillant comme commis de bureau et commis au comptoir de prêt. L'abbé Gagné clarifia la structure et répartit le personnel dans des divisions, qui comprenaient des départements, qui eux-mêmes incluait des services. Chaque division, département et service avaient son propre directeur. Gagné expliqua avec force détails la structure en vigueur en 1961 dans *La Bibliothèque de l'Université Laval: nature et organisation*. Dans les grandes lignes, il existait trois divisions: administrative, technique et publique. La division administrative contenait deux départements: le secrétariat général et le département du personnel. Le secrétariat général contrôlait neuf services: les renseignements au comptoir, le courrier, les achats, les finances, les archives, les impressions, les constructions, l'entretien des locaux, l'expédition et les transports. La division technique se divisait en deux départements: les acquisitions et le catalogue. La division au public présentait deux départements: la circulation et les relations culturelles (service de référence). Des ententes furent prises en 1957 et 1958 avec les Presses de l'Université Laval. La bibliothèque accepta d'acheter les livres par l'entremise des Presses et bénéficia en retour de leurs services de reliure et de production des fiches. La comptabilité fut assumée par les Presses pour tous les achats effectués chez eux.

Hervé Gagné fut un bourreau de travail. Il se lança presque seul dans la rédaction de nombreux documents, parfois volumineux, dans lesquels il élaborait sa vision administrative de la bibliothèque. Il pondit une série de trois mémoires, en 1961-1962, sur la nature et l'organisation de la bibliothèque, sur un plan d'évaluation des postes de travail et sur l'application du plan d'évaluation des postes de travail et de l'échelle des salaires. Deux volumes reliés, d'une épaisseur notable, complétaient le tout et traitaient de l'analyse et de l'évaluation des postes de travail. Ces mémoires furent examinées par Alain Rheault, du Service du personnel de l'Université Laval. Même s'il reconnut l'ampleur et la portée du travail réalisé par l'abbé Gagné, son verdict fut sévère. L'abbé voulait aller trop vite, omettait des points importants, considérait à tort la bibliothèque à l'égal d'une faculté, pensait pouvoir doubler son personnel et rejetait l'évaluation traditionnelle des postes établie par un système de points. Le procureur adjoint de l'Université, l'abbé Fernand Gingras, commenta



Fernand Gingras en 1975

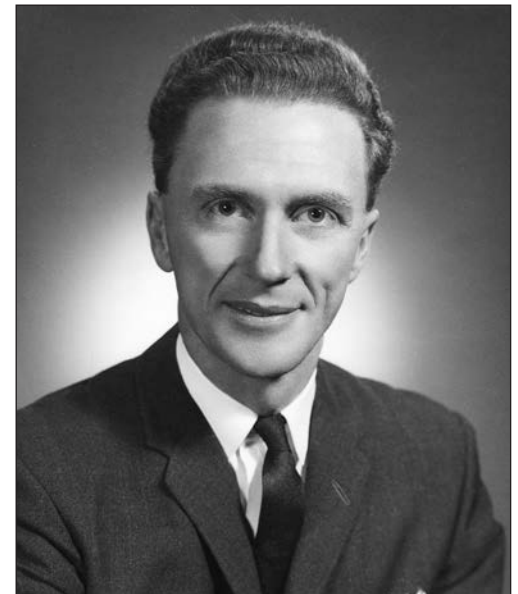
lui aussi les mémoires de l'abbé Gagné après avoir lu les commentaires d'Alain Rheault. En accord avec le jugement de M. Rheault, il alla encore plus loin en rejetant des pans entiers des mémoires. Il voyait d'un mauvais œil cette tendance qu'avait l'abbé Gagné à tout faire lui-même et à ne pas voir les problèmes sous tous les angles. Il recommanda que le travail fût refait par un comité composé de Joseph-Marie Blanchet, d'Hervé Gagné, de Louis-Philippe Bonneau et d'un expert extérieur. L'abbé Gagné n'eut d'autres choix que de se plier aux avis des autorités universitaires. Il écrivit au recteur Louis-Albert Vachon, le 30 juillet 1962, lui disant qu'il attendrait les avis qu'émettrait l'expert choisi par le recteur, suggérant au passage que le père Edmond Desrochers, jésuite, vice-président de l'Association canadienne des bibliothécaires, serait un choix judicieux (« Lettre adressée au recteur Louis-Albert Vachon »). Une partie de l'énergie déployée par l'abbé Gagné le fut donc en vain. Ses plus grands projets de réformes administratives furent mis de côté.

Les locaux

En 1946 et 1947, le nouveau directeur, l'abbé Joseph-Marie Blanchet, entreprit des rénovations à la bibliothèque générale. Il fit aménager une salle de lecture et une salle pour les catalogues. Les murs furent repeints et l'éclairage remplacé. Situé entre les rayons, un espace à aire ouverte fut dégagé pour regrouper quatre membres du personnel : l'abbé Blanchet, Marcel Hudon (catalogueur), Antonio Drolet (adjoint au bibliothécaire) et Thérèse Ouellet (secrétaire). En raison du bruit qu'elle faisait en tapant les fiches du catalogue, Marie Tanguay bénéficiait d'un bureau fermé. Rosario Paré officiait au comptoir du prêt. On démolit les armoires à livres de 12 pieds de hauteur pour les remplacer par d'autres, similaires, mais mesurant 10 pieds de haut, 12 pieds de long et 3 pieds de profondeur à la base, coiffées d'une corniche à festons et fioritures. À cette époque, les employés réalisaient eux-mêmes la plupart des travaux. Des retraités se rappellent avoir démolit les vieilles armoires après les avoir vidées de leur contenu. Une fois l'armoire dépouillée de ses livres et de ses tablettes, les employés les poussaient à la renverse. Quand l'armoire faisait mine de basculer, ils s'enfuyaient en toute hâte, appréhendant les sinistres craquements et l'immense nuage de poussière qui s'élèverait. André Beaulieu rit encore du jour où ils s'improvisèrent électriciens et que le feu se mit à courir le long des fils qui serpentaient sur le dessus des armoires. Ou de la fois où ils s'échinèrent à vouloir bouger une armoire récalcitrante, pour s'apercevoir, vu l'état du parquet, que l'armoire était vissée au sol. Au début des années 1950, les portes vitrées dont seuls quelques privilégiés avaient les clés furent enlevées des armoires à livres. Cela mit un terme à l'obligation de déverrouiller les armoires le matin et de les verrouiller le soir.

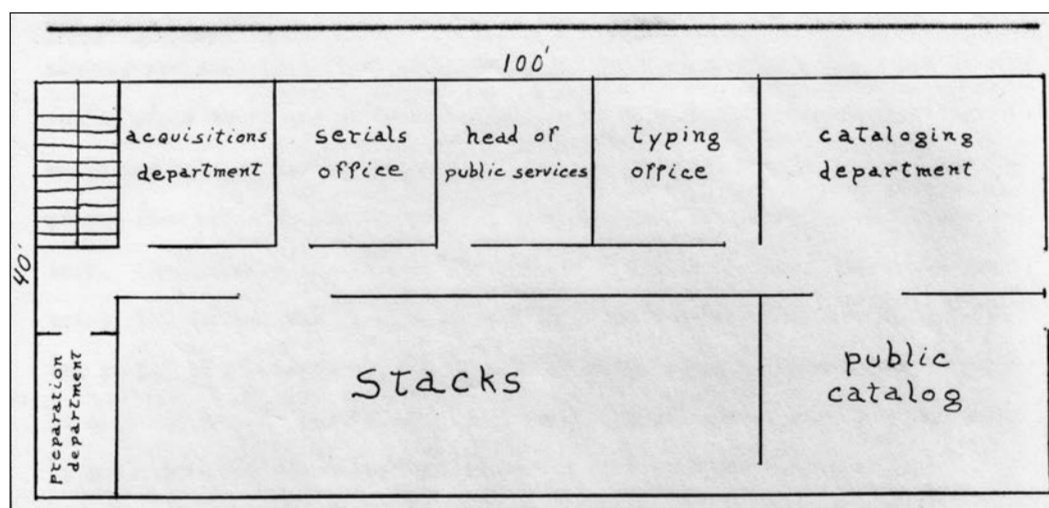
Les locaux de la bibliothèque générale ne se modifièrent pas de façon notable de 1947 à 1956. Il en irait différemment à l'arrivée du nouveau et dynamique bibliothécaire en chef, l'abbé Hervé Gagné en 1957. Son idée maîtresse était de cloisonner la bibliothèque au moyen des immenses armoires à livres. Celles-ci servaient à délimiter les aires de travail du personnel et les divers services. Dès le premier mois de son entrée en fonction, il aménagea au premier étage de la bibliothèque (4^e étage du Pavillon central), du côté jardin, une série de quatre bureaux. Les étagères pour les revues, qui longeaient le corridor, furent remplacées par une salle des revues. Un bureau fut aménagé au deuxième étage de la bibliothèque (5^e étage du Pavillon). Les espaces sous le toit, au troisième étage (6^e étage du Pavillon), subirent un nettoyage complet, s'agrémentèrent d'une nouvelle couche de peinture et les étagères brutes reçurent un fini. On acheta six bureaux et de nouveaux meubles pour les catalogues. La salle du catalogue occupa plus d'espace et profita de fenêtres dégagées. Le système téléphonique passa de deux appareils à neuf, et on comptait quatre lignes.

La propension d'Hervé Gagné à déplacer les meubles prévient toute tentative de décrire la disposition de la bibliothèque avec précision au fil des cinq années et demie de son règne. Les souvenirs d'André Beaulieu et de Marcel Hudon permettent tout de même d'en dresser un portrait, comme aussi certains documents dont le plus important est le mémoire de maîtrise de Marcel Hudon, *Plan for the Centralization of Technical Processes in the Library of Laval University*, déposé en 1961. Au troisième étage du Pavillon central, hors de la bibliothèque générale proprement dite, étaient entreposés des collections anciennes et des livres hors de prix. Les employés de la bibliothèque avaient sélectionné les documents qui s'y trouvaient, par exemple les *Relations des Jésuites* dans l'édition Cramoisy. Les livres à l'index reposaient également au troisième étage dans l'Enfer. Seuls l'abbé Gagné et André Beaulieu en détenaient la clé. La sélection des documents se faisait en suivant la liste du Vatican publiée dans l'*Index librorum prohibitorum*, mais aussi les censures de l'abbé Émile Bégin pour les œuvres de littérature et de philosophie. Les livres prohibés arboraient un petit « x » avant la cote de l'auteur. Au quatrième étage du Pavillon, qui correspondait au premier étage de la bibliothèque, résidaient les bureaux de l'administration, le service au public, la salle de consultation et le début des collections. Rendu au sommet des escaliers, au quatrième, le visiteur choisissait entre deux portes, l'une qui menait aux bureaux de l'administration et au début des rayonnages, l'autre qui donnait accès au comptoir de prêt et à la salle de consultation. Un passage



Marcel Hudon vers 1969

entre le côté des bureaux et celui du public permettait de circuler entre les deux parties, passant des bureaux vers le comptoir de prêt. Le cinquième étage accueillait les services techniques, un chef de service et la plus grande partie des collections. Les armoires à livres y délimitaient des bureaux pour le département de la préparation matérielle, celui des acquisitions et celui du catalogage, un bureau pour le service des périodiques, un autre pour le chef des services au public, et enfin un bureau pour la secrétaire. Les rayonnages et les catalogues occupaient le reste de l'étage. Marcel Hudon dessina le plan topographique de cet étage dans son mémoire (p. 52, figure 8).



Plan des services techniques à la Bibliothèque générale au Pavillon central en 1961, dans Hudon, Marcel, *Plan for the Centralization of Technical Processes in the Library of Laval University, Québec, Canada*, p. 52, fig. 8.

Les combles du sixième étage, auxquels on accédait seulement par un escalier, abritaient le reste de la collection, dans deux pièces désespérément froides en hiver. Un autre local renfermait des doubles de revues, des revues médicales anciennes et des exemplaires supplémentaires de monographies, pour un total estimé entre 15 000 et 20 000 documents. Cette réserve était très sale, emplie de poussière, avec de vieux papiers déposés sur le dessus des livres pour les protéger.

En mai 1959, le Comité général de la bibliothèque manifesta le désir d'agrandir la bibliothèque en l'étendant dans le local occupé alors par la Chapelle du Grand Séminaire. La requête ne semble pas avoir été reçue par les autorités, mais elle met en évidence le retour du problème d'espace. Rénovée par l'abbé Blanchet en 1946 et par l'abbé Gagné en 1957, la bibliothèque le fut toujours de l'intérieur. Elle n'acquie

aucun local supplémentaire. En 1962, des centaines de boîtes de livres s'entassaient au sixième étage, compliquant l'accès aux collections. Les installations n'impressionnèrent pas les employés embauchés en 1963. Bernard Vinet écrivit que les « conditions de travail étaient exécrables : pas de bureau, mais des alvéoles formées par des étagères remplies de volumes. Les étudiants et les professeurs y avaient accès en tout temps pour y consulter les ouvrages. Aucune tranquillité, aucune intimité. Les conversations téléphoniques à portée d'ouïe de tous. » (*Un bibliothécaire se raconte*, p. 75-76). En entrevue, Agathe Garon et Jean-Marie Scantland, deux retraités, reconnaissent sans hésiter que la bibliothèque générale à cette époque, « c'était le Moyen-Âge! »

Les collections et les budgets

Les fonds documentaires de la bibliothèque continuèrent de croître. Les employés considéraient encore que les collections se répartissaient en trois fonds : ancien, canadien et contemporain. Cette tripartition revint dans l'article « La bibliothèque de l'Université Laval » publié en 1952 par Antonio Drolet, adjoint au bibliothécaire. Il actualisa simplement la description détaillée des fonds sans modifier leur classement. Le progrès des collections dépendit de moins en moins des dons. Les bibliothécaires en chef disposèrent de plus d'argent pour acheter des volumes à partir de 1946. Dans le budget total de la bibliothèque, qui comprenait plusieurs lignes dont les salaires, le mobilier et les articles de bureau, une ligne était réservée à l'acquisition des documents. Cette partie spécifique du budget, de 1 500 \$ qu'elle était en 1946, grimpa jusqu'à 44 257 \$ en 1956 et atteignit 155 000 \$ en 1961. Les collections connurent une croissance spectaculaire entre 1954 et 1961. Elles s'accrurent d'environ 130 000 volumes, soit une augmentation de 43 %. Le progrès des collections profita probablement au fonds contemporain, qui contenait des volumes récents pour l'enseignement et la recherche universitaires.

Les budgets devenant sans cesse plus élevés, un service des acquisitions vit progressivement le jour. L'abbé Joseph-Marie Blanchet embaucha petit à petit du personnel installé dans quelques bureaux. Il institua pour principe que les achats passaient tous, quelle que soit la bibliothèque lavalloise concernée, par le service des acquisitions de



Marcel Hudon

Catalogage à la Bibliothèque générale au Pavillon central, septembre 1961, dans Hudon, Marcel, *Plan for the Centralization of Technical Processes in the Library of Laval University, Québec, Canada*, p. 61, fig. 13.

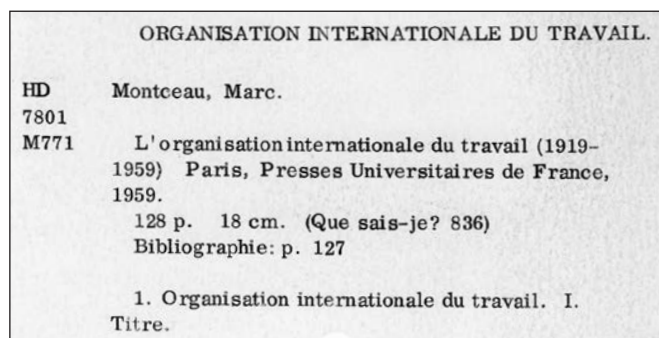
la bibliothèque générale. Ce fut toutefois sous l'abbé Hervé Gagné que naquit vraiment ce service, doté d'un personnel à plein temps. En 1960, les demandes d'acquisitions arrivaient sur des bordereaux de 3 pouces par 5 pouces en provenance des facultés, écoles et instituts. Si elles recevaient l'approbation du bibliothécaire en chef, elles atterrissaient sur les bureaux des employés qui vérifiaient si la bibliothèque possédait déjà le document. Si le document n'appartenait pas aux collections, les employés complétaient au besoin les informations bibliographiques et les envoyaient à la secrétaire qui tapait les bordereaux requis. Ces derniers revenaient sur le bureau du bibliothécaire en chef, qui les envoyait aux Presses de l'Université Laval, lesquelles procédaient aux achats. La centralisation des achats ne parvint cependant pas à se réaliser complètement. Les bibliothèques de sciences, médecine et foresterie remplissaient elles-mêmes les bordereaux d'acquisitions. Le bibliothécaire en chef était alors mis devant le fait accompli.

Le catalogage et la classification

Formé à Washington, l'abbé Blanchet suivit dans ses réformes les règles américaines en matière de catalogage et de classification. Finie la classification à la française inspirée du *Manuel du libraire* de Jacques-Charles Brunet. Finie la description bibliographique à l'italienne selon les règles de la bibliothèque vaticane. Les pratiques américaines, répandues dans les bibliothèques américaines et canadiennes-anglaises, faisaient leur entrée à l'Université Laval. Les vieilles fiches de 3,5 pouces par 4,4 pouces, qui tenaient debout dans les tiroirs, furent remplacées par des fiches de 3 pouces par 5 pouces, dorénavant couchées, leur côté le plus long reposant à l'horizontale. On acheta de nouveaux meubles pour le catalogue sur fiches. De dimensions plus modestes, chaque tiroir ne contenait qu'une rangée de fiches. La description bibliographique, inscrite sur les fiches, suivit les règles prescrites par l'American

Library Association (ALA), adaptées toutefois aux particularités d'un catalogue francophone. La classification passa au système de la Library of Congress de Washington, inventé en 1897, où la cote débute par une ou plusieurs lettres, suivies de chiffres. Encore utilisée en 2017, cette classification comportait les mêmes divisions en 1946 :

- A : Généralités
- B : Philosophie. Psychologie. Religion
- C : Sciences auxiliaires de l'histoire



Fiche horizontale du catalogue sujet en reproduction multilith, dans Hudon, Marcel, *Plan for the Centralization of Technical Processes in the Library of Laval University, Québec, Canada*, p. 63, fig. 14.

- D: Histoire du monde et histoire de l'Europe, l'Asie, l'Afrique, etc.
- E: Histoire des Amériques (généralités et États-Unis)
- F: Histoire des Amériques (autres pays d'Amérique)
- G: Géographie. Anthropologie. Loisir
- H: Sciences sociales
- J: Sciences politiques
- K: Droit
- L: Éducation
- M: Musique et livres sur la musique
- N: Beaux-arts
- P: Langage et littérature
- Q: Sciences
- R: Médecine
- S: Agriculture
- T: Technologie
- U: Science militaire
- V: Science navale
- Z: Bibliographie. Bibliothéconomie. Ressources d'information

Même si elle était prévue depuis longtemps, la classe K (droit) ne fut cependant développée officiellement qu'à partir de 1969, lors de la publication de la classe KF sur le droit américain. La bibliothèque de droit ne pouvait migrer vers la classification de la Library of Congress. Les classes en religion (BL-BX) furent publiées pour la première fois en 1927, mais elles ne satisfaisaient pas les besoins de l'Université Laval, université catholique. La Bibliothèque du Congrès portait en effet plus d'attention à la théologie protestante. Les volumes en théologie catholique et en droit canonique furent donc classés selon la classification Murphy Lynn, *An Alternative Classification for Catholic Books* de 1946 à 1979. Ces classifications par sujet présentaient l'avantage de ne plus associer la cote du document à l'armoire qui contenait ledit document. Les



Catalogue à la Bibliothèque générale au Pavillon central, septembre 1961, dans Hudon, Marcel, *Plan for the Centralization of Technical Processes in the Library of Laval University, Québec, Canada*, p. 23, fig. 6.

volumes recevaient une place les uns par rapport aux autres, et non en fonction des lieux physiques où ils étaient rangés. La bibliothèque acheta au début des fiches préimprimées par la Library of Congress. Mais celles-ci ne convenaient pas à une institution de langue française et coûtaient cher. La bibliothèque se mit à produire ses fiches au moyen du procédé multilith.

Lancer un nouveau catalogue et adopter une nouvelle classification impliquaient de cataloguer et de classer les nouvelles acquisitions selon les nouvelles règles, mais aussi de refaire le travail pour les 259 469 volumes déjà sur les rayons. En 1946, le bibliothécaire en chef faisait le catalogage avec son assistant. Devant le travail à accomplir, l'abbé Blanchet embaucha Marcel Hudon comme premier catalogueur à plein temps. Un second le rejoignit en 1949 et d'autres par la suite. Ils devinrent assez nombreux pour qu'un service du catalogue soit créé par l'abbé Hervé Gagné en 1957. Marcel Hudon se souvient des heures longues et fastidieuses qu'il passa à mettre à jour leur exemplaire du grand livre de la classification LC (Library of Congress). Il recevait chaque mois les mises à jour de la classification, découpait les modifications et les collait aux bonnes places dans le grand livre. Les nouveautés étaient cataloguées en priorité. Quand ils avaient du temps libre, les catalogueurs prenaient des livres sur les rayons pour les recataloguer. En 1958, le nouveau catalogue LC décrivait 134 000 volumes, alors que l'ancien en répertoriait 187 716.

Le catalogue démarré en 1946 présentait deux autres nouveautés. Il ambitionnait tout d'abord d'être un catalogue général répertoriant non seulement les collections de la bibliothèque générale, mais aussi celles des bibliothèques spéciales. Il atteignit son objectif sauf pour la bibliothèque des sciences, qui refusa de collaborer. Ensuite, le catalogue devint un catalogue-dictionnaire. L'ancien catalogue était de type catalogue divisé. Il se composait de cinq parties distinctes : auteur, titre, sujet, topographique (ordre de cote), chronologique. C'est-à-dire qu'un ensemble de tiroirs contenaient les fiches selon l'ordre alphabétique des noms d'auteurs, qu'un autre ensemble de tiroirs contenaient les fiches selon l'ordre alphabétique des titres, et ainsi de suite pour les autres parties du catalogue, à l'exception du catalogue sujet. Ce dernier consistait en une liste de mots-clés qui renvoyaient aux rayonnages où reposaient les documents traitant desdits sujets. De 1946 à 1964, le catalogue adopta le principe du catalogue-dictionnaire : toutes les fiches étaient regroupées dans un même ensemble selon l'ordre alphabétique. Une fiche sujet côtoyait une fiche auteur ou une fiche titre. Tout dépendait de l'alphabet. Au lieu de se diriger vers des tiroirs contenant spécifiquement des fiches d'auteurs, l'utilisateur allait toujours dans les mêmes meubles et cherchait par ordre alphabétique, quel que soit son besoin.

Vivre avec deux catalogues, l'ancien et le nouveau, imposait des contraintes particulières. Ceux qui fréquentaient la bibliothèque devaient consulter non seulement deux catalogues, mais deux catalogues régis par des systèmes différents. Même les fiches et les meubles n'avaient rien de comparable. Les cotes inscrites sur les volumes n'obéissaient pas au même système. Pis encore, des volumes passaient d'un système à l'autre au fil des années. Pour mieux s'y retrouver, l'ancien catalogue et les documents qu'il répertoriait furent montés au 6^e étage sous les combles, alors que le nouveau catalogue et les documents classifiés selon la Library of Congress furent majoritairement regroupés au 5^e étage. Une nette dichotomie s'instaura au sein des collections. Les usagers et même le personnel considéraient de plus en plus que la collection de l'Université résidait au 5^e étage, et celle du Séminaire au 6^e étage. Il en allait autrement dans les faits, puisque les documents reclassifiés dans le nouveau système descendaient graduellement au 5^e étage. Avec un nombre suffisant de catalogueurs, toute la collection aurait été reclassifiée et rien n'aurait distingué un étage d'un autre. Ce ne fut malheureusement jamais le cas.

Le Répertoire de vedettes-matière

Les réformes entreprises par l'abbé Blanchet mettaient la bibliothèque de l'Université Laval à l'heure américaine. Les descriptions bibliographiques suivaient les règles de l'American Library Association et la classification s'alignait, sauf exception, sur la classification de la Library of Congress. Le dernier élément qui manquait pour calquer parfaitement le modèle américain était d'introduire les fameux *Library of Congress Subject Headings* (LCSH), à savoir le thésaurus développé par la Bibliothèque du Congrès à Washington pour assigner des sujets aux volumes. Il fallait cependant traduire en français les termes repris des LCSH. La bibliothèque créa et cumula progressivement des fiches de traduction des sujets de la Library of Congress, qui constituèrent le *Répertoire de vedettes-matière* (RVM).

Chercher les livres par sujet ne datait pas de la veille, même à Laval. Le système adopté par l'abbé Benoît-Philippe Garneau en 1912 restait cependant rudimentaire. Il consistait à consulter une liste de mots-clés repris des titres des ouvrages. La liste renvoyait à la classification des volumes dans les armoires numérotées. Un lecteur s'intéressant aux Écritures Saintes savait, tout au plus, dans quelles tablettes fouiller. À son arrivée en 1925, Antonio Drolet s'intéressa de plus près au sujet et commença à élaborer une liste plus systématique de vedettes individuelles. Lorsque la décision fut prise en 1946 de traduire les *Library of Congress Subject Headings*, Antonio Drolet prit la responsabilité du projet. Un poste de bibliothécaire adjoint fut créé pour lui, à

cette intention, le 18 juin 1946. Il devint le premier chef de ce qui deviendra la section du catalogage et de l'indexation-matière. Une équipe du catalogage se constitua peu à peu. Marcel Hudon fut engagé en 1947 comme premier catalogueur de la future équipe. Thérèse Ouellet devint une assistante de premier ordre. Elle consignait les vedettes, tapait les listes et maintenait à jour le répertoire. Elle s'y consacrait encore en 1963. Le travail ne consista jamais à traduire la totalité des *Library of Congress Subjects Headings*. On traduisait selon les besoins, pour assigner des vedettes aux livres acquis par la bibliothèque. Un grand nombre de vedettes-matière françaises s'accumulèrent ainsi au fil des acquisitions de volumes. Une liste fut compilée, qui devint assez volumineuse pour compter comme une première version du RVM en mars 1954. Une seconde version suivit en 1959, tirée à 20 exemplaires. Elles étaient probablement imprimées sur des feuilles de format lettre. En 1962 arriva la première édition officielle aux Presses de l'Université Laval. Elle contenait 11 000 vedettes, surtout en sciences humaines et sociales. Le répertoire était en effet confectionné à la bibliothèque générale, selon les acquisitions qu'on y faisait et qui touchaient avant tout ces disciplines. L'introduction à la première édition du répertoire explique que d'autres thésaurus que le *Library of Congress Subject Headings* furent mis à contribution, quoiqu'avec parcimonie, tels que le *Catholic Subject Headings*, le *Subject Headings in Education* et le *Subject Headings for Aeronautical Engineering Libraries*. Utile à chaque catalogueur de la bibliothèque générale, cette version imprimée et officielle servait également à faire le pont avec les bibliothèques spéciales, qui se trouvaient souvent loin de la bibliothèque générale. Elle permettait d'uniformiser le catalogage qui se faisait dans les diverses bibliothèques.

Le *Répertoire* s'avéra difficile à gérer à l'interne sous sa forme commerciale, à savoir une édition imprimée suivie de suppléments. Il fallait découper les suppléments en petits bouts de papier gommé que l'on collait aux bons endroits dans l'édition complète. La décision fut prise en mai 1963 de transposer le *Répertoire* sur des fiches cartonnées qui seraient rassemblées dans des tiroirs en bois comme dans un catalogue de bibliothèque. Une partie du fichier contenait les fiches de traduction anglais-français. Le mot anglais figurait au haut de la fiche, la traduction française au bas. L'autre partie du fichier

<input checked="" type="checkbox"/>	Vedette: Papauté
Terme anglais: PAPACY	(BX 950-960)
L.C.S.H.p. 947 (1983)	et/ou Suppl. '64-65' — '66-71' 512 '72' —
'73' — '74' — 75=0 76=0	Kaplan p. 316
Autorité de la traduction:	See Holy See
List des religions = papauté Po pes	
Kerouac OR Robert = OR	
685 à Biblio. 1978	
Initiales: CL	Date: 77.08.17
	750529
	21/03/25
	24/02/12
	BUL C-20 (6-74)

Fiche du Répertoire de vedettes-matière, 1974.

rassemblait les fiches de traduction français-anglais. Ces dernières fiches étaient beaucoup plus riches que les précédentes, car elles fournissaient des informations supplémentaires. Les catalogueurs y consignaient les synonymes, les termes génériques, spécifiques et associés, et même les références bibliographiques des ouvrages de référence consultés pour justifier la traduction et le réseau sémantique. Car le *Répertoire de vedettes-matière* est beaucoup plus qu'une liste de termes. C'est un thésaurus encyclopédique dans lequel on établit des liens entre les concepts. Un réseau conceptuel se tisse progressivement et devient très complexe. D'où l'importance de justifier les décisions. La partie français-anglais du fichier incluait aussi des fiches correspondant aux synonymes que l'on ne devait pas utiliser pour décrire le contenu des volumes. Elles redirigeaient le catalogueur vers le terme sujet autorisé. Avec toutes ses fiches, le *Répertoire* atteignit jusqu'à 360 tiroirs. Séduit par les promesses de l'automatisation, le comité exécutif de la bibliothèque décida quelques mois plus tard, dès août 1963, que le fichier des vedettes-matière serait transposé sur des fiches IBM pour une informatisation en 1964.

Le projet de déménagement à Ste-Foy

Le Comité général de la bibliothèque manifesta le désir, en mai 1959, d'agrandir la bibliothèque en occupant la Chapelle du Grand Séminaire. La requête n'ayant vraisemblablement pas reçu l'approbation des autorités, il proposa, en février 1960, que l'Université construise une bibliothèque sur la cité universitaire de Ste-Foy. Il demanda au recteur la permission de constituer un comité d'étude à cette fin. Que ce comité spécial ait été formé ou non, le projet de transférer à Ste-Foy la bibliothèque générale était dans l'air. À la première réunion du Comité de construction du Pavillon des sciences de l'homme (futur Pavillon Charles-de-Koninck), le 1^{er} avril 1960, une motion fut adoptée demandant que la bibliothèque générale soit incluse dans le pavillon. Le professeur Claude Galarneau sonda les doyens des facultés de philosophie, de droit, de sciences sociales et les directeurs de l'École de pédagogie et de l'École d'orientation, qui accueillirent cette idée avec enthousiasme. Avoir à portée de main, dans le même pavillon, une bibliothèque bien garnie dans ces disciplines ne pouvait que réjouir le corps professoral. L'abbé Hervé Gagné écrivit même au doyen de la Faculté des lettres, le 12 avril, se disant heureux du projet et affirmant y avoir lui-même déjà pensé.

Si l'abbé Gagné se réjouissait à l'idée de voir la bibliothèque générale migrer vers le futur Pavillon des sciences de l'homme, cela ne l'empêchait pas de nourrir d'autres ambitions. Il envoya une de ses employés, Mme Thérèse Ouellet, visiter des bibliothèques publiques et spécialisées aux États-Unis et au Canada. Elle rédigea un rapport

intitulé *Projet de Bibliothèque*, daté du 28 janvier 1960. Le but était de définir la bibliothèque idéale en termes de locaux, de bâtiments, de collections, de personnel, de clientèle et de règlements. L'abbé Gagné souhaitait en effet que la bibliothèque eût son pavillon plutôt que de partager ses espaces avec d'autres, comme c'était le cas au Pavillon central. Le 12 février 1962, il envoya à l'abbé Fernand Gingras, procureur adjoint de l'Université, un aperçu de son projet de construction de la bibliothèque générale sur la Cité universitaire. Le plan prévoyait des espaces de 266 500 pieds carrés et une facture de 7 290 000 \$. Sans doute par prudence, Hervé Gagné s'impliquait simultanément dans le projet du Pavillon des sciences de l'homme. Il participa à une réunion des comités de bibliothèques des sciences de l'homme, en juillet 1962, où il étudia avec d'autres une esquisse de la bibliothèque planifiée dans le futur pavillon. Personne ne savait alors de quelle manière se concrétiserait la migration de la bibliothèque vers le campus, car le Pavillon des sciences de l'homme n'ouvrit ses portes qu'en 1964.

Les bibliothèques spéciales

Les réformes entreprises par l'abbé Joseph-Marie Blanchet, frappées au sceau de la centralisation, ne plurent pas à tout le monde. Elles impliquaient que les bibliothèques spéciales se conformassent aux règles fixées par le bibliothécaire en chef de la Générale. Le catalogage, la classification, les bordereaux de commande, les budgets, tout passait sous le contrôle de la bibliothèque générale. Les bibliothèques spéciales plus petites et mal organisées accueillirent ce don de la providence. D'autres prirent la chose avec indifférence. Une minorité refusa de se plier aux nouvelles exigences. Les bibliothèques spéciales les mieux organisées, qui profitaient pleinement de leur autonomie, firent opposition. Celle des sciences marchait en tête de la contestation. Elle faisait elle-même ses commandes, ne participait pas au catalogue collectif et ses collections restaient classifiées selon le système Dewey. L'abbé Blanchet n'y pouvait pas grand-chose. Il avait beau agir comme le bibliothécaire en chef de toutes les bibliothèques, il ne disposait d'aucun moyen de pression ni de coercition. Certaines bibliothèques en profitèrent pour faire la sourde oreille à ses demandes. En 1952, les bibliothèques des facultés de théologie, de sciences, d'agriculture et de l'École de commerce dépendaient encore de leur faculté respective pour leur organisation.

L'abbé Hervé Gagné, qui succéda à l'abbé Blanchet, entendait mener les choses autrement. Il écrivit au recteur M^{gr} Alphonse-Marie Parent en janvier 1958 pour lui expliquer que l'on contestait son autorité. Les facultés de sciences et de sciences sociales

prétendaient que Gagné n'était chef que de la bibliothèque générale et n'avait pas d'autorité hiérarchique sur les bibliothèques spéciales. Tous les chefs de bibliothèque étant nommés par le recteur, aucun n'avait préséance sur un autre. Le titre de « bibliothécaire général » ne figurait nulle part dans les statuts de l'Université Laval. Une telle fonction, arguaient les opposants, ne provenait que de la déformation du titre de « bibliothécaire de la bibliothèque générale ». Hervé Gagné demanda à M^{gr} Parent que sa nomination par le Conseil universitaire fût de lui le directeur de toutes les bibliothèques. La proposition fut débattue au Conseil universitaire dans les semaines suivantes et ses membres furent invités à faire des suggestions. Le docteur Jean-Baptiste Jobin, doyen de la Faculté de médecine, répondit à l'appel en février en écrivant au secrétaire général de l'Université, l'abbé Jacques Garneau. Le D^r Jobin voyait de grands avantages à ce qu'un bibliothécaire gère l'ensemble des bibliothèques. Il faudrait cependant, à son avis, former un comité consultatif auquel siègeraient des membres des facultés. Chaque faculté aurait un comité de bibliothèque et le bibliothécaire général déposerait un budget en début d'année qui déterminerait les montants alloués aux bibliothèques facultaires. La missive reçut des échos favorables, car en juillet 1958, le Conseil universitaire créa le poste de bibliothécaire général, statua en faveur d'un comité général consultatif de la bibliothèque et permit au bibliothécaire général de déposer un budget. Le Comité général décida en mai 1959 que les bibliothèques dépendraient d'un seul budget qui serait réparti entre les différentes bibliothèques. Les frais de locaux, d'ameublement et de réparation restaient cependant à la charge des facultés.

L'année 1962 marqua le début d'un autre renversement de dynamique entre la bibliothèque générale et les bibliothèques spéciales. Ces dernières cessèrent de se multiplier pour entamer un lent processus de fusion. Après une période d'expansion, l'univers des bibliothèques de Laval commença à se rétracter. La bibliothèque des sciences sociales intégra les collections de la bibliothèque générale et les bibliothèques de départements furent dissoutes par Hervé Gagné, leurs collections revenant dans les fonds des bibliothèques facultaires.

La bibliothèque de médecine

La Faculté de médecine se plia de bon gré aux projets de réforme de l'abbé Joseph-Marie Blanchet. Les collections de la bibliothèque médicale furent recataloguées à partir de 1947 selon la classification de la Library of Congress, en cote R. Moins actif, le comité de bibliothèque ne se rencontrait qu'au besoin. Le personnel resta stable, avec le directeur, deux secrétaires et une aide. Le plus gros événement de cette période fut le déménagement de la faculté et de sa bibliothèque dans un pavillon

neuf, érigé en 1957 sur le campus de Ste-Foy. L'une des premières décisions de l'abbé Hervé Gagné, en devenant bibliothécaire en chef de la bibliothèque générale, fut d'envoyer son adjoint Antonio Drolet sur le campus pour organiser la bibliothèque de médecine avec l'aide du docteur Jean-Baptiste Jobin. L'installation au Pavillon Ferdinand-Vandry se fit d'août à octobre 1957, au premier étage de l'aile nord. La bibliothèque comprenait une vaste salle de lecture au centre. Les périodiques de l'année courante reposaient sur des étagères qui couraient tout le long de la salle du côté des fenêtres. À chaque bout de la salle se trouvaient des rayonnages sur deux étages. Le lecteur trouvait à un bout les monographies, et à l'autre bout les périodiques reliés des années antérieures. Divisant la salle de lecture, des demi-étagères rassemblaient les ouvrages de référence.

Yves Tessier



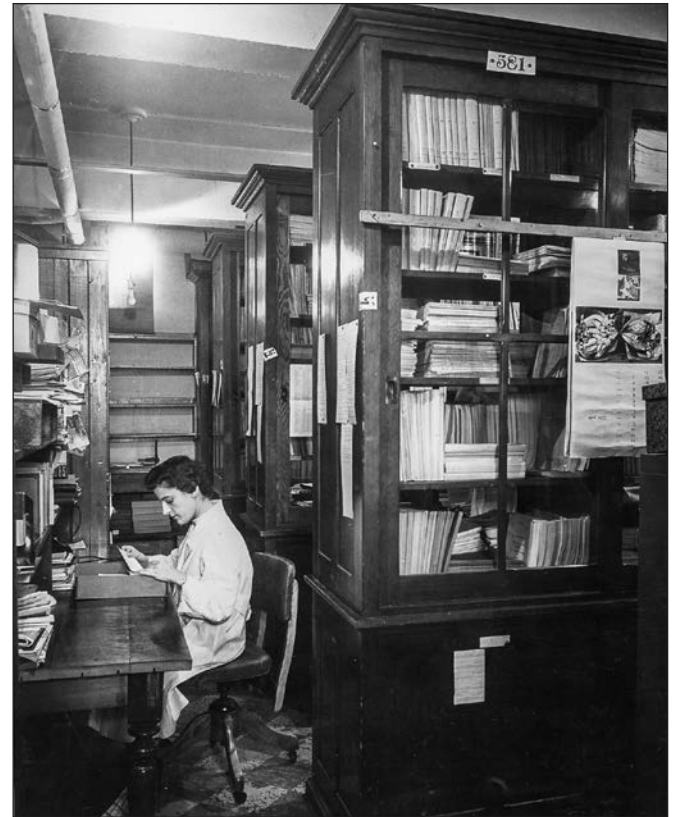
Bibliothèque de médecine au Pavillon Vandry en 1972.

Les espaces réservés à la bibliothèque s'avèrent rapidement insuffisants. Elle débordait déjà en 1962 et une partie des collections furent déplacées au sous-sol du pavillon en 1963 pour que les nouvelles acquisitions prennent place sur les rayons. La même année, la bibliothèque générale accepta que la bibliothèque de médecine quittât le giron de la classification du Congrès. La classification LC céda la place à celle de la National Library of Medicine (NLM) des États-Unis. Débutée en 1948, cette classification semblait promise à un développement rapide et à une structure qui répondrait bien aux besoins de la documentation médicale. Convaincue des avantages à long terme de la NLM et encouragée par l'exemple d'autres bibliothèques de

recherche qui avait réalisé la transition, la direction générale de la bibliothèque sauta le pas et refit la classification de la bibliothèque de médecine. La décision est encore en vigueur en 2017.

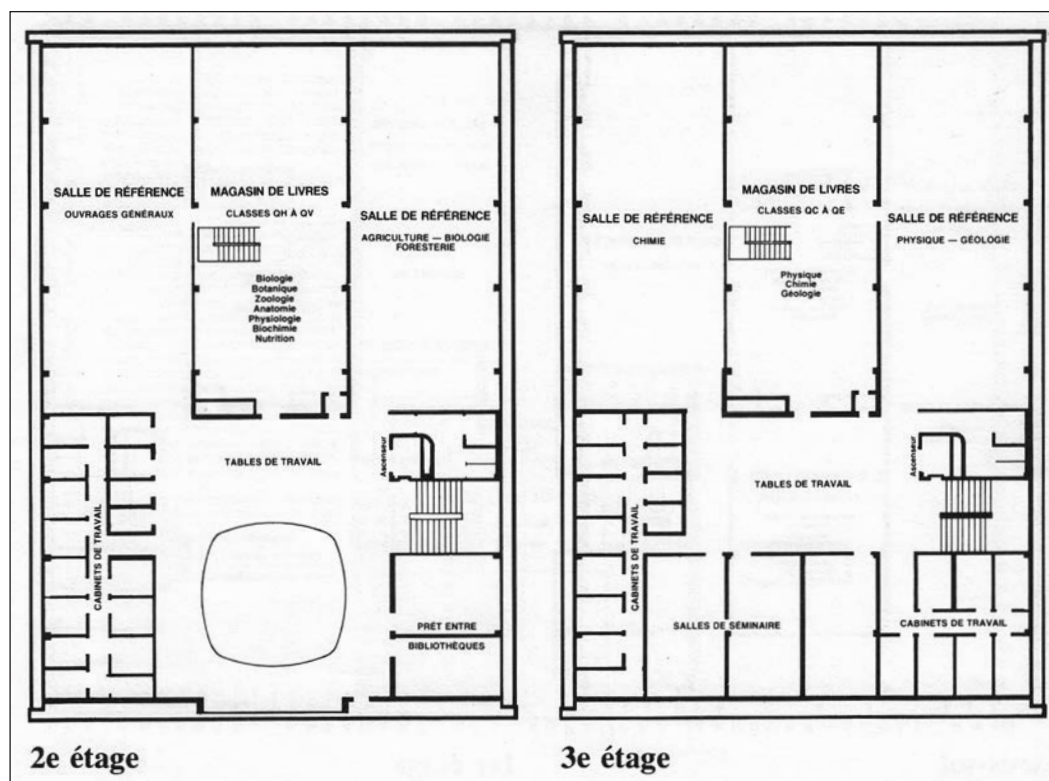
La bibliothèque des sciences

En 1947, la bibliothèque des sciences comptait deux employés, le directeur Jean-Baptiste Parent, frère du futur recteur M^{gr} Alphonse-Marie Parent, et Mlle Madeleine Métivier. La collection avoisinait les 15 000 documents, classifiés selon le système Dewey. Toujours sise sur le campus des sciences, boulevard de l'Entente, elle se préparait à un grand chamboulement : déménager sur le nouveau campus de Ste-Foy. L'Université se préparait en effet à fermer le campus sur la terrasse Dandurand et à transférer tout ce monde dans deux pavillons, l'un pour les sciences pures (Pavillon Alexandre-Vachon), l'autre pour les sciences appliquées (Pavillon Adrien-Pouliot), qui seraient construits en même temps. Le comité de construction tint ses premières réunions dès l'été 1956. Aucun membre du personnel des bibliothèques de l'Université n'y siégeait. On prévoyait que la nouvelle bibliothèque des sciences devrait avoir une capacité de 50 000 volumes. Un programme de construction fut déposé en mars 1958, dans lequel les départements des sciences définissaient leurs besoins en espace et en équipement. Chaque département se réservait de l'espace pour sa bibliothèque départementale, couvrant de 400 à 1 000 pieds carrés. Le programme se concluait par une description des besoins de la bibliothèque centrale de la Faculté des sciences, rédigée par Jean-Baptiste Parent. Ce dernier n'entra dans aucun détail. Il mentionna une mezzanine et un sous-sol, un vestiaire, des toilettes, un catalogue général, un comptoir de prêt, un bureau pour le bibliothécaire, un monte-livre, quatre chariots, des tables et des chaises. Aucune mention de la superficie nécessaire. Les autorités universitaires avaient déjà en tête la disposition générale des deux pavillons prévus. En décembre 1958, elles savaient que la bibliothèque des sciences occuperait une annexe au Pavillon Vachon, qui ferait pendant à l'amphithéâtre qui servirait d'annexe au Pavillon Pouliot.



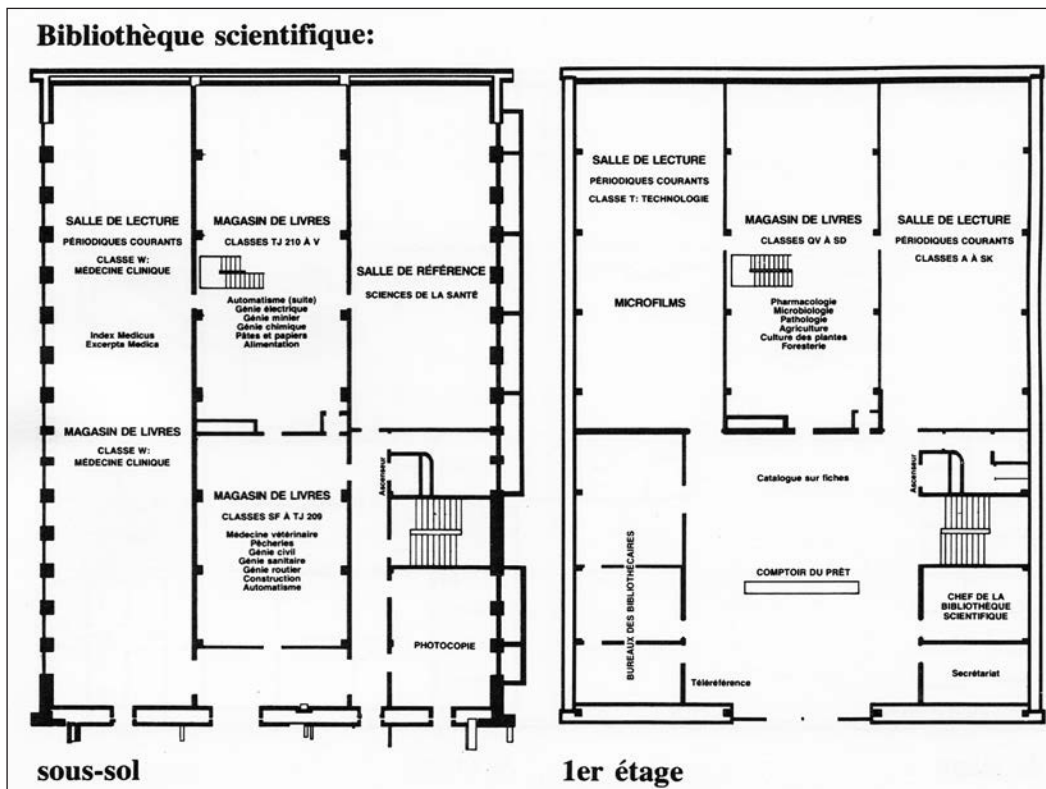
Bibliothèque des sciences sur le Boulevard de l'Entente en 1957

L'architecte retenu pour les deux pavillons fut Lucien Mainguy, qui avait déjà conçu le pavillon d'administration (1951) et celui de médecine (1957). C'est lui et le comité de construction qui prirent l'essentiel des décisions concernant les locaux de la bibliothèque des sciences. Sans qu'aucun employé de la bibliothèque ne soit présent, le comité consacra la réunion du 17 novembre 1959 à discuter de la bibliothèque. On décida que la bibliothèque n'aurait qu'une seule entrée, tant pour les gens arrivant de l'intérieur que de l'extérieur du pavillon. Un tunnel serait creusé pour relier l'aile des classes et la bibliothèque. L'architecte suggéra que le plancher du deuxième étage ne comportât pas de mezzanine afin d'augmenter la surface disponible. Cet étage devrait accueillir une grande salle de lecture et de travail qui ne serait pas, à proprement parler, la bibliothèque, mais qui inciterait les étudiants à la fréquenter, car elle se trouverait au cœur de la bibliothèque. D'autres discussions eurent bien entendu lieu, qui modifieraient progressivement les plans. Le bibliothécaire général, l'abbé Hervé Gagné, rencontra le comité de construction le 23 mai 1960 pour lui exposer sa vision.



Plan des 2^e et 3^e étages de la Bibliothèque des sciences au Pavillon Vachon, dans *Guide du lecteur*, 1976, p. 52.

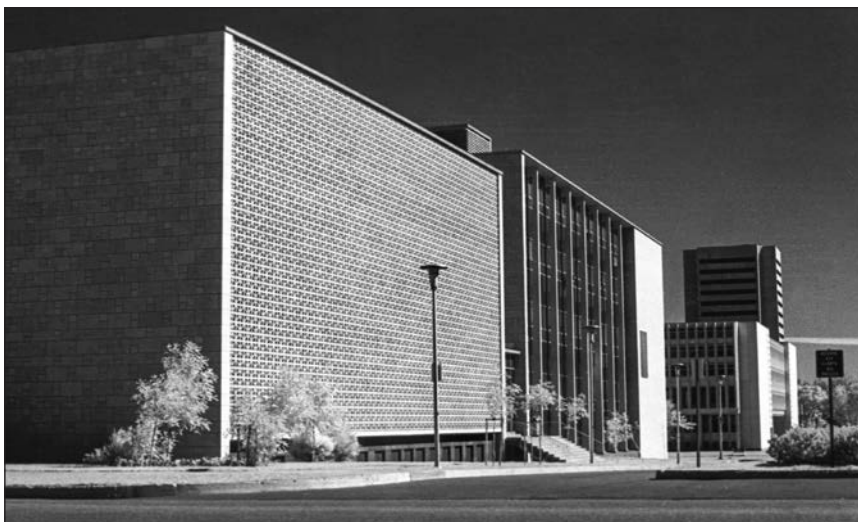
Il demanda que la bibliothèque eût un plancher supplémentaire à ceux déjà prévus. Lucien Mainguy accepta de proposer un nouveau plan. Des documents non datés, signés par Hervé Gagné, commentèrent les plans de la bibliothèque scientifique. L'abbé se prononça sur le placement du rayonnage, la hauteur des comptoirs, le fini en bois et l'écart entre les rayonnages. Il étudia les détails de l'électricité et de la finition. Le procureur adjoint de l'Université, Fernand Gingras, le remercia par écrit de sa collaboration et de ses commentaires. Le pavillon Vachon fut livré en étapes successives. Les étudiants investirent les salles de classe à la rentrée de septembre 1961. Des portes verrouillées leur interdisaient l'accès à la partie non complétée du pavillon. En avril 1962, des contrats n'avaient pas encore été octroyés pour la construction de la bibliothèque. La bâtisse devait être livrée pour septembre 1962, mais les laboratoires n'étaient pas terminés en janvier 1963. La finition de la bibliothèque n'était pas complétée en avril et il restait des lumières à poser. La bibliothèque des sciences déménagea tout de même à l'été 1963 et occupa ses nouveaux locaux, son annexe au



Plan du sous-sol et du 1^{er} étage de la Bibliothèque des sciences au Pavillon Vachon, dans *Guide du lecteur*, 1976, p. 51.

Pavillon Vachon. Avec ses 40 960 pieds carrés, la bibliothèque semblait vide, car c'était beaucoup d'espace pour entreposer 18 000 livres. L'écho résonnait d'autant plus que le mobilier et le meuble du catalogue, commandés en avril 1963, n'étaient pas encore arrivés en septembre. Le Pavillon Vachon fut inauguré en même temps que le Pavillon Pouliot le 14 octobre 1963.

Yves Tessier



Pavillon Vachon en 1968 avec la Bibliothèque des sciences en avant-plan

Yves Tessier



Salle de référence à la Bibliothèque des sciences au Pavillon Vachon en 1972

Le nouveau chef de la bibliothèque des sciences, Marcel Hudon, pouvait s'enorgueillir de sa bibliothèque. Il n'y avait pas bibliothèque plus moderne et plus belle à l'Université Laval. Elle occupait cinq étages, un en sous-sol et quatre hors terre. L'entrée se trouvait au premier étage et le deuxième étage la surplombait du haut de sa ronde mezzanine. À l'exception du sous-sol, chaque plancher obéissait au même principe : en sortant des ascenseurs, on trouvait à sa gauche les services, bureaux ou cabinets de travail ; à sa droite, les collections et les salles de référence. Cette dernière zone se répartissait en trois sections délimitées par deux cloisons. Le magasin de livres résidait au milieu, un escalier métallique reliant les magasins de livres d'un étage à l'autre, et il était encadré de part et d'autre par des salles de référence où les usagers s'assoient à des tables de travail et pouvaient aussi consulter dictionnaires et encyclopédies. Un monte-charge reliait chaque étage et transportait les documents. Les cloisons intérieures finies en bois et la mezzanine donnaient beaucoup de cachet à l'intérieur de la bibliothèque et ravirent pendant

longtemps les employés. L'extérieur du bâtiment semblait moins réussi. Certes fonctionnelle, l'annexe restait un bloc monolithique sans attrait particulier. Elle se distinguait par un seul élément architectural, la dentelle de béton qui recouvrait les murs nord et sud, masquant les fenêtres métalliques. Les panneaux de béton ajourés furent disposés sur ces surfaces pour réduire l'apport de lumière extérieure. Cette dentelle présentait cependant un inconvénient majeur, celui d'attirer les volatiles, qui y nichaient et couvraient les surfaces d'excréments. L'Université envoyait périodiquement une équipe de nettoyeurs armés de jet d'eau quand les odeurs devenaient intolérables. Il suffisait toutefois que des employés de la bibliothèque oubliassent de fermer leurs fenêtres lors de l'opération pour que l'eau pénétre dans le bâtiment. L'Université n'eut d'autre choix que de recouvrir les deux murs d'un filet métallique qui empêcherait les oiseaux d'entrer dans la structure. Plus fonctionnelle qu'esthétique, cette solution est encore en place en 2017.

L'arrivée de la bibliothèque des sciences sur le campus entraîna l'abandon de l'une de ses particularités. Elle commença à recataloguer ses documents selon la classification de la Library of Congress. L'opération débuta en 1963 pour s'achever en 1968. Le fait que Marcel Hudon, ancien catalogueur à la bibliothèque générale, devint chef de la bibliothèque des sciences en 1963 ne fut sans doute pas étranger à cette réforme.



Entrée principale de la Bibliothèque des sciences au Pavillon Vachon en 1982

U540 82-062 négatif #3 ■ Michel Bourassa



Salle de consultation de la Bibliothèque des sciences au Pavillon Vachon en 1982

U540 82-062 négatif #12 ■ Michel Bourassa

Conclusion

Cette période se démarqua par la volonté affichée par l'Université de formaliser ses structures administratives et d'améliorer la bibliothèque générale. Deux vagues de réformes, sous l'abbé Joseph-Marie Blanchet et l'abbé Hervé Gagné, balayèrent le système des bibliothèques. Sur le plan bibliothéconomique, les pratiques américaines firent leur arrivée, avec la classification de la Library of Congress et la traduction ponctuelle des *Library of Congress Subject Headings*. Sur le plan administratif, les premiers efforts furent accomplis pour se doter d'un organigramme définissant des services et leurs interrelations. Le bibliothécaire général détint officiellement l'autorité sur toutes les bibliothèques lavalloises, prépara un budget et proposa de nouvelles structures administratives. Les budgets connurent un accroissement notable et l'expansion des collections suivit. L'époque exigea aussi des solutions aux problèmes d'espace vécus depuis si longtemps dans le Vieux-Québec. La réponse évidente fut de migrer sur le nouveau campus de Ste-Foy, qui avait des arpents à revendre. On discuta des plans de localisation de la bibliothèque générale à Ste-Foy. Les facultés de sciences humaines et sociales rêvaient de partager leur Pavillon des sciences de l'homme avec la bibliothèque générale, pendant que le bibliothécaire général rêvait que la bibliothèque eût son pavillon à elle-seule. Ces beaux projets furent devancés par la Faculté des sciences, qui abandonna le boulevard de l'Entente pour ses nouveaux quartiers des pavillons Vachon et Pouliot à Ste-Foy. La bibliothèque des sciences monta en grade, avec une annexe de cinq étages au pavillon Vachon, lui offrant de vastes locaux et du mobilier neuf. Tout n'allait cependant pas si bien aux yeux des autorités de l'Université. Elles discutèrent en aparté de la gestion budgétaire assez floue de la bibliothèque, des propositions irréalistes qu'elle faisait quant à sa structure administrative, et de ses politiques, quasi inexistantes, d'achat de volumes. Un comité et des experts devraient étudier la situation, pensèrent-elles, pour les conseiller sur l'avenir de la bibliothèque générale.

Vers une bibliothèque digne de Laval

■ (1963-1973)



Construction du Pavillon de la bibliothèque

Le Québec vivait la Révolution tranquille. Il se modernisait et voyait grand. C'était le Concile Vatican II et la Commission Parent sur l'éducation. L'Université Laval suivait le mouvement : modernisation et changements, un nouveau campus, de nouvelles structures. Elle se comparait aux autres universités et voulait compter parmi les grandes institutions d'enseignement supérieur. Elle souhaitait aussi avoir une bibliothèque de haut calibre. Des inquiétudes planaient alors depuis quelque temps sur la gestion de la bibliothèque générale. Il fallait aussi qu'elle quittât les locaux qu'elle occupait depuis 1860 et s'installât à Ste-Foy. Le procureur adjoint de l'Université, l'abbé Fernand Gingras, suggéra qu'un comité fit le point sur l'état de la bibliothèque de l'Université Laval. Le recteur Louis-Albert Vachon accepta de lancer cette évaluation.

Les rapports Williams-Filion

Le comité chargé d'évaluer la bibliothèque se composa de deux experts externes à l'Université. Des bibliothécaires fort respectés furent contactés : le père Edmond Desrochers, bibliothécaire de la maison Bellarmin à Montréal, et Edwind E. Williams, conseiller du directeur pour les collections à la bibliothèque de l'Université Harvard. Edmond Desrochers déclina l'offre par manque de disponibilité et le révérend père Paul-Émile Filion, conservateur de la bibliothèque de l'Université Laurentienne de Sudbury en Ontario, le remplaça. Williams et Filion vinrent inspecter les installations de la bibliothèque de l'Université Laval, interviewer le personnel et analyser les collections. Ils déposèrent en novembre 1962 le rapport le plus célèbre de l'histoire de la bibliothèque : *Vers une bibliothèque digne de Laval : rapport d'une enquête sur la Bibliothèque de l'Université Laval*. Les 79 pages furent rédigées en anglais, puis traduites en français avec révision et approbation des auteurs. Jamais rapport ne fut plus largement suivi, analysé et approuvé. Il devint la bible du renouveau de la bibliothèque. Pendant plus d'une décennie, la bibliothèque et les facultés en firent l'exégèse pour prouver leurs points, parfois contradictoires, et se placer sous l'autorité de ce rapport. On finit par le connaître comme le rapport Williams-Filion.

Ce n'est pas en raison d'une quelconque complaisance que le rapport devint célèbre. Il dressa un constat accablant pour la bibliothèque. Celle-ci évolua à partir des redressements débutés par Joseph-Marie Blanchet en 1946, mais avec « des conditions physiques déplorables, un personnel inexpérimenté et une aide financière inadéquate » (p. 1). Elle ne soutenait pas la comparaison avec les autres bibliothèques universitaires du Québec et du Canada. Ses collections étaient « très pauvres ». À cette époque,

Marcel Hudon était le seul employé qui détenait un diplôme en bibliothéconomie d'une université reconnue. Aucun autre employé n'aurait pu prétendre au titre de bibliothécaire s'il avait œuvré dans une autre bibliothèque que celle de Laval. Des facultés préféraient engager des documentalistes et se monter leurs propres centres de documentation. À la suite de ce constat, le rapport ne s'attarda pas à décrire des procédures ni à détailler un plan de restructuration à long terme. Il s'appliqua à présenter ce que devrait être une bonne bibliothèque en dressant une liste de 38 recommandations et en précisant les premières étapes à franchir.

Sur le plan du personnel, le rapport recommandait de distinguer les postes professionnels, qui exigent des diplômes de baccalauréat et de maîtrise en bibliothéconomie, des autres postes. Des employés qualifiés devaient occuper les postes qui leur conviennent et pour lesquels ils avaient été formés. L'embauche devait privilégier des postes professionnels avec une rémunération d'au moins 5 000 \$ par année. Rien ne servait d'accélérer le rythme des achats sans avoir, au préalable, une équipe de professionnels pour bien gérer les acquisitions. Les professionnels devaient voir à rétablir les liens alors rompus avec les facultés. Sur le plan des collections, la bibliothèque s'avérait pauvre. Selon les statistiques fournies par l'Université, elle se classait au troisième rang des universités canadiennes et au cinquante-sixième rang des universités américaines quant à l'ampleur de ses collections. Ces statistiques, croyaient cependant Williams et Filion, ne reflétaient pas la réalité et ne résistaient pas à l'examen *in situ* de la bibliothèque. En sciences humaines et sociales, les collections ne satisfaisaient que la littérature française et, dans une moindre mesure, la philosophie scolastique, l'histoire de France, la musique et la linguistique. Sur ce point, le rapport Williams-Filion s'appuyait sur le rapport très récent du même Williams, *Ressources des bibliothèques des universités canadiennes pour la recherche en humanités et en sciences sociales*, qui reléguait Laval bien derrière Toronto et McGill. Rien d'étonnant alors à ce que le rapport Williams-Filion propose l'établissement d'une politique claire pour les acquisitions, qu'il fallait coordonner avec les facultés pour aligner le développement des collections avec la recherche et l'enseignement. Les achats devaient viser avant tout les monographies récentes et les périodiques courants. Un bibliothécaire devait avoir la responsabilité de coordonner les acquisitions. On recommandait que l'Université accorde des fonds spéciaux pour combler les manques dans les collections rétrospectives, ou qu'elle crée une société d'amis de la bibliothèque pour favoriser les dons.

Sur le plan des services, il fallait atteindre l'équilibre entre décentralisation et centralisation. Le système de bibliothèques devait compter trois divisions, en autant de bâtiments :

1. Une bibliothèque générale pour les sciences humaines et sociales. On y ferait l'administration du budget, l'embauche du personnel, la sélection des achats et le catalogage. Cette bibliothèque exclurait la musique, le droit et la théologie, qui avaient déjà leurs bibliothèques propres.
2. Une bibliothèque des sciences, qui ferait elle-même la classification et le catalogage des documents.
3. Une bibliothèque de médecine et de biologie, qui s'occuperait elle-même de son catalogue et de sa classification.

Le rapport recommandait que les bibliothèques spéciales se rattachent administrativement à l'une des bibliothèques susmentionnées. Il fallait s'assurer qu'un catalogue collectif recense à un même endroit ce qui se trouvait dans l'ensemble des bibliothèques. Sur le plan administratif, les statuts de l'Université devaient définir ce qu'était le système de bibliothèque, en confier la totale administration au directeur de la bibliothèque et faire du directeur un subordonné direct du recteur. Des comités de bibliothèques devaient se réunir pour discuter des dossiers touchant la bibliothèque, trois comités pour couvrir chacun la générale, les sciences et la médecine, puis un comité général pour l'ensemble du réseau. Ces comités, et d'autres, devaient permettre de sensibiliser les professeurs aux difficultés de la bibliothèque et à ses projets. La bibliothèque devait produire divers rapports, compiler des statistiques et rédiger un bilan annuel. Nettement insuffisants, les budgets en sciences humaines devaient être bonifiés. Les fonds alloués aux sciences et à la médecine semblaient acceptables. Les budgets devaient être répartis de manière fixe entre les disciplines après une étude menée par les bibliothécaires qui auraient évalué les besoins des facultés. Sur le plan du financement, les budgets n'avaient jamais suffi à assurer le maintien de bonnes bibliothèques. Les augmentations devaient être substantielles. Un budget de base, mieux fourni, était une nécessité et il fallait l'agrémenter de budgets spéciaux pour combler les manques du passé. Dès 1963, l'Université devait prévoir l'embauche de professionnels à chaque année et des enveloppes budgétaires pour envoyer les membres du personnel étudier en bibliéconomie et leur permettre d'assister à des congrès.

Pour résumer le rapport Williams-Filion en une seule phrase : « Il faudra des fonds pour établir une bibliothèque digne de l'Université, mais pour bien administrer ces fonds, il faudra des bibliothécaires compétents et prudents, qui jouiront du respect des administrateurs et des professeurs avec qui ils devront collaborer, afin de pouvoir fournir les matériaux et les services nécessaires à l'enseignement et à la recherche à Laval. » (p. 41)

La direction de l'Université et la bibliothèque prirent ce rapport très au sérieux. Ils s'efforcèrent de mettre en pratique les recommandations qui s'y trouvaient. Messieurs Williams et Filion revinrent à l'Université Laval en 1965, à l'invitation des autorités, pour évaluer le chemin parcouru depuis 1962 et esquisser la route à suivre pour l'avenir. Ils déposèrent un autre rapport, *Les objectifs à poursuivre : 1966-1971 : supplément à l'enquête (1962) sur la Bibliothèque de l'Université Laval*. Les auteurs s'exclamèrent dès la deuxième page : « Vraiment, ce fut pour nous une plaisante découverte que de constater tout ce qui a été fait et bien fait. La création d'une grande bibliothèque ne s'accomplit pas en trois ou même en dix ans, mais Laval est sur la bonne voie. » Ils constatèrent que le nombre d'employés professionnels était passé de 1, en 1962, à plus de 20 en 1965. La bibliothèque avait recruté un personnel professionnel compétent et diplômé. Elle devait continuer à le faire dans les années à venir et ajouter ainsi deux ou trois bibliothécaires de plus par année, en sélectionnant ceux qui avaient des spécialités dans des disciplines importantes pour l'Université. Un bibliothécaire devait s'occuper du développement de la collection et s'adjoindre, pour l'y aider, des professeurs des facultés. La bibliothèque avait avantage à collaborer avec les autres grandes bibliothèques canadiennes et américaines. Sur le plan des services, le second rapport ne privilégiait plus une décentralisation en trois divisions, mais en deux :

1. Une bibliothèque générale de sciences humaines et sociales ;
2. Une bibliothèque de sciences, incluant la médecine.

Chacune des deux bibliothèques devait contenir une bibliothèque de 1^{er} cycle, c'est-à-dire une partie réservée aux étudiants de 1^{er} cycle, qui y trouveraient des tables de travail et des collections de volumes qui resteraient sur place. Les rayonnages et les documents devaient être accessibles à tous. Enfin, le second rapport recommandait qu'on maintienne les bibliothèques spéciales, de dimensions modestes.

La bibliothèque générale

Les transformations suggérées par le rapport Williams-Filion touchaient avant tout la bibliothèque générale. C'est elle qui abritait le bibliothécaire général et la plupart des services. Les budgets insuffisants, le manque de personnel, les locaux inadéquats, les collections très pauvres, toutes ces failles étaient celles de la bibliothèque générale.

Le bibliothécaire en chef

L'abbé Hervé Gagné était chef de la bibliothèque générale depuis 1957. Il ne faisait pas l'unanimité. Les autorités universitaires avaient des doutes sur ses habiletés administratives. Des professeurs se plaignaient de lui derrière des portes closes et une partie des usagers évitaient cet abbé imposant aux manières parfois emportées. Son destin fut scellé par le rapport confidentiel que Paul-Émile Filion et Edwin Williams déposèrent auprès du recteur en même temps que la version publique de leur célèbre rapport : *Pour une bibliothèque digne de Laval : supplément confidentiel*. Ne voulant pas viser publiquement certaines personnes, mais estimant essentiel de s'exprimer, les deux experts décidèrent de réserver une partie de leurs remarques à des personnes choisies. Ils affirmèrent qu'il fallait immédiatement remplacer l'abbé Gagné. Il était compétent mais n'avait pas la confiance des professeurs et n'arrivait pas à collaborer avec les autres. Il préférait travailler seul et ne prêter l'oreille à aucun des conseils qu'on lui prodiguait. Hervé Gagné, soulignaient-ils, ne pourrait mettre en œuvre les recommandations de leur rapport. Le rapport confidentiel proposa que l'Université embauchât un administrateur temporaire dès le 1^{er} janvier 1963, qui préparerait le budget de l'année et s'emploierait à recruter un directeur permanent et des bibliothécaires professionnels. L'administrateur verrait à envoyer des employés à des écoles de bibliothéconomie et à préparer une reclassification des postes et des salaires. Williams et Filion avaient un nom à proposer : l'abbé Joseph-Marie Blanchet. Celui-là même qu'Hervé Gagné avait remplacé. L'administrateur temporaire serait secondé par un adjoint, qui pourrait être Marcel Hudon, le seul employé alors muni d'un diplôme en bibliothéconomie et qui pourrait ensuite diriger la bibliothèque des sciences. S'assurer les services d'un directeur restait cependant une priorité pour assurer le succès des réformes.

Les investigations des messieurs Williams et Filion menèrent au retour de l'abbé Joseph-Marie Blanchet à titre d'administrateur temporaire. Ce dernier avait démissionné en 1957 pour des raisons de santé, mais il gravitait encore autour de la bibliothèque en siégeant à divers comités. Il revint avec beaucoup d'appréhensions. Dans une lettre datée du 5 mars 1962 qu'il adressait au recteur Louis-Albert Vachon, l'abbé Blanchet dit s'inquiéter de ce que le recteur lui ait récemment demandé s'il accepterait de reprendre son poste à la bibliothèque. Il le ferait, écrivait-il, parce qu'il ne pouvait rien refuser au recteur, mais le souvenir de ses souffrances lors de son mandat de 1946 à 1957 l'affectait beaucoup, car cela signifierait de retourner là où il avait laissé une partie de sa santé. Le recteur lui répondit dès le 12 mars que ce n'était que propos en l'air, qu'il n'avait jamais considéré sérieusement de lui confier à nouveau

la direction de la bibliothèque. Cette éventualité avait, soulignait-il, très peu de chances de se produire. Le recteur Vachon fit tout de même revenir l'abbé Blanchet en 1963 pour un mandat temporaire et le laissa en poste les années subséquentes. Blanchet commença à s'impatienter et osa écrire au recteur le 8 septembre 1964 pour lui demander des éclaircissements. Le supplément confidentiel de Williams-Filion en 1962, rappelait l'abbé Blanchet, prévoyait un administrateur temporaire à la bibliothèque, dans l'attente de la nomination d'un directeur permanent. Rien n'avait pourtant bougé après 20 mois. Cela paralysait, disait-il, l'action d'hommes plus expérimentés que lui. Blanchet se montrait fort incertain de la qualité de son administration et demandait au recteur la permission de se retirer. Louis-Albert Vachon rencontra Blanchet le 26 septembre pour en discuter et lui répondit officiellement, dans une missive du 18 novembre 1964, qu'il préférerait le garder à son service.

Edwin Williams et Paul-Émile Filion déposèrent en 1965 leur nouvelle enquête sur la bibliothèque. Elle s'accompagnait elle aussi d'un supplément confidentiel (*Appendix E: Questions of personnel – confidential*). Les deux sommités recommandaient que Joseph-Marie Blanchet restât en tête de la bibliothèque pour plusieurs années. Il compensait son manque de diplomatie et d'entregent, précisaient-ils, par une connaissance sans égale de sa bibliothèque et des mesures qui devaient être prises. La bibliothèque avait accompli des progrès immenses dans les trois dernières années sous sa gouverne. Williams et Filion savaient que Blanchet désirait quitter ses fonctions pour des raisons de santé, mais proposèrent qu'il restât aussi longtemps qu'il le pouvait et délèguât davantage à un assistant. Le 24 mai 1966, l'abbé Blanchet écrivit au recteur Vachon pour lui rappeler que son mandat était venu à échéance. Il sentait que les choses allaient mieux à la bibliothèque, évoquant sa bonne entente avec ses assistants et les directeurs de service. Il avait pris goût à son travail et ne pensait plus à ses souffrances passées. Il se déclara donc au service du recteur pour toute tâche que ce dernier voudrait lui confier. Sans surprise, le recteur le reconduisit jusqu'en 1969. Blanchet fit cependant volte-face et remis sa démission en 1968, sans doute épuisé par le travail immense accompli dans les dernières années. Le Conseil universitaire refusa sa démission et lui demanda de compléter son mandat jusqu'à la fin de juillet 1969. Le même Conseil le nomma à nouveau directeur jusqu'en juillet 1972, puis juillet 1975, puis juillet 1980. Blanchet démissionna à nouveau le 14 février 1978, dans des circonstances nébuleuses, et put cette fois partir.

L'abbé Joseph-Marie Blanchet détient le record de longévité au poste de bibliothécaire en chef de la bibliothèque de l'Université Laval: 26 années. Il eut la plus grande influence dans deux époques charnières de la bibliothèque. Il laissa une trace

indélébile sur cette institution. Et pourtant, il tint sa charge avec réticence, démissionnant jusqu'à trois fois. Derrière son extérieur froid et son comportement autoritaire, il angoissait, doutait et voulait fuir. N'eût été l'influence des messieurs Gingras, Williams et Filion qui vantaient ses mérites, et l'entêtement du recteur Vachon à le maintenir en poste, l'abbé Blanchet ne serait jamais revenu pour accomplir le redressement de la bibliothèque générale.

L'administration

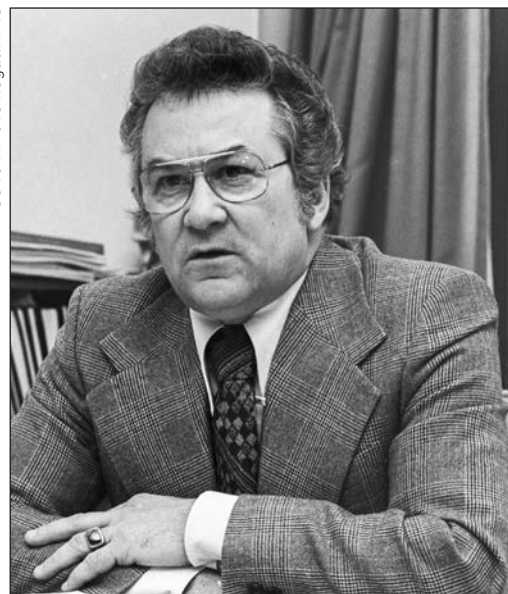
L'abbé Joseph-Marie Blanchet s'employa dès son retour à constituer une équipe de bibliothécaires de haut niveau pour le seconder dans les réformes. Ses recrues jouèrent un grand rôle dans le redressement spectaculaire que connut la bibliothèque. Enrôlés dès 1963, ces bibliothécaires devinrent des figures légendaires dans l'histoire de la bibliothèque. Suivant les recommandations du rapport Williams-Filion, l'abbé Blanchet recruta deux conseillers, l'un pour le développement des collections, l'autre pour l'administration. Bernard Vinet, auparavant bibliothécaire en chef du Collège Militaire Royal de St-Jean, devint son conseiller pour les collections. Jean-Marie Scantland, bibliothécaire en chef de la bibliothèque de l'Imprimeur de la Reine à Ottawa depuis une dizaine d'années, accepta de déménager à Québec pour devenir son assistant à l'administration. L'abbé Blanchet engagea également Rosario de Varennes,

P309 N/00109 négatif #1969-72 ■ William Bertram Edwards



Bernard Vinet en 1969

U540 77-315 négatif #15



Jean-Marie Scantland en 1977



U519 7850 7850.10

Rosario de Varennes entre 1960-1970



U519 7850.22

Guy Forget en 1961

assistant du chef du catalogue, section anglaise, de la Bibliothèque du Parlement à Ottawa, qui prit le poste de chef du catalogue, et aussi Guy Forget, chef du catalogue, section française, de la Bibliothèque du Parlement à Ottawa, qui s'occupa de diriger le service de la référence puis le centre de documentation. Pour les recruter, l'abbé Blanchet consulta des professeurs de l'École de bibliothéconomie de Montréal, leur demandant qui avaient été leurs meilleurs étudiants. Il chercha des gens qui brillaient par leur réputation. Le milieu étant petit, ces candidats se connaissaient souvent les uns les autres, travaillant parfois aux mêmes endroits. L'abbé parvint à composer une équipe de bibliothécaires compétents et courageux. À l'exception de Guy Forget, il les garda près de lui jusqu'à son départ en 1978. Rosario de Varennes occupa plusieurs postes, dont celui du chef du service d'automation en 1967, et monta en grade jusqu'à être le conseiller de Blanchet pour l'exploitation des ressources documentaires en 1974.

L'équipe de la haute direction se composait de l'abbé Blanchet, de Bernard Vinet et de Jean-Marie Scantland. Messieurs Vinet et Scantland n'avaient aucun pouvoir hiérarchique ni décisionnel. Ils ne géraient pas de personnel et n'embauchaient personne. Scantland n'était pas un directeur du personnel. Il identifiait des candidats, montait des dossiers et exprimait son opinion, mais les décisions étaient prises par le directeur, qui se réservait tous les pouvoirs. Blanchet ne s'entoura pas de directeurs

adjoints, mais de conseillers et d'assistants. Ceux-ci avaient l'oreille du directeur et leurs opinions étaient estimées, mais l'abbé restait le seul capitaine du navire et intervenait dans tous les dossiers. Les employés disaient ouvertement que rien ne se décidait à la bibliothèque sans l'aval de Blanchet, Vinet et Scantland. Dans les faits, rien ne se décidait sans l'abbé Blanchet. Et si quelque chose se décidait sans lui, qu'il s'en aperçût et ne fût pas d'accord, il renversait les décisions. Les chefs de service ou de bibliothèques spéciales dépendaient directement de lui. Cette unité de commandement fut sans doute très utile pour remettre la bibliothèque dans le droit chemin. Mais elle ne permit pas de développer une équipe de gestion forte, car les gestionnaires ne détenaient pas de réel pouvoir. Pouvant à tout moment se faire rabrouer par l'abbé Blanchet, ils restaient bien souvent timorés. Quelques directeurs de service ne digèrent jamais de se faire dire, par un membre de la haute direction, qu'ils n'étaient que des « exécutants supérieurs ». Les têtes fortes, qui affrontaient l'abbé, tantôt gagnaient leur point, tantôt partaient travailler sous d'autres cieux. La gestion des ressources humaines se faisait de manière bien différente à l'époque. Un service comme la bibliothèque engageait librement son personnel et le licenciait de même. Bien des employés retraités se rappellent en riant comment se passa leur embauche. Ils appliquaient sur le poste. L'abbé Blanchet les appelait pour leur dire « venez à la bibliothèque tel jour, telle heure ». Le candidat se présentait et l'abbé leur annonçait sans préambule : « vous commencez tel jour, allez voir ma secrétaire ». C'était une époque d'embauches massives, de budgets à la hausse et d'absence de syndicat. Le personnel passa de 63 employés en 1962 à 277 en 1973. On se fiait au dossier et à la réputation des candidats. D'autres employés se rappellent avoir été convoqués par l'abbé pour se faire annoncer que leurs services n'étaient plus retenus. Certains conservèrent leur poste après avoir plaidé leur cause, d'autres acceptèrent de démissionner en échange d'un dédommagement. D'autres démissionnèrent d'eux-mêmes parce que l'abbé Blanchet ne leur laissait pas la latitude désirée.

Tout en gardant ses prérogatives de directeur, l'abbé Blanchet confia progressivement plus de responsabilités à ses assistants pour se concentrer davantage sur la gestion globale. En 1964, il céda la direction de la bibliothèque générale à Jean-Marie Scantland, qui restait cependant son assistant à l'administration. Dans l'histoire de la bibliothèque, le bibliothécaire général avait toujours été le directeur de la bibliothèque générale. L'abbé devenait ainsi un véritable directeur général : la bibliothèque générale devenait l'une des bibliothèques, aux côtés de la bibliothèque des sciences et des bibliothèques spéciales. En 1972, ses conseillers et assistants reçurent le titre de « directeur adjoint ». Ils prirent sur eux davantage de tâches de supervision. Avec la

croissance de la bibliothèque, la diversité des services et l'augmentation du personnel, la structure administrative de la bibliothèque et les responsabilités afférentes devaient être clarifiées. Le plus ancien organigramme ayant circulé à la bibliothèque remonte à 1965.

Les nouveaux statuts de l'Université Laval de 1965 consacrèrent trois articles au conservateur de la bibliothèque et au cadre administratif le concernant (#41 à 43). Ces articles modifièrent profondément le règlement de 1932 sur le bibliothécaire en chef. Le Conseil universitaire et non plus le recteur nommait le directeur de la bibliothèque, qui ne devait plus nécessairement être un prêtre du Séminaire. Son mandat passa d'un à trois ans. Le Comité général consultatif de la bibliothèque, en existence depuis 1957, fut remplacé par le Conseil de la bibliothèque. Il avait un droit de regard sur les orientations de la bibliothèque et ses membres étaient nommés par le Conseil universitaire. Il changea de nom en 1971 pour s'appeler le Comité-conseil de la bibliothèque.

La séparation des collections entre l'Université et le Séminaire

Depuis le milieu des années 1950, l'Université tenait pour acquis le transfert éventuel de la bibliothèque générale vers le campus de Ste-Foy. Il fallait pour cela régler deux difficultés majeures. La logerait-on au Pavillon des sciences de l'homme ou dans un bâtiment à part? Qu'en irait-il des collections? La bibliothèque de l'Université incluait en effet les fonds provenant de la bibliothèque du Séminaire de Québec et ceux donnés au fil des ans au Séminaire. La bibliothèque générale ne pouvait quitter le Quartier Latin en apportant tout comme si l'ensemble appartenait à l'Université. Il fallait départager les collections entre Laval et le Séminaire.

Un *Projet de répartition de la bibliothèque générale entre le Séminaire de Québec et l'Université Laval* fut rédigé vers 1956. Tenant sur deux pages, le document rappelait que les dépenses du Séminaire pour la bibliothèque furent incorporées dans les dépenses faites pour l'Université en 1910. La séparation tiendrait compte de deux périodes, soit 1852-1910 et 1910-1955. Les dons de volumes étaient aussi importants, écrivait-on, que les achats. Les dons revenaient à parts égales au Séminaire et à l'Université. Ces considérations permettaient « d'établir une base probable aux calculs ». Suivant ces considérations, le Séminaire obtenait 136 996 volumes, et l'Université 155 986. En estimant le prix moyen des volumes à 2,20 \$, le document conclut que la part du Séminaire dans le partage était de 301 391,20 \$, et celle de l'Université de 343 169,20 \$. Le projet de répartition tomba dans l'oubli et n'eut aucune suite. Son

approche manquait de finesse et ne permettait pas de déterminer à qui reviendrait telle ou telle collection. Il n'aurait pas non plus été envisageable que l'une des institutions conservât l'ensemble de la bibliothèque en payant le dédommagement estimé. Les sommes étaient élevées et aucune des deux institutions n'aurait souhaité rebâtir une bibliothèque à partir de rien.

Le rapport Williams-Filion de 1962 s'attaqua au problème dans son Appendice D : « Séparation de la collection de la Bibliothèque Générale de celle du Petit Séminaire ». Il proposa des critères de démarcation et fixa les sommes que l'Université devrait payer au Séminaire. En ce qui concerne le Petit Séminaire, ce dernier garderait les volumes qui appartenaient aux collections depuis longtemps; les volumes ayant un lien particulier avec le Petit séminaire; ceux qui furent écrits par des étudiants ou des professeurs du Petit Séminaire; les livres nécessaires pour l'enseignement dans les classes supérieures du Petit Séminaire; et les premières éditions des œuvres canadiennes. L'Université partirait avec les livres rares non canadiens et les collections utiles à la recherche. Elle conserverait aussi les milliers de volumes en sciences humaines achetés depuis les 20 dernières années, mais les rembourserait au Séminaire. Le rapport ajoutait d'autres recommandations qui donnaient beaucoup de pouvoir discrétionnaire au Séminaire en raison des grands services qu'il avait rendus à l'Université depuis sa fondation. Le Séminaire pouvait choisir les documents qu'il souhaitait garder en plus de ceux que les règles lui avaient octroyés. L'Université rachetait les volumes avec lesquels elle partait, en plus de verser 150 000 \$ au Séminaire sur cinq ans. Les sommes devaient sembler généreuses puisque le budget d'acquisition de la bibliothèque générale s'élevait, en 1962, à 276 323 \$.

L'appendice D au rapport Williams-Filion resta lettre morte. Ces messieurs ignoraient que les modalités de la séparation des collections entre l'Université et le Séminaire avaient déjà été fixées en 1960-1961 par un comité formé de l'abbé Honorius Provost, archiviste en chef du Séminaire, de l'abbé Hervé Gagné, directeur de la bibliothèque générale, et d'André Beaulieu, employé de la bibliothèque générale depuis 1958. M. Beaulieu siégeait à ce comité en raison de sa connaissance inégalée des collections de la Générale et de sa neutralité. Il n'était pas prêtre, n'avait jamais étudié au Séminaire et n'avait aucun attachement particulier à Laval. Il effectuerait lui-même la séparation des collections, petit à petit, sur plusieurs années et à temps perdu. Les critères de la répartition furent consignés par André Beaulieu dans un rapport du 18 mars 1965, *Critères concernant le partage des fonds des bibliothèques du Séminaire et de l'Université*. Le comité s'efforça de clarifier les droits de propriété sur les documents, sans se préoccuper du contenu des volumes. Pour ce faire, il se basa

sur le *Projet de règlement de la dette de l'Université envers le Séminaire de Québec* de mars 1955, qui stipule :

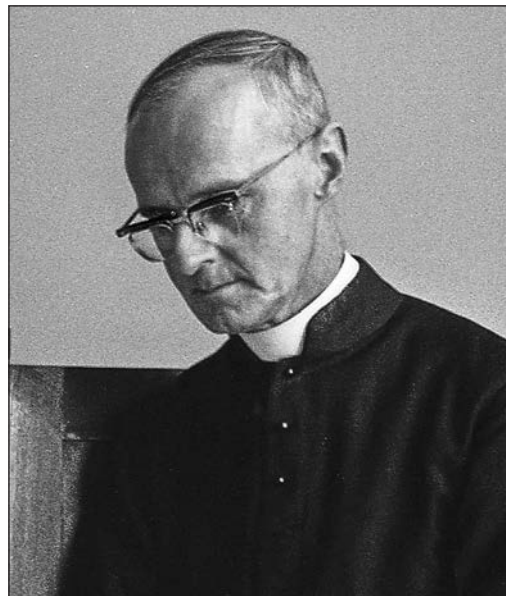
La dette établie dans les livres de l'Université et du Séminaire ne remonte qu'au 1^{er} janvier 1910 ; en effet, dans le registre officiel de reddition de comptes de l'Université et du Séminaire de Québec, aucune dette n'apparaît au moment où débute l'exercice de l'année 1910. Par conséquent, la seule base certaine sur laquelle on a pu établir le coût de l'administration générale de l'Université est celle que fournit en 1910 le registre comptable officiel du Séminaire et de l'Université. (p. 1)

Autrement dit, à partir du 1^{er} janvier 1910, l'Université commença à cumuler une dette envers le Séminaire parce qu'elle tenait dorénavant une comptabilité à part de celle du Séminaire. Elle se constitua en effet progressivement une dette envers le Séminaire jusqu'au 30 juin 1954, consignée dans les livres comptables, et qu'elle voulut régler en 1955 pour rompre définitivement ses liens avec le Séminaire. Le comité sur le partage des collections décida que 1910 serait l'année retenue pour répartir les collections entre le Séminaire et l'Université. Les documents acquis avant 1910 appartenaient au Séminaire, sauf si les volumes avaient été donnés spécifiquement à l'Université, alors que les documents achetés après 1910 revenaient à l'Université, sauf ceux spécifiquement donnés au Séminaire. André Beaulieu se lança dans une vaste



André Beaulieu en 1979

E10, S44, SS1, D79-662, PA6 ■ Éditeur officiel du Québec



Honorius Provost en 1965

Yves Tessier

enquête sur l'origine des volumes afin de déterminer qui les avait achetés et à qui ils avaient été donnés. Il consulta les *Annuaire de l'Université Laval*, les archives du Séminaire, de l'Université, de la Procure du Séminaire et de l'Archevêché. Il cherchait notamment les testaments des prêtres qui faisaient généralement don de leurs bibliothèques personnelles au Séminaire. Les *Annuaire* publiaient aussi des listes de donateurs et soulignaient les dons plus substantiels. André Beaulieu établit des listes de noms de donateurs et de titres d'ouvrages ou de collections en y associant à qui revenaient les documents associés. Il allait dans les rayons et ouvrait chaque livre en quête de marques distinctives, signatures, dédicaces, ex-libris pouvant en éclairer la provenance. Cinq tampons différents, apposés dans les livres, se rapportaient à des époques distinctes et identifiables, permettant d'en préciser la date d'acquisition. Les documents reclassifiés selon le système introduit par l'abbé Garneau en 1912 portaient deux cotes, une pour l'ancienne classification, une autre pour la nouvelle. Les volumes révélant une cote effacée mais visible de la classification d'avant 1912 devaient appartenir à l'ancien fonds et au Séminaire. M. Beaulieu raffina ainsi la répartition sommaire par date, car un volume publié en 1957 pouvait provenir d'un don fait au Séminaire, lequel devait alors garder le document. Le rapport de M. Beaulieu indiquait, par exemple, que revenaient au Séminaire :

- Le fonds avant 1910 (sauf les dons spécifiques à l'Université)
- Les livres portant l'inscription « Séminaire des missions étrangères » ou « Société de Jésus »
- Les incunables canadiens de 1764 à 1820
- L'ensemble de la collection des journaux
- Les revues jusqu'en 1910
- Les livres écrits ou signés par des prêtres du Séminaire
- Les livres avec un ex-libris ou signés par certains prêtres : J.C. Taché, Édouard-Gabriel Plante, Placide Roy, etc.
- La bibliothèque du Chanoine Scott
- La bibliothèque de M^{gr} Louis-Adolphe Paquet

Parmi les fonds revenant à l'Université, il y avait par exemple :

- Les ouvrages acquis depuis 1910 (sauf les dons spécifiques au Séminaire)
- Les publications officielles ou gouvernementales
- Les publications des fondations ou sociétés savantes
- Les annuaires des universités ou collèges européens, américains et canadiens.
- Les dons spécifiques de M. de Frémont, de l'Hon. E.J. Flynn, de l'abbé J.-C.-K. Laflamme, de M^{gr} Faguy, de l'abbé Émile Bégin, etc.

Lorsqu'un document devait appartenir au Séminaire, selon le critère de date, mais qu'un autre facteur justifiait que l'Université le conservât, il recevait la marque d'un tampon spécial «Bibliothèque Université Laval 1964». À l'inverse, un document qui revenait, selon la date, à l'Université mais restait au Séminaire pour une raison quelconque recevait le tampon «S.M.E. 1964». Les décisions qui pourraient être mises en doute par la suite étaient sanctionnées par des marques distinctives dans les volumes.



Cachet de la Société des
Missions Étrangères 1964



Cachet de la Bibliothèque
de l'Université Laval 1964

La tâche était titanesque même en s'y attelant pendant plusieurs années. Des étudiants prêtèrent main-forte à André Beaulieu dans la sélection des documents. Ce dernier n'eut pas le temps de vérifier chaque volume de l'ancien fonds, au 6^e étage, avant le déménagement. Il reconnut que des erreurs avaient pu se glisser et souligna que le travail se poursuivrait après le déménagement pour les corriger. Quelques décisions rapides furent prises :

1. Les publications officielles publiées avant 1867 demeurèrent au Séminaire
2. L'ensemble des brochures, sauf exception, resta au Séminaire
3. Le fonds de liturgie resta au Séminaire
4. Tous les guides, sauf la série des guides bleus, furent laissés au Séminaire
5. Les livres numérotés de 1 à 7611, dans le coin gauche au bas de la page titre, passèrent à l'Université, car ces numéros correspondaient à des numéros d'acquisitions faites entre 1915 et 1946.

La bibliothèque générale savait que le partage, avec toute la bonne volonté du monde, ne pouvait se réaliser dans les meilleures conditions. Joseph-Marie Blanchet écrivit au Supérieur général du Séminaire le 10 décembre 1963 pour lui indiquer que la bibliothèque manquait d'espace et de personnel pour séparer adéquatement les collections selon les critères établis. Il évoquait aussi les inquiétudes émises par des prêtres du Séminaire, qui craignaient que la bibliothèque emportât des collections en

promettant d'en faire la séparation, mais que cela ne se fit jamais. Ces craintes s'avèrent sans fondement, car André Beaulieu travailla plusieurs années, à la suite du déménagement, afin de corriger le partage des collections. Il déposa notamment le document *Recommandations quant aux livres et périodiques du Petit Séminaire de Québec encore logés à l'Université*, en mars 1966, après une rencontre qu'il eue avec Jean-Charles Auger, directeur de la Bibliothèque Générale du Séminaire, et René Savard, directeur adjoint de la bibliothèque du Séminaire, à propos du partage final des livres et des périodiques. Bien qu'on en ignore les suites, le rapport recommandait que :

- Les livres du Séminaire de Québec encore en possession de l'Université soient retournés au Séminaire
- Les revues en possession de la Faculté des sciences y restent
- Les livres gardés par l'abbé Alexandre Gagnon, de la Faculté des sciences, retournent au Séminaire
- L'inventaire et le partage des brochures laissées au Séminaire soient réalisés
- L'inventaire et le partage du fonds de liturgie soient complétés

André Beaulieu déposa un autre rapport, un *Projet de règlement entre le Séminaire de Québec et l'Université Laval au sujet d'échange et d'achat de périodiques et de livres*, le 12 mars 1965. Il souhaitait rationaliser le partage du point de vue de la cohérence documentaire. Il s'inquiétait notamment pour les collections de périodiques, qui se virent couper en deux. Le Séminaire possédait le début des collections, jusqu'en 1910, et l'Université possédait le reste, après 1910. Pour favoriser la recherche, le *Projet* proposa au Séminaire de reprendre la collection complète de certains périodiques. Les deux institutions pourraient faire des échanges de collections. Lorsqu'elles seraient équitables, les transactions ne concerneraient que les documents. Si ce n'était pas le cas, l'Université payerait une compensation au Séminaire. Elle désirait également acheter des volumes en double qui restaient la propriété du Séminaire, comme aussi des documents que les professeurs jugeaient essentiel d'avoir à l'Université. André Beaulieu proposa une liste d'échanges et d'acquisitions selon laquelle l'Université débourserait 14 852 \$ au Séminaire. Ce rapport fut sans doute mal reçu au Séminaire, car le Conseil du Séminaire adopta, le 8 juin 1965, une résolution stipulant « que la Bibliothèque du Séminaire de Québec conserve tous les volumes et toutes les parties de collection qui lui appartiennent et qu'elle n'accepte pas d'échange ou de vente avec la Bibliothèque de l'Université ».

Selon le *Rapport du conservateur pour 1964-1965*, déposé par l'abbé Joseph-Marie Blanchet, la bibliothèque générale laissa au Séminaire plus de 100 000 volumes, surtout riches en histoire et en littérature (p. 2). Le Séminaire conservait surtout des

documents anciens et souvent rares. Les ponts ne furent pas immédiatement coupés entre l'Université et le Séminaire lors du départ de la bibliothèque générale en 1964. L'Université paya une contribution annuelle au Séminaire pour compenser les services que la bibliothèque de cette institution rendait aux étudiants et aux professeurs de Laval qui continuaient à la fréquenter. Le Séminaire avait demandé cet arrangement financier afin d'embaucher un employé qui aiderait spécifiquement les usagers venant de l'Université. La bibliothèque du Petit Séminaire comptabilisait chaque intervention faite auprès d'un membre de l'Université, les compilait dans un rapport qu'elle envoyait à la bibliothèque de l'Université, qui payait à la mesure des services rendus. Les sommes versées diminuèrent progressivement, car les étudiants et les professeurs s'habituaient au campus de Ste-Foy et désiraient de moins en moins se rendre au Quartier Latin. En 1971, René Savard, directeur adjoint de la bibliothèque du Séminaire, signifia à l'abbé Blanchet que sa bibliothèque ne pourrait plus servir les usagers venant de Laval. La contribution de l'Université était trop modeste, disait-il, pour payer un employé à leur service et bloquer 6 500 pieds carrés de plancher pour rendre les collections plus accessibles à cette clientèle. Le Petit Séminaire avait des besoins en pleine croissance, qui ne permettaient plus d'accommoder l'Université comme par le passé. Un mémo circulant à la direction de la bibliothèque générale, en juillet 1972, recommanda de ne plus rien payer à la bibliothèque du Séminaire en raison du peu d'universitaires qui la fréquentaient et du service peu apprécié qui les y attendait.

Le déménagement au Pavillon des sciences de l'homme

Le bibliothécaire en chef Hervé Gagné planifiait un édifice réservé à la bibliothèque sur le campus de Ste-Foy, mais collaborait aussi à l'intégration de la bibliothèque générale au futur Pavillon des sciences de l'homme, qui ouvrirait en 1964. Il ne vit aucun de ces projets se réaliser. L'Université l'évinça en décembre 1962 pour le remplacer par Joseph-Marie Blanchet en janvier 1963. Celui-ci hérita de plans déjà tracés et s'aperçut rapidement que les deux options se réaliseraient : la bibliothèque générale déménagerait au Pavillon des sciences de l'homme, mais seulement le temps nécessaire à la conception et à la construction d'un Pavillon de la bibliothèque. Le rapport Williams-Filion recommandait en effet :



Pavillon Charles-de-Koninck (autrefois le Pavillon des sciences de l'homme) en 1994

Dès que des locaux seront disponibles dans la nouvelle bâtisse des Sciences de l'Homme, la Bibliothèque Générale devrait s'y déménager et reprendre en main les collections des Archives de Folklore, de Géographie, de Lettres, des Études nordiques, de Philosophie et des Sciences sociales. (p. 28)

L'espace disponible dans le pavillon des Sciences de l'Homme ne suffira que pour un temps limité. Dès qu'il sera possible, un édifice pour la Bibliothèque Générale devrait s'élever, voisin des Sciences de l'Homme et qui y serait relié par des tunnels et des passages couverts (p. 29)

L'abbé Blanchet désirait ardemment le déménagement de la bibliothèque générale. Elle se trouvait selon lui trop haute dans le Pavillon central du Vieux-Québec, commençant au 4^e étage, et les locaux trop exigus encourageaient une décentralisation néfaste pour les chercheurs. Sa déception dut être grande quand la bibliothèque emménagea aux 5^e et 6^e étages du Pavillon des sciences de l'homme, dans des locaux qui ne pouvaient accueillir l'ensemble des services. Le déménagement à Ste-Foy eut lieu à l'été 1964 et fut assuré pour l'essentiel par des étudiants et des déménageurs formés à replacer les livres dans le bon ordre. Un employé indiqua aux étudiants et aux déménageurs quels volumes devaient rester sur les tablettes pour le Séminaire. André Beaulieu s'occupa spécialement de la collection de référence, car elle devait partir en premier. Une fois vidée, la salle de lecture et de référence servit à entreposer les boîtes de livres qui s'empilaient au 6^e étage et que l'on devait ouvrir pour faire le partage des documents qu'elles contenaient. La bibliothèque n'avait pas l'espace nécessaire pour le faire avant le déménagement. Il fallut mettre de côté, dans le feu de l'action, les livres du 6^e étage qui seraient dirigés vers Ste-Foy. Une centaine de chariots furent commandés, munis de trois tablettes de chaque côté. Les étudiants plaçaient les documents en ordre sur des chariots numérotés, qu'ils descendaient par l'ascenseur et roulaient dans les camions. Les déménageurs assujettissaient les chariots pour qu'ils ne se renversent pas dans le transport et partaient en direction de Ste-Foy. Une fois rendus à destination, les déménageurs roulaient les chariots au bas des camions et les rentraient en ordre dans le Pavillon des sciences de l'homme. Ils déchargeaient les chariots en plaçant les livres aux bons endroits. Le catalogue sur fiches commencé en 1946 partit lui aussi vers le nouveau pavillon, délesté toutefois des fiches des volumes qui restaient au Séminaire. Des fiches et même quelques meubles remplis de fiches de l'ancien catalogue furent embarqués dans les camions. L'Université devait en effet récupérer les fiches des volumes qui lui appartenaient dans l'ancien fonds, qui n'avait pas été entièrement reclassé selon le système de la Library of Congress et reposait

au 6^e étage du Pavillon central. Une fois le dépouillement réalisé, les meubles retournèrent au Séminaire.

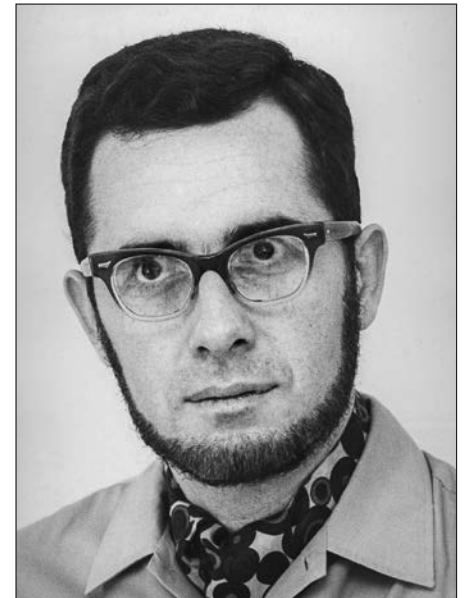
La bibliothèque générale intégra progressivement les collections des bibliothèques jusque-là spéciales de lettres, de sciences sociales, de droit et de philosophie. Leurs catalogues particuliers furent détruits dès l'intégration de leurs collections à celles de la Générale. La Faculté de droit se plaignit de n'avoir pas été consultée et d'assister, impuissante, à la dissolution de sa bibliothèque. Il semble en effet, au moins dans les consultations initiales auprès des facultés concernées, que celles-ci se réjouissaient d'accueillir la bibliothèque générale en s'imaginant conserver leurs propres bibliothèques. Les plans initiaux de 1962 bloquaient des espaces pour les bibliothèques de chaque faculté. Une tout autre réalité s'imposa à eux en 1964, quand la bibliothèque générale absorba les bibliothèques aux alentours. Elle s'adjoignit même d'autres services. Auparavant sous la juridiction du Centre de culture populaire de la Faculté des sciences sociales, la cinémathèque universitaire Laval intégra en 1964 le giron de la bibliothèque générale et s'installa enfin dans des locaux appropriés au Pavillon des sciences de l'homme. Elle conserva cependant sa directrice Thérèse Roy, qui dépendait administrativement du bibliothécaire en chef. Il en alla sensiblement de même pour la cartothèque fondée en 1955 par l'Institut de géographie de l'Université Laval, qui passa sous la juridiction de la bibliothèque générale en 1964. Elle déménagea à ce moment du Pavillon Vachon au Pavillon des sciences de l'homme. Elle avait elle aussi son directeur en la personne d'Yves Tessier. Ce dernier évoque en riant le déménagement de la cartothèque au 6^e étage du nouveau Pavillon, dans l'exhaussement de la partie nord-ouest. Les ascenseurs ne s'y rendaient pas et les déménageurs durent monter à bras-le-corps les gigantesques meubles à carte qui n'avaient pas été vidés de leur contenu. La cartothèque disposait enfin d'espaces adéquats et d'une salle de consultation bien plus grande.

La bibliothèque générale investit ses locaux en prenant en même temps de l'expansion. Elle ajouta à ses collections les fonds d'autres



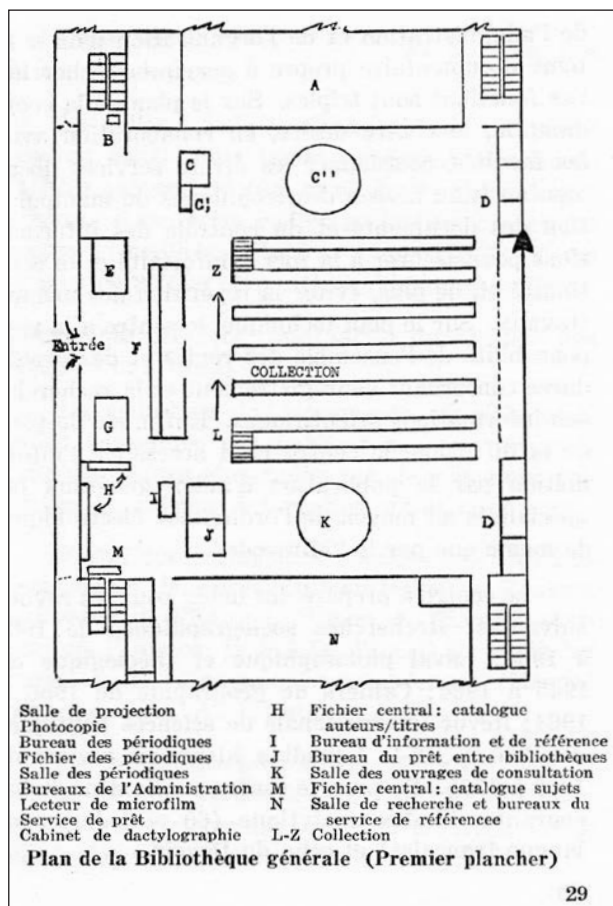
Cartothèque au Pavillon des sciences de l'homme en 1965

Yves Tessier



Yves Tessier vers 1961

U519 7850_8



Plan de la Bibliothèque générale au Pavillon des sciences de l'homme, dans *Guide du lecteur*, 1966, p. 29.

Yves Tessier



Bibliothèque générale au Pavillon des sciences de l'homme en 1964

bibliothèques et d'autres services. Elle dut essaimer aux quatre coins du Pavillon des sciences de l'homme, sur presque tous les étages. Les services au public et les collections se concentraient aux 5^e et 6^e étages, avec les magasins de livres, les périodiques, les catalogues, le comptoir de prêt, le service d'aide au lecteur et les ouvrages de référence. La bibliothèque avait cependant des services un peu partout dans le bâtiment, car les documents officiels, le service des échanges et le nouvel atelier de reliure occupaient une partie du 2^e sous-sol. Les bureaux de la cinémathèque se trouvaient au premier étage, avec une salle de projection au cinquième, alors que le catalogage et la classification se faisaient au deuxième étage. La bibliothèque manquait visiblement de place. Les espaces qui lui avaient été alloués correspondaient à ceux prévus pour les bibliothèques spéciales des sciences humaines et sociales. Elle arrivait avec bien plus de besoins que prévu. Elle demandait sans cesse qu'on lui alloue quelques salles de classe supplémentaires. L'abbé Joseph-Marie Blanchet estimait que la bibliothèque ne pourrait accepter de nouveaux livres dès 1968. Elle ne pouvait accueillir plus de 92 000 nouveaux documents en 1965 et n'offrait de places assises qu'à 25 % de la clientèle des facultés qu'elle desservait. De l'opinion de plusieurs employés de l'époque, les lieux de travail ne convenaient pas. Les services étaient coincés dans des locaux exigus où il faisait extrêmement chaud pendant l'été. Tous prenaient leur mal en patience, car ils savaient la situation temporaire.

Le Pavillon de la bibliothèque

Dès son retour à la tête de la bibliothèque en 1963, l'abbé Joseph-Marie Blanchet se lança dans la planification du futur pavillon qui accueillerait la Générale sur le campus de Ste-Foy. Le déménagement au Pavillon des sciences de l'homme en 1964 ne serait que provisoire. Il faudrait se relocaliser au plus tard en 1968, quand les espaces ne

suffiraient plus. Passionné d'architecture, l'abbé travailla avec son équipe à des études préliminaires qui aboutirent au dépôt, en juin 1965, d'un *Programme de construction de la Bibliothèque de l'Université Laval*. Contrairement à la bibliothèque scientifique au Pavillon Vachon, où les employés de la bibliothèque ne servirent que de consultants lors de sa planification, le Pavillon de la bibliothèque fut conçu avant tout par les bibliothécaires de l'Université. L'inspiration leur vint de diverses consultations, études et enquêtes. Ils tinrent compte du rapport Williams-Filion et des programmes de construction des bibliothèques de l'Université de Toronto, de l'Université d'Alberta, de l'Université Cornell et de l'Université de Boston. Ils dressèrent la liste des besoins futurs de l'Université Laval et suivirent les normes du *Guide to Canadian University Library Standard*. Ils s'assurèrent aussi les services d'un consultant, Keyes DeWitt Metcalf, un ancien bibliothécaire de l'Université Harvard et auteur de l'ouvrage *Planning Academic and Research Library Buildings*. Metcalf était une autorité mondiale en matière de construction de bibliothèques de collège et d'université.

Le *Programme de construction* établit la vision d'ensemble du réseau de bibliothèques de Laval et ne se concentra pas uniquement sur le futur pavillon qui hébergerait la bibliothèque générale. Le maître mot de cette vision figurait dès la première page : centralisation. Les collections se répartiraient en deux grandes entités, à savoir les sciences humaines, et les sciences pures et appliquées. Les sciences humaines auraient leur pavillon au sud du Pavillon des sciences de l'homme. Cette bibliothèque en humanités conserverait le titre de « bibliothèque générale », car elle inclurait l'ensemble des services, tels le catalogage, les acquisitions et les livres rares. Quant aux sciences, elles bénéficieraient elles aussi d'un pavillon propre, voire deux, désigné par le titre « bibliothèque scientifique » et construit entre le pavillon de médecine (Ferdinand-Vandry) et les bâtiments des sciences (Alexandre-Vachon et Adrien-Pouliot). Il n'y aurait plus de bibliothèques spéciales dans les facultés. Le *Programme de construction* prévoyait de l'espace pour les 30 années à venir et une certaine flexibilité pour les années subséquentes. Il estimait atteindre d'ici là des collections comptant 3 millions de volumes et 300 000 rouleaux de microfilms. Puisque la crise du logement atteindrait son paroxysme à la bibliothèque générale dès 1968, bien avant que ce soit le cas à la bibliothèque des sciences, l'abbé recommandait de prioriser la construction du pavillon pour la Générale pour une mise en chantier dès 1967. Il obtint gain de cause et le pavillon qui fut construit respecta presque à la lettre le programme de construction qui avait été déposé.

Le choix du bureau d'architectes se fit très simplement. L'administrateur-trésorier de l'Université, l'abbé Fernand Gingras, se rangea à l'avis du consultant K. D. Metcalf

qu'un concours d'architectes imposerait des délais et des hausses de coûts. L'Université pouvait désigner elle-même un bureau d'architectes québécois. Son opinion prévalut au comité de construction du Pavillon de la bibliothèque, qui choisit les architectes s'étant classés deuxièmes lors du concours pour la construction d'une résidence étudiante sur le campus en 1963. Après des rencontres avec les architectes, des échanges sur le projet, la présentation de quelques esquisses, une visite de leur bureau et de leurs principales réalisations, le comité de construction engagea le 5 mai 1966 le bureau d'architectes (Evans) St-Gelais, (Fernand) Tremblay, (Charles) Tremblay & (André) Labbé de Ste-Foy. St-Gelais avait fondé son premier bureau à Jonquière en 1957 où Fernand Tremblay l'avait rejoint en 1958. Il avait ouvert une agence à Ste-Foy en 1966 où d'autres collaborateurs s'étaient joints à lui. St-Gelais était connu à l'époque pour l'église Saint-Raphaël de Jonquière (1960), pour laquelle il reçut la médaille du gouverneur général Vincent Massey et pour le Collège de Jonquière (1964). Ce bureau est connu pour un nombre impressionnant d'édifices dans la région de Québec : l'église Sainte-Cécile de Charlesbourg, les complexes H et G/Édifice Marie-Guyart, la résidence des Oblats à Cap-Rouge, le Centre socioculturel de Vanier, le Manoir Ronald-McDonald, le centre de recherche du CHUL, l'Institut national d'optique et plusieurs écoles primaires. Fernand Tremblay fut en charge du projet de la bibliothèque de l'Université Laval. Son intérêt pour ce bâtiment remontait à 1955, quand il avait déposé comme projet de thèse, à l'École des Beaux-Arts de Montréal, les plans et une maquette d'une bibliothèque sur la Cité universitaire Laval.

Les procès-verbaux du comité de construction fournissent un luxe de détails sur l'évolution du projet. L'abbé Joseph-Marie Blanchet faisait partie du comité de construction, avec notamment les architectes, l'abbé Fernand Gingras et Gérard Bisailon du Service des terrains et bâtiments. Il partit visiter des bibliothèques américaines en mai 1966 avec l'abbé Gingras et les architectes : la National Library of Medicine, la bibliothèque John Hopkins, celles des universités de Philadelphie, de Boston, de Providence et de Cornell. Selon le concept initial des architectes, les étages supérieurs de la bibliothèque formeraient un cube qui reposerait sur quatre piliers, lesquels traverseraient un corps de pyramide tronquée. À la base de la pyramide seraient situés le sous-sous-sol, le rez-de-chaussée, qui donnait accès au pavillon, et une mezzanine. Ce concept audacieux laissait perplexe le comité de construction, qui ne bloqua pourtant pas le projet des architectes. En sous-main, l'abbé Gingras demanda à Édouard Fiset de rencontrer les architectes Tremblay & Tremblay à Chicoutimi pour voir le projet. Fiset avait conçu le plan d'ensemble du campus en 1952 et travaillait à la firme d'architectes Fiset, Deschamps & Bartha. Il envoya une lettre confidentielle

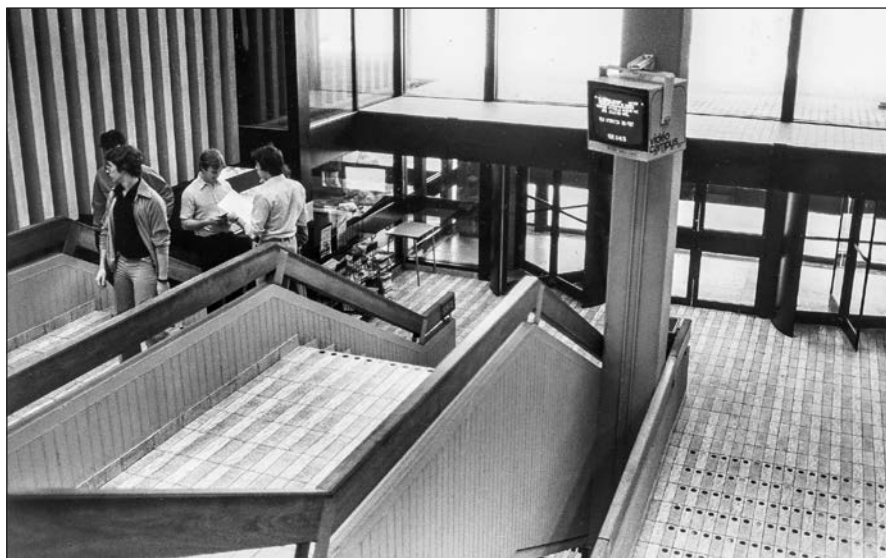
à Gingras faisant état de ses constatations. Il s'inquiétait avant tout du manque d'intégration du bâtiment avec le reste du campus. Occupant éventuellement le centre de la Cité universitaire, le bâtiment de la bibliothèque devait tenir compte des deux grands axes qui partagent le campus et aussi des autres édifices qui l'entourent. Il devait impérativement suivre les lignes de construction du Pavillon des sciences de l'homme, qui se trouverait juste à côté. De plus, ce monument cubique reposant sur une pyramide n'était ni économique ni logique. Encore moins l'idée de l'entourer de douves. Fiset était d'avis que « le projet dans sa conception actuelle, dans ses alignements, sa hauteur, sa masse totalement aveugle, ne s'intègre pas au plan directeur, à cet emplacement et de ce fait, m'apparaît inacceptable. » (p. 3). En proie au doute, le comité de construction demanda à l'architecte Fernand Tremblay de réaliser une maquette du projet afin de bien voir le bâtiment et son intégration avec le reste du campus. La présentation de la maquette, le 29 juillet 1966, horrifia les membres du comité. Ceux-ci déclarèrent presque à l'unanimité qu'ils ne voyaient pas le lien entre cette maquette et les discussions du comité.

Cette déconvenue fit en sorte que le comité revint au plan plus sobre d'un édifice rectangulaire. Le changement de cap ravissait les membres du comité consultatif architectural, qui désiraient ardemment que les bâtiments s'alignassent les uns avec les autres, selon leurs lignes de construction. En d'autres mots, le Pavillon de la bibliothèque aurait la même hauteur et la même longueur que le Pavillon des sciences de l'homme qui se trouverait à côté. Une terrasse s'étendrait entre les deux pour les relier symboliquement. Ce concept classique ne plaisait pas aux architectes du projet, qui craignaient de ne produire qu'un second Pavillon des sciences de l'homme. Ils présentèrent en décembre 1966 une nouvelle maquette d'un pavillon rectangulaire. Il se distinguerait du pavillon voisin par sa forme de champignon, car les deux premiers étages seraient en retrait vers l'intérieur, alors que les étages supérieurs feraient une avancée au-dessus. Le terrain alentour du bâtiment serait relevé pour former des douves autour de l'édifice, dont la structure se composerait de plaques de granit. Afin de réduire l'entrée de la lumière naturelle, les murs extérieurs seraient recouverts de louveres verticales, c'est-à-dire d'unités verticales en béton préfabriqué en forme de V. Elles se détacheraient visuellement de l'édifice par leur gris plus clair. Les architectes caressèrent l'idée de poser des louveres mobiles, qui suivraient le mouvement du soleil afin de procurer plus d'ombre à l'intérieur du bâtiment. Par crainte des soucis que poseraient les installations hydrauliques, ils abandonnèrent ce plan et optèrent pour des louveres fixes et des vitres teintées entre les louveres. Ce fut le plan retenu et réalisé par la suite. Les coûts furent estimés à 7 900 000 \$ dont 600 000 \$ en ameublement.

Une partie des meubles fut dessinée spécialement pour la bibliothèque par la compagnie Bu-Ro inc. pour le comptoir du prêt, les horloges et les cubicules de travail individuel, et par les Industries Roy inc. pour les chaises. La bibliothèque pouvait contenir plus de 2 millions de documents. Elle n'occuperait pas le bâtiment entier, au début, mais le partagerait avec d'autres services ou départements de l'Université. Il n'y aurait simplement pas assez de livres, de services, ni de personnel pour nécessiter les 425 000 pieds carrés répartis sur sept étages. La bibliothèque récupérerait progressivement des locaux dans le pavillon, jusqu'à l'occuper tout entier, prévoyait-on, en 1985. Elle s'étendit effectivement davantage au fil des années, mais sans reprendre tout le pavillon.

La circulation à l'intérieur du bâtiment se compliqua du fait qu'il fallut assurer une circulation libre dans les aires des services et des départements, mais contrôlée dans la bibliothèque afin de prévenir le vol des volumes. Le comité de construction privilégia une division verticale de l'édifice. À l'exception du premier étage, que la bibliothèque occupait en entier, les autres étages furent divisés de manière à ce que la bibliothèque se trouvât dans la moitié est du bâtiment, et les autres services dans la moitié ouest. Une série d'ascenseurs conduisait aux étages du côté administratif du pavillon, l'autre aux étages de la bibliothèque. Les visiteurs, dès leur entrée dans l'édifice, devaient choisir entre monter l'escalier à droite qui menait à la bibliothèque, ou descendre la rampe à gauche, qui menait à plusieurs endroits, dont aux ascenseurs

qui circulaient du côté des services administratifs. Pour aider les gens à s'y retrouver, une guérite d'information fut installée à l'entrée du pavillon, ou un employé de l'Université pouvait faciliter la circulation piétonnière. Le comité de construction se montrait fier de cette solution, se disant qu'elle ne s'imposerait que pendant une vingtaine d'années, le temps que la bibliothèque occupât tout le pavillon. Ce rêve ne s'étant jamais réalisé, la bibliothèque est encore aux prises, en 2017, avec les problèmes inhérents à un pavillon hybride, où les étudiants cherchent



Escaliers à l'entrée principale de la Bibliothèque générale en 1979

les bureaux du registraire au deuxième étage de la bibliothèque, alors que le registraire se trouve au deuxième étage du côté administratif du même pavillon.

Un changement mineur dans les plans, mais affectant sensiblement l'aspect extérieur du bâtiment pour un observateur attentif, fut l'ajout de trois dômes sur le toit, pour loger l'École d'architecture pendant quelques années. Ils furent inclus dans les plans en septembre 1967 et construits au sol, près du Pavillon Pouliot en janvier 1968.

Le Service des terrains et bâtiments de l'Université, assisté d'étudiants de quatrième année en architecture, montèrent ces dômes de 40 pieds de diamètre par 20 pieds de hauteur, des structures en bois recouvertes d'une membrane blanche imperméable. Les trouver fut une aventure. Gérard Bisaillon, le surintendant du Service des terrains et bâtiments dut se rendre à Plattsburgh avec l'architecte Fernand Tremblay pour visiter une exposition de dômes géodésiques de la compagnie Cadco. Ces dômes, rapportait-il à l'abbé Fernand Gingras, ne dureraient que 10 à 15 ans et il faudrait les monter sur un muret pour les installer sur le toit du Pavillon de la biblio-



Assemblage des dômes devant le Pavillon Pouliot en 1967

thèque. Chaque dôme coûterait 13 000 \$, incluant les droits de douane. M. Bisaillon proposa diverses autres solutions moins dispendieuses que l'École d'architecture rejeta. L'École préférait avoir des dômes et, si possible, qu'ils soient installés sur le toit du Pavillon Vachon. L'abbé Gingras décida que les dômes iraient sur le toit de la bibliothèque, car l'École d'architecture aurait d'autres locaux dans ce pavillon. Les dômes furent donc installés, avec un système de climatisation indépendant, pour que les odeurs de peinture ne circulent pas dans le bâtiment. L'ajout d'un quatrième dôme fut repoussé aux calendes grecques. Ces dômes, croyait-on, seraient enlevés dans les années à venir. Ils trônent encore, en 2017, sur le toit du pavillon. Le département des sciences historiques et le Centre interuniversitaire d'études sur les lettres, les arts et les traditions (CELAT) les occupent.

Le déménagement vers le Pavillon de la bibliothèque commença le 22 juillet 1968 et dura deux semaines. Le prêt de documents ne s'interrompit qu'une journée, celle



Coupe du ruban lors de l'inauguration du Pavillon de la Bibliothèque le 6 juin 1969.
De gauche à droite : le recteur Louis-Albert Vachon, le ministre de l'éducation
Jean-Marie Morin et le directeur de la Bibliothèque Joseph-Marie Blanchet

où le service de prêt déménagea. La bibliothèque investit ses nouveaux locaux avant la fin des travaux. Il manquait des meubles et bien des retouches restaient à faire. Par exemple, les comptoirs pour le prêt n'arrivèrent qu'en novembre 1968 et ne correspondaient pas à ce qui avait été demandé. Il fallait en outre terminer l'installation de l'électricité, de la ventilation, de la climatisation, de la plomberie et des portes. Le Pavillon de la bibliothèque fut inauguré officiellement les 5 et 6 juin 1969. Une journée fut réservée pour les cérémonies protocolaires avec les dignitaires, l'autre pour les employés. Guy Sylvestre, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale d'Ottawa, livra une

conférence en présence notamment du recteur Louis-Albert Vachon, de l'abbé Joseph-Marie Blanchet et de Jean-Marie Morin, ministre d'État à l'Éducation.

Le Pavillon de la bibliothèque est un bâtiment imposant, où le béton domine. À son ouverture, les visiteurs affluèrent et firent augmenter le taux de fréquentation de 54 %. Ils qualifièrent l'édifice d'austère, de sévère et de froid. Le premier étage était pourtant l'« étage noble », car l'ensemble du public y avait accès. À ce titre, il était plus beau que les autres, avec quelques murs finis en bois et un plafond à caissons. Les étages supérieurs, qui servaient d'entrepôt à livres et qui étaient réservés aux professeurs et aux étudiants de 2^e et 3^e cycles, avaient plus triste mine. N'ouvrant pas leurs portes au public, ces étages offraient une structure apparente, sans faux plafonds, laissant courir les tuyaux aux yeux de tous. Qu'importait, puisque son accès était restreint ? Les architectes se permirent deux caprices esthétiques plus audacieux, pour faire de la bibliothèque une « œuvre d'art ». En premier lieu, des tuiles fabriquées par Claude Vermette. Ce dernier était un céramiste québécois de renom, qui aimait intégrer l'art dans l'architecture. Fernand Tremblay eut un coup de cœur pour ces tuiles. Le comité de construction se montra très réticent devant ce désir purement esthétique qui coûtait très cher. Mais M. Tremblay se montra plus qu'insistant, déclarant qu'il ne pouvait traduire en mots l'émotion que ces tuiles provoquaient en lui. Le comité céda et choisit deux types de tuiles de 4 pouces par 12 pouces, le modèle bleu foncé

et le modèle blanc enneigé sur fond noir. La tuile blanche fut posée aux niveaux 00, 0 et 1, et la tuile bleue devant les ascenseurs. La bibliothèque en devint certes plus belle, mais combien plus bruyante, car les roulettes des chariots à livres dansent allègrement les claquettes sur ces petites tuiles. C'est pourquoi les tuiles furent par la suite recouvertes de tapis au premier étage, à l'entrée de la bibliothèque, pour assurer un minimum de tranquillité. En second lieu, des bassins d'eau furent installés au 2^e sous-sol, au-dessous de l'escalier d'accès. Un jeu de lumières installées sous l'escalier créait des effets artistiques sur la surface de l'eau. Mis en place, les bassins ne tardèrent pas à être vidés et condamnés, car les architectes n'avaient prévu aucun système de filtrage et de circulation de l'eau. Le liquide ne tarda pas à se corrompre. Sans mentionner que les étudiants trouvèrent amusant de tirer des objets dans les bassins.

Au premier étage se trouvaient la plupart des services au public : le comptoir du prêt, les catalogues, une aire de consultation pour les ouvrages de référence, la salle de consultation pour les périodiques courants et une salle d'exposition. Les ouvrages de référence et les publications gouvernementales s'y trouvaient aussi, avec en plus les services du catalogage et des acquisitions. Les étages 2 à 5 hébergeaient avant tout des magasins de livres. Quelques services étaient distribués sur les étages : le centre de documentation (2^e), l'administration (3^e), la cartothèque et la cinémathèque (4^e), et les archives et les livres rares (5^e). Le niveau 0, au sous-sol, accueillait une nouveauté : une bibliothèque de 1^{er} cycle. Ce que les Américains appelaient une *undergraduate library*. Il s'agissait d'isoler les étudiants de 1^{er} cycle dans une bibliothèque faite à leur mesure et selon leurs besoins. Les documents ne sortaient pas de la bibliothèque de 1^{er} cycle. Les étudiants avaient toujours à portée de main les ouvrages de base pour leurs études et travaux, avec de nombreuses places de travail. Les jeunes qui arrivaient à l'Université n'avaient pas besoin de l'ensemble des collections et se sentaient souvent intimidés par l'ampleur d'une bibliothèque universitaire. Ils aimaient avoir une bibliothèque à leur mesure. La bibliothèque de 1^{er} cycle de la bibliothèque générale comptait 12 000 volumes à son ouverture, soit à peu près les dimensions d'une bibliothèque facultaire. Ce type de bibliothèque proliféra aux États-Unis au cours des années 1950



Comptoir de prêt du 1^{er} étage de la Bibliothèque générale en 1968

et 1960. Au Québec, uniquement l'Université McGill avait adopté ce concept en 1955. Laval fut la première université francophone de la province, sinon la seule, à suivre le mouvement. L'idée s'imposa au comité de construction lors de leurs visites dans les bibliothèques des universités américaines. La bibliothèque de 1^{er} cycle connut un franc succès et fut agrandie en 1972 et 1980. On perça même un escalier pour qu'elle occupât quelques locaux au 2^e sous-sol. Son utilité fut cependant mise en doute à quelques reprises. Le taux de fréquentation fléchit avec les années et les gestionnaires se demandèrent s'il était encore pertinent d'acheter des volumes en double pour les déposer à la bibliothèque de 1^{er} cycle. Les fonds auraient pu être dépensés à d'autres fins. Les locaux de cette bibliothèque furent peu à peu consacrés à d'autres usages, ses espaces se réduisirent, jusqu'à ce qu'elle soit démantelée en 2008.

Une fois rendue au Pavillon de la bibliothèque, la bibliothèque générale changea de visage par rapport à ce qu'elle était au Pavillon des sciences de l'homme. Au-delà des lieux physiques, bien sûr, la philosophie des services se modifia. Au Pavillon des sciences de l'homme, il n'y avait qu'une seule bibliothèque à rayons ouverts. Les usagers avaient accès aux documents et parcouraient eux-mêmes les rayonnages. Il n'en alla plus de même dans le nouveau pavillon. Les étudiants de 1^{er} cycle furent

invités à fréquenter la bibliothèque qui leur était réservée, où les volumes ne pouvaient être empruntés. S'ils désiraient emprunter un volume ou consulter un volume qui ne se trouvait pas sur les rayons de la bibliothèque de 1^{er} cycle, ils devaient monter à la bibliothèque de recherche, qui commençait au premier étage. Ils remplissaient un bordereau en indiquant les informations bibliographiques du volume désiré. Ils remettaient le bordereau à un employé au comptoir du prêt, lequel assignait un numéro à la demande. L'employé envoyait la demande vers les magasins de livres au moyen d'un pneumatique, qui transportait les messages d'un étage à l'autre, enfermé dans des capsules en plastique. Un commis sur les étages récupérait la demande, allait chercher le livre et faisait descendre le livre vers le comptoir de prêt au moyen du convoyeur qui reliait tous les étages et passait derrière le comptoir. L'employé au comptoir de prêt vérifiait le livre et allumait le numéro correspondant à la demande sur les deux grands panneaux d'appel lumineux. L'étudiant, qui patientait dans la salle d'attente ou dans l'aire de consultation des ouvrages de référence, voyait son numéro s'allumer sur le panneau lumineux. Il se rendait alors



Yves Tessier

Convoyeur à la Bibliothèque générale en 1968

au comptoir de prêt où il pouvait obtenir le document. La procédure s'avérait bien plus complexe qu'auparavant, quand l'étudiant allait lui-même sur les rayons.

La nouvelle offre de service impliquait que les étudiants de 1^{er} cycle n'avaient pas l'autorisation de monter aux étages supérieurs, qui étaient réservés aux étudiants de 2^e et 3^e cycles et aux professeurs. Ces derniers pouvaient aller se servir à même les rayons et utiliser les cabinets de travail qui leur étaient réservés. La situation engendra bien des frustrations chez les étudiants de 1^{er} cycle, surtout chez ceux qui attendaient pour se faire dire, au comptoir de prêt, que le livre n'était pas sur les rayons. Pis encore, des étudiants mécontents montaient eux-mêmes chercher le document supposément manquant et le trouvaient. Ils descendaient alors se plaindre au comptoir en secouant le livre sous le nez des employés. La direction de la bibliothèque, qui subissait des pressions de toutes parts, même de la communauté régionale de Québec, ouvrit tous les étages au public en 1974. La décision plut à l'ensemble des usagers, mais beaucoup moins à la direction de la bibliothèque, qui ne put que constater la recrudescence du vol, du vandalisme et de la mutilation des volumes.

L'abbé Joseph-Marie Blanchet, après le dépôt du programme de construction, se déclarait heureux de son travail à la bibliothèque et souhaitait continuer à assumer sa charge. Les années suivantes, 1966-1968, furent certainement très intenses, avec les réunions du comité de construction et du comité de chantier, avec la construction du bâtiment lui-même. Le bourreau de travail en lui ne s'était pas endormi, car il remerciait souvent les membres des comités de se réunir par un beau dimanche d'été. Les réunions de fins de semaine ou qui se terminaient à minuit n'étaient pas si rares. L'abbé Blanchet, à la santé et aux nerfs fragiles, s'épuisa probablement à la tâche. C'est sans



Yves Tessier

Rayonnage à la Bibliothèque générale en 1968



U519 3522/3.1 ■ William Bertram Edwards

Construction presque achevée du Pavillon de la bibliothèque en 1968



Yves Tessier

Pavillon de la bibliothèque, la nuit, en 1968

doute pourquoi il remit sa démission, que le Comité exécutif de l'Université refusa, en 1968. Il estimait probablement avoir assez donné. Son équipe et lui-même avaient piloté la conception et surveillé l'érection d'un immense bâtiment de sept étages pour la bibliothèque générale, qui assurerait la pérennité de la bibliothèque en plein cœur du campus.

P309 N/00106 négatif #926
■ William Bertram Edwards

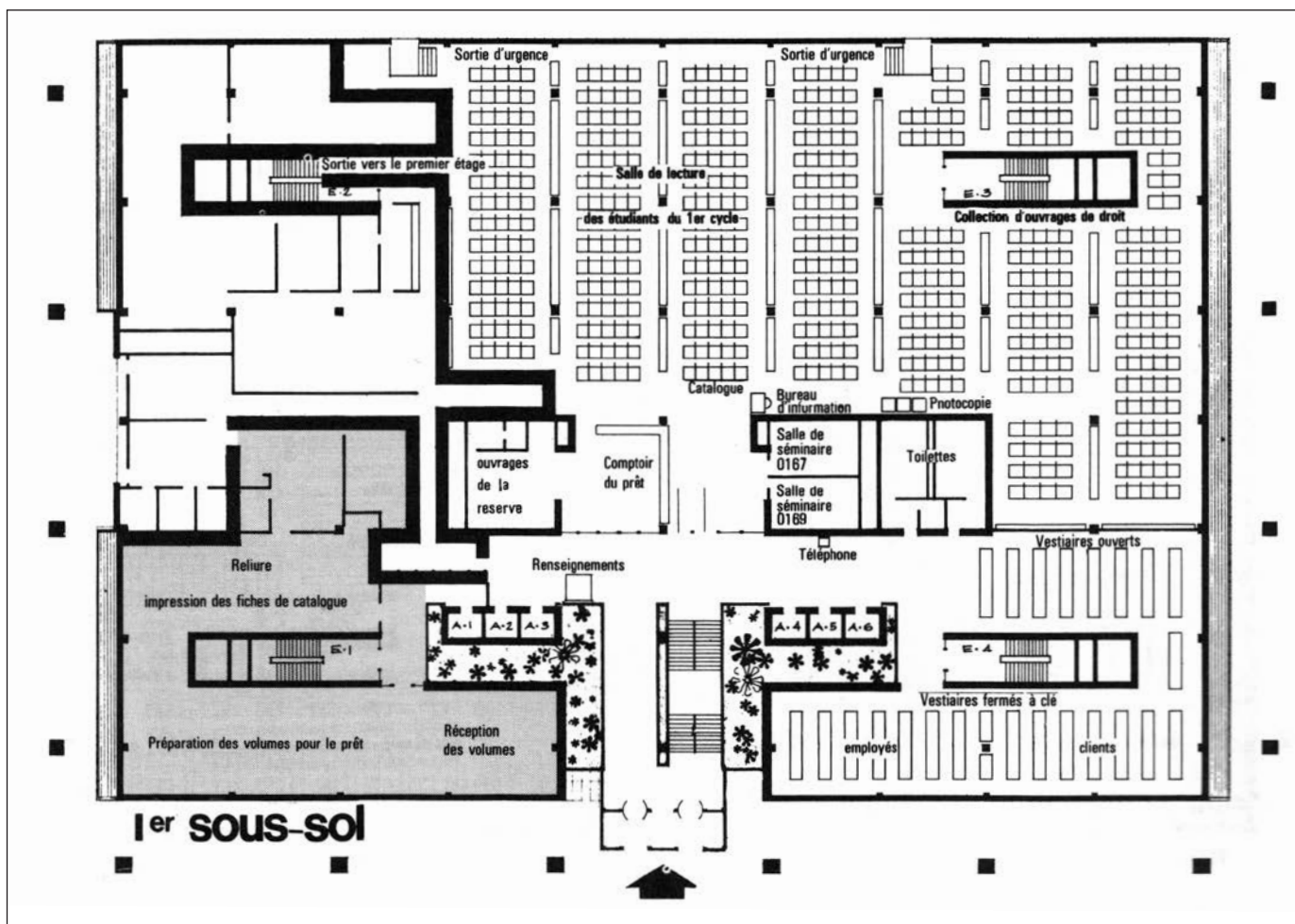


Espace de consultation des ouvrages de références
à la Bibliothèque générale en 1968

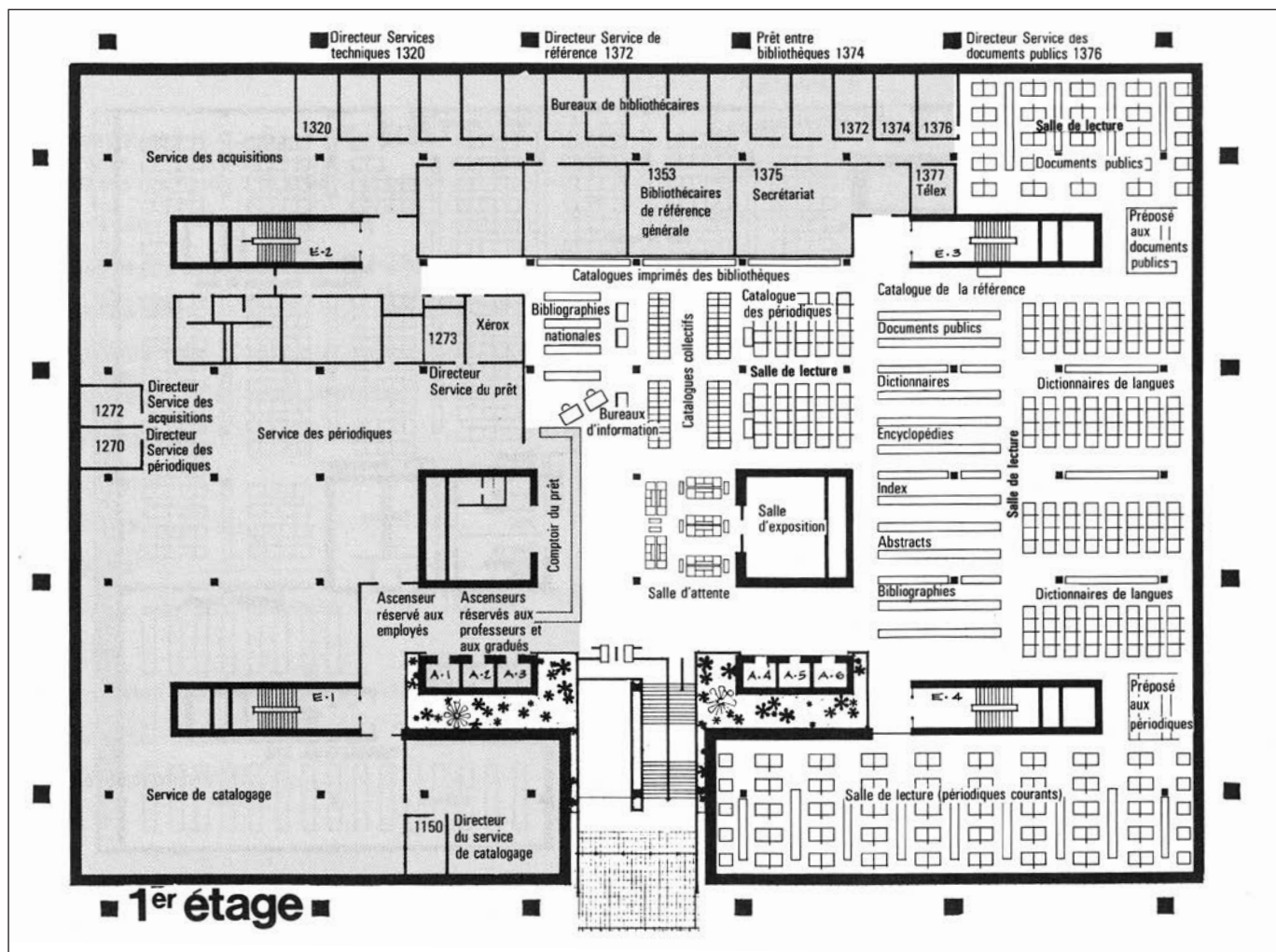
P309 N/00106 négatif #931
■ William Bertram Edwards



Salle des périodiques de la Bibliothèque générale en 1968



Plan du sous-sol de la Bibliothèque générale, dans *Guide du lecteur*, 1970, p. 55.

Plan du 1^{er} étage de la Bibliothèque générale, dans *Guide du lecteur*, 1970, p. 56.

Les conseillers à la documentation

Suivant la suggestion du rapport Williams-Filion, la bibliothèque embaucha en 1963 un conseiller au développement des collections en la personne de Bernard Vinet. Sa tâche consista principalement à réviser les abonnements aux périodiques, éviter les duplications, acquérir les numéros de périodiques pour les années antérieures, établir les budgets d'acquisition et partager le budget entre les facultés et les départements. Il anima en outre des comités de bibliothèque dans les facultés, départements et écoles qui en voyaient l'intérêt. Le travail devint rapidement trop lourd pour une seule personne. Vinet eut besoin d'une équipe sur laquelle s'appuyer. L'abbé Joseph-Marie Blanchet décida, suivant sans doute les conseils de Vinet, d'importer à Laval un autre concept emprunté aux bibliothèques américaines : une équipe de *subject specialists*. Des employés auraient pour tâche spécifique de développer des collections selon les disciplines universitaires qui leur seraient assignées. L'abbé tint beaucoup à cette idée et la poussa à l'extrême. L'expertise disciplinaire eut une telle valeur à ses yeux que la bibliothèque se mit à recruter de jeunes diplômés dans diverses disciplines sans que ceux-ci aient de compétences en bibliothéconomie. Ils commenceraient à travailler à la bibliothèque et partiraient suivre un cours en bibliothéconomie par la suite. Un exemple d'embauche typique pour ces postes disciplinaires fut celui de Gilles Paradis. En 1966, la bibliothèque chercha quelqu'un qui eut des connaissances en philosophie. Elle s'en ouvrit à Émile Simard, doyen de la Faculté de philosophie. Celui-ci annonça dans un cours que les étudiants intéressés à travailler à la bibliothèque n'avaient qu'à poser leurs candidatures. Paradis complétait alors une licence en philosophie. Il postula et obtint le poste. Il s'occupa de développer la collection en philosophie, puis l'abbé Blanchet lui demanda de veiller aussi sur les fonds de psychologie. Gilles Paradis étudia ensuite la bibliothéconomie à l'Université McGill et poussa même ses études supérieures jusqu'au doctorat en philosophie.

La bibliothèque changea de visage en se constituant une équipe de jeunes surdiplômés. À l'époque, les bibliothécaires détenant souvent un seul diplôme de baccalauréat, en bibliothéconomie, alors que les bibliothécaires disciplinaires à Laval détenant au moins deux diplômes. Certains atteignirent le niveau de la maîtrise et du doctorat. Vinet chapeauta une équipe au statut particulier, que les mauvaises langues désignèrent comme « les aristocrates ». Elle fut d'autant plus particulière qu'elle dépendait hiérarchiquement du directeur lui-même, l'abbé Blanchet. Bernard Vinet



Gilles Paradis en 1973

fut un conseiller du directeur et non le supérieur hiérarchique des bibliothécaires disciplinaires. Ces derniers pouvaient prendre le téléphone et traiter directement avec le grand patron sans passer par Vinet.

Le titre que porteraient les bibliothécaires disciplinaires fit l'objet de débats. Comment traduirait-on en français l'expression *subject specialists*? Le problème fut soulevé lors d'une journée d'études des bibliothécaires à la Forêt Montmorency le 25 octobre 1967. La bibliothèque aurait des « conseillers à la documentation ». Le terme « conseiller » était certes à la mode dans l'organisation de la bibliothèque. Le directeur général avait des conseillers, dont un conseiller au développement des collections. Ce conseiller dirigerait une équipe de conseillers. Une autre raison, d'après certains témoignages, fut le souci de distinguer les membres de l'équipe par rapport aux autres bibliothécaires lavallois. L'équipe de Bernard Vinet réalisa rapidement qu'elle aurait une fonction-conseil auprès des étudiants et des professeurs. Elle ne se cantonnerait pas longtemps au seul développement des collections. Le titre de ces employés devait refléter cet aspect de leur travail, qui les distinguait des bibliothécaires qui n'avaient aucun contact avec le public ou qui dépannaient les usagers pour des informations de base. L'appellation « conseiller à la documentation » resta en usage jusqu'en 2015, même si elle fut officiellement remplacée en 2001 par celle de « spécialiste en ressources documentaires ». Les membres de cette équipe prirent le titre de « bibliothécaire-conseil » en 2015.

La formation officielle de l'équipe de conseillers débuta en 1966. Bernard Vinet dut en définir les paramètres et proposer une description de poste. Il s'inspira de l'article de Cecil K. Byrd, « Subject specialists in a University Library » de 1966. Étant donné la pauvreté des collections à Laval, l'équipe eut, les premières années, comme mission exclusive de les développer. L'abbé Blanchet ne tarda cependant pas à dire aux conseillers qu'ils devaient aussi faire de la référence spécialisée et aider les professeurs et les étudiants dans les disciplines qui les concernaient. L'abbé tint à ce que les conseillers devinssent des intermédiaires obligés entre la bibliothèque et les facultés. Par leurs diplômes spécialisés, les conseillers devaient s'insérer plus activement dans la vie universitaire. La description de leurs tâches, en 1969, incluait le développement des collections, la mise en place d'outils pour exploiter la collection, l'aide aux usagers, les relations permanentes avec les facultés, la recherche universitaire lorsque possible et même la prise en charge de cours. Ce fut le cas en philosophie. En remplacement de Gilles Paradis, parti aux études pour deux ans, Claude Bonnelly s'occupa du secteur de la philosophie en 1968-1970 et participa au cours d'initiation à la recherche scientifique en philosophie donné par l'abbé Louis-Émile Blanchet. Il fut en charge d'un

tiers du cours de 15 heures la première année, et donna le cours entier la seconde année. Le cours se continua pendant plusieurs années, avec Gilles Paradis, jusqu'à devenir un cours optionnel de trois crédits visant tous les étudiants du baccalauréat en 1979. Paradis donna le cours avec Marcel Côté de 1985 à 1995. Ce fut un exemple d'implication facultaire parmi d'autres. Yves Tessier fit de même pour la cartothèque, Louise Dion en géographie, Denis LeMay en droit et Gaëtan Drolet en anthropologie.

L'équipe de conseillers comptait environ huit membres en 1970, une douzaine en 1973 et dépasserait la vingtaine au cours des années subséquentes pour toutes les bibliothèques lavalloises. Malgré leur spécialisation, les conseillers de la bibliothèque générale prêtèrent main-forte à André Beaulieu pour la référence générale. Jusqu'en 1966, seul André Beaulieu avait les compétences pour travailler à la référence générale et répondre aux usagers. Il profita de la constitution de l'équipe de conseillers pour leur demander en 1968 d'assurer quelques heures au comptoir de la référence générale, au premier étage du Pavillon de la bibliothèque. Une équipe de référence générale et de bibliographie fut constituée en 1970, qui se composera ultimement de cinq bibliothécaires, assistés de bibliotechniciens et de commis. Quelques conseillers continuèrent malgré tout à assumer cette tâche les soirs et le samedi. Le service avait pour fonction de répondre à des questions d'informations générales et de dresser des bibliographies sur demande. Les bibliothécaires généralistes n'avaient pas de spécialisation et devaient diriger les usagers vers les conseillers quand les questions s'avéraient trop pointues.

La formule du conseiller à la documentation, malgré ses avantages, avait aussi ses limites. Par exemple, il était plus difficile de trouver des diplômés en sciences qui désiraient se recycler en bibliothécaires. Les conseillers en sciences avaient souvent des qualifications moindres que ceux en sciences humaines et sociales. De plus, l'Université multiplia le nombre de matières enseignées et la bibliothèque ne put embaucher autant de conseillers qu'il y avait de disciplines. Les conseillers cumulèrent de plus en plus de disciplines qui, parfois, avaient des liens assez ténus avec leurs diplômes. Le fait pour eux d'être mieux formés dans certaines des disciplines dont ils s'occupaient favorisa des domaines du savoir au détriment des autres. En raison de leur éducation supérieure, ces professionnels prirent en outre sur leurs épaules de plus en plus de dossiers au fil des ans, devenant des employés-orchestre. Ils se lancèrent dans l'automatisation, l'informatisation, les bases de données, l'indexation, les formations documentaires et bien plus. Il fallut attendre le début des années 1990 pour que la direction de la bibliothèque comprenne que les conseillers ne pouvaient tout faire. Elle dut introduire d'autres corps de métier tels les informaticiens et les chargés de communication.

Le centre de documentation

Le rapport Williams-Filion recommanda d'établir à la bibliothèque un service de documentation sur l'Amérique du Nord française et le Québec (p. 30). L'Appendice F de ce rapport décrit plus en détail ce que pouvait être ce centre. Il viserait à empêcher la fragmentation du savoir en sciences humaines et sociales, lorsque les facultés et départements organisent leurs propres centres de documentation, y déposent des volumes dans leurs disciplines et créent des index bibliographiques sur les sujets qui les intéressent. La bibliothèque devrait avoir son propre centre, qui produirait des bibliographies et des index qui favoriseraient les recherches multidisciplinaires en sciences humaines et sociales. Elle possédait déjà une expertise bibliothéconomique qu'elle pourrait appliquer à la confection d'index qui complèteraient les services déjà rendus par son catalogue. Le centre veillerait à produire et diffuser ses travaux en utilisant des technologies de pointe. Il adopterait le point de vue lavallois, qui tendait à resserrer ses recherches autour du Canada français.

Toujours attentive aux propos des messieurs Williams et Filion, la bibliothèque demanda à Christiane Tremblay, de la Faculté des sciences sociales, de décrire à quoi ressemblerait le centre de documentation. Elle déposa le document *Établissement du centre de documentation et choix d'un système de traitement de l'information : second projet* en mars 1963. Selon elle, le centre ferait une analyse poussée de la documentation et en assurerait le traitement au moyen d'ordinateurs. La bibliothèque, quant à elle, s'occuperait d'acheter les documents, de les conserver et d'en tenir le catalogue. Le centre pourrait par exemple produire des index pour des journaux qui n'étaient pas encore indexés. Il accumulerait ainsi des données dont les chercheurs pourraient bénéficier. Le centre dépendrait administrativement de la bibliothèque, mais son personnel se composerait d'employés plus spécialisés que des bibliothécaires.

À la suite de ce rapport, Guy Forget reçut le 15 mai 1963 la responsabilité d'organiser le centre de documentation pour donner suite au rapport Williams-Filion. Forget consigna ses premiers pas dans son article « La bibliothèque universitaire : le centre de documentation, une nouvelle dimension » (1969). Il reconnaissait d'emblée ne pas avoir le quart des qualifications requises pour accomplir ce mandat. Il ne respecta ni l'esprit ni la lettre du rapport Williams-Filion. Il décida que le centre desservirait tant les sciences pures et appliquées, que les sciences humaines et sociales. Les documents à traiter ne se limitaient pas au Canada français. Ils couvraient tous les besoins de la recherche et de l'enseignement à Laval. Les travaux du centre s'alignaient sur les besoins exprimés par les facultés. L'offre se développait au cas par cas,

sans chercher à couvrir toutes les disciplines dès le départ. Les employés du centre n'étaient pas des bibliothécaires, mais des documentalistes, une profession qui n'existait pas encore au Québec. Le centre se mit à engager des étudiants et des professionnels dans les disciplines touchées par les projets. Il n'engagea pas de bibliothécaires. Le premier projet se fit en collaboration avec les sciences, pour la réalisation d'un index analytique des thèses de doctorat en sciences soutenues dans les universités françaises dans les cinq dernières années. La faculté ou le département défrayait les coûts la première année. Si le projet était viable, le centre le soutenait ensuite avec ses propres fonds. Les facultés restaient responsables du projet sur le plan intellectuel, alors que la bibliothèque se chargeait des plans administratif et technique.

La responsabilité du centre fut confiée en 1964 à Christiane Tremblay et Guy Forget. Ce dernier était un grand ami de Jean-Marie Scantland, qui avait travaillé avec lui à la bibliothèque du Parlement à Ottawa. Il était venu à Québec parce que Scantland l'avait recommandé à l'abbé Blanchet. De taille modeste, Forget était une personnalité hors du commun. Très énergique et entêté, il avançait au pas de charge dans les dossiers. Il fallait que tout se développe rapidement. Il voyageait de par le monde et avait une réputation internationale. Il avait beaucoup d'ambitions pour le centre de documentation. Tous les ingrédients étaient présents pour que le centre ne passe pas inaperçu et bouscule bien des gens à la bibliothèque.

Le centre de documentation se montra à l'avant-garde des techniques d'indexation et de repérage documentaire. Deux innovations apparurent dès 1965 : ASYVOL et MIRACODE. Le centre commença à indexer des articles de périodiques selon les méthodes classiques de l'époque, d'abord en KWIC (*Keyword in context*), puis en KWOC (*Keyword out of context*). Ces méthodes, qui indexaient les mots du titre, s'avérèrent insuffisantes pour indexer les documents aussi en profondeur que le centre le souhaitait. Il créa donc son propre système d'indexation, baptisé ASYVOL (*Analyse synthétique par vocabulaire libre*), qui fut utilisé jusqu'en 1972. Puisque le vocabulaire descriptif était libre, l'indexeur pouvait utiliser les mêmes mots que les auteurs de l'article. En plus de la cote, de l'auteur, du titre et de la référence bibliographique, chaque document recevait des rubriques (ex. : Histoire – Américains à Panama – Panama) et une analyse (ex. : histoire du Canal de Panama au point de vue économique et social – militarisme américain à Panama). Les rubriques étaient classées par ordre alphabétique dans un index, et les analyses apparaissaient aux côtés de toutes les rubriques auxquelles elles avaient été associées. Le nouveau système d'indexation, par sa flexibilité, coûtait jusqu'à 30 % de moins à opérer. La même année, Guy Forget visita l'Exposition de Physique à Paris dans le but de voir à l'œuvre un nouvel appareil :

le MIRACODE (*Microfilm information retrieval access code*). Il fut si impressionné qu'il déposa avec Didier Dufour et Henri Dorion un *Rapport MIRACODE*, dans lequel il recommandait à la bibliothèque d'acquérir un de ces appareils. Le rapport fut présenté aux comités de bibliothèque, qui se déclarèrent favorables. Encore fallait-il convaincre tout le monde, car l'appareil coûtait 42 000 \$. Une démonstration fut préparée en collaboration avec le personnel de l'Institut de géographie. En moins de trois semaines, on analysa et microfilma en couleur près de 2 000 cartes géographiques du Québec. La démonstration de recherches avancées dans ces cartes géographiques au moyen de MIRACODE impressionna les chercheurs. La bibliothèque fit l'acquisition d'un appareil dans les mois qui suivirent la démonstration. Elle détint alors le seul appareil de ce type au Canada.

MIRACODE permettait de faire des recherches avancées en exploitant l'indexation ASYVOL. Avec l'index imprimé, un chercheur devait repérer successivement les termes qui l'intéressaient et croiser les résultats. Avec MIRACODE, il pouvait en une seule opération indiquer les termes « alimentation » et « cancer » et obtenir les résultats qui contenaient les deux termes à la fois dans sa description. Le fonctionnement de MIRACODE reposait sur le microfilmage et sur la codification des index. Les documents ou les index étaient microfilmés sur des rouleaux de 16 mm. Ce pouvait être du texte, des photographies ou des images. Les microfilms reposaient dans des cassettes carrées en plastique, que l'on insérait dans l'appareil. À chaque document correspondaient sur le microfilm des codes qui représentaient les descripteurs du

contenu. Les codes apparaissaient physiquement comme une série de cases noires ou translucides que l'appareil optique pouvait lire à toute vitesse. Un ensemble de 14 cellules photo-électriques lisait le code qui s'étalait sur 14 pavés blancs ou noirs. Le chercheur sélectionnait les codes au moyen d'un ensemble de sélecteurs et de claviers qui indiquaient à la machine quelles étaient les séquences lumineuses qu'elle devait retenir. Quand le code apparaissait sur le lecteur optique, l'appareil bloquait le défilement du microfilm au bon endroit et le chercheur pouvait immédiatement

Yves Tessier



Miracode en 1971

voir, sur l'écran d'affichage, le document microfilmé. MIRACODE pouvait lire en 10 secondes une bobine entière de microfilm. Le repérage de la documentation était rapide et permettait de voir le document lui-même. L'appareil put même, à un certain moment, imprimer le document qui s'affichait à l'écran. Le système avait tous les atouts, car il était économique et efficace, prenait peu de place et pouvait emmagasiner énormément d'information. Microfilmer un document de moins de 90 pages coûtait moins de 75 sous. Chaque rouleau de microfilm contenait jusqu'à 5 000 pages de documentation. Une cassette de film 16mm n'occupait un espace que de 4 pouces par 4 pouces par 1 pouce. Le centre de documentation débordait d'ambition envers cette technologie. Il prévoyait microfilmer 5 000 pages et coder 300 documents chaque jour. Il pensait microfilmer tous les documents essentiels aux facultés. Guy Forget évoqua la possibilité d'élaguer les exemplaires imprimés de tout ce que son équipe microfilmerait. La bibliothèque publia en 1972 la première édition d'un *Guide d'utilisation du MIRACODE*, dans lequel André Gamache, alors directeur du centre, écrivait : « Par ailleurs, on a démontré à maintes reprises, que le sélecteur optique peut être, pour plusieurs applications, un moyen de dépistage de la documentation plus rapide, plus efficace et plus économique que l'ordinateur. » (p. 1)

En 1965, le centre de documentation avait une triple fonction : coordonner les services documentaires avec les facultés ; assurer sur le plan technique le maintien des règles et des procédures pour l'enregistrement et la recherche d'information ; diffuser des index généraux ou spécialisés réalisés par ordinateur et offrir une recherche documentaire avec MIRACODE. Ce fut exactement ce qu'il fit. Il produisit entre autres des index pour *Laval théologique et philosophique*, *Recherches sociographiques*, *Le Devoir* et pour les thèses et projets de recherche des universités du Québec. Il publia l'*Index de l'actualité*, l'*Index analytique* et *RADAR*. Il réalisa des banques d'information tels le Fonds Gérard Morrisset, Cartomatique, Ethnologie, Listes électorales et Service d'information sur les relations industrielles. Malgré ses succès, le centre de documentation ne faisait cependant pas que des heureux. Le doyen de la Faculté des sciences sociales, Napoléon LeBlanc, écrivit au recteur Vachon en décembre 1966 pour remettre en cause les orientations du centre de documentation. Il affirmait que le centre sélectionnait ses projets de manière trop empirique. Puisqu'il avait ses propres budgets et choisissait lui-même les projets, des priorités devaient être définies. L'abbé Blanchet, précisait-il, était du même avis. Le recteur et le Conseil exécutif de l'Université demandèrent en janvier 1967 à la Commission des études de redéfinir les orientations du centre de documentation. Les recommandations de la Commission menèrent à la création d'un Conseil du centre de documentation, auquel siègeraient le directeur du

centre, le directeur de la bibliothèque, cinq professeurs et un représentant du Centre de traitement de l'information (l'ancêtre de l'actuelle Direction des technologies de l'information). Le centre comptait en 1967 six documentalistes spécialisés à plein temps, une vingtaine de documentalistes à temps partiel et une quinzaine d'autres employés, à savoir des techniciens, des secrétaires et des opérateurs. Avec le directeur Guy Forget, le centre logé au sous-sol du Pavillon Vachon donnait du travail à environ 42 personnes.

Après avoir lancé ASYVOL et mis en place MIRACODE, le centre fit en 1967 les premiers essais jamais tentés à la bibliothèque dans le domaine de la diffusion sélective de l'information (DSI). Il exploita la banque de données ASCA (*Automatic subject citation alert*), un service fourni à distance par l'Institute for Scientific Information (ISI) de Philadelphie. Les employés du centre dressaient des profils d'intérêt pour les chercheurs qui en faisaient la demande. Ils identifiaient avec les chercheurs les mots-clés décrivant les sujets et montaient une fiche spécifique pour ISI. La compagnie de Philadelphie effectuait périodiquement les recherches par sujet dans ASCA et retournait les résultats au centre de documentation. Celui-ci les diffusait auprès des chercheurs. À cette époque, André Gamache s'occupait de la diffusion sélective pour la clientèle en sciences, alors que Paul Tessier se chargeait de la clientèle en sciences humaines et sociales. Ils rencontraient les chercheurs, discutaient avec eux, dressaient les profils et les envoyaient à Philadelphie. La compagnie retournait des résultats aux deux semaines environ. Les résultats arrivaient sous forme de cartes sur lesquelles les références des articles étaient imprimées. Messieurs Gamache et Tessier intéressaient les chercheurs à ce service en soulignant qu'il permettait d'identifier les publications importantes dans leurs domaines. La banque ASCA effectuait des recherches de citations, c'est-à-dire qu'elle pouvait identifier quels articles citaient quels autres articles. Les professeurs pouvaient savoir si leurs articles étaient cités et par qui. Le centre touchait déjà aux prémices de la bibliométrie. Le service de DSI se vendait bien aux facultés et aux centres de recherche, même si les clients devaient payer pour l'obtenir. Le centre de documentation s'abonna en 1969 à une autre banque d'information importante, celle de la Bibliothèque Scientifique Nationale, avec CAN/SDI (*Canadian selective dissemination of information*). Un employé du centre fut affecté à ce service. Pour un abonnement annuel, le prix minimum était de 100 \$ pour 60 descripteurs dans une banque de données, auquel s'ajoutaient 1 \$ par descripteur supplémentaire, et 15 \$ par banque supplémentaire. L'abonné recevait périodiquement un rapport bibliographique sur des fiches cartonnées de 3 pouces par 5 pouces. Le succès de la diffusion de l'information fut tel que le centre forma le groupe GESYDAMS

(Groupe d'exploitation des systèmes documentaires automatiques en médecine et en sciences) en 1971. Le service de DSI visait les clientèles de médecine et de sciences, professeurs comme étudiants, et fonctionnait de la même manière, avec des profils. Le centre produisit même une banque d'information, VIBANQUE, qui répertoriait des articles sur la mécanique des vibrations. Le système utilisait lui aussi des profils par mots-clés et coûtait 20 \$ par recherche.

Le centre avait le vent dans les voiles. Il déménagea dans de nouveaux locaux au deuxième étage du Pavillon de la bibliothèque. Il disposait d'une salle de consultation, avec de grandes tables de travail, où l'on pouvait consulter leurs publications, utiliser l'appareil MIRACODE et compulser les principaux fonds documentaires que le centre utilisait. Il avait aussi un atelier de saisie des informations et un atelier de microcopie. L'avenir semblait radieux. Un orage éclata cependant sur cette scène en apparence idyllique. Plusieurs estimaient que les ambitions du centre de documentation étaient démesurées. Le centre empiétait sur le territoire des facultés et des autres services de l'Université. Des facultés perdaient des subventions de recherche au profit du centre de documentation. La Faculté de droit prit ombrage d'un ambitieux projet de jurimétrie projeté par le centre et qui aurait dû, selon la faculté, être sous la responsabilité des professeurs de droit. D'autres voix demandèrent que les orientations du centre fussent de nouveau définies. Guy Forget présenta au Conseil exécutif de l'Université un document définissant les orientations du centre en décembre 1970. Quand il prit connaissance de la décision du Conseil exécutif en février 1971 et des limites imposées au projet de jurimétrie, Guy Forget démissionna. Il quitta pour devenir vice-recteur aux communications à l'Université du Québec à Chicoutimi. André Gamache devint, par un concours de circonstances, le nouveau



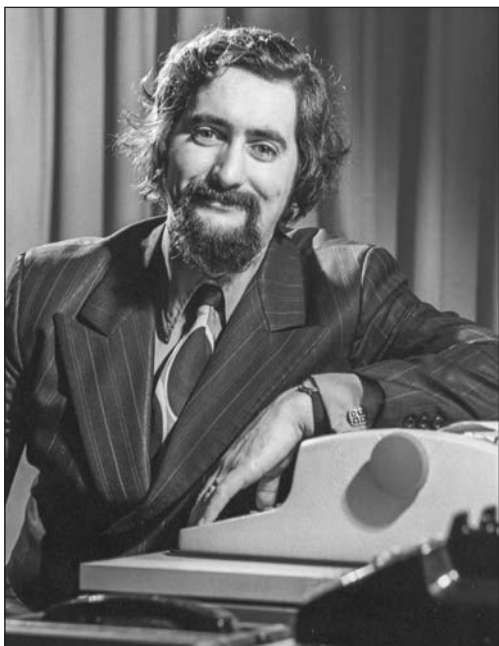
Atelier de saisie au Centre de documentation à la Bibliothèque générale en 1972

Yves Tessier



Atelier de reproduction au Centre de documentation à la Bibliothèque générale en 1972

Yves Tessier



André Gamache en 1972

directeur du centre de documentation. En toute logique, Paul Tessier aurait dû jouer ce rôle, car il remplaçait informellement Guy Forget quand celui-ci partait dans ses fréquents voyages à l'extérieur. Sentant la tension ambiante, Paul Tessier partit à ce moment faire une maîtrise en administration des affaires à Sherbrooke et André Gamache devint donc le directeur du centre. Il hérita de tous les problèmes sans bénéficier de l'autorité, des contacts et de la renommée de Guy Forget.

Le centre devait dorénavant limiter ses ambitions et viser des objectifs plus modestes. Il ne devait plus jouer dans la cour des facultés ni dans celle du service de référence de la bibliothèque. Malgré cette redéfinition, les relations du centre avec la bibliothèque et le reste de l'Université continuèrent à se dégrader. La raison était simple : le centre continuait à n'en faire qu'à sa tête et ne se pliait à aucune autorité. Il soutenait que sa mission transcendait la bibliothèque. Le Service d'organisation et méthodes de l'Université Laval déposa un rapport le 31 mai 1971 sur l'administration et l'organisation du centre de documentation. Il énonça 14 recommandations relevant des procédures internes du centre. Il proposa la création d'un comité de sélection des projets, qui évaluerait les projets et les soumettrait au directeur de la bibliothèque pour approbation. Le comité vit le jour en 1971, mais le directeur du centre n'en convoqua presque jamais les membres. L'abbé Joseph-Marie Blanchet en eut plus qu'assez des caprices du centre de documentation. En 1973, il dissolvait le Comité de sélection des projets, démantelait le groupe GESYDAMS, réduisait le mandat du centre à la production d'index et de banques d'information, et le rebaptisait Service d'analyse et d'indexation (SAI). L'exploitation des banques et des index relèverait dorénavant du service de la référence. Sous la coordination de deux bibliothécaires de référence, DSI/LAVAL vit le jour et prit la suite de GESYDAMS, en assurant la diffusion sélective d'information en sciences humaines et sociales comme en sciences pures et appliquées.

Le bras de fer entre la direction de la bibliothèque et le Service d'analyse et d'indexation durerait encore quelques années. Près de 1 000 pages d'analyse et d'argumentation furent déposées, parfois à titre confidentiel, auprès des autorités universitaires. Les positions étaient si irréconciliables que les deux partis demandèrent au vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche de trancher le litige. André Gamache lança un ultimatum : il démissionnerait à la fin mai 1974 si le rapport du vice-rectorat

à l'enseignement et à la recherche n'était pas déposé d'ici-là. Il quitta son poste le 26 mai, car le vice-rectorat n'avait pas encore terminé ses travaux. Émile Loranger prit la direction du SAI à la suite d'André Gamache. Le vice-rectorat se contenta d'énoncer trois pistes de résolution du conflit. Le SAI jouirait d'une autonomie fonctionnelle, ou verrait une partie de ses services intégrés à la bibliothèque, ou quitterait la bibliothèque pour se rattacher au vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche. Le Conseil exécutif de l'Université étudia le rapport le 8 juillet 1974 et décida que le SAI demeurerait à la bibliothèque sans avoir d'autonomie fonctionnelle. Il s'intégrerait autant que possible aux autres services de la bibliothèque. Le SAI fit une contre-proposition: il relèverait de la direction de la bibliothèque, un comité déterminerait ses objectifs et ses politiques, et un budget de fonctionnement lui serait alloué. Le Conseil exécutif accepta. La hache de guerre ne fut pas pour autant enterrée. Les tensions ne disparurent pas entre la direction de la bibliothèque et le SAI. Il y avait trop de passifs dans leurs relations. Émile Loranger décida de partir mais gardait sa lettre de démission dans un tiroir de son bureau. L'abbé Blanchet le convoqua un jour. Loranger prit avec lui sa lettre de démission pour la remettre au directeur. Il décida d'écouter auparavant ce que l'abbé avait à lui dire. À sa manière laconique, Blanchet lui demanda s'il y avait espoir que la direction s'entendît avec le SAI. Loranger répondit honnêtement qu'il n'y en avait pas. L'abbé offrit alors de lui verser six mois de salaire pour qu'il parte immédiatement. Émile Loranger quitta la bibliothèque avec sa lettre de démission dans sa poche, n'ayant occupé son poste de direction que de juin 1974 à janvier 1975.

L'abbé Blanchet décida à ce moment que le SAI n'existerait plus. La décision fut entérinée par le Conseil exécutif de l'Université. La bibliothèque économisa du même coup 75 000 \$ par année. Quand Pierre Gascon devint le directeur intérimaire du SAI le 1^{er} mai 1975, ce ne fut que pour fermer les dossiers et mettre la clé sous la porte du service. Le démembrement fut total. L'exploitation des banques d'information se fit au service de référence et le MIRACODE fut déménagé dans ce service. Les équipements de l'atelier de microcopie furent envoyés au Service de l'audiovisuel. Même les locaux occupés par le SAI au 2^e étage du Pavillon de la bibliothèque furent cédés au Secrétariat général de l'Université en échange des bureaux du Secrétaire général au 3^e étage. Une partie des employés du SAI fondèrent la compagnie MICROFOR inc. pour continuer leurs travaux. Ils poursuivirent la publication de l'*Index de l'actualité* et de *RADAR*.

Avec le recul, il est évident que le centre de documentation ne pouvait coexister avec la bibliothèque en mettant si peu d'eau dans son vin. Un employé de l'époque,

Émile Loranger, ne s'étonne plus de la disparition du centre. Celui-ci était selon lui « rempli de jeunes baveux, d'électrons libres ». Ils n'avaient aucun attachement envers la bibliothèque et considéraient que le centre devait être un service distinct. Quand Jean-Marie Scantland leur envoyait des consignes par mémo, ils jetaient le papier à la poubelle en rigolant. Ils n'en faisaient qu'à leur tête. Le centre était indépendant financièrement. Il embauchait massivement car l'argent ne manquait pas. C'était grisant. Le centre achetait ce dont il estimait avoir besoin sans rien demander à la bibliothèque. Il finançait des voyages pour ses employés. L'équipe était jeune, dynamique, amusante, mais effrontée. Elle se voyait comme le futur, avec l'informatisation, la DSI, la création de banques de données et les liens avec les centres de recherche. Elle trouvait la bibliothèque ringarde, avec ses vieux livres et ses catalogues à fiches cartonnées. Tout allait très vite. Le centre se développait sans consulter personne et ne s'arrimait pas avec les projets d'ensemble de la bibliothèque. M. Loranger reconnaît qu'une administration ne pouvait tolérer indéfiniment une bande de joyeux lurons qui n'obéissaient à aucune règle et ne faisaient rien pour adoucir les angles. À l'heure de la confrontation finale, rien d'étonnant non plus que la bibliothèque ait gagné sur le centre de documentation.

Le centre attisait des conflits sur plusieurs fronts. Leur langage d'indexation ASYVOL, en vocabulaire libre, entraînait en conflit avec le *Répertoire de vedettes-matière*, qui développait depuis 1946 un système d'indexation en vocabulaire contrôlé. L'ASYVOL fut développé par le centre de documentation en collaboration avec le Centre de traitement de l'information. Or, le centre récoltait tous les lauriers, par l'exploitation d'ASYVOL, alors que le Centre de traitement de l'information restait dans l'ombre. Pis encore, les ingénieurs qui travaillaient au centre de documentation se mirent à modifier par eux-mêmes le programme ASYVOL sans en aviser le Centre de traitement de l'information. Au chapitre du personnel, le centre de documentation embauchait des employés sans en parler à la direction de la bibliothèque. Le Service des finances de l'Université s'arrachait les cheveux, car il voyait passer toutes sortes de contrats sur mesure, à temps partiel, en provenance du centre. Et s'il contactait l'abbé Blanchet, ce dernier ignorait tout. Le centre n'embauchait pas des bibliothécaires, mais des « informaticiens ». En d'autres termes, il recrutait des gens ayant des diplômes dans des disciplines et qu'il formait aux outils du centre. Il prétendait qu'un professionnel en science de l'information n'était pas un bibliothécaire, mais un informaticien. Or la profession d'informaticien n'existait pas. La direction laissa faire, mais dut réagir quand le centre se mit à afficher des postes d'informaticiens. Quand Jean-Marie Scantland osa dire publiquement que le terme « informaticien » n'avait été qu'une

aberration temporaire, le centre déposa un grief. Le centre prétendait en outre couvrir toute la chaîne documentaire, en faisant l'acquisition, le traitement et l'exploitation de la documentation. Il créait ainsi une chaîne parallèle à celle de la bibliothèque, qui couvrait les mêmes étapes. Même Claude Ryan, directeur du journal *Le Devoir*, s'en prit au centre de documentation. Il réclama que le centre, qui produisait un *Index du Devoir*, payât des redevances, puisque cette publication n'aurait pu exister sans le journal même qu'elle indexait. Le centre contourna le problème en changeant le titre pour *Index de l'actualité* et en indexant *Le Devoir* parmi d'autres journaux.

Le drame, dans cette histoire, fut que le centre de documentation faisait de l'excellent travail. Il n'avait pas d'équivalent au Québec. Ses produits furent appréciés et fort utiles, car il n'existait pas d'index des publications francophones. L'attitude irrévérencieuse du centre causa sa perte. Il aurait été plus à sa place hors de la bibliothèque, en tant que service autonome, mais encore aurait-il fallu qu'il ne se mette pas à dos l'ensemble du campus. Les facultés et les services le perçurent comme une menace, un concurrent. Et l'attitude intransigeante du centre laissa peu d'espoir qu'il deviendrait un collaborateur respectueux.

Les archives et livres rares

À son départ vers Ste-Foy, la bibliothèque laissa derrière elle la section des livres rares et le service des archives, qui occupaient des locaux adjacents aux siens, dans le Pavillon de l'Université. Le Séminaire en était propriétaire et les conservait dans le Vieux-Québec. Rendue sur le nouveau campus, l'Université souhaita avoir son propre service d'archives et la bibliothèque désira isoler les livres rares dans une section à part. Le tout fut mis sur pied au même endroit, sous la responsabilité de la bibliothèque. Le service des archives de l'Université Laval vit officiellement le jour en septembre 1964, avec l'embauche de Claude Lessard comme premier responsable de ce secteur. Le chef des archives dépendait directement du directeur de la bibliothèque. Il gérait son propre budget, avec son propre code budgétaire. L'administration de la bibliothèque décida immédiatement que les archives partageraient ses locaux avec la collection de livres rares. Les archives logèrent initialement dans un bureau au sixième étage du Pavillon des sciences de l'homme, puis dans une classe au deuxième étage du même pavillon, puis migrèrent, en novembre 1965, au troisième étage de la bibliothèque des sciences, au Pavillon Vachon. Elles manquèrent d'espace au bout d'un an. Les archives intégrèrent de nouveaux locaux en 1968, au cinquième étage du Pavillon de la bibliothèque. Elles bénéficièrent d'une salle d'exposition, d'une salle de consultation pour les chercheurs, d'une salle de tri et de classement, d'alvéoles de

travail individuel et de magasins pour entreposer livres et documents divers. La bibliothèque adopta en 1965 des critères de sélection des livres rares : tous les volumes publiés avant 1800, de même que les ouvrages rares, précieux ou richement illustrés publiés après cette date. Près de 2 000 volumes remplissant l'une ou l'autre de ces conditions furent déposés aux archives en 1966. La bibliothèque créa en 1974 une section des thèses et livres rares. Les documents furent retirés des locaux des archives et ne relevèrent plus de cette division. Jean-Baptiste Parent, le frère de M^{gr} Alphonse-Marie Parent, devint le premier chef de la section des thèses et livres rares.

La bibliothèque considéra au début que les archives étaient un service qui ne se limiterait pas à conserver des dossiers administratifs, mais qui profiterait surtout à l'enseignement et à la recherche. Elles seraient un centre de renseignements pour la vie de l'Université, de sa fondation à nos jours. Cette fonction prit du recul à partir de 1968, quand les archives introduisirent un programme de gestion des archives administratives et mirent sur pied un service de classement des documents. Elles publièrent un guide de classement des documents, qui permit à tous les secteurs de l'Université de classer uniformément leurs dossiers. Elles devinrent davantage un soutien à l'administration qu'un soutien à l'enseignement et à la recherche. On s'interrogea alors sur la pertinence de rattacher les archives à la bibliothèque, plutôt qu'au Secrétariat général de l'Université. Cette orientation vers un soutien administratif provenait, selon l'archiviste Guy Dinel, d'une demande du vice-recteur Louis-Philippe Bonneau, qui avait vu à Ottawa un système de classement uniforme des documents administratifs et voulait la même chose à Laval. Les archives développèrent un système de classement pour le vice-rectorat, puis l'étendirent à l'ensemble de l'Université. Le système se répandit progressivement, selon les besoins des facultés et des départements.

En plus des archives et des livres rares, les locaux du service des archives accueillirent, à partir de 1969, les thèses de l'Université. À ces fonds s'ajouta, en 1971, une collection de manuels scolaires utilisés dans les institutions d'enseignement publiques et privées du Québec. Plus de 12 000 volumes furent transférés aux archives. L'idée vint à l'esprit de la direction de la bibliothèque à la suite d'une demande émanant en 1965 du doyen de la Faculté des sciences de l'éducation, Maurice Barbeau, qui suggérait que la bibliothèque se dotât, aux fins de recherche, d'une collection complète des manuels scolaires publiés depuis la Confédération. La bibliothèque envisagea de constituer une collection à part, dans une salle à accès réservé et sans possibilité de prêt, pour une telle collection. Elle se développa par des dons de particuliers, de communautés religieuses et d'institutions d'enseignement. La bibliothèque récupéra en 1970 les fonds de l'École normale Laval et acquit, dans les années 1980, les collections

du Service des bibliothèques de l'UQAM et celles de Jacques Cloutier, collectionneur et libraire, qui détenait 3 000 manuels scolaires, dont 659 avaient été imprimés avant 1900. La collection n'ayant cessé de croître, la bibliothèque se constitua la plus importante collection de manuels scolaires québécois publiés dans les deux derniers siècles.

Les archives employaient, en 1969, deux archivistes professionnels, deux sténo-dactylos, un archiviste semi-professionnel et un commis. L'Université reconnut officiellement les *Normes pour la conservation des Archives officielles de l'Université Laval* en 1971, ce qui permit aux archives de prendre toutes les mesures qui s'imposaient pour la gestion des documents et l'organisation des archives historiques de l'Université. Les archives obtinrent le prix annuel de l'Association des archivistes du Québec pour l'édition 1972 du *Guide de classement uniforme*.

L'automatisation

La bibliothèque de l'Université Laval fut pionnière au Québec en matière d'automatisation de ses services. L'abbé Joseph-Marie Blanchet résista à l'idée, mais son entourage, Jean-Marie Scantland, Bernard Vinet et Rosario de Varennes, poussèrent vigoureusement pour la mécanisation des opérations en bibliothèque. L'automatisation présentait de grands avantages. Elle permettait de produire aisément des listes de documents, de suivre l'état des collections en temps réel, d'accélérer l'accomplissement des tâches routinières, de suivre les commandes, d'émettre des rappels automatiques, de contrôler les budgets, et bien plus encore. L'automatisation coûterait cher lors de l'implantation, mais permettrait de grandes économies par la suite. En mai 1966, le Conseil de la bibliothèque accepta la recommandation d'automatiser tous les services. Le contexte s'y prêtait bien, car la bibliothèque se réinventait, profitait de budgets supplémentaires et détenait des collections qui n'étaient pas encore trop vastes. De plus, elle pouvait bénéficier du soutien du Centre de traitement de l'information (CTI), qui venait tout juste d'être réorganisé, refinancé et doté d'un personnel plus qualifié. Le CTI était physiquement voisin de la bibliothèque, d'abord au Pavillon Vachon, puis au sous-sol du Pavillon de la bibliothèque. Une collaboration étroite s'instaura, qui rendit d'immenses services à la bibliothèque.

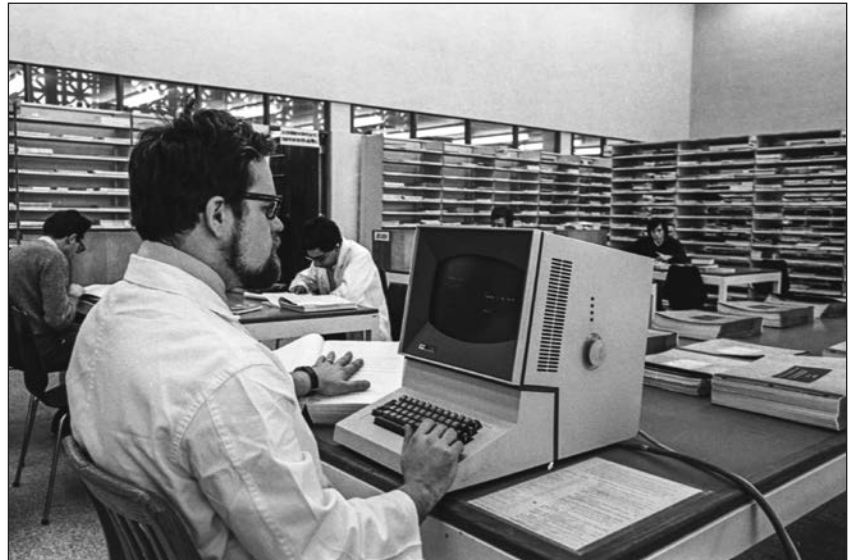
Les premières tentatives d'automatisation, de 1963 à 1965, furent : ASYVOL, le *Répertoire de vedettes-matière* et l'acquisition des périodiques. ASYVOL reçut un traitement automatisé, au centre de documentation, grâce à l'acquisition de l'appareil MIRACODE. Le *Répertoire de vedettes-matière* fut automatisé en raison de l'ampleur exponentielle que prenait son contenu. Il devenait impossible de le gérer avec des fiches cartonnées. La migration des données facilita les mises à jour et les refontes

successives du *Répertoire*, dont les éditions imprimées se succédèrent à un rythme accéléré : 1964, 1966, 1968, 1970, 1972 et 1976. Quant aux périodiques, les bibliothèques de l'époque cherchaient le moyen de contrôler leurs abonnements, dont le nombre ne cessait de croître. Il s'avérait presque impossible de tenir à jour une liste des titres, de suivre les dates de renouvellement, d'identifier les numéros qui n'avaient jamais été livrés et d'émettre des rappels auprès des éditeurs. La bibliothèque de l'Université Laval priorisa donc l'automatisation des périodiques. Le personnel responsable de ce secteur dut suivre des cours de programmation afin de comprendre les machines qui, en ces temps-là, étaient tout sauf conviviales. Les premières listes de périodiques furent imprimées en 1964 et évoluèrent vers des formats de plus en plus exhaustifs et complets. Le système d'origine n'opérait pas en temps réel. Le Service des périodiques envoyait les données au Centre de documentation, qui les inscrivait sur un ruban Flexowriter et les envoyait ensuite au Centre de traitement de l'information, qui les transférait sur des cartes perforées IBM que pouvaient lire deux programmes rédigés en Fortran. Un programme tenait le compte des périodiques courants, pour les numéros publiés dans l'année, alors qu'un autre programme suivait l'état de la collection des périodiques non courants, publiés avant l'année courante. Le processus était compliqué. Beaucoup d'erreurs se produisaient dans le transfert des données d'un service à l'autre. Mettre à jour, une fois par année, les données pour les périodiques non courants exigeait du Service des périodiques qu'il cesse toute activité pendant un mois pour ne faire que cette mise à jour.

Il devint nécessaire de passer d'un traitement différé à un traitement conversationnel, en temps réel. Cela se fit en 1968. Les premières années furent un calvaire. Du 22 au 26 juillet, les machines furent en panne 75 % du temps ; de juin à septembre, elles ne fonctionnèrent pas 51 % du temps chaque semaine ; de septembre à novembre, elles bloquèrent 23 % du temps. Leur performance s'améliora tranquillement, jusqu'à ce que la bibliothèque annonce que du 2 au 6 mars 1970, le système automatisé des acquisitions des périodiques n'avait connu que 55 minutes de panne sur une semaine de 35 heures. Malgré son manque de fiabilité, le système en temps réel présentait d'indéniables avantages. Les employés du Service des périodiques pouvaient entrer eux-mêmes les données à partir d'écrans- consoles IBM 2260 situés dans leur service. Ils accédaient directement à la mémoire de l'ordinateur. Plus besoin de ruban Flexowriter ni de cartes perforées. Ils consultaient la mémoire stockée sur des disques magnétiques et intervenaient directement sur les données. L'écran affichait les informations nécessaires, ce qui rendait caduque l'impression de listes. Le programme était en langage Assembleur, codé par la compagnie B.I.R.O. Inc. de Québec, sous

contrat pour le Centre de traitement de l'information. La banque d'information sur les périodiques reçut le nom de CAPSUL (Contrôle automatisé des périodiques et publications en série, Université Laval). L'automatisation des périodiques souleva un tel intérêt que la documentation technique, préparée par B.I.R.O., fut traduite en anglais en 1969 pour l'University of California Lawrence Radiation Laboratory. Elle inspira aussi la Biomedical Library de l'University of California, Los Angeles (UCLA). L'abbé Joseph-Marie Blanchet, dans un document envoyé au vice-recteur Jean-Guy Paquet le 30 août 1972, affirma que l'automatisation des périodiques à Laval était considérée comme une réussite unique dans les annales nord-américaines de l'informatique en bibliothèque et qu'elle coûta 200 000 \$ à l'Université. Le système ne perdit de son lustre qu'à partir de 1974, lorsqu'il ne répondit plus aux nouvelles normes de catalogage qui s'installaient en Amérique du Nord, avec les règles de catalogage anglo-américaines, la description des documents avec l'ISBD (*International standard bibliographic description*), l'ISSN (*International standard serial number*) et l'arrivée prochaine de la codification MARC (*Machine-readable cataloging*).

L'automatisation d'ASYVOL, des vedettes-matière et des périodiques se réalisa au début sur une base ponctuelle, sans coordination d'ensemble des projets. Guy Forget supervisait l'automatisation à ce moment, car le centre de documentation s'était rapidement engagé dans cette voie. Un comité pour l'automation des services de la bibliothèque fut mis sur pied en 1965 afin de coordonner les actions. Il rassemblait des représentants des principaux services de la bibliothèque et des employés du Centre de traitement de l'information. La bibliothèque alla plus loin en créant un Service de l'automation en décembre 1967. Rosario de Varennes en devint le directeur et répondait directement de ses actions auprès du directeur. Coordonner l'automatisation signifiait : surveiller les tests d'implantation, établir des priorités, gérer les budgets, rédiger des rapports d'opération et des rapports techniques, préparer les données pour

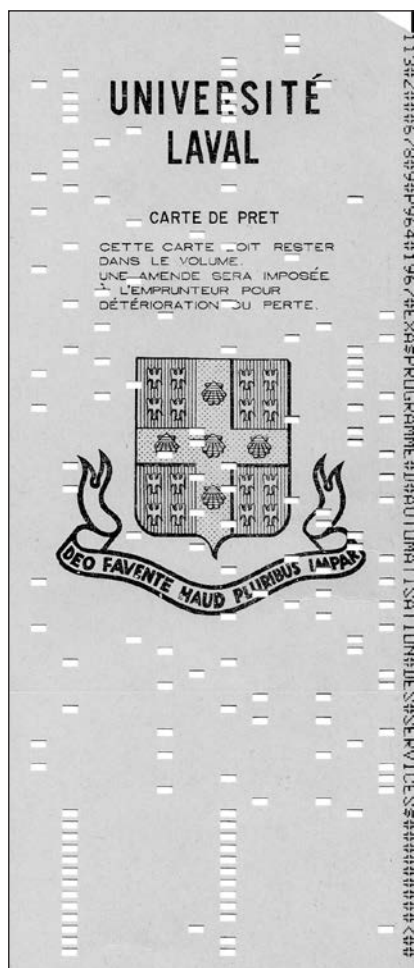


Ghislain Bernier interrogeant la console pour les périodiques à la Bibliothèque des sciences au Pavillon Vachon en 1972

les analystes-programmeurs, se tenir au fait de la littérature sur le sujet, et ainsi de suite. L'analyse de certains projets mena au maintien des opérations manuelles ou à l'arrêt de l'automatisation qui avait été implantée. Par exemple, le Service de l'automatisation décida de ne pas automatiser les publications gouvernementales ni la réservation de films, et de cesser l'indexation des brochures avec ASYVOL. En mettant sur pied ce service, la bibliothèque envoyait le signal, tant à l'interne qu'à l'externe, que l'automatisation occuperait une place de choix dans ses orientations, mais qu'elle n'automatiserait pas tout sans réfléchir. Elle se maintint dans le peloton de tête, au chapitre de l'automatisation en bibliothèque, pendant les années 1960 et 1970. Ses accomplissements firent l'objet d'une grande fierté à l'Université.

Un ensemble de collaborateurs, sous la direction de Guy Forget, déposèrent en 1967 un *Programme d'automatisation des services de la bibliothèque de l'Université Laval*. Il s'agissait d'un programme complet d'automatisation des services. Le document débutait par les rapports d'activités du Comité pour l'automatisation des services de la bibliothèque, compilés par Rosario de Varennes. Suivaient une communication rédigée par Guy Forget, puis un rapport technique préparé par le Centre de traitement de l'information, lequel proposait un système d'automatisation du prêt à la bibliothèque des sciences. Cette bibliothèque se trouvait près du Centre de traitement de l'information, au Pavillon Vachon, et prêtait moins de documents que la bibliothèque générale. Un projet-pilote coûterait moins cher dans cette bibliothèque. L'automatisation du prêt permettrait d'accélérer les transactions au comptoir, de contrôler les prêts et les retours, de vérifier l'identité et le statut des usagers et de produire des listes de rappels et des rapports statistiques. La bibliothèque lança le prêt automatisé à la bibliothèque des sciences à la fin de l'année 1967. Ce fut un fiasco. Le système connut de fréquentes pannes et se révéla trop lent. Le projet fut mis sur la glace jusqu'en 1969. L'année 1968 permit de préparer un bon nombre des cartes perforées qui serviraient ultérieurement au prêt automatisé et qu'on inséra dans les livres. Le prêt automatisé redémarrera avec succès en 1969 à la bibliothèque des sciences. Il fonctionna si bien qu'on abandonna le prêt manuel la même année et qu'on implanta le système à la bibliothèque générale en 1970. Rita Leclerc-Gauthier, bibliothécaire responsable des communications à la bibliothèque, en expliqua le fonctionnement :

Au moment du prêt, la carte perforée du livre est insérée en même temps que la carte d'identité de l'emprunteur dans



Carte de prêt perforée, après 1963

une machine perforatrice spéciale (*Source Record Punch*) qui inscrit les données de ces deux cartes sur une double carte perforée, en même temps que la date du prêt et celle de l'échéance. L'une de ces cartes (la carte de retour) est mise dans le volume avec la carte perforée du livre, et la seconde (carte de sortie) est gardée au comptoir du prêt pour être traitée par l'ordinateur. Lorsque le livre est retourné, la carte de retour est ajoutée au lot de cartes qui doivent être traitées par l'ordinateur. Celles-ci sont acheminées chaque soir au Centre de traitement de l'information lors de la fermeture de la Bibliothèque. (*Onze ans d'informatique à la bibliothèque de l'Université Laval*, p. 28)

La bibliothèque fit grand cas de cette innovation. Un article de Rita Leclerc-Gauthier, paru dans le journal universitaire *Au fil des événements* (vol. 5, n° 31, 1970, p. 10-11), détaillait la procédure, et six photos par Yves Tessier illustraient les étapes et l'appareillage. Un film de six minutes fut projeté du 14 au 25 septembre 1970 dans la salle d'exposition du Pavillon de la bibliothèque afin d'initier les usagers au prêt automatisé. Les statistiques de prêt confortèrent la direction de la bibliothèque dans leur décision. De 1969 à 1974, le nombre de prêts annuels à la bibliothèque générale progressa de 80 649 à 131 054 sans qu'un employé supplémentaire soit assigné au comptoir de prêt. Le prêt automatisé resta en fonction jusqu'en 1977, quand il fut remplacé par le prêt informatisé. Les transactions se firent alors en lien direct avec l'ordinateur. Tout le monde poussa un soupir de soulagement, car le système automatisé était fort bruyant, émettant un formidable « taratata » lors de la perforation des cartes nécessaires au prêt.

Encouragée par ses succès, la bibliothèque envisagea en 1970 d'automatiser le Service des acquisitions et le Service du catalogage. Un test-pilote tenta d'automatiser les commandes permanentes aux acquisitions en 1971. C'est-à-dire d'automatiser le suivi des commandes pour les collections de livres dont la bibliothèque achetait tous les volumes chez un éditeur. L'expérience porta ses fruits, mais révéla qu'il fallait prendre le temps de bien formater et compléter les données avant d'aller plus loin. Les années 1972 et 1973 servirent au travail préparatoire, qui permit de lancer l'automatisation complète des acquisitions en 1974. Même si le programme d'automatisation prévoyait depuis 1966 l'automatisation du catalogage, la bibliothèque décida d'y intervenir en dernier, en 1974. Non seulement elle menait de front plusieurs chantiers, mais elle voyait aussi poindre à l'horizon des bouleversements dans les pratiques de catalogage, avec l'introduction de nouvelles normes. Elle attendit de mieux sentir le vent afin d'implanter correctement l'automatisation du catalogage.

Au milieu des années 1970, il devint de plus en plus clair que l'ère des systèmes maison ne durerait pas indéfiniment. Le développement de ces outils s'avérait aussi compliqué qu'onéreux. Sans parler de la charge de travail qui s'ajoutait aux tâches habituelles du personnel. Le Centre de traitement de l'information, dont l'aide était si précieuse, manquait de ressources pour satisfaire les besoins grandissants de l'Université. Il n'offrait pas toujours un accès adéquat à ses serveurs et avait rarement le temps de documenter ses programmes informatiques. En outre, la technologie permettait de plus en plus de mettre les universités en réseaux. Or, les systèmes développés pour la bibliothèque ne pouvaient communiquer avec ceux des autres institutions. Les produits développés localement devaient disparaître. Pour s'inscrire dans un réseau de collaboration provinciale, nationale et internationale, la bibliothèque dut abandonner les méthodes qu'elle avait développées elle-même et qui la mettaient à l'avant-garde, pour s'insérer dans une communauté plus vaste où elle ne menait plus la danse, mais profitait de la force d'un réseau.

Les collections et les budgets

Deux phénomènes inverses affectèrent les collections de la bibliothèque de 1963 à 1973 : la séparation des collections entre l'Université et le Séminaire, et le rapport Williams-Filion. L'Université abandonna plus de 100 000 livres dans le Vieux-Québec, qui appartenaient au Séminaire mais reposaient jusque-là dans ses collections. Messieurs Williams et Filion, pour leur part, soulignèrent l'état déplorable des fonds documentaires de la bibliothèque lavalloise, incitant les autorités universitaires à redresser la barre et à injecter l'argent nécessaire pour avoir une bibliothèque digne de Laval. Le nombre de volumes chuta radicalement en 1965, en raison du départ vers Ste-Foy, mais remonta en flèche par la suite. La bibliothèque fit plus que doubler ses collections de 1965 à 1972.

Les fonds consacrés au budget d'acquisition furent le facteur déterminant de cette croissance. La bibliothèque se dota certes d'une équipe de conseillers à la documentation, dont la fonction première fut de développer les collections, mais qu'auraient fait ces bibliothécaires sans argent à dépenser ? À son retour, en 1963, l'abbé Blanchet fut accueilli avec un budget d'acquisition amputé de 17 %. Le budget connut ensuite une hausse significative de 1963 à 1968, mais subit une coupe de 25 % en 1969. L'austérité ne dura pas, car les fonds recommencèrent à augmenter par la suite, avec un léger recul en 1972.

Le rapport Williams-Filion estimait qu'une bibliothèque devait avoir un fond général pour les généralités, les ouvrages de référence, les documents très dispendieux,

et même pour couvrir la reliure et les périodiques. Le rapport mentionnait que 28 % du montant total d'un fond général était la proportion suggérée par la littérature spécialisée. Il considérait en outre que la documentation en sciences humaines et sociales coûtait plus cher qu'en sciences. Forte de ces indications, la bibliothèque établit un *Nouveau projet de répartition du budget par grandes catégories, 1965-75*. Le projet répartit les sommes entre la bibliothèque générale, le secteur des sciences humaines et le secteur scientifique. Sur le budget total de la bibliothèque, 30 % furent réservés aux acquisitions. Dans les projections de 1965 à 1975, la bibliothèque générale (multi-disciplinaire, reliure et imprévus) obtenait 28 %, les sciences humaines passait de 38 % à 47 % et les sciences diminuaient de 34 % à 25 %. Ces pourcentages s'appuyaient sur les indications de Williams-Filion et sur les statistiques de la production courante de la documentation en 1965. Cette répartition ne fut pas suivie à la lettre. La répartition des budgets fut réajustée à quelques reprises en s'appuyant sur les statistiques de l'UNESCO et de la maison Bowker sur la production mondiale et le prix des ouvrages selon les disciplines et la langue. L'augmentation marquée du prix des abonnements aux périodiques scientifiques influença la répartition des montants.

Il resta cependant à déterminer, à l'intérieur de ces grands secteurs, quelles sommes chaque discipline recevrait. Bernard Vinet expliqua l'origine des critères de la répartition des budgets dans les années 1960 et 1970 dans *Répartition du budget des ressources documentaires : document de travail soumis par Bernard Vinet* (1979). Le seul consensus qui s'établit avec les conseillers à la documentation fut d'utiliser le nombre et le coût des publications de niveau universitaire, en anglais et en français, dans les disciplines d'enseignement et de recherche à l'Université. On utilisa des statistiques recueillies dans divers répertoires. Pour acquérir toutes ces publications, il aurait fallu en 1966-1967 un budget de 800 000 \$. Comme le budget de l'époque atteignait 70 % de cette somme, chaque secteur reçut 70 % du montant requis pour acquérir les publications qui le concernaient. Cela permettait d'acquérir la majorité des documents d'une discipline. Les autres documents allaient pouvoir être consultés grâce au prêt entre bibliothèques. L'inconvénient était que les secteurs qui avaient besoin d'un rattrapage devaient sacrifier l'acquisition d'une partie des publications courantes ou laisser tomber la récupération. Cet inconvénient fut partiellement corrigé par des budgets spéciaux provenant entre autres des fonds gouvernementaux et du Conseil des Arts. Si le budget d'acquisition augmentait de 20 %, chaque secteur recevait 20 % de plus. S'il baissait de 10 %, chaque secteur baissait de 10 %.

La bibliothèque investit sérieusement à partir de 1966 dans un service indispensable à toute bibliothèque universitaire : le prêt entre bibliothèques (PEB). Aucune

bibliothèque ne pouvant acquérir toute la documentation disponible, les institutions s'échangent les volumes de leurs collections. Laval décida de s'inscrire dans le réseau des prêts entre bibliothèques avec les technologies alors les plus récentes. Le *Supplément* de 1965 au rapport William-Filion recommandait à la bibliothèque de se doter d'un TELEX (Telegraph exchange). La bibliothèque fit l'acquisition d'un TELEX pour le prêt entre bibliothèques. L'abbé Blanchet inaugura l'appareil le 28 mars 1967 à 14 h en envoyant ses salutations aux bibliothèques connectées au réseau. Le service de PEB fut centralisé au Pavillon de la bibliothèque et mis sous la responsabilité du Service de référence en 1968. Un commis et un bibliothécaire de référence générale recevaient les demandes des usagers et utilisaient le TELEX pour transiger avec les autres bibliothèques. Aujourd'hui méconnu, le TELEX existait depuis les années 1930 et était très en vogue dans les années 1960. On pouvait transmettre à distance un texte tapé sur une machine à écrire et transféré sur un ruban Flexowriter. Une fois la connexion établie, l'opérateur passait le ruban dans le lecteur et le message se tapait sur un rouleau de papier du côté du destinataire. En 1968, le Service de prêt entre bibliothèques prêta 4 136 documents et en fit venir 3 778. La bibliothèque participa en 1969 au nouveau système d'estafettes qui faisaient la navette entre les bibliothèques du réseau : PEBUQUILL (Prêt entre bibliothèques universitaires du Québec – Quebec universities inter-library loans). Deux voitures familiales faisaient quotidiennement la route entre les bibliothèques universitaires du Québec, les bibliothèques nationales et les bibliothèques universitaires ontariennes. Les voitures suivaient deux circuits qui partaient de l'Université de Montréal. La qualité du service fut grandement améliorée. Le nombre de demandes augmenta de 72 % la première année de la mise en place des navettes. Celles-ci sillonnèrent les routes pendant quelques décennies.

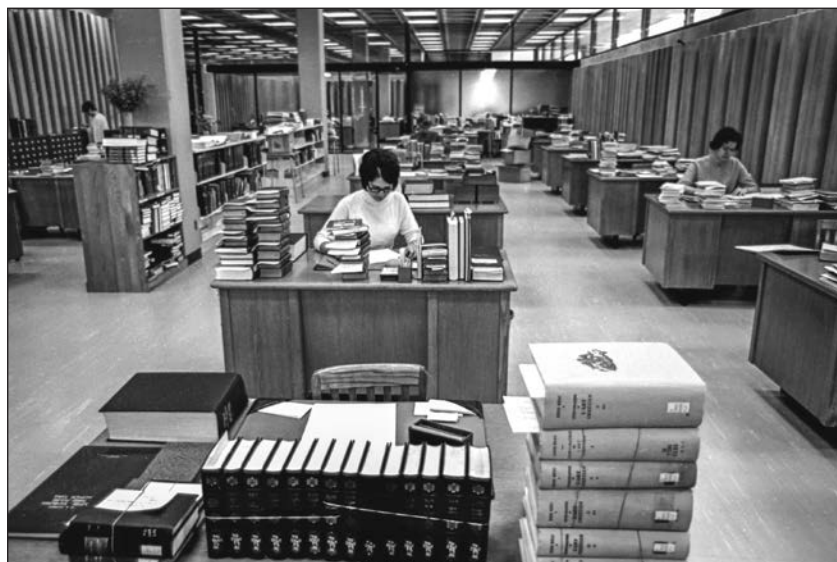
Le catalogage et la classification

C'est à l'arrivée de l'abbé Joseph-Marie Blanchet comme directeur, en 1946, que la bibliothèque passa d'un catalogue divisé à un catalogue-dictionnaire. À son retour à la tête de la bibliothèque, l'abbé Blanchet demanda en 1964 que le catalogue redevienne un catalogue divisé. Dans le catalogue-dictionnaire, toutes les fiches étaient regroupées dans un même ensemble selon l'ordre alphabétique. Dans le catalogue divisé, les fiches sujets se trouvaient ensemble par ordre alphabétique dans un fichier, alors que les fiches auteurs-titres étaient par ordre alphabétique dans un autre fichier. Ce fichier central, logé à la bibliothèque générale, répertoriait les monographies et tentait de couvrir les collections de livres dans toutes les bibliothèques du campus. Des fichiers supplémentaires s'occupaient de recenser les documents autres que les

monographies. Il y avait un fichier pour les ouvrages de référence (dictionnaires, encyclopédies, index), un pour les titres de périodiques, un pour la cartothèque et un pour la cinémathèque. Une liste imprimée faisait le suivi des brochures (ouvrages de moins de 50 pages et dont les feuillets sont brochés), et une autre liste tenait le compte des journaux de l'année en cours. À moins d'être un expert, l'usager peinait à s'y retrouver, car les informations étaient disséminées à plusieurs endroits. Il n'existait aucun fichier véritablement collectif, qui regroupait les renseignements sur la documentation peu importe le type et la localisation. Des discussions eurent lieu sur les moyens d'établir un vrai catalogue collectif, mais elles butaient sans cesse sur le même problème : il faudrait des années pour compléter un inventaire de toutes les collections disponibles à l'Université. Les usagers devaient en attendant demander assistance auprès des bibliothécaires de référence, consulter le *Guide du lecteur*, dont la première édition remontait à 1966, ou choisir un *Biblioguide* disciplinaire, préparé par les conseillers à la documentation.

De ses débuts modestes en 1947, avec Marcel Hudon comme seul catalogueur, le Service du catalogage devint l'un des gros services de la bibliothèque. En 1970, il employait 78 personnes, dont 20 professionnels, 15 techniciens et 43 auxiliaires. En plus du catalogage proprement dit, il s'occupait aussi de l'inscription de la cote sur les livres, de l'intercalation des fiches et de la reliure. Le *Programme d'automatisation des services de la bibliothèque de l'Université Laval* décrit la structure du Service de catalogage en 1967. En plus du directeur, de la préposée aux vedettes-matière et du commis préposé à la reliure, le service se divisait en plusieurs sections :

- Section de la recherche préliminaire (première ébauche de la fiche)
- Section des catalogueurs
- Section du catalogage descriptif (fait la fiche sous sa forme définitive)
- Section de la vérification (vérifie le résultat des trois étapes précédentes)
- Section de la multiplication des fiches (reproduction sur stencils)



Catalogage au premier étage de la Bibliothèque générale en 1968

- Section de l'impression des fiches (impression à partir des stencils)
- Section du débrouillage et de l'intercalation des fiches (divise les fiches selon leurs destinations, ajoute le sceau des facultés où vont les volumes, puis intercale les fiches dans les fichiers)
- Section de l'inscription de la cote (inscription de l'indice de classification au dos du volume, puis complétion des fiches pour le prêt, collage de la pochette à l'intérieur du livre)

Maintenir un catalogue sur fiches demandait beaucoup d'énergie et d'employés. La majorité des sections du Service de catalogage s'occupait directement des fiches. L'acquisition de chaque document impliquait la production de plusieurs fiches. Il fallait les produire, les reproduire, les trier et les classer au bon endroit. Dans une période d'acquisitions accélérées, le catalogage n'arrivait plus à suivre le rythme. La section d'intercalation des fiches fut, de tout temps, débordée. Elle pouvait avoir jusqu'à six mois de retard sur l'acquisition des volumes. Elle ne fut jamais à jour. Le catalogue ne put être à jour qu'une fois informatisé, lors de l'abandon des fiches.

À la séparation des collections entre le Séminaire et l'Université, la bibliothèque conserva comme il était prévu des volumes de l'ancien fonds. Il s'agissait de documents publiés avant 1946, qui n'avaient pas été recatalogués selon le système de la Library of Congress et qui reposaient au sixième étage, sous les combles du Pavillon central. Ces documents furent une épine au pied de la bibliothèque pendant des décennies, car elle avait toujours mieux à faire que de les recataloguer. En 1969, ce fonds ancien comptait plus de 45 000 volumes que l'on conservait sous clé dans le fumoir du 5^e étage du Pavillon de la bibliothèque, devant les ascenseurs. Il en restait 35 000, en 1974, qui n'avaient toujours pas été intégrés au catalogue. La direction demanda aux conseillers à la documentation de trier les volumes afin de ne recataloguer que ceux qu'ils désiraient conserver. Le travail se fit très lentement. En 1976, le vieux fonds descendit du 5^e étage pour prendre la poussière au 3^e étage, dans la salle que la bibliothèque avait récupérée auprès du Secrétariat général en échange des locaux du défunt Centre de documentation au 2^e étage. Il fallut encore des années avant que ces vestiges d'une époque révolue soient enfin intégrés aux collections.

Le Répertoire de vedettes-matière

Le nombre de vedettes-matière suivit la progression rapide des collections. Le *Répertoire* comptait plus de 11 000 vedettes en 1963 et encore bien plus de fiches

descriptives. Il devint impératif de l'automatiser pour en faciliter la mise à jour et surtout la publication. Grâce à la collaboration du Centre de documentation et du Centre de traitement de l'information de l'Université, 12 715 vedettes-matière furent informatisées en 1964. Il manquait encore des informations et des renvois, mais les premiers pas étaient prometteurs.

La première édition imprimée du *Répertoire* en 1962 contenait surtout des vedettes-matière en sciences humaines et sociales. Son contenu reflétait les acquisitions de volumes à la bibliothèque générale, où travaillaient les catalogueurs. La migration des bibliothèques vers le campus de Ste-Foy modifia la donne. La bibliothèque des sciences s'installa au Pavillon Vachon à l'été 1963 et amorça le recatalogage de sa documentation selon la classification de la Library of Congress. Les catalogueurs retravaillèrent les notices bibliographiques des ouvrages en sciences et mirent à jour le *Répertoire* en conséquence. La bibliothèque générale s'installa l'année suivante, à l'été 1964, dans le Pavillon des sciences de l'homme. Les acquisitions de volumes y furent centralisées. Toutes les nouveautés passaient par les mains des catalogueurs, qui enrichissaient le *Répertoire* en couvrant tous les domaines. Les éditions successives du *Répertoire* imprimé se bonifièrent et couvrirent de mieux en mieux les disciplines scientifiques. La différence fut notable à partir de la quatrième édition, publiée en 1966, qui couvrait l'ensemble du fonds documentaire de la bibliothèque de l'Université Laval.

Le *Répertoire* servit de plus en plus dans les bibliothèques à l'extérieur de Laval. L'Université de Montréal se montra particulièrement intéressée. À partir de 1969, une collaboration plus étroite s'instaura entre Laval et Montréal dans l'élaboration des vedettes-matière. Les collègues montréalais envoyaient à la bibliothèque lavalloise des dossiers proposant l'introduction de nouvelles vedettes. Le *Répertoire* s'ouvrait au monde extérieur. D'abord conçu pour décrire les monographies achetées pour l'Université Laval, il introduisit graduellement des sujets qui répondaient aux besoins d'autres institutions.

Les bibliothèques spéciales

Cette période fut témoin de la disparition de plusieurs bibliothèques spéciales. À son arrivée sur le campus de Ste-Foy en 1964, dans le Pavillon des sciences de l'homme, la bibliothèque générale absorba les bibliothèques de lettres, de sciences sociales, de droit et de philosophie. Elle s'adjoignit la même année les volumes de l'École d'architecture. Elle fit de même avec les collections des sciences de l'éducation

et de psychologie à l'été 1966. La bibliothèque d'éducation physique, autrefois dans les locaux du Centre de loisirs de Saint-Sacrement, disparut en 1967. Ce fut le tour de la bibliothèque de musique en 1972. Les intégrations se firent le plus souvent sans grandes douleurs. Sauf pour la bibliothèque de la Faculté des sciences de l'administration, en 1971. La bibliothèque en administration profitait de vastes locaux dans le Pavillon Palasis-Prince. En 1967, elle occupait les quatre étages de la section est du Pavillon. La faculté estima cependant à l'été 1969 que sa bibliothèque manquait de place et demanda à l'Université de lui permettre de l'agrandir. Les autorités refusèrent, car elles souhaitaient plutôt récupérer des espaces dans ce pavillon. Suivant les conseils de la bibliothèque générale, elles optèrent pour la fusion de la bibliothèque d'administration avec la Générale. La réaction de la Faculté des sciences de l'administration fut très vive et négative. Le ton monta et les échanges entre la faculté et la bibliothèque

générale devinrent peu cordiaux. Le conseil de la Faculté des sciences de l'administration vota une décision contraire à l'intégration de la bibliothèque le 23 avril 1970. À quoi le Conseil exécutif de l'Université répondit par deux résolutions ordonnant de poursuivre comme prévu (E-70-287 et E-70-417). Des pourparlers eurent lieu entre la direction de la bibliothèque et la faculté. Ils convinrent que la faculté aurait une salle de consultation au premier étage de l'ancienne bibliothèque d'administration. La bibliothèque générale déposerait dans cette salle des monographies et des périodiques, y organiserait une réserve des ouvrages

recommandés par les professeurs, et la doterait du personnel nécessaire à son bon fonctionnement. La frustration ne disparut pas pour autant du cœur de tous les membres de la faculté. Professeurs et étudiants réussirent à saboter la première tentative de déménagement des collections. Des étudiants bénévoles arrivèrent le samedi matin pour transférer les collections et découvrirent qu'on avait enlevé les roues des chariots. Impossible de faire le travail. La seconde tentative de déménagement réussit et les documents furent intégrés aux collections de la bibliothèque générale. Cet

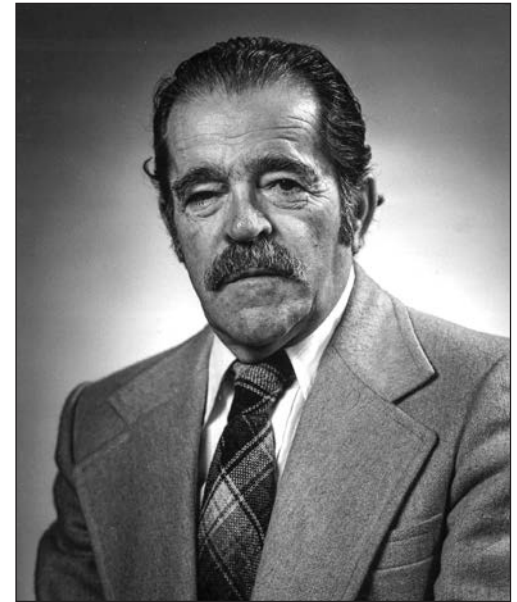
U540 77-022 négatif #6 ■ François Bergeron



Bibliothèque d'administration en 1976

épisode laissa de profondes cicatrices dans les relations entre la bibliothèque et la Faculté des sciences de l'administration. Plusieurs professeurs en voulurent à vie à la bibliothèque et disaient aux étudiants que la bibliothèque, c'était la salle de consultation dans leur pavillon.

La centralisation gagna aussi du terrain sur le plan administratif. L'abbé Joseph-Marie Blanchet nomma Lucien Papillon directeur des bibliothèques du secteur scientifique : sciences, médecine, foresterie-géodésie et agriculture-sciences infirmières. En plus de la bibliothèque générale, il ne restait que cinq autres bibliothèques sur le campus en 1973 : sciences, médecine, foresterie-géodésie, agriculture-sciences infirmières et théologie. Trois directeurs se partagèrent la responsabilité de toutes les bibliothèques : Marcel Hudon pour la bibliothèque générale, Lucien Papillon pour les bibliothèques spéciales dans les diverses sciences et Maurice Mathieu pour la bibliothèque de théologie. L'abbé Blanchet se trouvait hiérarchiquement au-dessus d'eux tous.



Lucien Papillon en 1979

U540 79-431 négatif #3 ■ Jean-Michel Fauquet

La séparation des collections entre l'Université et le Séminaire

La séparation des collections ne toucha pas que les fonds de la bibliothèque générale, mais aussi ceux de médecine, de théologie et de sciences. La situation était délicate, car ces bibliothèques avaient déjà migré sur le campus de Ste-Foy : la médecine dans le Pavillon Ferdinand-Vandry (1957), la théologie dans le nouveau bâtiment du Séminaire de Québec (actuel Pavillon Louis-Jacques-Casault, 1959), et les sciences dans le Pavillon Alexandre-Vachon (1963). Ces bibliothèques jouissaient de collections dont une partie avait été prélevée sur les fonds de la bibliothèque générale dans le Vieux-Québec et avec lesquelles elles avaient déménagé au loin sans discussion. La médecine et les sciences posaient moins problème, étant de jeunes bibliothèques organisées après 1910, année à partir de laquelle les volumes appartenaient en majorité à l'Université. Il en allait autrement de la théologie.

Étant en charge du dossier de la séparation des collections, André Beaulieu déposa le rapport *Partage des livres de la Faculté de médecine entre le Séminaire et l'Université* le 21 mai 1965. Il y expliquait que les mêmes critères généraux furent appliqués à la bibliothèque de médecine qu'à la Générale. Quelques règles particulières s'ajoutèrent cependant, pour raffiner la sélection des documents. L'Université gardait : les

livres ayant appartenu à des médecins, car ceux-ci enseignaient pour la plupart à la Faculté de médecine; les ouvrages autrefois détenus par la bibliothèque du pensionnat de l'Université; et ceux portant l'*ex-libris Scholae Medicinae Quebecensis*.

La Faculté des sciences détenait elle aussi des volumes et des périodiques appartenant au Séminaire. Une partie se trouvait à la bibliothèque scientifique, l'autre dans les bureaux des professeurs. Le rapport d'André Beaulieu, *Recommandations quant aux livres et périodiques du Petit Séminaire de Québec encore logés à l'Université*, déposé en mars 1966, proposait que les revues appartenant au Séminaire mais hébergées par la Faculté des sciences restassent à Ste-Foy, et que les livres en possession du professeur Alexandre Gagnon retournassent au Séminaire. Les périodiques scientifiques ne furent cependant pas donnés à l'Université, mais bien déposés à Ste-Foy par le Séminaire selon une entente de prêt d'une année renouvelable. Ces prêts inquiétèrent André Beaulieu, car ils exigeaient beaucoup de suivis et les risques d'erreur étaient grands. Il s'en ouvrit dans un mémo du 19 décembre 1968, *Service de référence et de bibliographie*, où il demanda de nouveau que l'Université et le Séminaire fissent des échanges de collections au lieu de prêts. Le Séminaire perdait parfois les dossiers de certains échanges et si l'Université faisait de même, ce qui pouvait arriver, les documents seraient devenus *de facto* la propriété de l'Université. Des séries de périodiques restaient parfois sur les rayons à l'Université pendant trois ou quatre années sans que le prêt annuel ait été formellement renouvelé. Cinq périodiques de médecine, écrivait André Beaulieu, étaient dans la même situation. Aucun document ne révèle la suite du dossier, mais il est clair que l'Université gardait un œil vigilant sur les collections du Séminaire et en compilait des listes comme en témoigne le rapport non daté *Revues en partie propriété du Séminaire en partie propriété de l'Université; Liste des volumes du Séminaire de Québec actuellement dans les bibliothèques de l'Université Laval*.

Quand il déménagea dans son nouvel édifice sur le campus de Ste-Foy en 1959, le Séminaire y accueillit la Faculté de théologie et la bibliothèque de cette faculté. Comme on restait en famille, personne ne pensa à départager les collections. Le Séminaire, la faculté et la bibliothèque de théologie partageaient le même édifice. La séparation des collections ayant cours dans les autres bibliothèques de l'Université en 1962-1964 incita cependant la direction de la bibliothèque à clarifier la provenance des fonds en théologie, non pas pour en faire le partage immédiat, mais en prévision d'une scission future. La description des fonds fut consignée dans le rapport *Partage des livres et des revues du Grand Séminaire et de la Faculté de théologie* du 28 mai 1965. Il y avait trois grands fonds, dont les volumes reçurent un tampon spécifique pour les démarquer :

- Les volumes appartenaient avant tout au Grand Séminaire. Environ 9 000 à 11 000 documents leur revenaient sur les 15 000 que comptait la collection. Ils provenaient de dons de prêtres du Séminaire et du Petit Séminaire. On leur apposa l'estampille «Bibliothèque, Grand Séminaire, 1964».
- Près de 1 000 volumes restaient la propriété du Petit Séminaire. On les marqua d'un tampon «Bibliothèque Petit séminaire SME, 1964».
- Le reste revenait à la Faculté de théologie. On les estampilla «Bibliothèque, Université Laval – théologie»



Cachet du Grand Séminaire
1964



Cachet de la bibliothèque de théologie
de l'Université Laval en 1965

Les tampons serviraient à départager les collections quand la situation se présenterait. À partir de 1964, si un employé s'apercevait qu'un document en religion appartenant au Séminaire se trouvait dans les collections de Laval, il le transférait à la bibliothèque de théologie et lui apposait le sceau «Bibliothèque, S.M.E. 1964, Séminaire de Québec». En 1966, le rapport *Recommandations quant aux livres et périodiques du Petit Séminaire de Québec encore logés à l'Université* recommandait que l'inventaire et le partage du fonds de liturgie, resté au Séminaire, fussent faits.

L'Université déploya beaucoup d'énergie à réaliser un partage équitable des collections entre le Séminaire et elle. Des comités, des rapports, des listes, des estampillages et des suivis de toutes sortes furent tenus, rédigés et apposés pour en arriver à suivre les règles établies par les deux partis. On s'efforça pendant plusieurs années de corriger les erreurs. Mais il restait des impondérables. Les dossiers d'échanges n'étaient pas nécessairement à jour et les collections ne reposaient pas toujours sur les rayons des bibliothèques. Des professeurs considéraient que la bibliothèque leur appartenait et ils garnissaient leurs bureaux à l'Université et à leur domicile de volumes prélevés sur les fonds de la bibliothèque. La bibliothèque le savait et envoyait des employés avec la mission d'inspecter les bureaux des professeurs et parfois leurs domiciles. Malgré ces efforts, le manque de personnel et le nombre élevé de professeurs

empêchèrent la bibliothèque de récupérer systématiquement les volumes empruntés à long terme par les professeurs et de les restituer, le cas échéant, au Séminaire. À l'impossible nul n'est tenu. Telle devint vraisemblablement l'attitude de l'Université et du Séminaire qui, au fil des ans, après moult correctifs, considérèrent le dossier clos. Sans revenir sur la question de la séparation des collections, la bibliothèque manifesta au début des années 1990 la volonté de collaborer avec le Séminaire et le Musée de l'Amérique française afin de promouvoir l'ancienne collection restée dans le Vieux-Québec. Elle proposa de cataloguer et de reclassifier ces collections pour les intégrer au catalogue de la bibliothèque de l'Université Laval en indiquant que les documents se trouvaient au Musée. Les étudiants et chercheurs pourraient alors repérer les documents disponibles et les consulter selon les dispositions offertes par le Musée. Le projet reçut l'aval des parties en cause. Un comité fut mis sur pied, qui déterminait les modalités et les coûts de l'opération. Le dossier resta malheureusement sur la glace pendant quelques années en raison de contraintes financières, car des sommes importantes étaient nécessaires à l'accomplissement du projet. Quand le Musée de l'Amérique française fusionna avec le Musée de la civilisation en 1995, ce dernier ne manifesta pas la volonté de s'impliquer dans ce genre de partenariat. L'entente fut reléguée aux oubliettes.

La bibliothèque de médecine

Le rapport Williams-Filion de 1962 consacra une page à la bibliothèque de médecine (Appendice C). Il recommanda que les ouvrages de médecine et de biologie fussent réunis. Il rappela qu'un comité de la Faculté de médecine, dans un rapport récent, proposait un plan de redressement de la bibliothèque de médecine sur 10 ans, pour augmenter les collections à 150 000 volumes. Une telle augmentation des collections était, dans l'état actuel des locaux, impossible. La bibliothèque médicale débordait en 1965. Un tiers de sa collection de 30 000 volumes s'entassait déjà au sous-sol du pavillon. À la demande de la faculté de médecine, elle dut libérer en 1969 les locaux du sous-sol et envoyer à la bibliothèque scientifique les volumes qui s'y trouvaient. La faculté se justifia en rappelant qu'aucune bibliothèque facultaire n'avait été prévue dans les plans de construction du Pavillon Ferdinand-Vandry et que la bibliothèque n'y occuperait pas davantage de locaux que ceux qu'elle détenait. La situation était critique.

Il n'en allait guère mieux dans les bibliothèques des hôpitaux affiliés à l'Université. Une enquête fut lancée en 1971 sur l'état des bibliothèques de médecine affiliées à Laval. À la suite de visites dans 14 hôpitaux affiliés et de la compilation d'un sondage

de huit pages, un rapport fut rédigé et déposé, intitulé *Les Bibliothèques des hôpitaux d'enseignement affiliés à l'Université Laval: rapport d'enquête*. Le document énumérait 35 recommandations, qui touchaient tous les aspects du sujet: la politique administrative, les collections, les budgets, le choix et le traitement de la documentation, les services aux lecteurs, le personnel, les locaux et la collaboration entre les bibliothèques. Les constats furent accablants: insuffisance des ressources, exigüité des locaux et absence d'une politique budgétaire. Il en résulta la mise sur pied d'un comité permanent, formé de représentants de l'Université et des hôpitaux, qui veillerait à la mise en place des recommandations. La situation ne s'améliora toutefois pas, car le comité n'avait aucun pouvoir pour implanter les recommandations. Il contacta les administrations des hôpitaux, qui ne répondirent pas aux sollicitations du comité. Rien n'avait encore changé en 1974.

La bibliothèque de droit

Les discussions à la bibliothèque de droit portèrent sur deux thèmes majeurs durant cette période: la classification des volumes et la localisation des ouvrages en droit. La bibliothèque utilisait depuis 1946 le système de classification de la Library of Congress. Dans cette classification, la classe K réservée au droit ne fut pas développée officiellement avant 1969 par la Bibliothèque du Congrès. La bibliothèque de droit peinait depuis des années à trouver une classification appropriée. Le débat faisait encore rage dans les années 1960. La bibliothèque et les professeurs échangeaient régulièrement sur la meilleure solution. La bibliothèque proposa de développer une classe K à Laval ou d'adopter le système de l'Université de Montréal. La Faculté de droit répliqua qu'aucune solution ne lui convenait. La bibliothèque caressa secrètement l'idée d'imposer une classification sans le dire à la faculté, alors que celle-ci surveillait attentivement la bibliothèque pour qu'elle ne fasse rien sans son accord. Une entente survint en 1964: on adopta la classification en usage à la Bibliothèque du Parlement fédéral, classification basée sur celle de la bibliothèque du barreau du Comté de Los Angeles, mais la section du droit civil français et québécois, relevant du code Napoléon, fut développée par les professeurs de la faculté et par le Service du catalogue. Cela ne fut pas du goût de tous. Le professeur Louis Pratte continua d'envoyer à la bibliothèque de longues listes d'amendements à la classe K en 1965 et 1966. Il gagna à sa cause le doyen de la Faculté de droit, Louis Marceau, qui s'adressa directement au recteur Louis-Albert Vachon à ce sujet, dans une missive du 25 mars 1966. Il se plaignit que la classe K avait été imposée par la bibliothèque et que les employés de la bibliothèque la développaient en commettant une foule d'erreurs. Il s'appuyait

sur le témoignage du professeur Louis Pratte, qui n'avait de cesse de présenter des corrections et proposait sa propre classification pour les ouvrages en droit civil. L'abbé Joseph-Marie Blanchet lui répondit d'attendre les développements officiels de la classe K de la Library of Congress et de se fier à la bibliothèque, qui suivait les principes généraux du classement américain.

La localisation des ouvrages en droit fut une autre épine au pied de la Faculté de droit. La bibliothèque de droit cessa d'exister à l'été 1964, quand ses collections furent intégrées à celles de la bibliothèque générale, qui déménagea dans le Pavillon des sciences de l'homme. Les volumes en droit se trouvèrent au 6^e étage du pavillon, dans l'exhaussement du côté nord, près de la cartothèque. Ils constituèrent une collection parmi d'autres, que n'importe quel usager pouvait consulter. Les professeurs ne cachèrent pas leur mécontentement et soulignèrent à plusieurs reprises qu'aucune université nord-américaine n'avait encore privé une faculté de droit de sa propre bibliothèque spéciale. La faculté déposa le 20 décembre 1965 le *Rapport du comité d'études sur le secteur « droit » de la Bibliothèque des sciences humaines, présenté à Monsieur le Doyen de la Faculté de droit*. Le rapport identifiait trois catégories de problèmes : le maigre budget d'acquisition, les mauvaises conditions de travail dans la bibliothèque et la dispersion de la collection de droit en raison des diverses cotes assignées aux documents. Il ajoutait que la section de droit aurait besoin d'un directeur qui gèrerait les budgets, systématiserait les acquisitions et verrait à la reclassification des ouvrages. Le dossier fit couler bien de l'encre, car une correspondance soutenue s'instaura à ce sujet entre le doyen Marceau, le recteur Vachon et le conservateur de la bibliothèque, l'abbé Blanchet. Les échanges furent laborieux, le doyen et le bibliothécaire campant sur leurs positions et le recteur jouant au spectateur diplomate. Les professeurs de la faculté déposèrent un autre document, le *Mémoire des professeurs de la faculté de droit concernant la bibliothèque de droit*. Il revint sur l'intégration non souhaitée des ouvrages de droit avec la bibliothèque générale. Les mêmes récriminations refirent surface : la classification des documents ne convenait pas au droit, car une thèse sur le sport et le droit ne devait pas être classée parmi les documents en éducation physique ; tous les documents touchant le droit devaient être rapatriés en classe K ; le budget d'acquisition était insuffisant ; et les ouvrages de droit devaient rester sur place. Par suite de cette nouvelle charge en règle, la direction de la bibliothèque céda sur deux fronts. L'accès aux rayons fut interdit pour la section de droit. Aucun livre ne sortait plus sans passer par un préposé. On rapatria avec le droit la majorité des ouvrages de droit qui avaient été classés à d'autres cotes que K, mais sans en changer la cote. Il s'agissait d'une sorte de « réserve » d'ouvrages mis de côté pour le droit.

Cette décision ne ravit personne. La Faculté des sciences sociales se sentit lésée, car la Faculté de droit pillait ses collections pour rapatrier les ouvrages dans une «réserve» de droit où les rayons n'étaient plus accessibles librement. Des livres neufs achetés à même le budget de science politique partaient automatiquement dans la section du droit. Le catalogue de la bibliothèque n'indiquait pas qu'un livre qui n'était pas en classe K se trouvait pourtant dans le secteur réservé au droit. La manière dont cette «réserve» d'ouvrages en droit s'accroissait n'était ni balisée ni rationnelle. La Faculté de droit chargea un assistant de recherche de partir en maraude dans les collections et de prendre ce qui lui semblait approprié sans consulter personne. Et l'on se demandait ce qu'il adviendrait quand la bibliothèque partirait vers son nouveau pavillon : si le droit restait au Pavillon des sciences de l'homme, les ouvrages composant cette «réserve» y resteraient-ils aussi ? Alors que les sciences sociales s'inquiétaient du pillage de leurs collections, la Faculté de droit manifesta encore plus de grogne que par le passé. Lors d'une réunion spéciale des professeurs de carrière de la Faculté de droit, le 12 avril 1967, une résolution fut adoptée voulant que la faculté se dotât immédiatement d'une bibliothèque facultaire autonome, dans le Pavillon des sciences de l'homme, dirigée par un avocat-bibliothécaire qui ferait partie du corps professoral de la faculté et qui répondrait de ses actes devant le Conseil de la Faculté de droit. Les professeurs estimaient que la bibliothèque générale faisait la sourde oreille à ses demandes et ne prenait aucune mesure pour améliorer les collections en droit, augmenter les budgets d'acquisitions, réaménager les locaux, et mieux gérer le secteur du droit. Ils rappelèrent aussi que le rapport Williams-Filion proposait que la bibliothèque de droit restât dans le Pavillon des sciences de l'homme, avec la faculté, et qu'elle suive éventuellement la faculté si cette dernière obtenait un jour son propre pavillon. Cette motion eut pour résultat la réunion spéciale du 13 juin 1967 entre le Conseil de la bibliothèque et la Faculté de droit. De l'avis du doyen Louis Marceau, la bibliothèque générale devait au minimum offrir au droit : un catalogue particulier, un responsable autonome pour le secteur droit, qui serait rattaché au corps professoral de la faculté, et finalement le regroupement de la documentation juridique dans une bibliothèque spéciale, qui pourrait loger dans une salle du futur Pavillon de la bibliothèque. Le lendemain de cette réunion, le Comité administratif de la bibliothèque décida que le 2^e étage de la nouvelle bibliothèque accueillerait la bibliothèque de droit. Les ouvrages seraient classifiés selon la classe K de la Library of Congress et répertoriés dans un catalogue à part. La bibliothèque juridique aurait un directeur rattaché au personnel de la bibliothèque.

La bibliothèque tint ses promesses, sauf sur la localisation des collections de droit au 2^e étage du Pavillon de la bibliothèque. Avant même la finalisation des travaux de

construction du nouveau pavillon, le responsable des collections de droit, Jean Goulet, écrivit au directeur du département de science politique, Vincent Lemieux, que les collections de droit ne seraient plus intégrées à la bibliothèque générale, mais occuperaient une section distincte au sous-sol de la future bibliothèque, à même la bibliothèque de 1^{er} cycle. Goulet demanda à Lemieux si son département accepterait de partager cet espace avec le droit pour créer un secteur de droit et de science politique. Vincent Lemieux répondit par un non catégorique. Il ne souhaitait pas s'enfermer avec le droit dans une section séparée, mais préférerait garder un accès direct aux autres collections de sciences humaines et sociales. La Faculté de droit, précisait-il, n'avait qu'à racheter les ouvrages qui l'intéressaient en science politique et les payer avec son propre budget. Ce ne fut que le 28 février 1968 que l'abbé Blanchet apprit au Comité administratif de la bibliothèque que la collection de droit logerait au sous-sol, avec la bibliothèque de 1^{er} cycle. La décision était déjà prise.

Tout aurait dû aller pour le mieux, mais la bibliothèque ne fit pas une priorité du déménagement du droit au sous-sol. Malgré l'ouverture du Pavillon de la bibliothèque à l'été 1968, le regroupement intégral des collections de droit n'était pas encore fait en octobre. La Faculté de droit monta sur ses grands chevaux. Elle donna deux semaines à la bibliothèque pour réagir, sinon elle prendrait « les mesures appropriées ». Le doyen Louis Marceau écrivit au recteur Louis-Albert Vachon en novembre pour

l'informar que la bibliothèque ne tenait pas ses promesses. Celle-ci n'avait pas encore augmenté le budget d'acquisition, nommé un responsable autonome de la collection, acheté un photocopieur, dressé un catalogue séparé pour le droit, acquis certains recueils de jurisprudence, ni assigné du personnel de soutien adéquat. Les professeurs de droit furent donc convoqués à une nouvelle réunion avec l'abbé Blanchet et Bernard Vinet en novembre 1968. La bibliothèque promit de regrouper en 5 jours au sous-sol 2 000 ouvrages de droit. Les professeurs dresseraient dans les 15 jours une liste d'ouvrages à mettre de côté. Un catalogue spécifique serait complété au plus tard en janvier 1969.

La Faculté de droit entretint des rapports plus amicaux avec la bibliothèque à partir de l'installation au sous-sol d'une collection de droit. L'arrivée de Jean-Charles Bonenfant au sein du corps professoral de la faculté, en 1970, y contribua certainement. Juriste reconnu, Bonenfant avait été assistant-bibliothécaire et directeur de la bibliothèque de la Législature à Québec de 1952 à 1969. La



Jean-Charles Bonenfant en 1964

faculté le désigna comme intermédiaire avec la bibliothèque. Il siégea d'emblée au Comité de bibliothèque en droit et au Conseil de la bibliothèque. Il déposa en 1971 un rapport intitulé *Relations entre la Faculté de droit et la Bibliothèque générale de l'Université Laval*, dans lequel il enjoignit à la faculté de déposer une demande officielle pour que le droit occupât un étage à lui seul. Les tensions s'apaisèrent également à l'embauche d'un bibliothécaire assigné au secteur droit, Édouard Casaubon, en 1970. Bibliothécaire professionnel, Casaubon n'avait d'autre formation juridique qu'un certain nombre de cours suivis à la Faculté de droit. Il fut secondé à l'été 1973 par Denis LeMay, avocat, qui était alors auxiliaire de recherche pour le professeur Henri Brun. La faculté demanda à LeMay de participer à un projet-pilote où il serait envoyé à la bibliothèque à titre de second conseiller à la documentation en droit, aux frais de la faculté. Celle-ci souhaitait avoir un juriste à ce poste et Casaubon ne se qualifiait pas à leurs yeux. Le projet fut un succès et la faculté exerça d'énormes pressions sur la bibliothèque pour qu'un second poste permanent de conseiller à la documentation soit ouvert en droit. Elle eut gain de cause. Denis LeMay commença le 2 septembre 1975 à son nouveau poste de conseiller en droit. Cela permit à Édouard Casaubon de partir aux études à temps plein, pour compléter une formation en droit avant de revenir à la bibliothèque.

L'entêtement de la Faculté de droit finit par rapporter. Elle obtint presque tout ce qu'elle désirait, à l'exception d'un étage bien à elle. Elle pousserait le dossier dans les années à venir et obtiendrait satisfaction. La bibliothèque céda progressivement aux exigences de la faculté, car l'Université se fit constamment rappeler, à partir de 1964, le scandale que fut la disparition de la bibliothèque de droit. Laval faisait figure d'exception et avait mauvaise presse à ce chapitre. Ajoutons à cela que la Faculté de droit ne fut pas avare de ses deniers au fil des décennies et contribua financièrement au secteur juridique de la bibliothèque.

Évaluation

La bibliothèque essuya son lot de critiques tout au long de son existence. Ses détracteurs privilégièrent les médias imprimés du campus pour manifester leur mécontentement. Peu après l'ouverture du Pavillon de la bibliothèque, un article fort critique à son endroit parut dans le journal étudiant *Le Carabin* (vol. 29, n° 20, 1968, p. 6-7). L'auteur se plaignait de l'accès fermé aux rayons, des privilèges accordés aux professeurs, de l'exclusion éventuelle des étudiants à la prise de décision, du climat de travail pour les employés, du paternalisme de la direction, des promotions pour les postes et

de la répartition des classes d'employés. De même, en 1970, le journal universitaire *Au fil des événements* publia un point de vue intitulé « Améliorations réclamées à la bibliothèque » (vol. 6, n° 7, p. 7). Des étudiants de première année en sciences de l'éducation, au département d'orientation, se plaignirent des livres introuvables, du peu d'exemplaires achetés de chaque volume, de l'absence des livres obligatoires dans les collections de la bibliothèque et des privilèges de prêts pour les professeurs. Les autorités de la bibliothèque rencontrèrent les étudiants et trouvèrent un terrain d'entente avec eux. Pour une rare fois, le porte-parole étudiant prit la peine d'écrire à nouveau une lettre dans le journal *Au fil des événements* pour rapporter la satisfaction des étudiants à l'égard de la bibliothèque (vol. 6, n° 8, 1970, p. 7). Mais le même numéro du journal résumait un rapport préparé par les étudiants diplômés sur la bibliothèque générale (p. 2). Les étudiants en droit, en éducation, en sciences sociales, en lettres, en psychologie et en philosophie encourageaient à plus d'automatisation des services, reconnaissaient la performance du prêt entre bibliothèques, mais soulignaient qu'il faudrait plus de conseillers à la documentation, une meilleure collection de périodiques, des heures d'ouverture plus étendues, la réduction des privilèges de prêt, et de meilleures collections en psychologie et anthropologie.

Les débats publics posaient le problème de la représentativité des opinions émises. Le campus était-il d'accord avec ces opinions ? Une poignée d'opposants donnaient-ils à tort l'impression que la bibliothèque faillissait à la tâche ? S'agissait-il d'exagérations ou de faits avérés ? Ces questions étaient d'autant plus importantes que les autorités universitaires pouvaient prêter l'oreille à ces récriminations et demander des comptes à la bibliothèque. C'est pourquoi, pour la première fois de son histoire, la bibliothèque mena un grand sondage en 1972 : *Enquête sur les usagers de la bibliothèque*, publiée en quatre tomes en 1975, par Réal Gauthier, conseiller à la documentation en éducation, et Rita Leclerc-Gauthier, conseillère au directeur de la bibliothèque. Un sondage de 100 questions fut envoyé à 460 professeurs et 700 étudiants, pour un taux de réponse de 67 % pour les professeurs et de 69 % pour les étudiants. Cette vaste étude identifia les mêmes récriminations que celles qui circulaient déjà dans les médias du campus : l'accès fermé aux rayons, le nombre d'exemplaires des documents, la pauvreté de certaines collections et le délai avant que les nouvelles acquisitions soient disponibles. La centralisation des bibliothèques fut remise sur le tapis par les personnes en droit et en administration. L'enquête ne transforma pas le portrait que les médias dressaient de la bibliothèque. Elle constitua cependant l'un des premiers sondages d'envergure réalisé sur le campus et adoptant une méthodologie scientifique. Elle inaugura ainsi une tradition, celle d'évaluer

périodiquement la bibliothèque en mesurant scientifiquement l'opinion de ses usagers. D'autres évaluations eurent lieu en 1985, 1991, 1996, 2003 (*LibQual+*), 2005 (*LibQual+*), 2007 (*LibQual+*) et 2013 (*LibQual+ Lite*).

Conclusion

Les années 1963-1973 furent les plus riches en nouveautés pour la bibliothèque de l'Université Laval. À la suite du rapport Williams-Filion, l'Université décida de se doter d'une bibliothèque digne de Laval. La bibliothèque générale déménagea à deux reprises et obtint un Pavillon de la bibliothèque sur le campus de Ste-Foy. Elle quitta le giron du Séminaire de Québec, en départageant les collections entre les deux institutions. Une nouvelle administration fut mise en place, ainsi que de nombreux services. Elle se démarqua avec le centre de documentation et l'automatisation de ses opérations. Une équipe de conseillers à la documentation fut formée afin de développer les collections dans les diverses disciplines. Les budgets étant au rendez-vous, les collections doublèrent durant cette période. Le nombre d'employés s'accrut également dans tous les secteurs de la bibliothèque. Elle devint le plus gros service de l'Université. Ce redressement et les orientations adoptées à cette époque marquèrent le développement de la bibliothèque pour toute l'ère moderne. La vision défendue par l'abbé Joseph-Marie Blanchet et ses collaborateurs Jean-Marie Scantland, Bernard Vinet et Rosario de Varennes ne perdit pas de sa pertinence et son succès fit d'eux les véritables bâtisseurs d'une bibliothèque dont l'Université pouvait être fière.

Au cœur de la tourmente

■ (1973-1978)



U540 94-582 négatif #12 ■ Paul Laiberté

Les pavillons Pouliot, Vachon, Bonenfant et De Koninck

Les grandes réalisations de la décennie précédente furent synonymes de bouleversements pour la bibliothèque, mais aussi pour les facultés, départements, écoles, instituts et centres de recherche sur le campus. Ceux-ci utilisaient les services de la bibliothèque et se voyaient affectés par les modernisations. La résistance aux changements exista de tout temps. D'aucuns espéraient que la bibliothèque arrêât de les bousculer. Mais elle continua sur son élan car il y avait fort à faire. Le point de rupture fut atteint en 1973 lors de l'unification quasi complète des bibliothèques de l'Université.

L'unification des bibliothèques

Avec les programmes de plus en plus nombreux offerts sur le campus et l'augmentation des cohortes étudiantes, les facultés demandèrent sans cesse de nouveaux locaux à l'Université. En pleine crise du logement, l'Université se trouva coincée. Elle demanda au gouvernement du Québec en 1972 la permission d'entamer de nouvelles constructions. La Direction générale de l'enseignement supérieur refusa, puisque Laval était mieux pourvue en locaux que les autres universités. L'inventaire détaillé des locaux lavallois montrait que Laval avait plus d'espaces que les normes gouvernementales en prévoient. L'Université devait donc résoudre ses problèmes sans construire d'espaces supplémentaires. Le gouvernement enjoignit à l'Université d'étudier la répartition de ses locaux. Acculée au pied du mur, l'Université lorgna du côté

des espaces alloués aux bibliothèques facultaires. Il ne restait à l'époque que cinq bibliothèques facultaires, en sciences, médecine, théologie, foresterie-géodésie, et agriculture-sciences infirmières. La bibliothèque ne cachait pas qu'elle souhaitait la centralisation. Le *Programme de construction de la Bibliothèque de l'Université Laval* de 1965 plaidait en faveur de la centralisation des bibliothèques en deux ou trois entités, demandant l'abolition des bibliothèques facultaires. La bibliothèque déposa un rapport au Comité de planification de l'Université en 1970, qui fut étudié par le Conseil universitaire en

Yves Tessier



Bibliothèque de foresterie en 1972

1971, dans lequel elle recommandait de regrouper au Vachon toutes les bibliothèques du secteur scientifique.

À ce désir de centralisation s'ajoutait le fait que les bibliothèques occupaient trop d'espaces à en croire les normes gouvernementales. Selon la norme du gouvernement québécois, les bibliothèques universitaires devaient occuper des espaces totalisant 11 pieds carrés par étudiant. Or les bibliothèques lavalloises totalisaient 22 pieds carrés par étudiant. L'Université demanda à la bibliothèque s'il était possible de regrouper les bibliothèques de manière à atteindre la norme gouvernementale. Malgré ses efforts, la bibliothèque ne put faire mieux que de réduire les surfaces à 18 pieds carrés par étudiant dans les bibliothèques. Un rapport anonyme du 15 décembre 1972 présenta les avantages et les inconvénients d'un regroupement des bibliothèques scientifiques au Pavillon Alexandre-Vachon (*Bibliothèque de l'Université Laval: projet de regroupement des bibliothèques du secteur scientifique*). Parmi les avantages, on disait que l'Université récupérerait des espaces dans les facultés de médecine, de foresterie et de géodésie; elle économiserait 486 000 \$ en évitant de nouvelles constructions; le service de bibliothèque serait mieux rendu au Vachon qu'il ne l'était dans les facultés; l'administration serait regroupée; le service nécessiterait sept employés de moins; l'Université économiserait 80 100 \$ par année, car elle ne payerait plus le loyer qu'elle versait aux facultés qui hébergeaient une bibliothèque. Deux inconvénients étaient soulevés: il faudrait revoir les plans des étages et la distribution des collections et des services à la bibliothèque du Pavillon Vachon; la bibliothèque se trouverait plus loin de certaines facultés. La centralisation des bibliothèques du secteur scientifique au Pavillon Vachon, rappelait le rapport, ne pourrait toutefois qu'être une solution temporaire.

L'Université ne se fia pas uniquement aux avis de la direction de la bibliothèque. Il institua le Comité spécial d'aménagement des locaux, qui recommanda «le regroupement des bibliothèques du secteur de l'ouest à la bibliothèque du Pavillon Vachon et l'intégration de la bibliothèque de Théologie à la Bibliothèque générale» (*Rapport du Comité spécial d'aménagement de locaux (1972-1973)*, p. 74). Contraint par le refus du gouvernement, encouragé par les études réalisées à l'interne et séduit par les économies promises, le Conseil exécutif de l'Université décida le 8 mai 1973 que l'intégration des bibliothèques aurait lieu. Il n'y aurait plus que deux bibliothèques à Laval, une pour les sciences humaines et sociales, au Pavillon de la bibliothèque, et une pour les sciences au Pavillon Vachon.

Les facultés concernées réagirent très négativement à cette annonce. À l'exception de la théologie, elles se mirent toutes sur le pied de guerre. Une Association pour la décentralisation des bibliothèques vit le jour, qui regroupait des représentants des

bibliothèques scientifiques. Elle organisa des moyens de pression, invitant les étudiants à emprunter chacun quatre documents et de tous les rapporter au même moment pour engorger le service de prêt qui gérait les retours. À une autre occasion, les étudiants empruntèrent chacun six documents et les empilèrent sur le comptoir de prêt pour y construire un mur de la honte. La grogne coula sur la place publique, dans le journal universitaire *Au fil des événements*. La bibliothèque alluma la mèche sans le vouloir, par un article dithyrambique de Rita Leclerc-Gauthier, sur la centralisation des bibliothèques (*Au fil des événements* vol. 9, n° 2, 1973, p. 6-7). Chargée des communications publiques de la bibliothèque, cette employée présentait la fusion comme une merveilleuse nouvelle pour le campus. Les numéros subséquents d'*Au fil des événements* publièrent des lettres ouvertes qui s'en prirent vivement et fort négativement au texte de Rita Leclerc-Gauthier. La bibliothèque, écrivait-on, se moquait des usagers et se vantait pour toute justification. Elle s'en prenait aux facultés depuis une dizaine d'années, en commençant par la dissolution de la bibliothèque de droit. Elle invoquait le rapport Williams-Filion et l'éternel argument économique pour faire ce qui lui plaisait. Elle ne pensait qu'à simplifier la vie de ses employés sans se préoccuper des besoins des facultés. Et les arguments de la sorte s'alignaient les uns à la suite des autres. La bibliothèque se défendit par des interventions dans ledit journal universitaire. Elle répéta que la centralisation était bénéfique et que la décision avait été prise par le Conseil exécutif de l'Université, non par la bibliothèque. L'abbé Blanchet procurait en outre des textes justificatifs au vice-recteur exécutif Marcel Daneau, qui s'en servait pour répondre aux nombreuses plaintes qui atterrisaient sur son bureau. Blanchet lui envoya en août 1973 un document de 12 pages, rédigé par Rita Leclerc-Gauthier, *Cette centralisation des bibliothèques, est-elle aussi indésirable qu'on le croit?* Visiblement destiné à un public restreint, l'argumentaire était rédigé sur un ton rude, défensif et très exaspéré. Mme Leclerc-Gauthier défendait à nouveau la fusion des bibliothèques et en faisait un éloge sans doute exagéré. Elle en avait plus qu'assez de la contestation. Celle-ci n'était pas près de cesser.

Les étudiants de la Faculté d'agriculture déposèrent une pétition demandant le retour intégral de leur bibliothèque. Ils se plainquirent de ne pas avoir été consultés, que le déménagement fut mal planifié, que les services étaient trop lents et qu'il y avait trop peu d'exemplaires des volumes (*Au fil des événements* vol. 9, n° 11, 1973, p. 4). La pétition portait la signature de 305 étudiants et de 23 professeurs. Ils déposèrent également les résultats d'un sondage sur la fréquentation de la bibliothèque, par les étudiants en agriculture, avant et après la centralisation. Le verdict : ils détestaient tous les changements. Les étudiants y joignirent une liste des griefs les plus fréquemment

mentionnés dans le sondage. La pétition et les griefs furent repris dans un article du journal *Le Soleil*, «La centralisation des bibliothèques à Laval soulève des protestations» (mercredi 14 novembre 1973, p. 12). L'abbé Joseph-Marie Blanchet répondit à chacun des griefs des étudiants d'agriculture dans un document qu'il envoya au vice-recteur exécutif Marcel Daneau le 15 novembre 1973, *Pétition et sondage des étudiants et professeurs de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation*. Il notait que 40 % des signataires de la pétition étaient des étudiants de première année, qui ne connaissaient la bibliothèque centralisée que depuis un mois et demi, et n'avaient jamais fréquenté leur bibliothèque facultaire. En outre, 60 % des étudiants se disaient insatisfaits de la classification des volumes, alors que la classification n'avait pas changé. Marcel Daneau utilisa les arguments de l'abbé Blanchet dans sa réponse publique (*Au fil des événements* vol. 9, n° 15, 1973, p. 4). Il défendit la bibliothèque en expliquant pour la énième fois les raisons du regroupement, décidé par le Conseil exécutif, et les avantages d'une bibliothèque centralisée.

La bibliothèque de la Faculté de théologie fut elle aussi intégrée, mais aux collections de la bibliothèque générale, au Pavillon de la bibliothèque. Elle ne fit pas de vagues, mais se disait inquiète et relativement insatisfaite. Le 6 avril 1973, M^{gr} Louis-Albert Vachon, supérieur général du Séminaire, écrivit à l'abbé Fernand Gingras, vice-recteur aux affaires administratives, en raison des rumeurs de fusion qui étaient venues à ses oreilles. Il rappela aux autorités lavalloises que la bibliothèque de théologie contenait environ 14 000 ouvrages appartenant au Séminaire. S'il y avait bien fusion, le Séminaire désirait préserver son patrimoine et discuter avec l'Université des modalités d'une telle fusion. L'abbé Gingras lui répondit le 19 avril pour l'assurer que les droits de propriété du Séminaire seraient respectés. Consulté à ce propos, l'abbé Blanchet écrivit à Gingras le 21 mai que les livres du Séminaire étaient identifiables par les sceaux apposés dans les volumes: «Séminaire de



Bibliothèque d'agriculture en 1972

Yves Tessier



Bibliothèque de théologie en 1972

Yves Tessier

Québec 1964» ou «Grand Séminaire 1964». Les documents avaient été estampillés en 1964, en prévision d'une éventuelle séparation des collections de théologie. Mais, poursuivait-il, il faudrait examiner un à un les 46 000 livres. Blanchet estimait que peu de ceux-ci appartenaient au Séminaire. À son avis, le Séminaire devait accepter que les volumes fussent intégrés à la Générale. La bibliothèque mettrait de côté, avant le déménagement, les fiches des volumes du Séminaire et en ferait un fichier spécial que le Séminaire pourrait conserver pour faire valoir son droit de propriété. Le Séminaire pourrait réclamer ces livres à tout moment. D'autres échanges de courriers eurent lieu entre messieurs Vachon, Blanchet et Gingras sur le sujet. Plusieurs scénarios furent envisagés. Le Conseil exécutif confirma le 6 août 1973 que la bibliothèque de théologie serait intégrée à la bibliothèque générale et que le Séminaire obtiendrait une liste des volumes lui appartenant (résolution E-73-536). Après l'intégration, la Faculté de théologie décida qu'elle ne se prononcerait pas publiquement sur la centralisation des bibliothèques. Le Conseil de la faculté demanda cependant au Comité de bibliothèque en théologie d'effectuer un sondage à l'automne 1974 pour mesurer le taux de satisfaction de la faculté à l'égard de la bibliothèque. Ce ne fut pas un triomphe en ce qui concerne la participation : 30 étudiants (sur 350) et 16 professeurs (sur 50) y répondirent. Ceux qui se prononcèrent virent plus d'inconvénients que d'avantages à la fusion. Ils estimèrent que la mise en place d'une salle de consultation à la faculté améliorerait la situation.

Le plus farouche adversaire de la centralisation fut la Faculté de médecine. Le projet de fusion fut pourtant bien accueilli par le Comité de bibliothèque en médecine. Lors de sa réunion du 30 avril 1973, le comité se montra favorable au projet et recommanda que le Conseil de la Faculté de médecine fit de même. Le Conseil de la faculté se lança dans un débat houleux lorsqu'elle aborda ce point à l'ordre du jour et désavoua le rapport du Comité de la bibliothèque de médecine. Il vota une résolution exigeant que la bibliothèque de médecine, advenant le cas d'une fusion avec la bibliothèque des sciences, restât clairement identifiée comme une bibliothèque de médecine. Une fois la centralisation complétée, les professeurs et les étudiants de médecine commencèrent une offensive publique, notamment dans un article dans *Au fil des événements* (vol. 9, n° 28, 1974, p. 4). Leur nouvelle bibliothèque, proclamèrent-ils, était inacceptable. Elle était difficile d'accès. Les périodiques se trouvaient dispersés sur quatre étages et n'étaient pas classés en ordre alphabétique, mais selon une cote illogique. Chaque recherche prenait de deux à quatre fois plus de temps. Étant inaccessible et mal organisée, la bibliothèque rebutait les étudiants et les professeurs, qui la fréquentaient moins.

La Faculté de médecine déposa auprès du recteur Larkin Kerwin, le 8 mars 1974, une pétition accompagnée d'un document demandant la redistribution des revues par secteurs d'intérêt, le classement des revues par ordre alphabétique, la mise à part pour une semaine des revues récentes, le déménagement des revues d'intérêt biomédical à la Faculté de médecine. Cinq jours plus tard, le 13 mars, le Conseil de la Faculté de médecine fit parvenir au vice-recteur exécutif, Marcel Daneau, la copie d'une résolution votée à l'unanimité par leur conseil : les autorités de l'Université devaient réaliser l'évaluation totale des services offerts par la bibliothèque des sciences aux professeurs et étudiants de la Faculté de médecine. Il revint à Lucien Papillon, directeur de toutes les bibliothèques du secteur scientifique depuis 1972, de défendre la bibliothèque et de répondre à la Faculté de médecine et aux autorités de l'Université. M. Papillon rétorqua le 20 mars 1974 aux griefs et suggestions émis par la Faculté de médecine. Le nerf de son argumentation tenait dans le fait qu'une bibliothèque de la taille de la bibliothèque du Pavillon Vachon ne pouvait fonctionner comme une petite bibliothèque de médecine. Il n'était pas envisageable de classer toutes les revues scientifiques par ordre alphabétique, ni de les présenter sur des étagères distinctes selon qu'elles arrivaient le lundi, le mardi ou tel autre jour de la semaine. La bibliothèque de médecine pouvait se le permettre, avec un nombre limité d'abonnements, mais la bibliothèque de toutes les sciences ne pouvait le faire. Les autres facultés du secteur scientifique seraient-elles d'accord avec ces changements ? Lucien Papillon en doutait.

La Faculté de médecine ne lâcha pas prise pour autant. À l'instar des professeurs et des étudiants de 2^e et 3^e cycles, les étudiants de 1^{er} cycle en médecine signèrent la même pétition que celle du 8 mars et déposèrent le même document, mais en datant le tout du 27 mars 1974. Lucien Papillon en fit peu de cas, puisqu'il s'agissait de la même pétition qu'auparavant et que les signataires ne représentaient que 16 % des étudiants en médecine. Sans doute à bout de patience, Papillon passa à l'offensive. Il fit un petit sondage maison auprès de 12 employés de la bibliothèque scientifique et compila des témoignages positifs envers la bibliothèque fusionnée. En surveillant les entrées à la bibliothèque et les prêts de documentation, il parvint à évaluer le taux de fréquentation de la bibliothèque par les professeurs et les étudiants de 2^e et 3^e cycles en médecine. Ceux qui se plaignaient le plus étaient ceux qui y venaient le moins. Plusieurs des signataires de la pétition fréquentaient rarement la bibliothèque. Les usagers fréquents ne participaient pas à la contestation. Lucien Papillon rédigea d'autres documents prouvant selon lui que l'Université avait bien fait de centraliser la bibliothèque de médecine (*Le point sur la centralisation dans le secteur de la médecine*, 23 avril 1974, et

Rapport sur le réaménagement des collections, 16 mai 1974). Ayant étudié les recommandations de la Faculté de médecine, consulté les comités de bibliothèques des autres disciplines scientifiques et dressé divers scénarios d'aménagement des collections, il en conclut que le statu quo était souhaitable.

La Faculté de médecine s'adressa alors au Comité-conseil de la bibliothèque. Elle déposa le 9 juin 1975 le document *Pour l'identification d'une bibliothèque des sciences de la santé*. Elle plaidait qu'aucune bibliothèque médicale en Amérique du Nord n'avait fusionné à une bibliothèque des sciences. Toutes les bibliothèques de médecine étaient organisées, disait-elle, de la même façon : les collections étaient rassemblées dans les mêmes salles ; les périodiques étaient séparés des monographies ; des présentoirs distincts accueillait les périodiques du mois ; les périodiques étaient classés par ordre alphabétique ; et les périodiques reposaient aux côtés des collections de référence. Il n'y avait que la bibliothèque de médecine à Laval qui ne fonctionnait plus de la sorte. Même les hôpitaux de la région de Québec suivaient les normes du milieu. De guerre lasse, Lucien Papillon proposa le 10 juin un nouveau plan de réaménagement des collections scientifiques pour satisfaire la Faculté de médecine. Il proposa de regrouper la médecine aux 3^e et 4^e étages, et même d'adopter l'ordre alphabétique pour les revues médicales. Le plan ne fut pas accompli immédiatement ni sous cette forme. Mais à partir de ce point, la bibliothèque scientifique fit de multiples modifications dans la disposition de ses collections afin d'agréer aux exigences de la Faculté de médecine. Elle regroupa le secteur médical au sous-sol de la bibliothèque au Pavillon Vachon. Pour satisfaire la médecine, il fallut à l'été 1975 faire de la place en transférant des collections scientifiques dans un enclos spécial à la bibliothèque générale. On déplaça deux salles de référence, du 2^e étage vers le sous-sol, afin d'organiser une salle de consultation des périodiques courants de médecine clinique, classés en ordre alphabétique de titre. Lucien Papillon fit tout son possible pour sectoriser la collection de médecine au sein de la bibliothèque scientifique, sans nuire aux sciences connexes à la médecine, telles la biologie, la biochimie et la pharmacie.

La centralisation des bibliothèques spéciales affecta pour longtemps les relations entre la bibliothèque et les facultés. Aux yeux du campus, la bibliothèque avait tous les torts. Peu importait que la décision fût venue du Conseil universitaire, la bibliothèque souhaitait la centralisation et avait mis le processus en branle depuis une dizaine d'années. Elle avait fait de même en 1964, lorsque la bibliothèque générale avait absorbé les bibliothèques de lettres, de sciences sociales, de droit et de philosophie. Seul le droit s'était insurgé vigoureusement contre cette annexion. La faculté s'était défendue bec et ongles, réussissant à sectoriser sa collection au sein du Pavillon

de la bibliothèque. Il en alla presque de même en 1973. La majorité des facultés réagirent certes plus négativement à la fusion de leurs bibliothèques, mais seule la médecine mena une campagne assez vigoureuse pour obtenir une sectorisation de sa collection dans le Pavillon Alexandre-Vachon. Une bibliothèque facultaire présentait un charme certain. Elle logeait dans le même pavillon que la faculté, elle était de taille de modeste, elle était unidisciplinaire, elle avait un personnel réduit et familier et elle répondait à des normes faites sur mesure. Le simple fait, pour un professeur ou un étudiant, de traverser au pavillon voisin pour accéder à la bibliothèque suffisait à rendre cette bibliothèque « inaccessible ». Les usagers entraient alors dans une bibliothèque immense, impersonnelle, couvrant des matières qui ne les intéressaient pas et obéissant à des règles homogènes de fonctionnement. Une grande partie de l'insatisfaction découlait du sentiment d'avoir perdu un chez-soi, un lieu intime et facultaire. D'autres facteurs entraient aussi en jeu. Les facultés n'avaient aucune envie d'être sous la coupe de la Faculté des sciences. Car les bibliothèques spéciales du secteur scientifique rejoignaient la bibliothèque spéciale des sciences, dans un pavillon des sciences. Même si la bibliothèque de médecine était inadéquate depuis des années et que son comité de bibliothèque recommandait la fusion, la faculté ne voulait pas que sa bibliothèque déménageât au pavillon des sciences. Il faut aussi considérer que la bibliothèque des sciences, bien que spacieuse à son ouverture en 1962, prévoyait déjà en 1965 qu'elle manquerait d'espace en 1975. Centraliser le secteur scientifique signifiait que la bibliothèque du Pavillon Vachon déborderait dès 1973. Cette bibliothèque connut un problème d'espace dès la fusion, qui la hanterait pour longtemps.

La bibliothèque sous enquête

Deux années après la centralisation des bibliothèques, les tensions entre la bibliothèque et les facultés étaient encore vives. Malgré le passage du temps et les compromis auxquels se plia la bibliothèque, les facultés n'enterrèrent pas la hache de guerre. La colère qui couvait n'attendait qu'une occasion de resurgir. Elle se présenta le 11 mars 1975, lorsque le directeur de la bibliothèque, l'abbé Blanchet, résuma son rapport annuel 1973-1974 à une réunion du Conseil universitaire. Ce document faisait le bilan de la centralisation des bibliothèques. L'abbé y soulignait que la décision émanait des autorités universitaires, que le regroupement avait amélioré la qualité des services de la bibliothèque et permis de réaliser des économies. Il reprit les arguments développés au cours des dernières années et en ajouta même d'autres. Il expliqua quelles mesures furent prises par la bibliothèque pour compenser l'éloignement entre les facultés et leurs bibliothèques. La bibliothèque inaugura un service de prêt par téléphone pour les

professeurs, accompagné d'un service de messagerie, puis décida d'installer des boîtes métalliques dans quatre pavillons pour le retour des documents.

Une fois la présentation de son rapport terminée, l'abbé Blanchet réalisa qu'il se trouvait en terrain hostile. L'épisode fut connu sur le campus comme «Le bal des doyens». Le doyen de la Faculté de médecine prit la parole pour se plaindre de la centralisation des bibliothèques et des multiples problèmes qu'elle causait aux facultés. Le bal était lancé. D'autres doyens se lancèrent dans la joute verbale et se mirent à critiquer la bibliothèque sur tout ce qu'ils pouvaient imaginer, de l'incompétence du personnel au fichier du catalogue. L'assemblée vota en faveur de la tenue d'une séance d'étude des politiques de la bibliothèque entre les doyens ou leurs représentants. Le Conseil universitaire étant l'organe décisionnel suprême de l'Université, l'affaire portait à conséquence. Le bal des doyens fut rapporté dès le lendemain par le journal *Le Soleil*, qui dépeignait la bibliothèque sous un jour peu flatteur (12 mars 1975, p. B3). Pierre Guilmette, employé de la bibliothèque et président de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, défendit vigoureusement la bibliothèque dans un texte publié dans le journal universitaire *Au fil des événements* (vol. 10, n° 29, 1975, p. 4-5). Un doctorant en droit ne tarda pas à répliquer à Guilmette que la bibliothèque avait une collection juridique ridicule, qu'elle était en retard dans les mises à jour, n'avait pas de politique d'acquisition, n'achetait pas les collections importantes, classait les volumes n'importe comment et offrait des heures d'ouverture inadaptées aux besoins des étudiants de cycles supérieurs (*Au fil des événements* vol. 10, n° 31, 1975, p. 3). Le conflit revint sur la place publique, réveillant même les ennemis dont l'animosité s'était endormie. Le conflit prenait des proportions que l'Université ne pouvait ignorer. Elle demanda officiellement des rapports d'évaluation de la bibliothèque afin de déterminer si celle-ci méritait toutes les critiques dont elle faisait l'objet.

Le rapport du Comité-conseil

Le bal des doyens du 11 mars 1975 se conclut en faveur de la tenue d'une séance d'étude sur la bibliothèque. La rencontre eut lieu le 21 avril. Vingt-cinq personnes se réunirent, incluant les membres du Conseil exécutif de l'Université, les doyens, le président du Comité-conseil de la bibliothèque et le directeur de la bibliothèque. Comme le montre le procès-verbal, les intervenants demandèrent qu'il y ait des salles de consultation dans les facultés et commentèrent la sectorisation de la documentation en médecine. La réunion se termina sur une requête du Comité exécutif : le Comité-conseil de la bibliothèque devait étudier les suggestions faites lors de la rencontre et, si nécessaire, rencontrer les responsables des facultés et des écoles à ce sujet. Composé

principalement de professeurs, le Comité-conseil organisa des rencontres entre des représentants de la bibliothèque et chacun des doyens de faculté ou directeurs d'école qui avaient formulé des critiques à l'endroit de la bibliothèque. La consultation fut ensuite élargie au campus entier. Le comité rencontra 30 personnes représentant 12 facultés, 1 département, 5 écoles et 4 comités de bibliothèque. Il eut comme objectif d'analyser l'arrangement des ressources documentaires, les conditions d'accès à ces ressources et l'utilisation qu'en faisaient les usagers. Il ne se préoccupa nullement de l'organisation administrative de la bibliothèque ni de considérations financières. En raison de la grève des professeurs, qui paralysa le campus à l'automne 1976, le rapport fut déposé au Conseil exécutif en février 1977.

Le Rapport du comité-conseil de la Bibliothèque sur la politique globale de la Bibliothèque énonça 16 recommandations, dont les 4 principales furent de :

1. Regrouper la bibliothèque scientifique et la bibliothèque générale dans un seul édifice.
2. Créer des secteurs en sciences humaines, en sciences pures et appliquées, et en sciences de la santé à l'intérieur de cet édifice.
3. Implanter des salles de consultation dans les pavillons du campus.
4. Fournir des salles de travail aux étudiants sur le campus.

Les recommandations du Comité-conseil furent accueillies froidement par les autorités universitaires, et agressivement par les facultés. Le Comité de bibliothèque en sciences et génie, appuyé par le Conseil de la faculté, rejeta à l'unanimité la première recommandation et exigea que leur documentation demeurât au Pavillon Vachon. Il reprocha au Comité-conseil de mettre en évidence les méfaits de la centralisation pour ensuite proposer de la pousser encore plus loin. Pis encore, la recommandation ne tenait aucun compte des implications financières, alors qu'une intégration totale serait onéreuse. Le président du Comité de bibliothèque en sciences et génie, Francis W. Slingerland, publia une pleine page d'arguments pourfendant le Comité-conseil dans le journal universitaire *Au fil des événements* (vol. 12, n° 24, 1977, p. 4). Le Comité de bibliothèque de la Faculté de médecine se prononça contre le rapport du Comité-conseil, mais de manière plus nuancée. Il préconisa de conserver la bibliothèque scientifique au Pavillon Vachon, mais de réaliser des études sur son aménagement. Si transfert il y avait, on devait le faire en adoptant une sectorisation des disciplines. Il fallait s'entendre sur des règles strictes, car l'intégration n'était pas sans danger. Des salles de lecture pouvaient être aménagées pour le 1^{er} cycle dans les pavillons, où se trouveraient les ouvrages de référence. Avant de rejeter tout projet, il fallait que des

études en fixassent le coût réaliste et que l'Université dressât un plan directeur à long terme pour la bibliothèque, étendu sur 20 ou 25 ans. Le Conseil de la Faculté de médecine énonça d'autres demandes, à savoir qu'en cas d'intégration la médecine obtiendrait un étage complet au Pavillon de la bibliothèque. Elle envisagea même qu'elle soit la seule à quitter le Pavillon Vachon. L'hypothèse fut considérée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, qui demanda à Lucien Papillon, chef de la bibliothèque scientifique, d'estimer les coûts du déménagement de la bibliothèque médicale vers le Pavillon de la bibliothèque. Le verdict de Papillon : 1 138 200 \$ (*Le transfert de la Bibliothèque des sciences de la santé*, 22 août 1977).

Lucien Papillon étudia les trois options mentionnées par le Comité de bibliothèque de la Faculté de médecine : conserver le statu quo en améliorant l'aménagement, déménager la bibliothèque scientifique vers la bibliothèque générale et déménager la bibliothèque de santé vers la bibliothèque générale (*Rapport sur la bibliothèque scientifique*). Quatre ans après les faits, il reconnaissait que l'intégration des bibliothèques au Pavillon Vachon était catastrophique. La seule solution envisageable, selon lui, restait le statu quo amélioré. Puisque l'engorgement des rayons se situait surtout aux 2^e et 3^e étages, qu'il y avait assez de places assises et encore de l'expansion possible dans les salles de référence, on pouvait régler le problème en disposant autrement les collections. Le statu quo permettait même de mettre les collections de médecine dans un secteur distinct. Ajouter du rayonnage compact, c'est-à-dire du rayonnage mobile monté sur rails, n'était pas souhaitable. Quant à déménager la bibliothèque scientifique à la bibliothèque générale, cela coûterait trop cher, car il faudrait non seulement réaménager les locaux, mais relocaliser les services universitaires qui occupaient presque la moitié du pavillon. La bibliothèque pêcherait par gigantisme et s'éloignerait encore plus des pavillons de l'ouest, qui abritent les sciences et la médecine. Transférer uniquement la bibliothèque médicale vers le Pavillon de la bibliothèque posait beaucoup d'inconvénients. Outre la distance qui la séparerait de la Faculté de médecine, comment départagerait-on les documents de médecine et ceux des secteurs connexes comme la biologie et la biochimie ? Il faudrait dédoubler des abonnements et négocier avec les facultés.

Le rapport du vice-recteur

Le Conseil exécutif étudia le rapport du Comité-conseil le 13 juillet 1977. Puisque le rapport semblait mécontenter tout le monde et que l'évaluation des coûts ne faisait pas partie du mandat dudit comité, le Conseil exécutif demanda au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Jacques Desautels, d'analyser le rapport, d'évaluer

les dépenses encourues par chacune des recommandations de la politique globale du Comité-conseil et d'énoncer de nouvelles recommandations. Le vice-recteur déposa en novembre 1977 un texte intitulé *Politique globale de la bibliothèque: rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche*. Le vice-recteur rejeta l'intégration de la bibliothèque scientifique dans le Pavillon de la bibliothèque, estimée à 2 669 000 \$. Il proposa notamment de:

1. Restructurer la bibliothèque scientifique en transférant à la bibliothèque générale les volumes et périodiques publiés avant 1970. L'ajout d'entreposage sur rayonnage compact (126 050 \$) ou ordinaire (112 500 \$) serait nécessaire.
2. Poursuivre la sectorisation des sciences de la santé au Pavillon Vachon, sans revenir à la classification des périodiques selon l'ordre alphabétique.
3. Créer des salles de consultation dans les locaux des unités pédagogiques qui en feraient la demande. Il estimait l'installation des salles à 160 000 \$ et l'embauche de personnel à 100 000 \$ par année.
4. Affecter des salles pour que les étudiants travaillent dans les facultés. Beaucoup d'étudiants utilisaient les espaces de la bibliothèque pour leurs travaux sans avoir recours aux ressources de la bibliothèque.

Le rapport du vice-recteur reçut lui aussi un accueil mitigé. Le Comité de bibliothèque de la Faculté de médecine l'accusa de manquer de vision à long terme et de rejeter trop rapidement la possibilité d'intégrer la bibliothèque scientifique au Pavillon de la bibliothèque. Le Comité de bibliothèque des Sciences de l'agriculture et de l'alimentation tint le même discours (novembre 1977). Le Comité de bibliothèque de la Faculté de médecine dentaire estima lui aussi que le vice-recteur ne voyait pas assez loin et que ses recommandations posaient autant de problèmes qu'elles n'en résolvaient (12 décembre 1977). La Commission de l'administration se montra en revanche très favorable au rapport du vice-recteur, en insistant toutefois sur l'importance d'installer du rayonnage compact (15 décembre 1977). Le doyen de la Faculté des arts suggéra que l'on sectorisât aussi les arts (6 janvier 1978). Le Comité de bibliothèque de théologie ne se prononça pas sur les deux premières recommandations, qui ne les concernaient pas, et se montra favorable à la majorité des autres recommandations (24 janvier 1978). Le doyen de la Faculté de droit, quant à lui, jugea que le Comité-conseil et le vice-recteur n'avaient pas rempli leurs mandats. Ces derniers n'avaient pas abordé les problèmes liés à la centralisation, comme si la Faculté de droit n'en avait pas payé le prix en se voyant privée des privilèges d'une vraie bibliothèque de droit. Il fallait donc aussi sectoriser le droit (26 janvier 1978).

L'avis des Commissions

La Commission des études donna elle aussi son avis sur le rapport du Comité-conseil et déposa, le 19 janvier 1978, son *Avis de la Commission des études sur la « Politique globale de la Bibliothèque »*. Son jugement compta parmi les plus durs. Le Comité-conseil avait tenté de remplir un mandat qui n'aurait pas dû lui être confié. Ce comité était en effet lié à la bibliothèque qu'il devait évaluer. La faute en revenait au Conseil exécutif, qui avait délégué ses responsabilités au Comité-conseil, alors qu'il aurait dû remplir son rôle et conseiller lui-même le Conseil de l'Université. Le Comité-conseil s'était contenté de faire des vœux pieux ou d'avancer des recommandations mal ficelées. Le texte n'avait ni vision à long terme, ni objectifs, ni les éléments essentiels à une politique. Le mandat n'ayant pas été rempli, la Commission des études recommanda que d'autres analyses fussent menées sous la supervision du vice-rectorat à la recherche. La Commission de la recherche scruta elle aussi le rapport du Comité-conseil, rédigeant un document de travail portant le titre *La politique globale de la bibliothèque* (25 janvier 1978). Elle fit bande à part en recommandant l'intégration des bibliothèques au Pavillon de la bibliothèque, avec une sectorisation poussée. Elle adopta également le principe des salles de consultation et de travail dans les facultés.

La décision du Conseil de l'Université

Après deux années et demie de consultations et d'analyses, le Conseil de l'Université dut statuer sur le sort de la bibliothèque. Le 14 février 1978, il adopta les deux recommandations générales émises par le Conseil exécutif : améliorer la situation à la bibliothèque scientifique au moyen de mesures temporaires, et créer un groupe de travail qui déterminerait une politique générale pour la bibliothèque. Puisque le Comité-conseil n'avait ni l'autorité ni les compétences pour définir une politique pour la bibliothèque, l'Université opta pour des solutions à court terme, en espérant qu'un autre groupe d'étude arriverait à résoudre l'impasse. Le nouveau comité, s'il fut jamais créé, ne laissa aucune trace de ses activités. Quant aux mesures temporaires, le Conseil envisagea de sectoriser davantage les sciences médicales au Pavillon Vachon, d'implanter des salles de consultation dans les facultés qui en feraient la demande et d'ouvrir des salles de travail pour les étudiants dans les facultés. Ces mesures reprenaient les recommandations du rapport du vice-recteur, sans mentionner toutefois l'utilisation de rayonnage compact. Des membres du Conseil de l'Université craignaient que les solutions temporaires devinssent permanentes si l'on installait du rayonnage mobile, car ce type d'équipement ne s'enlevait pas facilement. La résolution du Conseil n'allait donc pas en faveur de la pose de rayonnages sur rail. Les conseillers à la documentation

de la bibliothèque scientifique piquèrent une colère publique. Ils écrivirent dans le journal universitaire que la décision du Comité exécutif n'était pas réaliste. Sectoriser la collection de médecine et changer les rayonnages de place ne résoudraient en rien, selon eux, les problèmes d'espace à moins d'installer du rayonnage compact (*Au fil des événements* vol. 13, n° 24, 1978, p. 4). Le Conseil de l'Université fit marche arrière et autorisa, le 14 mars, l'installation de rayonnage mobile à la bibliothèque scientifique pour le printemps.

Le rayonnage sur rail *Mobilex*, de la compagnie Montel, fut installé à l'été 1978 au sous-sol de la bibliothèque scientifique au Pavillon Vachon. On y regroupa les périodiques antérieurs à 1970 et les 15 000 volumes en sciences qui avaient été déposés au 5^e étage de la bibliothèque générale depuis 1975. Cette solution temporaire resta en place jusqu'en 1998, quand le rayonnage mobile fut déplacé à la bibliothèque générale. Le directeur de la bibliothèque scientifique, Lucien Papillon, commença à l'été 1978 le réaménagement complet de la bibliothèque et embaucha quatre étudiants comme aide supplémentaire. Ils complétèrent le réaménagement interne des magasins de livres sur quatre des cinq étages. Tous les rayonnages furent déplacés pour obtenir des allées de 32 pouces de largeur. La documentation médicale fut davantage sectorisée. Il fallut travailler jour et soir, jusqu'à 22 heures. Le réaménagement exigea 200 heures de temps supplémentaire. Lucien Papillon se montra toutefois sceptique. On pourrait faire tous les aménagements que l'on voudra, écrivit-il, la bibliothèque scientifique n'offrirait pas plus de 36 500 pieds carrés d'espace utilisable.

Les autres recommandations ne furent pas mises en place, c'est-à-dire celles d'implanter des salles de consultation et des salles de travail dans les facultés. Le nouveau Comité-conseil en grinça des dents. Il estimait que le Conseil de l'Université n'avait pas résolu le problème et que la situation demeurerait inquiétante à la bibliothèque scientifique. Il vota à l'unanimité, le 27 avril 1979, pour envoyer derechef au Comité exécutif les résolutions principales du rapport du Comité-conseil de février 1977. La bibliothèque eut pourtant l'intention de créer des salles de consultation dans les facultés. Elle institua le 1^{er} novembre 1978 le Comité d'étude sur les salles de lecture, qui remit un rapport sur le sujet en juin 1979 (*Politique et procédures pour une plus grande accessibilité des services documentaires dans le milieu*). En 1980, des ententes de principe prévoyaient des salles de consultation en foresterie et géodésie, agriculture et alimentation, en éducation physique et en médecine dentaire. Le Conseil exécutif approuva même l'implantation de ces salles de consultation. Rien ne se concrétisa. Le taux de fréquentation de la salle de consultation en sciences de l'administration chuta fortement en 1980 et 1981. La salle et ses collections déménagèrent dans des

locaux plus exigus et moins accessibles. En raison des coupes budgétaires que l'Université subit en 1982, le Conseil exécutif de l'Université décréta un moratoire sur les projets de salle de consultation. Seule la Faculté des sciences de l'administration eut finalement une salle de consultation, qu'elle conserva jusqu'en 1992.

Le rapport Martin

Indépendamment des études qui découlèrent du bal des doyens, le Comité spécial sur le fonctionnement interne de la bibliothèque fut mis sur pied durant la même période à la suite des résolutions du 16 juin et du 30 juillet 1975 votées par le Conseil de l'Université. Le mandat du comité fut d'analyser les structures et le fonctionnement interne de la bibliothèque, d'identifier les problèmes, d'examiner le style de gestion de sa direction (la centralisation) et d'étudier les problèmes relatifs à la motivation du personnel de la bibliothèque. Le comité se composa de quatre membres sous la direction de Gérard Martin, ex-directeur du Service des bibliothèques publiques du ministère des Affaires culturelles du Québec. Les autres membres furent Guy Leclerc, directeur du Service du personnel, Yves Rouleau, directeur du Service d'Organisation et Méthodes, et Gaston Plourde, adjoint au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, dont la bibliothèque dépendait hiérarchiquement. Le document dont le titre officiel était *Rapport général du comité d'étude sur les structures et le fonctionnement de la Bibliothèque de l'Université Laval* fut connu comme le rapport Martin, déposé en avril 1976.

Le comité spécial tint 20 séances de travail entre le 28 août 1975 et le 28 mars 1976. Il rencontra 35 personnes représentant toutes les catégories d'employés de la bibliothèque et distribua un questionnaire à l'ensemble du personnel. Cent employés y répondirent, surtout des professionnels. Des entrevues eurent lieu avec les professionnels de la direction de la bibliothèque, les chefs de divisions et de sections, quelques professionnels retraités, puis les professionnels, techniciens et commis qui le désiraient. La première page du rapport indiqua d'emblée qu'il s'agissait d'une version édulcorée et incomplète. La section sur le style de gestion n'y figurait pas. Les auteurs en avaient fait une annexe confidentielle, malheureusement introuvable aux archives, qu'ils ne remirent qu'au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Les constatations et les recommandations visaient des individus en particulier et ne devaient pas circuler. Le vice-recteur garderait pour lui ces informations personnelles et déciderait de rencontrer les personnes concernées ou de faire rapport au Conseil exécutif.

Le rapport public était accablant pour la bibliothèque. Les employés avaient profité de l'occasion pour exprimer leur mécontentement envers la direction de la bibliothèque

et ne firent pas dans la demi-mesure. L'administration Blanchet opérait de manière autoritaire et présidait déjà depuis longtemps, soit 12 ans, sur la destinée de la bibliothèque. Cette dernière avait évolué depuis 1963, tant dans ses structures que dans son nombre d'employés. La société québécoise avait changé elle aussi. Les sous-chefs ne supportaient plus d'avoir si peu d'autorité dans leurs secteurs et de subir les foudres de l'abbé Blanchet. Les bâtisseurs d'hier étaient vus comme les tyrans d'aujourd'hui. Le rapport Martin constata que 76 % du personnel reconnaissait l'existence d'une malaise à la bibliothèque, qui remonterait surtout aux quatre dernières années. Il souligna que la direction était généralement visée, mais qu'elle était une cible facile pour des torts qui ne lui appartenaient pas toujours. La direction avait tout de même réalisé de grandes choses. Les employés reliaient leur malaise au manque de communication et de consultation dans l'organisation. La direction générale était autant en cause que les chefs de section. À la bibliothèque, semblait-il, des gestionnaires coupés de la base annonçaient les décisions déjà prises. Les cadres supérieurs manifestaient rarement la moindre marque d'encouragement et se montraient froids à l'égard de leurs employés. Certains des chefs les plus anciens occupaient trop de place, jouant de leur ancienneté, de leur expérience ou de leur titre pour imposer leurs opinions. Même si les employés manquaient de motivation, 54 % s'estimaient heureux de travailler à la bibliothèque. Le découragement affligeait surtout les bibliotechniciens, en particulier au traitement documentaire, dont 53 % souhaitaient faire d'autres tâches.

Le rapport Martin formula 31 recommandations. Il souhaitait favoriser la communication entre les paliers hiérarchiques et même au sein d'une même division, au moyen de réunions, de comptes rendus et de consultations. Il proposa une nouvelle structure administrative qui permettrait de « refléter une véritable décentralisation des responsabilités et une délégation réelle d'une partie de l'autorité aux différents paliers intermédiaires » (p. 15). Un organigramme proposait une nouvelle structure, où s'ajoutaient un directeur adjoint et une division pour les collections spéciales (cartothèque, cinémathèque, audio-vidéothèque, thèses et livres rares). Afin de motiver les employés, la direction pourrait envisager d'améliorer les locaux et d'établir une rotation du personnel, pour ceux qui le souhaiteraient.

Le rapport suscita une grande suspicion auprès des employés de la bibliothèque, car la version d'avril 1976 ne fut pas immédiatement rendue publique. Les autorités universitaires et même l'abbé Blanchet l'eurent en main en avril, alors que la version publique ne fut distribuée qu'en juillet. Les employés se demandaient s'ils verraient un jour le rapport. Quand ils apprirent que Blanchet avait reçu le rapport des mois avant sa distribution, les rumeurs circulèrent : l'abbé aurait retiré du rapport ce qu'il

n'aimait pas et aurait profité du délai pour implanter certaines recommandations afin de moins prêter le flanc aux critiques. Des allégations de copinage en faveur de l'abbé Blanchet flottaient dans l'air. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche dut publier un démenti soulignant que l'abbé Blanchet n'avait été consulté que pour vérifier certains faits avant la publication officielle. Les doutes ne s'estompèrent pas pour autant. Plusieurs s'estimèrent lésés par l'existence d'une annexe confidentielle sur le style de gestion. On arguait que le rapport public aurait pu inclure une section sur la centralisation, quitte à n'offrir qu'un résumé ne visant personne en particulier. Un pan du rapport manquait.

En réaction au rapport Martin, la direction de la bibliothèque tenta de réparer les pots cassés en organisant des journées de thérapie de groupe à la Forêt Montmorency en 1977. Les chefs de sections et de divisions se réunirent avec la haute direction de la bibliothèque en présence d'un psychologue. L'activité ne fut pas couronnée de succès. Les tensions étaient trop vives, les positions trop sclérosées. Il était trop tard pour la réconciliation.

La démission du directeur de la bibliothèque

L'abbé Joseph-Marie Blanchet traversa cette période tumultueuse. Il fut la cible du bal des doyens et son administration fut sévèrement critiquée dans le rapport Martin. Il démissionna le 14 février 1978. C'est-à-dire le jour même où le Conseil de l'Université adopta des mesures relatives à la bibliothèque scientifique et à un nouveau groupe d'étude sur la politique globale de la bibliothèque. La coïncidence semble trop belle pour n'être que le fruit du hasard. Les circonstances donnent à penser que les autorités universitaires voulurent repartir à neuf et pensèrent résoudre plus aisément le cas de la bibliothèque en remplaçant le bibliothécaire en chef. À en croire le rapport Martin, une partie du problème résidait dans la personnalité des têtes dirigeantes. Une partie des doléances partirait avec l'abbé, qui tirait sa révérence près de deux années et demie avant la fin de son mandat, lequel venait à échéance en juillet 1980.

Dans son autobiographie, Bernard Vinet expliqua autrement le départ de l'abbé Blanchet (*Un bibliothécaire se raconte*, p. 111-113). Vinet fut un proche de l'abbé, son conseiller au développement des collections de 1963 à 1978. L'abbé Blanchet lui aurait confié la raison de son départ : l'annexe secrète du rapport Martin recommandait aux autorités de l'Université de licencier les bibliothécaires non québécois engagés en 1963. Scandalisé de l'apprendre, Joseph-Marie Blanchet aurait démissionné. Quand on lui en parlait, Vinet s'en tenait encore à cette version. Il avait une bonne raison de se rappeler cette conversation, puisque la recommandation, si elle fut véritablement formulée de

cette façon, n'aurait visé que lui à la haute direction, car il était Franco-Ontarien. Le seul autre bibliothécaire étranger était le Hongrois Andras Kirchner, engagé en 1963 au poste de chef de la bibliothèque de médecine.

La grève des professeurs

La tourmente ne sévissait pas uniquement à la bibliothèque. L'Université vécut la grève la plus marquante de son histoire du 7 septembre 1976 au 11 janvier 1977. Le Québec connut une vague de syndicalisation des professeurs d'université dans les années 1970. Le ministère du Travail accrédita en janvier 1975 le Syndicat des professeurs de l'Université Laval (SPUL). Les négociations s'annoncèrent rudes et les partis s'attendirent à un affrontement musclé. Ce fut le cas. Le campus ferma pour la session d'automne, de septembre à décembre. Les cours furent annulés, les services fermés, les employés sommés de rester chez eux. Certains en profitèrent pour partir dans le Sud, d'autres se réjouirent de rester à domicile, d'autres eurent mauvaise conscience d'être payés à ne rien faire et quelques-uns s'inquiétèrent des impacts sur la bibliothèque. L'abbé Joseph-Marie Blanchet se fit du mauvais sang. Il réunissait ses proches collaborateurs dans les salles de réunion d'un hôtel et essayait de planifier la suite. Si la vie s'arrêta sur le campus, le reste du monde continua de tourner. Les abonnements aux périodiques restèrent actifs, tout comme les commandes automatiques pour certaines collections de livres. La documentation continua d'arriver au sous-sol de la bibliothèque. Les caisses s'empilèrent et menacèrent de tout envahir. Il fallut y remédier. En dépit des interdictions, l'abbé Blanchet demanda à des employés de venir en cachette, le soir, pour désengorger le service des acquisitions. Quand il décrochait le téléphone, l'employé entendait son correspondant dire «Blanchet. Venez à la bibliothèque tel jour telle heure», puis la tonalité. Les employés contactés ne répondirent pas tous à cet ordre, mais ceux qui le firent prirent des risques. Car on ne défiait pas l'ardeur syndicale sans péril. Les braves durent éviter les guetteurs en maraude sur le campus, emprunter les corridors souterrains et se glisser dans la bibliothèque par l'entrée du sous-sol. Une fois en lieu sûr, il fallait déballer la documentation, surtout les revues, les classer et faire du débroussaillage. Au retour de la grève, en janvier 1977, c'était 40 000 numéros de périodiques qui attendaient d'être traités.

Le travail fut intense à la bibliothèque de l'hiver 1977 à la fin de l'été 1978. Afin de compenser les mois perdus, l'Université modifia le calendrier universitaire en adoptant des sessions compressées, de manière à ce que la session d'hiver finisse en juillet au lieu de mai. Les bibliothécaires de référence n'eurent aucun répit avec les usagers stressés qui devaient tout accomplir rapidement et n'avaient plus de vacances

estivales ou presque. Les conseillers à la documentation durent mettre les bouchées doubles pour développer les collections, car leur budget n'avait pas été dépensé pendant quatre mois. Le service des acquisitions dut faire les suivis des commandes et traiter les arrivages. Ce lot de documents en attente atterrit sur les bureaux des catalogueurs, qui n'arrivaient plus à suivre. À peine la session d'hiver terminée, les sessions régulières recommencèrent un mois plus tard en septembre. Le campus ne reprit pas son souffle durant une longue période. La bibliothèque traversa la tempête avec brio, en raison notamment de l'informatisation de ses services, qui se montraient d'une efficacité exemplaire.

La formation documentaire

La bibliothèque lavalloise offrait depuis le milieu des années 1960 des visites d'accueil et parfois des formations documentaires dans le cadre de cours. Certains conseillers à la documentation assumèrent des cours entiers de méthodologie. L'offre de formation s'établissait au petit bonheur la chance, selon les occasions et la motivation des employés. Aucun plan d'ensemble n'en assurait la cohérence. La bibliothèque fut l'une des premières, sinon la première, au sein des universités québécoises, à se doter d'un plan ambitieux et systématique de formation documentaire. Le moteur de cette innovation fut le chef de la cartotheque, Yves Tessier, qui se fit l'apôtre de la formation documentaire dans les années 1970. Il croyait qu'une bibliothèque universitaire devait s'intégrer à son milieu en participant aux activités pédagogiques qui sont le cœur d'une université. Il fallait dépasser le simple niveau d'une visite d'accueil et pousser plus loin. Tessier ne détenait pas de formation en pédagogie, mais il fréquentait le Service de pédagogie universitaire (SPU) et les conseillers en pédagogie qui y œuvraient. Il s'intéressait en particulier à l'utilisation des plans de cours, qui n'était pas une pratique uniforme sur le campus à l'époque. Selon lui, les formations documentaires devaient suivre la structure d'un plan de cours, avec des objectifs généraux, des objectifs spécifiques, une description du contenu, des activités d'apprentissage et une méthode d'évaluation. En usant des structures et des mots de la pédagogie, pensait Yves Tessier, la bibliothèque s'insérerait aisément dans les cadres des unités pédagogiques et s'imposerait comme un partenaire incontournable. En situant la formation documentaire comme un outil pédagogique, la bibliothèque se construirait un Cheval de Troie pour se répandre dans le réseau universitaire du campus. À l'intérieur de ce cheval attendraient les conseillers à la documentation, qui prendraient ensuite contact avec les facultés grâce à leurs compétences disciplinaires et bibliothéconomiques. La formation documentaire se rattacha d'abord à divers cours, selon l'ouverture d'esprit

des professeurs. Elle s'arrima ensuite aux cours de méthodologie quand ceux-ci devinrent à la mode. Le conseiller à la documentation se contentait parfois de se présenter et de résumer les services de la bibliothèque. Il obtenait parfois plusieurs heures de formation avec les étudiants à la bibliothèque, alliant des exposés théoriques à des exercices pratiques.

Un groupe de travail rassemblant des employés de la bibliothèque et du Service de pédagogie universitaire donna en 1974 la première impulsion à une formation documentaire plus systématique. Les visites d'accueil et les séances d'initiation aux ressources de base d'un domaine furent davantage mises de l'avant. L'aventure ne commença pour de vrai qu'à la publication de plusieurs textes fondateurs d'Yves Tessier portant sur la formation documentaire :

- « Apprendre à s'informer: les fondements et les objectifs d'une politique de formation documentaire en milieu universitaire » (1977)
- *Programme général de formation documentaire, phase 1: programme d'initiation à la bibliothèque* (1977)
- *Une approche pédagogique renouvelée de la documentation: la formation documentaire: une expérience innovatrice à la bibliothèque de l'Université Laval* (1977)
- « La formation documentaire et l'apprentissage: vers une stratégie efficace d'implantation » (1978)

La direction de la bibliothèque fut enchantée par ce projet pédagogique et adopta les recommandations du Comité de formation documentaire en 1977. La première phase du programme proposé par Yves Tessier fut implantée. Elle visait à uniformiser les visites d'accueil et l'initiation à la recherche en bibliothèque. Ces activités s'adressaient aux nouveaux étudiants pour leur apprendre le fonctionnement de base de la bibliothèque. Le second niveau fut implanté à l'automne 1978 et concernait les étudiants qui en étaient à leur deuxième ou troisième trimestre, pour les initier aux outils spécifiques à leurs disciplines. La bibliothèque promut vigoureusement sa nouvelle offre de service, demandant aux directeurs de programme d'inviter les professeurs à inscrire la bibliothèque dans leur plan de cours. Ce fut un succès: 220 groupes de nouveaux étudiants se présentèrent pour suivre des formations, alors qu'il y en avait eu 125 l'année précédente. En 1978, les conseillers à la documentation virent une tâche s'ajouter à leur fonction, à savoir un programme de formation documentaire dont la mise en application complète devait être atteinte au plus tard en 1982. La version complète prévoyait quatre étapes: la visite d'accueil, la séance d'initiation à la recherche en bibliothèque, le séminaire consacré à des besoins précis en recherche d'information, et le séminaire axé sur la méthodologie de la recherche et le repérage

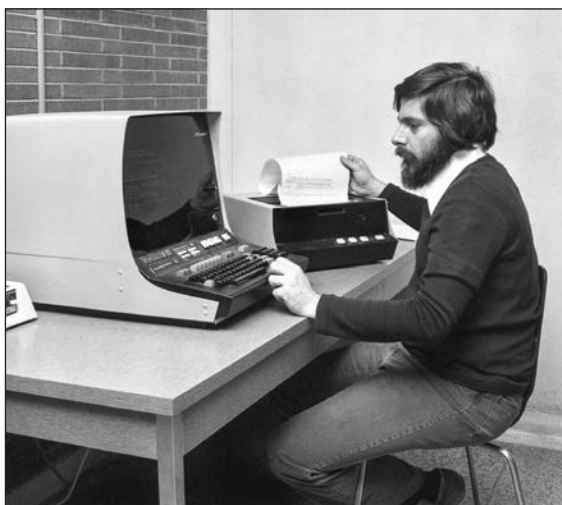
systématique de l'information. Les deux dernières ne furent jamais systématisées, car les besoins variaient beaucoup d'une discipline à l'autre. Les conseillers de la bibliothèque scientifique furent parmi les premiers à s'y lancer en 1979, avec un succès remarquable, particulièrement en agriculture et alimentation. Cette structure à plusieurs niveaux s'applique encore en 2017 pour une large mesure. Les principes qui la gouvernent sont sains et adaptés au milieu universitaire.

La télé référence

Les bibliothécaires se lancèrent en 1974 dans l'exploitation des bases de données. La technologie permettait non seulement d'informatiser les bibliographies imprimées, mais de les consulter à distance en temps réel. Ces banques d'informations n'avaient à l'époque rien de convivial. Les bibliothécaires suivaient des formations spécifiques pour utiliser les banques de données et faisaient les recherches pour les usagers. Un néophyte n'aurait su les utiliser par lui-même. Les bases facturaient en outre à l'utilisation. La bibliothèque payait la recherche, mais aussi la communication, car les systèmes se connectaient les uns aux autres par des appels téléphoniques interurbains. Gilles Deschâtelets et Claude Bonnelly s'investirent dans la télé référence. Ils produisirent un volumineux manuel d'initiation et montèrent des formations pour leurs collègues. Les premières bases disponibles furent CANSIM, MEDLINE, RESORS, MODUL-DEPLOI, QUICK-LAW et ERIC, qui couvraient la sociologie, la médecine, la télédétection, la jurimétrie, le droit et l'éducation. On pouvait obtenir en moins

d'une heure ce qui aurait pris des semaines et des mois à repérer avec les outils imprimés. La bibliothèque s'inscrivit dès le début dans ce qui devint l'avenir de la recherche documentaire. Elle s'abonna à 78 banques en 1975, à 101 en 1977, à 160 en 1978, à 246 en 1980, à 394 en 1982 et à plus de 500 banques en 1987. Elle participa aussi en 1974 au projet CAN/OLE (*Canadian on-line enquiry*), qui était une banque de données mise sur pied par l'Institut canadien de l'information scientifique et technique (ICIST). La bibliothèque scientifique, au Pavillon Vachon, possédait un écran-terminal qui permettait de se connecter par téléphone avec le serveur du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) à Ottawa. Le terminal était relié à une imprimante, mais pour le tirage de plus de 30 références bibliographiques, il valait mieux que le centre à Ottawa les imprime et les envoie le lendemain par la poste. Le projet CAN/OLE

P309 N/00112 négatif #1974-678
■ William Bertram Edwards



Gilles Deschâtelets interrogeant CAN/OLE en 1974

permet de chercher parmi les 800 000 références tirées de plusieurs bases dont COMPENDEX et INSPEC, en sciences et génies.

La télé référence devint l'un des services les plus populaires de la bibliothèque. Elle fit l'objet d'une vaste campagne publicitaire à l'automne 1975, avec l'envoi aux professeurs et aux étudiants de 2^e et 3^e cycles d'une brochure d'information et l'impression de 5 000 feuillets promotionnels. Chacune des deux bibliothèques reçut un terminal réservé à la télé référence. Les bases ERIC et PSYCHOLOGICAL ABSTRACTS connurent le plus grand succès. Les bibliothécaires subirent le contre-coup de cet engouement. La télé référence exigeait une rencontre préalable entre le chercheur et le bibliothécaire pour préciser le sujet, le structurer et le traduire en descripteurs. Les utilisateurs défrayèrent volontiers une partie du coût que demandait ce service. Par comparaison avec la diffusion sélective de l'information, mise en place en 1969, la télé référence donnait un accès plus direct à un plus grand nombre de banques et à un prix plus modique. Plusieurs chercheurs résilièrent leurs abonnements à la diffusion sélective pour traiter avec les bibliothécaires, qui opéraient directement avec les banques pour des requêtes sans cesse différentes. Les dossiers ouverts pour la diffusion sélective passèrent de 140 profils-usagers en 1974 à 112 en 1976.

Le télécatalogage

La nouvelle division du catalogage connut une période de bouleversements à partir de 1974, quand elle participa à un projet de télécatalogage. L'avenir résidait dans la collaboration interuniversitaire. Pourquoi cataloguer les livres chacun de son côté quand une bibliothèque avait déjà fait le travail? Puisqu'aucune institution au Québec n'avait le temps, ni l'argent, ni l'expertise pour démarrer un réseau de télécatalogage à partir de rien, les bibliothèques se greffèrent à un réseau existant. La bibliothèque lavalloise fut la première au Québec à se connecter au réseau hébergé par l'Université de Toronto. Cette université aidait depuis 1962 les nouvelles universités ontariennes à organiser leurs bibliothèques. Le gouvernement ontarien s'attendait à ce qu'elle partageât aussi les bienfaits de l'automatisation avec le reste des bibliothèques. À partir de 1970, l'Université de Toronto commença à fournir des services aux bibliothèques ontariennes, tels que la production de fiches de catalogue, la diffusion sélective de l'information et la dérivation de notices catalographiques en se connectant à distance à ses serveurs. Les services externes devinrent une priorité pour l'Université de Toronto, qui restructura en 1971 le département de l'automatisation relevant de leur bibliothèque. Elle en fit une compagnie commerciale baptisée UTLAS (University

of Toronto library automation systems). La bibliothèque centrale de l'Université de Toronto devint un client d'UTLAS, comme les autres bibliothèques ontariennes. La structure était en place pour tenter un projet de télécatalogage collectif auquel le Québec pourrait se joindre. Le réseau de partenaires reçut le nom d'UNICAT/TÉLÉCAT (Union catalog/télécatalogage). Les huit premières institutions qui participèrent au projet pilote de télécatalogage furent les universités Brock, Guelph, Laval, McGill, McMaster, Toronto, Western Ontario et York. En 1975, le projet impliquait en plus l'Université de Montréal, l'Université de Sherbrooke et la Bibliothèque nationale du Québec. En 1978, 21 bibliothèques du Québec et de l'Ontario participaient à ce réseau de catalogage collaboratif.

Le système opérait en anglais et en français. Chacune des institutions participantes continuait de faire son catalogage, mais elles étaient reliées à une banque de données centrales, qui hébergeait les dossiers. Lors du catalogage d'un livre, le catalogueur vérifiait dans la banque centrale si une notice était déjà disponible. Dans l'affirmative, il suffisait d'adapter la notice à ses besoins, le plus souvent en traduisant une notice produite en anglais. Dans la négative, il fallait créer la notice bibliographique et la verser à distance dans la banque de données. Chaque institution avait son propre fichier catalogue, qu'elle pouvait nourrir à partir des notices contenues dans les fichiers des autres bibliothèques. Rosaire Caron chapeauta le télécatalogage à la bibliothèque de l'Université Laval. Ingrid Parent joua un rôle clef en tant que bibliothécaire-analyste au service de catalogage, une fonction qui était rare à l'époque. Elle travailla à l'implantation et au fonctionnement du système de télécatalogage, intervenant fréquemment dans les relations entre la bibliothèque et le réseau UNICAT/TELECAT. Au début, les employés ne travaillèrent pas sur les terminaux. Ils remplissaient des fiches et les personnes désignées transféraient les informations dans le système en utilisant les terminaux. Le personnel n'avait simplement pas les compétences requises pour que n'importe qui utilise la nouvelle technologie. Le télécatalogage donna l'occasion à la bibliothèque de faire ses premiers pas avec le format MARC, une codification des informations aux règles complexes et exigeant une expertise. Les responsables lavallois du projet reçurent d'épais manuels décrivant le MARC et durent se débrouiller afin de comprendre de quoi il en retournait. Le changement de paradigme bouscula la division du catalogage, car il fallut intégrer les terminaux dans la chaîne de travail, apprivoiser le MARC, se plier à un codage numérique, collaborer avec des interlocuteurs unilingues anglais et réécrire les procédures et les politiques. Certains employés ne comprirent pas les raisons de ce branle-bas et résistèrent aux changements. Peu d'entre eux étaient parfaitement bilingues. La productivité connut une forte baisse

les premières années, car il fallut apprendre en le faisant. Les bouleversements furent colossaux, mais les profits à long terme furent très tangibles. La codification de l'information et l'adoption de normes bibliographiques internationales permirent d'exploiter systématiquement les données inscrites au catalogue. On put aisément produire des listes sur mesure, en déterminant les informations à extraire des notices. Le projet fut un tel succès que la bibliothèque fit tout son catalogage par télécatalogage dès 1975.

Le réseau UNICAT/TÉLÉCAT battit de l'aile en 1979, en raison de sa taille, des coûts, du service offert par UTLAS et de certaines institutions qui souhaitèrent se retirer. La compagnie UTLAS fut un élément majeur dans les déboires de TÉLÉCAT. UTLAS ayant modifié unilatéralement la structure des fichiers et la tarification, les représentants du réseau suspendirent les paiements à UTLAS et lancèrent des négociations. Les partis n'arrivant pas à s'entendre, UTLAS commença à traiter directement avec les universités en contournant le réseau. Puisque les coûts d'abonnement au réseau n'étaient pas négligeables, certaines institutions exprimèrent le souhait de se retirer du partenariat. Elles feraient des économies, croyaient-elles, en retrouvant leur autonomie. Un groupe de travail d'UNICAT/TÉLÉCAT étudia donc quel système pouvait remplacer adéquatement UTLAS. Ils considérèrent le système DOBIS (*Dortmund Bibliothekssystem*), qu'ils rejetèrent parce qu'il n'offrait pas une vraie coopération en réseau, n'était pas bilingue et aurait demandé de revoir en profondeur les opérations techniques. Le produit des Universités du Québec, BADADUQ, ne pouvait non plus satisfaire les besoins du réseau, car il n'avait pas encore migré vers le format MARC et n'était pas compatible avec les systèmes en place dans les autres universités. Il n'y avait d'autre choix que de rester avec UTLAS. Le réseau UNICAT/TÉLÉCAT fut démantelé le 30 juin 1980 et remplacé par RIBLIN (Réseau informatique des bibliothèques/library information network). Le nouveau réseau compta moins de membres et se composa surtout d'institutions québécoises. Outre des bibliothèques du Québec, seules l'Université d'Ottawa et l'Université Laurentienne à Sudbury s'y joignirent.

Le Répertoire de vedettes-matière

La décennie 1970 s'annonça comme l'ère de la collaboration. Les bibliothécaires entrevirent les bénéfices que les technologies de la communication informatique apporteraient en permettant aux bibliothèques de travailler en réseau. *Le Répertoire de vedettes-matière* n'y échappa nullement. En divers congrès et conférences, des employés de la bibliothèque lancèrent l'idée de faire du *Répertoire* une norme nationale.

La bibliothèque de l'Université discuta avec la Bibliothèque nationale du Canada (BNC) durant quatre années, pour finalement signer une entente en 1974, qui faisait du *Répertoire* une norme nationale pour l'indexation matière en français. Aussi flatteuse fût-elle, cette reconnaissance vint toutefois avec des exigences de qualité accrues. Le *Répertoire* entreprit de faire du ménage dans son contenu et se limita aux *Library of Congress Subject Headings*, dont il dérivait à l'origine. Les vedettes provenant d'autres répertoires moins connus et plus spécialisés furent mises de côté et ne seraient de nouveau utilisées qu'à partir de 1994, quand le *Répertoire* obtiendrait l'autorisation de la National Library of Medicine et du Getty Research Institute de puiser dans les *Medical Subject Headings* (MeSH) et dans l'*Art and Architectural Thesaurus* (AAT).

Il fallut en outre faire du *Répertoire* une section distincte du catalogage en avril 1975. Avant que le *Répertoire* devienne une norme, tous les catalogueurs participaient à l'élaboration des vedettes-matière. Cette tâche s'intégrait au processus du catalogage d'un document. Avec la quantité sans cesse croissante de documents à cataloguer et l'ampleur que prenait le *Répertoire*, les deux tâches ne purent plus coexister. L'équipe du catalogage s'occuperait de produire les notices bibliographiques et d'assigner des vedettes-matière aux documents, alors que l'équipe du *Répertoire* développerait et tiendrait à jour le thésaurus des vedettes-matière. Le partage des tâches assurerait au *Répertoire* l'expertise nécessaire pour en faire une norme de grande qualité. L'équipe fut modeste au début, comptant un chef en Michel Fournier, et deux employés avec Michel Dagenais et Adrien Morin.

La bibliothèque obtint une visibilité internationale grâce au *Répertoire*. Les pays francophones, dont la France, s'y intéressèrent. Les bibliothèques françaises suivaient les règles de l'Association française de normalisation (AFNOR) pour le choix et la présentation des sujets qu'elles assignaient aux volumes. À défaut d'une liste de vedettes-matière nationale, elles utilisaient *Biblio*, une liste publiée par la maison Hachette à partir de 1954. Celle-ci ne convenait pas à des bibliothèques universitaires, car elle était conçue pour les besoins de Hachette et pour des livres grand public. En 1971, quand *Biblio* connut sa dernière édition, les bibliothèques françaises cherchèrent un autre thésaurus. Le *Répertoire* les attirait particulièrement. Ce besoin coïncida avec un autre événement important en France, la fondation du Centre culturel Georges Pompidou, qui devait inclure une immense Bibliothèque publique d'information (BPI). La bibliothèque fut inaugurée le 31 janvier 1977, mais les préparatifs commencèrent bien avant, dès 1971. La BPI écrivit en 1974 au directeur de la bibliothèque de l'Université Laval, l'abbé Joseph-Marie Blanchet, demandant l'autorisation d'utiliser le *Répertoire* et requérant de l'aide pour sa mise en place. Deux stagiaires

français vinrent à Québec apprendre l'indexation au moyen du *Répertoire*. En mai et juin 1975, un employé de la bibliothèque partit à Paris pour aider les collègues français, qui éprouvaient des difficultés à implanter le *Répertoire*. Une collaboration étroite s'installa entre les deux institutions pour l'utilisation et la bonification du *Répertoire*. La Bibliothèque publique d'information décida à partir de 1976 de publier ses propres listes, une pour les noms communs et une autre pour les noms propres. Les vedettes de noms communs dérivèrent du *Répertoire*, alors que les vedettes de noms propres étaient une création de la BPI. Cette dernière gagna en autonomie et ne suivit plus strictement le *Répertoire*. La bibliothèque lavalloise se méfia de ces développements, car d'autres bibliothèques françaises demandèrent la permission d'utiliser les listes de la BPI. Laval pourrait perdre le contrôle sur le développement, la distribution et l'exploitation du *Répertoire* dans sa version européenne. Au fil des ans, les liens se relâchèrent entre les deux bibliothèques, qui ne surent plus exactement ce que leur partenaire faisait du *Répertoire*.

Le partenariat avec les bibliothèques nationales prit un nouveau tournant en 1976. La Bibliothèque nationale du Québec (BNQ) adopta le *Répertoire* pour son catalogue et pour sa *Bibliographie du Québec*. La Bibliothèque nationale du Canada commença à verser une cotisation substantielle pour soutenir le développement et le maintien du *Répertoire*. Elle offrit en outre un support technique à Laval. À la suite d'une entente, la bibliothèque de l'Université conserva la responsabilité de son *Répertoire*, mais BNC s'occupa de saisir les données et de publier la version imprimée du *Répertoire*. Les employés du *Répertoire* envoyaient des bordereaux à Ottawa, où se faisait la compilation des données informatiques. Une raison bien simple présida à cette concession de la part de la bibliothèque de l'Université Laval. L'automatisation du *Répertoire* ne s'était pas faite selon les normes du format MARC. Or la bibliothèque ne souhaitait pas opérer elle-même la conversion des données. Elle confia donc cette tâche à la Bibliothèque nationale du Canada, qui possédait l'équipement nécessaire. Laval fit cependant un test avec UTLAS, qui lui servait déjà pour le télécatalogage, en faisant la saisie en temps réel de 2 000 vedettes-matière en décembre 1977. La Bibliothèque nationale du Canada n'offrait qu'un service différé, où il fallait envoyer les bordereaux pour la saisie de données, alors qu'UTLAS permettait de saisir directement les informations dans le système. UTLAS s'avéra bien plus flexible et prometteur. La bibliothèque discuta avec ses partenaires des avantages et des inconvénients de migrer vers UTLAS. Les frais exigés par UTLAS constituèrent le plus gros obstacle, car le *Répertoire* aurait coûté neuf fois plus cher avec l'Université de Toronto qu'avec la Bibliothèque nationale du Canada. L'Université Laval ne pouvait assumer

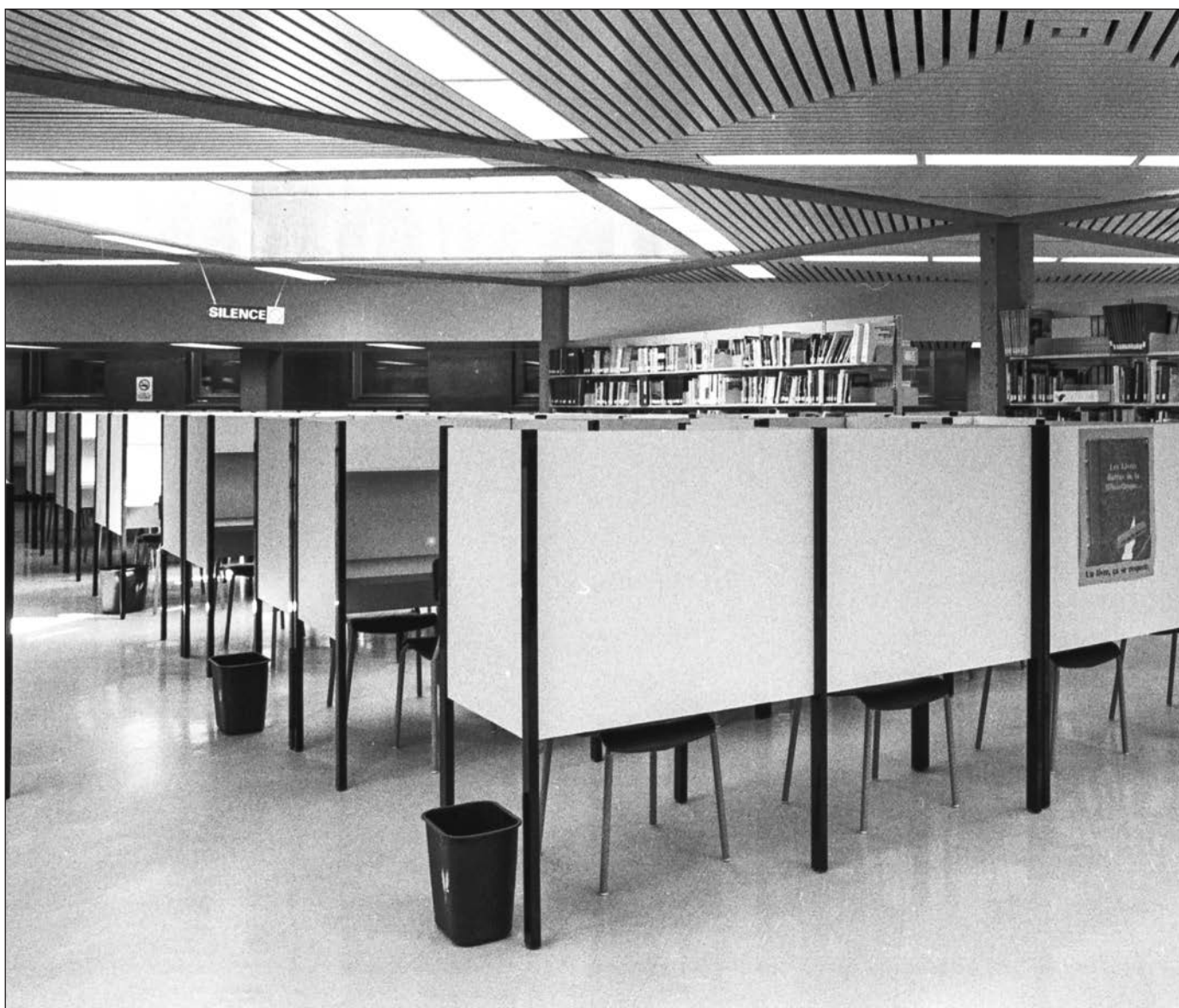
seule une telle hausse de coût. Des tractations eurent lieu sur le financement du *Répertoire* afin de permettre la transition vers UTLAS. Les discussions s'étirèrent sur plusieurs mois et ne menèrent à rien. La bibliothèque signa tout de même avec UTLAS en février 1979 et y versa ses vedettes-matière durant l'année. Elle ne rompit les liens avec UTLAS qu'en 1993, quand son nouveau système informatique de gestion de bibliothèque lui permit de gérer le *Répertoire* chez elle. La mise en ligne et la consultation du répertoire par les abonnés se firent cependant sur le site web de Bibliothèque et archives Canada (BAC), par suite d'une entente entre les deux institutions.

Conclusion

La bibliothèque franchit une étape déterminante dans sa structure lors de l'unification des bibliothèques en deux entités, l'une au Pavillon Vachon, l'autre au Pavillon de la bibliothèque. La décision relevait de l'autorité du Conseil de l'Université, mais correspondait aux désirs de la direction de la bibliothèque depuis 1966. La colère des facultés fut aussi vive que leurs exigences furent péremptoires. La bibliothèque essuya des attaques sur tous les fronts et ne put satisfaire tant de demandes souvent contradictoires ou irréalistes. L'Université eut beau confier à divers comités la mission de rétablir la vérité sur la bibliothèque et de proposer un plan de sortie de crise, nul n'y parvint. Les solutions proposées rencontraient sans cesse une opposition farouche d'un côté ou de l'autre. La question fut remise à plus tard et des solutions temporaires furent adoptées, presque au mécontentement général des intervenants. Malgré l'atmosphère de travail morose, les employés de la bibliothèque firent de grandes avancées dans les divers services et divisions. Ils embrassèrent l'informatique documentaire et adoptèrent avec enthousiasme les technologies permettant de relier à distance les ordinateurs. Ces nouveaux outils décuplèrent les possibilités de recherches documentaires. La bibliothèque s'inscrit dans un mouvement qui ne ferait que croître en vigueur.

Regagner la confiance

■ (1978-1988)



U540 89-442 négatif #5 ■ Louise Leblanc

Bibliothèque de premier cycle à la Bibliothèque des sciences au Pavillon Vachon

Les relations entre le campus et la bibliothèque n'étaient pas au beau fixe depuis plusieurs années. La crise provoquée par l'unification des bibliothèques ne connut aucune résolution satisfaisante. Les plaies restaient vives. Le départ du directeur de la bibliothèque, l'abbé Joseph-Marie Blanchet, donna l'occasion à l'Université et à la bibliothèque de repartir sur de nouvelles bases. Les malheurs passés resteraient associés à l'ancienne direction, alors que la nouvelle offrirait l'espoir de jours meilleurs.

Le directeur de la bibliothèque

La nomination du nouveau directeur ne se fit pas dans le calme et la sérénité, même si le comité de sélection vota à l'unanimité en faveur de Céline R. Cartier, qui était chef de la bibliothèque générale depuis 1977. Ayant auparavant travaillé à l'Université du Québec à Montréal, elle avait déménagé à Québec parce que son mari, Georges Cartier, occupait depuis peu un poste dans la capitale et que le couple en avait assez de faire la navette entre Montréal et Québec. Céline Cartier détenait un diplôme supérieur d'enseignement, des certificats d'études supérieures en littérature et

linguistique françaises et anglaises, un diplôme de bibliothécaire-documentaliste, une maîtrise en administration publique et une maîtrise en bibliothéconomie. Elle ne pensait pas obtenir le poste à la bibliothèque générale, puisqu'un grand nombre de bibliothécaires qualifiés y œuvraient et devaient, pensait-elle, lorgner cette position. Elle ignorait que les bibliothécaires lavallois manifaient peu de goût pour les postes de direction. Elle obtint sans difficulté la responsabilité de la bibliothèque générale. Elle s'y distingua par sa compétence et surtout par son caractère déterminé. Céline Cartier se rappelle avoir traité directement avec le Service de l'audiovisuel de l'Université, sans passer par l'entremise de l'abbé Blanchet. Ce dernier lui téléphona pour la sommer de monter à son bureau. Il demanda sa démission parce qu'elle n'avait pas respecté la structure hiérarchique. Elle lui expliqua qu'elle respectait au plus haut point la hiérarchie, mais que son rôle était aussi de décharger l'abbé des matières qui ne requéraient pas son autorité. Si l'abbé désirait qu'elle l'appelle pour tout, elle le ferait. Elle ressortit du bureau du directeur sans avoir perdu son emploi.

U540 79-246 négatif #14 ■ Jean-Michel Fauquet



Céline Cartier en 1978

Céline Cartier ne croyait pas non plus à ses chances quand elle postula pour le poste de directeur de la bibliothèque de l'Université Laval. Elle venait d'arriver à la bibliothèque et d'autres membres de la haute direction postuleraient aussi. Ce fut pourtant elle que choisit le comité de sélection. Encore fallait-il que le choix fût entériné par le Conseil universitaire. Des employés de la bibliothèque eurent vent de la recommandation unanime du comité de sélection et tentèrent d'influencer le Conseil universitaire en moussant la candidature de Paul Tessier, un ancien employé du Centre de documentation. Certains racontaient que Georges Cartier, alors cadre au ministère des Affaires culturelles à Québec, arpentait les couloirs du Service du personnel de l'Université et jouait de son influence politique pour que sa femme obtienne le poste. Fondées ou non, ces rumeurs et contestations troublèrent des doyens qui siégeaient au Conseil universitaire. La recommandation du comité de sélection tarda à être entérinée. L'affaire filtra dans les médias du campus. Un conseiller à la documentation, Alain Bourque, publia une lettre dans laquelle il demandait au Conseil de respecter la décision du comité de sélection et de ne pas se laisser troubler par les cabales qui se menaient à la bibliothèque (*Au fil des événements* vol. 13, n° 32, 1978, p. 4). Le Conseil universitaire finit par nommer Céline Cartier à la tête de la bibliothèque de l'Université Laval le 13 juin 1978. La bibliothèque eut pour la première fois de son existence une femme à sa direction, une laïque de surcroît. Elle fut la première femme sur le campus à obtenir un poste de haute direction. Il fallut attendre avril 1985 pour qu'une femme devînt enfin doyenne, quand Thérèse Rousseau-Houle prit la tête de la Faculté de droit.

On n'aurait pu imaginer plus grand contraste entre l'abbé Blanchet et Céline Cartier. Si l'Université souhaitait un changement de ton, elle avait misé sur la bonne candidate. L'abbé était grand, timide et froid, alors que Céline Cartier était petite, extravertie et colérique. Pourvue d'une forte personnalité et d'idées bien arrêtées, elle forçait quand même le trait, a-t-elle avoué en entrevue, afin de se tailler une place dans un monde d'hommes. Elle aimait la bataille et les dossiers qui avançaient rondement. Elle ne laissa personne indifférent et les jugements à son endroit allèrent d'un extrême à l'autre. On l'adora ou la détesta. Ses compétences furent rarement mises en doute, mais la manière dont elle pouvait rabrouer ses collègues et employés lui aliéna plusieurs individus. Elle nous a confié se rappeler encore ses rapports tumultueux avec l'abbé Fernand Gingras, administrateur-trésorier de l'Université. Celui-ci était un grand ami de l'abbé Blanchet, qu'il soutenait dans les dossiers de la bibliothèque. Il changea d'attitude avec la nouvelle directrice. Chaque fois qu'il la rencontrait, il se plaignait sans fin de la bibliothèque, qu'il trouvait toujours vide quand il la visitait

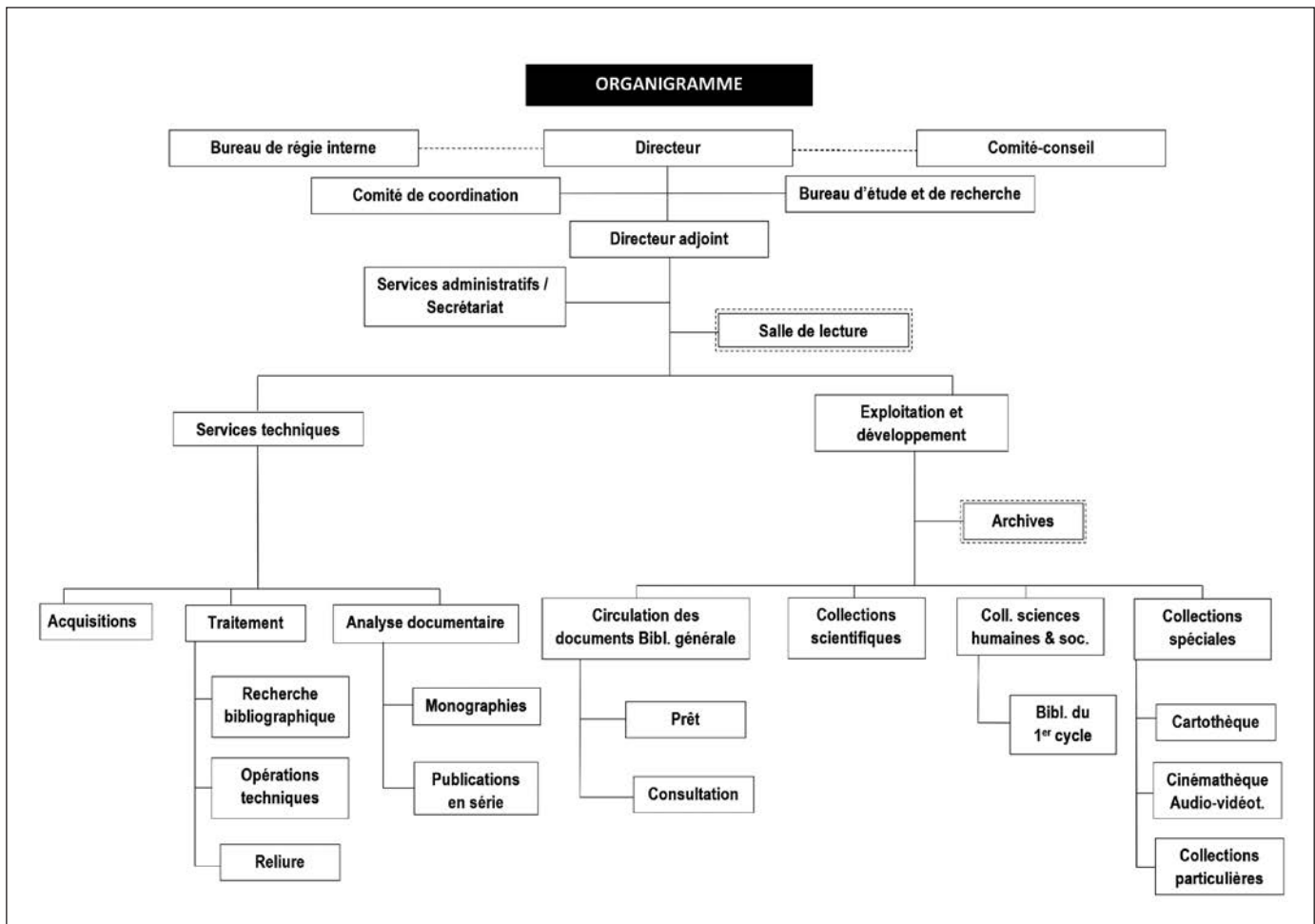
et qui coûtait une fortune à l'Université. Cartier se plaisait à le malmener en lui répliquant que l'Université déboursait des fortunes pour entretenir et chauffer une grande salle de concert qui ne servait presque jamais. L'abbé Gingras avait certes la réputation d'être près de ses sous et de ne pas être d'un abord facile, mais ses contacts avec Céline Cartier risquaient souvent de tourner à la brouille définitive. Lors d'une réunion en tête-à-tête, l'abbé Gingras ne put supporter davantage la contradiction et se leva pour quitter la pièce. Cartier l'apostropha en lui disant que s'il ne revenait pas s'asseoir, ils ne se parleraient plus jamais. L'abbé réintégra son siège et les deux belligérants résolurent leur différend. Lorsqu'il quitta le service de l'Université, l'abbé Fernand Gingras avoua à Céline Cartier que personne d'autre ne lui avait parlé de cette façon de toute sa carrière, mais qu'ils avaient malgré tout réussi à accomplir des choses importantes.

L'administration

Céline Cartier fut le premier directeur de la bibliothèque ayant un diplôme en administration. L'un de ses premiers chantiers consista à redessiner l'organigramme. Il fut revu en septembre 1978 et implanté intégralement le 17 septembre 1979. Une vaste consultation avait eu lieu l'année précédente durant laquelle le personnel avait soumis ses réflexions sur la meilleure structure que pouvait adopter la bibliothèque. Les chefs de division et de section se prononcèrent, comme aussi quelques professionnels, tels Gilles Paradis, Yves Tessier et Céline Cartier, quand elle dirigeait la bibliothèque générale. Cartier reprit ces éléments, auxquels s'ajoutèrent les recommandations du rapport Martin, qui conseillait d'instaurer une délégation du pouvoir, et celles du comité de sélection du directeur, qui se prononça sur le style de gestion que devait privilégier le futur directeur. Elle considéra les meilleurs principes de gestion et de relations humaines, la mission de la bibliothèque, et la situation géographique des services. Elle en conclut qu'il fallait décentraliser l'administration de la bibliothèque et implanter une structure bipartite, où il y aurait d'un côté les services techniques (acquisition, traitement, analyse documentaire) et de l'autre l'exploitation et le développement (circulation, collections scientifiques, collections en sciences humaines et sociales, collections spéciales). Les paliers hiérarchiques atteignirent cinq niveaux : directeur, directeur adjoint, directeurs de secteur, chefs de division et chefs de section. Le poste de directeur adjoint fut créé à la demande de l'Université, qui l'imposa à tous les services du campus. Marcel Hudon postula pour ce poste et l'obtint. Il ne l'occupa que peu de temps, car il demanda sa mutation à un emploi moins stressant : il finit sa carrière à la section des livres rares. N'ayant pas posé sa

candidature lors du premier affichage du poste, Claude Bonnelly tenta sa chance lors du second et sortit gagnant. Le comité de sélection le nomma à titre intérimaire, car il n'avait pas le nombre d'années d'expérience en gestion requis par la description de la fonction. Après une année d'intérim, Bonnelly obtint le poste régulier et joua le rôle de directeur adjoint pendant 10 années, tout au long du règne de Céline Cartier.

La réorganisation administrative résolut les plaintes émises par les employés qu'avait rapportées le rapport Martin. Ceux-ci se plaignaient de la centralisation du pouvoir dans les mains de la haute direction, sans délégation des responsabilités. L'ajout de paliers hiérarchiques permit aux gestionnaires de vraiment administrer



Organigramme, septembre 1978, dans *Rapport du conservateur pour l'année 1978-1979*, p. 75.

leur secteur. Céline Cartier entendait bien que les directeurs et les chefs assumassent leurs responsabilités et manifestassent des compétences en gestion. Les administrateurs qui rêvaient d'une autonomie accrue l'obtinrent, mais durent essayer les colères de la directrice quand elle les trouvait mous et incompetents. Les employés se plaignaient aussi, selon le rapport Martin, des anciens bibliothécaires qui avaient trop d'influence dans l'organisation. Ces remarques visaient Bernard Vinet et Jean-Marie Scantland, deux conseillers du directeur Blanchet. Ceux-ci obtinrent des postes de direction subalternes, le premier comme directeur du secteur de l'exploitation et du développement, l'autre comme chef de la division des collections spéciales. Vinet descendit de deux paliers hiérarchiques, Scantland de trois. Ils eurent du mal à accepter cette redistribution des postes, car ils croyaient que l'un d'eux succéderait à Blanchet. Ils avaient, croyaient-ils, l'expérience et l'ancienneté pour occuper le poste de directeur. Mais dans le contexte où les employés, et peut-être aussi les autorités de l'Université, désiraient rompre avec le passé, cette attente était irréaliste.

L'arrivée de Céline Cartier, diplômée en administration publique, coïncida avec l'opération Plan directeur de l'Université. Les autorités universitaires demandèrent aux services du campus de produire un plan directeur triennal. Cartier adorait ce genre de projet et se lança avec son équipe dans la rédaction du premier plan de gestion et de planification jamais produit à la bibliothèque. Alors que les autres unités laissèrent traîner l'opération, la bibliothèque fut la première à déposer son *Plan directeur triennal 1979-1982*. Le secrétaire général, Paul-André Laberge, souligna l'excellence du plan de la bibliothèque, qui suivait très strictement le guide fourni aux unités administratives (*Analyse du plan directeur triennal (1979-1982) de la Bibliothèque*). Le plan triennal s'étendait sur 200 pages et avait nécessité la collaboration de 35 employés. Il introduisait la notion de «programme». Les tâches des conseillers à la documentation consistaient en trois programmes : le développement des collections, la formation documentaire et la communication de l'information (la référence). Les archives répartissaient leurs activités dans deux programmes : la gestion des documents administratifs et la gestion des archives. La direction opérait dans deux programmes : la direction générale et le soutien administratif. L'introduction de ce nouveau mode de gestion s'avéra difficile, car personne ne semblait avoir la même définition de ce qu'était une gestion par programme. Un comité *ad hoc* fit des recommandations sur les programmes et déposa un rapport en décembre 1979 (*Comité ad hoc sur les programmes : rapport du comité*). Les membres du comité recommandèrent que la bibliothèque répartît différemment les tâches entre les secteurs, rémunérât mieux les responsables de programmes et déterminât si l'implantation des

programmes se ferait de manière superficielle ou approfondie. Ces difficultés reflétaient une réalité toute simple : la majorité des gestionnaires de la bibliothèque n'avait aucune formation en administration. Bibliothécaires compétents, ils avaient appris la gestion de manière empirique, en occupant des postes de direction. Céline Cartier fit de son mieux pour les aider, allant même jusqu'à faire des exposés aux membres du Bureau de régie interne (BRI) de la bibliothèque, notamment sur la direction participative par objectifs.

Le *Plan directeur triennal 1979-1982* mit en évidence le fait que la bibliothèque n'avait jamais reçu de mandat officiel de la part des autorités universitaires. Le plan énonça le mandat provisoire suivant : « La Bibliothèque a comme mandat de fournir efficacement l'information enregistrée sous toutes ses formes pour répondre aux besoins des clientèles desservies pour des fins d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et de perfectionnement. » (p. 6) En étudiant les plans triennaux déposés par les services de l'Université, le Conseil exécutif prit conscience que la majorité d'entre eux n'avait jamais reçu de mandat. Le cas de la bibliothèque fut discuté à la séance du 28 avril 1980, où le Conseil exécutif approuva un mandat pour la bibliothèque. Il s'énonçait comme suit :

Service auxiliaire de l'enseignement et de la recherche, sous la juridiction du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, la Bibliothèque a pour mandat de fournir efficacement l'information enregistrée dont elle dispose, sous toutes ses formes, pour répondre dans la mesure des ressources disponibles aux besoins d'apprentissage, d'enseignement, de recherche et de perfectionnement des clientèles identifiées dans les règlements généraux de la Bibliothèque, approuvés par le Conseil de l'Université.

Plus spécifiquement, la Bibliothèque doit voir :

À la diffusion et à l'exploitation efficaces des ressources documentaires, sous quelque forme que ce soit ;

- À développer les ressources documentaires en tenant compte des programmes d'enseignement et de recherche actuels ou prévisibles, des recommandations des comités d'utilisateurs de chaque faculté, ainsi que des orientations et des plans directeurs de l'Université ;
- Au traitement matériel et intellectuel des ressources documentaires, afin de maximiser, pour les usagers, l'accès bibliographique, physique et intellectuel à l'information ;

- À la formation documentaire des clientèles desservies, en concertation avec les unités pédagogiques, pour une utilisation maximum des instruments de recherche documentaire ;
- À la gestion adéquate des ressources humaines, matérielles et financières impliquées dans la réalisation de son mandat.
- Par sa division des archives, la Bibliothèque doit :
- En collaboration avec le Secrétaire général, mettre en place les systèmes relatifs à la gestion des documents administratifs, en tenant compte des politiques approuvées ;
- Acquérir, organiser, diffuser et exploiter les documents d'archives utiles à l'enseignement et à la recherche.

Céline Cartier instaura à la bibliothèque des structures administratives modernes et s'efforça de planifier à moyen terme les activités de ce service. Durant ses 10 années à la tête de la bibliothèque de l'Université Laval, elle déposa trois plans directeurs. Cette pratique continua après son départ.

Le Pavillon Jean-Charles-Bonenfant

Jean-Charles Bonenfant naquit à Saint-Jean, Île d'Orléans, en 1912. Étudiant en droit, lettres et philosophie à l'Université Laval, il fut admis au Barreau en 1935. Il occupa plusieurs emplois, dont journaliste, secrétaire du premier ministre du Québec Maurice Duplessis, assistant-bibliothécaire puis directeur de la Bibliothèque de la législature du Québec de 1952 à 1969. Il enseigna à la Faculté de droit de l'Université Laval à partir de 1970. Il fut l'auteur de nombreux ouvrages et articles remarquables et membre de plusieurs sociétés savantes. Il reçut un doctorat honorifique en droit de l'Université Laval en 1968. Il décéda subitement le 5 octobre 1977. Bonenfant était une personnalité hors norme qui marqua tous ceux qui le fréquentèrent. Ses contributions aux milieux documentaires et politiques furent remarquables. À son décès, il ne fallut pas plus de deux semaines pour que les étudiants de première année en droit suggèrent, dans le journal universitaire *Au fil des événements*, que le Pavillon de la bibliothèque soit rebaptisé « Pavillon Jean-Charles-Bonenfant » (vol. 13, n° 7, 1977, p. 1). Le conseiller à la documentation en droit, Denis LeMay, appuya la requête dans l'édition suivante du journal. LeMay entreprenait une maîtrise en droit à cette époque, sous la direction de Bonenfant. Ce dernier l'avait même encouragé à travailler à la bibliothèque générale. Les autorités de l'Université votèrent dès le 21 novembre 1977 en faveur du changement de nom du pavillon. Le Pavillon de la bibliothèque devint, le 23 février 1978 à 16 h, le Pavillon Jean-Charles-Bonenfant.

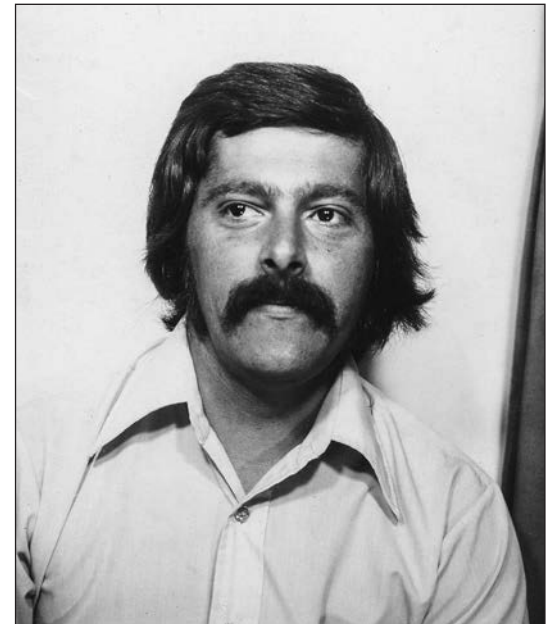
La bibliothèque scientifique

En dépit des études réalisées sur la bibliothèque de 1973 à 1978, aucune solution à long terme ne fut trouvée pour régler les problèmes d'espaces de la bibliothèque scientifique du Pavillon Vachon. Les mesures temporaires ne satisfaisaient personne. Le Comité-conseil de la bibliothèque demanda que le directeur de la bibliothèque scientifique, Gilles Deschâtelets, rencontrât les autorités universitaires afin de discuter de l'avenir de cette bibliothèque. Les dirigeants de l'Université confièrent à Deschâtelets, en septembre 1979, la tâche de rédiger un document de travail exposant la situation de la bibliothèque scientifique et contenant des solutions qui régleraient le problème jusqu'en 1992. Quatre rapports furent déposés dans les années subséquentes, qui menèrent à de grands chambardements à la bibliothèque scientifique.

Le Rapport d'étude sur l'avenir de la bibliothèque scientifique

Gilles Deschâtelets déposa en janvier 1980 un *Rapport d'étude sur l'avenir de la bibliothèque scientifique*. La première partie dressait l'historique de la bibliothèque scientifique depuis 1963; la seconde définissait le problème; la troisième proposait une solution et énonçait des recommandations. Les problèmes découlaient, selon ce rapport, du manque d'espace. La bibliothèque scientifique avait été conçue à l'origine pour accueillir la documentation nécessaire à une seule faculté, celle des sciences. Quoique l'on fit, la bibliothèque n'offrait que 34 000 pieds carrés d'espace utilisable. Il n'y avait pas de place pour ranger davantage de volumes ni pour loger le personnel supplémentaire qui serait requis. L'exiguïté des locaux engendrait des tensions entre les chercheurs et les étudiants de 1^{er} cycle. L'architecture de l'édifice était très rigide, car les cloisons qui séparaient les magasins de livres et les salles de référence empêchaient de répartir les disciplines en secteurs comme on le voulait le faire. Gilles Deschâtelets concluait : « Comme on pourra le constater, à presque tous les niveaux, la situation de la Bibliothèque scientifique par rapport aux normes en vigueur, à la moyenne des bibliothèques universitaires québécoises et même par rapport à l'ensemble de la Bibliothèque de l'Université Laval, accuse un net recul pour ne pas dire qu'elle est catastrophique. » (p. 40)

Le rapport rejeta plusieurs solutions en raison de leurs coûts. Par exemple, construire un nouveau pavillon, déménager la bibliothèque scientifique au Pavillon Jean-Charles-Bonenfant,



Gilles Deschâtelets autour de 1978

ou recréer les bibliothèques facultaires d'antan. D'autres étaient trop définitives, comme l'élagage systématique des collections, la conversion de toutes les collections sur microfiches, ou la conversion des documents sous format électronique. Gilles Deschâtelets retint une seule solution, celle d'agrandir et de réaménager l'aile du Pavillon Vachon qu'occupait la bibliothèque scientifique. L'Université devait pour ce faire ajouter deux étages à la bibliothèque scientifique, l'un à l'extérieur, l'autre en 2^e sous-sol, entre le Pavillon Vachon et le Pavillon Pouliot, avec des puits de lumière. La bibliothèque scientifique passerait de cinq à sept étages. Il faudrait ensuite décroisonner tous les étages, combler la mezzanine du 2^e étage, déplacer la mécanique sur le toit et installer du rayonnage mobile au 2^e sous-sol. Les deux sous-sols accueilleraient une bibliothèque de 1^{er} cycle, alors que les cinq étages hors terre hébergeraient la bibliothèque de recherche, pour les étudiants de 2^e et 3^e cycles et les professeurs. Les collections et les services seraient sectorisés ou modularisés. La sectorisation répartirait les collections par discipline dans des parties spécifiques de la bibliothèque, de manière à recréer le concept des bibliothèques facultaires, alors que la modularisation diviserait la bibliothèque scientifique par fonction, un bloc regroupant les collections, un autre le service de référence, un autre les aires de travail et ainsi de suite. Le rapport préconisait la sectorisation.

Marcel Carrier, du Bureau de l'utilisation des locaux, demanda à Gilles Deschâtelets de résumer son rapport, qui s'étalait sur 124 pages sans compter les annexes. Deschâtelets s'exécuta en rédigeant un résumé de 14 pages, qui contenait cependant une nouvelle hypothèse d'agrandissement. Il proposa de creuser deux autres niveaux sous-terrain, de manière à obtenir trois étages en sous-sol. La bibliothèque scientifique aurait encore sept étages, sans qu'il soit nécessaire de construire un étage supplémentaire à l'extérieur. Le plus grand inconvénient était qu'une majorité de la clientèle, dont celle du 1^{er} cycle, travaillerait sous terre.

Le Service des terrains et bâtiments de l'Université répondit à Gilles Deschâtelets que les structures de l'édifice ne permettaient ni d'ajouter un étage ni de déménager l'équipement mécanique vers le toit. Il ne rejeta pas l'éventualité d'agrandir la bibliothèque en sous-sol et proposa cette option au Bureau de l'utilisation des locaux. Ce dernier demanda à la bibliothèque de pondre un nouveau rapport qui n'envisagerait que cette possibilité.

Le Projet d'agrandissement et de réaménagement (version 1)

Gilles Deschâtelets se remit à la tâche et déposa en juin 1981 un autre document, intitulé *Bibliothèque scientifique : Projet d'agrandissement et de réaménagement*. Il proposa

de creuser un seul sous-sol supplémentaire, mais d'une superficie de 27 000 pieds carrés. Selon ce scénario, la bibliothèque scientifique doublerait presque ses espaces. Elle logerait au 2^e sous-sol les collections de médecine, deux blocs de rayonnages compacts, une salle de travail de 1^{er} cycle, et d'autres services à déterminer. Les autres étages subiraient les transformations prévues par le rapport précédent, incluant la sectorisation des collections entre sciences de la terre, sciences pures et sciences appliquées. L'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque coûteraient 2 947 000 \$ selon les estimations. Le Conseil exécutif de l'Université accepta, le 24 août 1981, le principe de l'agrandissement et du réaménagement de la bibliothèque scientifique. Il demanda que les études se poursuivent afin de déterminer la différence de coût entre la sectorisation et la modularisation.

Le Projet d'expansion et de réaménagement (version 2)

La bibliothèque se remit à la tâche, sous la responsabilité de Gilles Deschâtelets. Mais en décembre 1982, le vice-recteur adjoint à l'administration et aux services demanda que la bibliothèque mît de côté ses plans initiaux pour proposer un réaménagement qui demanderait l'ajout d'un minimum d'espaces à ceux déjà disponibles à la bibliothèque scientifique. Le second projet que déposa la bibliothèque en mars 1983, *Projet d'expansion et de réaménagement de la bibliothèque scientifique, version II*, ne ressemblait plus à la première version. Il conservait comme objectifs de séparer physiquement les étudiants de 1^{er} cycle et des cycles supérieurs, de rendre les espaces plus fonctionnels et les services plus efficaces, et de permettre la croissance à long terme des collections. Les moyens d'atteindre ces objectifs s'avéraient beaucoup moins ambitieux. Afin d'atténuer le problème d'espace, la bibliothèque achèterait les périodiques sous forme de microfilms. Quant à la bibliothèque du 1^{er} cycle, elle n'aurait qu'une superficie de 9 216 pieds carrés et serait construite à côté de la bibliothèque dans l'un des «U» que formait la structure du Pavillon Vachon. Elle aurait un étage en surface et un autre en demi-sous-sol, avec des puits de lumière. La bibliothèque de recherche occuperait les cinq étages actuels de la bibliothèque scientifique, avec une sectorisation réservant le sous-sol à l'audio-vidéothèque et au rayonnage mobile, le 1^{er} étage aux collections générales et aux services, le 2^e étage à la foresterie et à l'agriculture, le 3^e étage aux sciences pures et appliquées, et le 4^e étage aux sciences de la santé. Le projet ne nécessiterait l'embauche que de trois nouveaux employés. Il se réaliserait en deux phases, d'abord la construction de la bibliothèque de 1^{er} cycle, puis le réaménagement de la bibliothèque de recherche. Les nouveaux espaces créés pour la bibliothèque de 1^{er} cycle serviraient d'espaces-tampon pour le réaménagement de la bibliothèque de recherche. On espérait que le projet débiterait en 1984.

Les réactions

La Faculté de médecine monta aux barricades et descendit en flammes le projet de réaménagement et d'expansion de la bibliothèque scientifique. Si elle acceptait l'idée d'une bibliothèque de 1^{er} cycle, elle refusait qu'elle soit logée dans une cour intérieure du Pavillon Vachon, où elle serait trop loin, trop difficile d'accès, trop petite et mal éclairée. Elle proposa que la bibliothèque de 1^{er} cycle fût installée entre le Pavillon Vachon et le Pavillon Pouliot, ou sur le terre-plein devant le pavillon de médecine (Vandry) ou sur le toit du pavillon de médecine. L'Université consulta le cabinet Deblois et Côté, qui déposa un rapport le 6 janvier 1984 : *Bibliothèque scientifique de l'Université Laval : Analyse et appréciation des sites ou endroits où pourra se situer une nouvelle salle de lecture*. Les architectes étudièrent les trois sites possibles : entre le Pavillon Vachon et le Pavillon Pouliot, devant le Pavillon Vandry, et dans la cour intérieure du Pavillon Vachon à côté de l'actuelle bibliothèque scientifique. Les architectes estimèrent que toute construction hors terre briserait le plan d'aménagement d'ensemble du campus, conçu autour de deux grands axes dégagés. Quant aux constructions en sous-sol, les deux premiers sites impliqueraient des coûts astronomiques et des difficultés techniques. La cour intérieure du Pavillon Vachon présentait de nombreux avantages, dont le fait de réutiliser les murs déjà existants du Pavillon Vachon. Le premier étage de la bibliothèque de 1^{er} cycle ne nécessiterait qu'un rehaussement de neuf pieds pour atteindre le niveau sous les fenêtres. La nouvelle construction serait facile à chauffer et les utilisateurs auraient un accès direct aux services du pavillon. Consulté à ce sujet, l'architecte du Pavillon Vachon, Lucien Mainguy, trouva ce site plus approprié et offrit son entière collaboration aux architectes qui modifieraient son œuvre.

La Faculté de médecine s'inquiéta bien davantage d'une utilisation accrue des microfilms. Ce format présentait trop de défauts, surtout pour la documentation qui incluait des photographies. La médecine ne voulait de microfilms sous aucun prétexte. La faculté déposa le 21 juin 1985 auprès de Louis Trotier, vice-recteur à l'administration et aux services, une pétition signée par plus de 120 personnes liées à la Faculté de médecine. Elles demandaient un moratoire avant de procéder au microfilmage. La Faculté de médecine dentaire eut la même exigence, bientôt suivie par la Faculté de foresterie et de géodésie. Les hôpitaux affiliés y allèrent de leur propre pétition. Le docteur H.-W. Ackermann rédigea un document de 19 pages, au titre provocateur : *Contre les microfilms : la direction de la Bibliothèque doit démissionner*. La correspondance entre la directrice de la bibliothèque, Céline Cartier, et certains professeurs témoigne de la virulence avec laquelle chacun défendit sa position. Les insultes fusèrent, les

propos devinrent acrimonieux et les partis s'accusèrent de mensonges, de faussetés et de mauvaise foi. À bout de nerfs, Cartier distribua une longue lettre de justification aux contestataires des quatre facultés. Cette initiative permit de former un comité réunissant des professeurs afin de déterminer les critères qui présideraient au microfilmage des périodiques. Les périodiques des cinq dernières années et ceux contenant des images étaient exclus d'office, alors que les périodiques de plus de cinq ans et n'incluant aucune image ne seraient pas microfilmés sans l'approbation des professeurs. À la suite du microfilmage, les périodiques originaux seraient préservés pendant 15 ans dans le cas des périodiques à valeur permanente, et pendant 5 ans pour les périodiques dont le contenu était plus éphémère.

Les efforts de conciliation ne portèrent pas tous les fruits escomptés. Les professeurs du secteur scientifique demeurèrent très méfiants, sinon opposés au microfilmage. Ils jugeaient que la bibliothèque faisait peu de cas de leurs contre-arguments, comme si, selon son point de vue, les usagers se plaignaient toujours pour rien. La bibliothèque faisait comme elle avait toujours fait, pensaient-ils, en privilégiant les solutions qui facilitaient son administration plutôt qu'en cherchant à mieux servir les usagers.

La rénovation de la bibliothèque scientifique

L'Université reconnut les difficultés éprouvées par la bibliothèque scientifique et voulut y remédier. Ne l'eut-elle pas voulu, une grave menace l'aurait forcé à agir. Lors de la révision de l'agrément de la Faculté de médecine en 1983, les évaluateurs externes prêtèrent l'oreille aux récriminations de la faculté contre la bibliothèque scientifique : son éloignement, son exigüité et l'absence d'un classement des périodiques par ordre alphabétique. Le comité de révision reprit à son compte les mêmes griefs et en ajouta d'autres. Il menaça de retirer l'accréditation de la Faculté de médecine si l'Université ne réaménageait pas rapidement la bibliothèque scientifique. Les examinateurs ne prirent pas la situation à la légère et annoncèrent qu'ils reviendraient en 1985 vérifier si la situation s'était améliorée. L'Université n'aurait jamais pu laisser la Faculté de médecine perdre son accréditation. Des fonds furent rapidement débloqués et les travaux de construction commencèrent en 1985.

Le 9 avril 1984, le Conseil exécutif vota en faveur de la rénovation de la bibliothèque scientifique selon le plan proposé dans le dernier rapport déposé par la bibliothèque. Il y aurait construction d'une bibliothèque de 1^{er} cycle dans la cour intérieure adjacente à la bibliothèque scientifique, puis une sectorisation des collections dans la bibliothèque de recherche, et finalement une conversion d'une partie des périodiques imprimés vers les microfilms. Le Comité *ad hoc* d'aménagement de la

bibliothèque scientifique, auquel participèrent notamment des gestionnaires de la bibliothèque et des professeurs, fut créé en novembre 1984. Il décida que l'entrée de la bibliothèque de recherche et celle de la bibliothèque de 1^{er} cycle se trouveraient au niveau du sous-sol, où les étudiants circulaient davantage, car la cafétéria, les casiers, les toilettes et l'entrée du couloir souterrain donnant accès aux autres pavillons se situaient à ce niveau. En sectorisant les étages, il valait mieux mettre l'entrée au niveau du sous-sol, avec les services généraux tels le comptoir de prêt, l'accueil et le service de référence, et y loger aussi des salles de formation, du rayonnage mobile et les liseuses de microfilms. La mezzanine du deuxième étage serait comblée pour gagner de l'espace, les cloisons séparant les magasins de livres et les salles de référence disparaîtraient, et chaque étage serait réservé à des disciplines déterminées. Les travaux se firent en deux phases, d'abord la bibliothèque de 1^{er} cycle (octobre 1985-avril 1986), puis le réaménagement de la bibliothèque de recherche (avril-août 1986). L'ensemble des travaux coûta 2 600 000 \$ et fut confié à l'architecte Michel Achard.

U540 87-0711 négatif #8 ■ Marc Robitaille



Comptoir de prêt à l'entrée de la Bibliothèque des sciences au Pavillon Vachon en 1987

U540 87-0711 négatif #24 ■ Marc Robitaille



Espace de consultation à la Bibliothèque des sciences au Pavillon Vachon en 1987

Les employés eurent accès à la bibliothèque de 1^{er} cycle en avril 1986, même s'il restait encore bien des choses à peaufiner et à installer. Les nouveaux espaces accueilleraient les documents que contenaient les magasins de livres de la bibliothèque scientifique. La cafétéria hébergerait les volumes disponibles dans les salles de référence et le mobilier servant de places de travail. Pour la première fois de son histoire moderne, l'Université rénove une bibliothèque pleine à craquer. En 1963, 1964 et 1968, la bibliothèque des sciences et la bibliothèque générale avaient emménagé dans des édifices neufs et vides, qui n'attendaient qu'elles. En 1986, il fallut déménager la bibliothèque scientifique à deux reprises, une fois pour vider la bibliothèque de recherche durant les travaux, et une autre fois pour réinvestir les locaux rénovés.

L'expérience demanda beaucoup de doigté et engendra du stress pour les employés, car la bibliothèque dut garantir à ses usagers un accès continu aux collections. Grâce aux déménageurs, les 250 000 volumes changèrent de place en une semaine. Seul le rayonnage compact demeura sur le chantier, chargé de son contenu. Il s'avéra plus compliqué de réintégrer la bibliothèque que de la quitter. Elle ferma 16 jours lors de la réintégration dans les locaux neufs. Les employés devaient en effet sectoriser les collections au lieu de les remettre simplement à leur ancienne place. Ils devaient trier les collections par discipline et envoyer les documents aux bons endroits. Une partie du mobilier stocké dans un autre pavillon n'était pas encore revenue à la bibliothèque et tout reposait sous une couche de poussière. C'est sans compter l'angoisse d'endommager les deux bibliothèques neuves.

La bibliothèque de 1^{er} cycle occupait 14 650 pieds carrés, sur deux étages en sous-sol. Grâce à un budget spécial d'un million de dollars sur deux ans, elle s'agrémenta de 12 000 ouvrages de base dans les domaines scientifiques, pour consultation sur place. Elle offrait 400 places de travail, une dizaine de salles de travail d'équipe et une réserve de documents sélectionnés par les professeurs. La bibliothèque de recherche passa de 34 000 à 40 000 pieds carrés, sur les mêmes cinq étages. L'entrée et les services généraux se trouvaient au sous-sol, les collections des sciences de la santé au 1^{er} étage, celles de foresterie, géodésie, agriculture et alimentation au 2^e étage, et celles de sciences et génies aux 3^e et 4^e étages. Six mois après sa réouverture, en février 1987, la bibliothèque scientifique comptabilisa 32 000 visiteurs de plus qu'à pareille date l'année précédente. Plus d'étudiants fréquentèrent la bibliothèque et une partie des étudiants qui fréquentaient la bibliothèque de recherche migrèrent vers la bibliothèque de 1^{er} cycle.



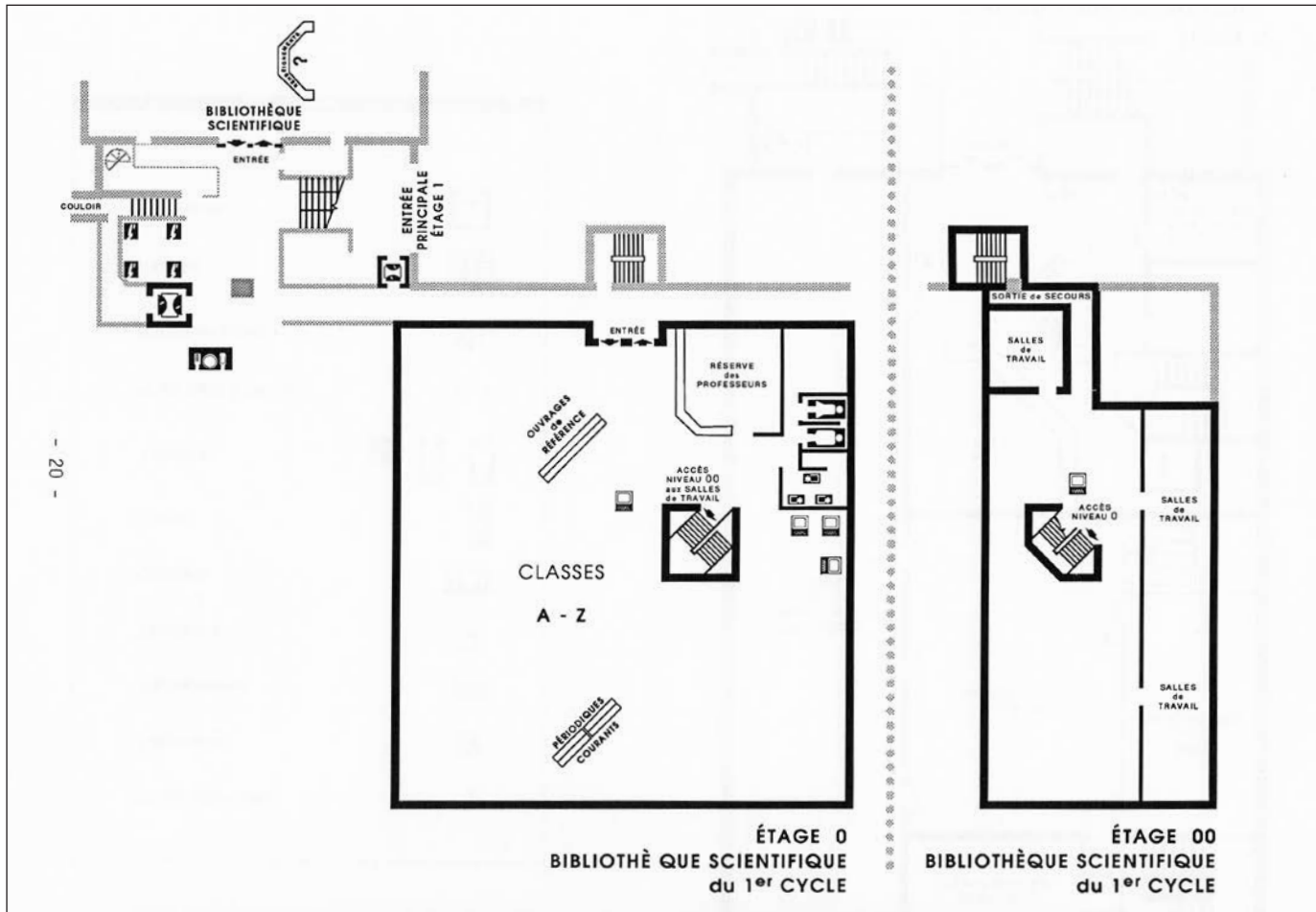
U540 89-442 négatif #18 ■ Louise Leblanc

Premier étage de la bibliothèque de premier cycle à la Bibliothèque des sciences au Pavillon Vachon en 1989

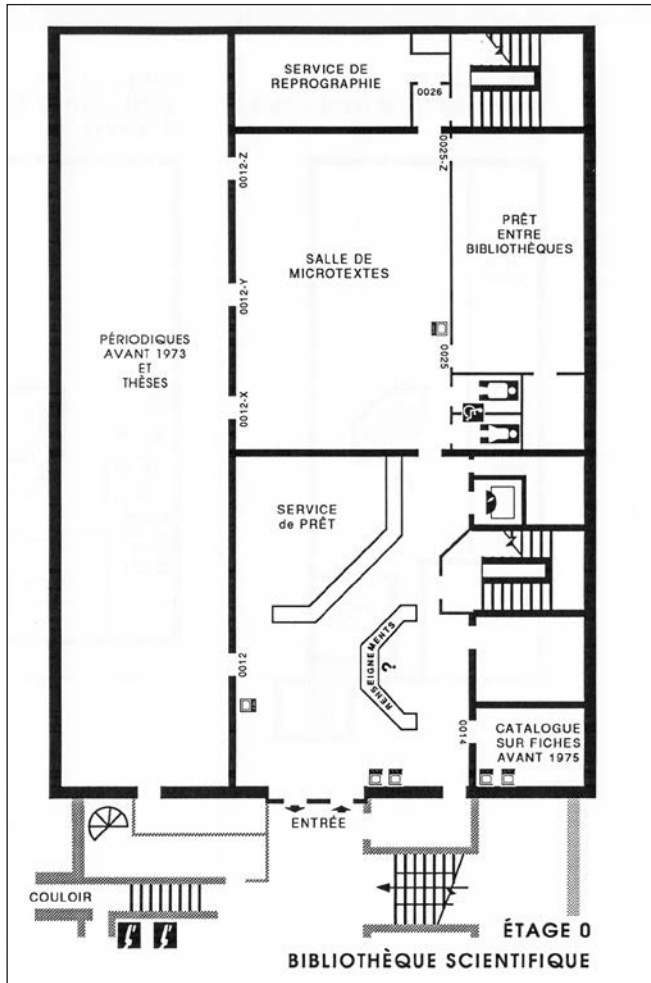


U540 87-734 négatif #30 ■ Louise Leblanc

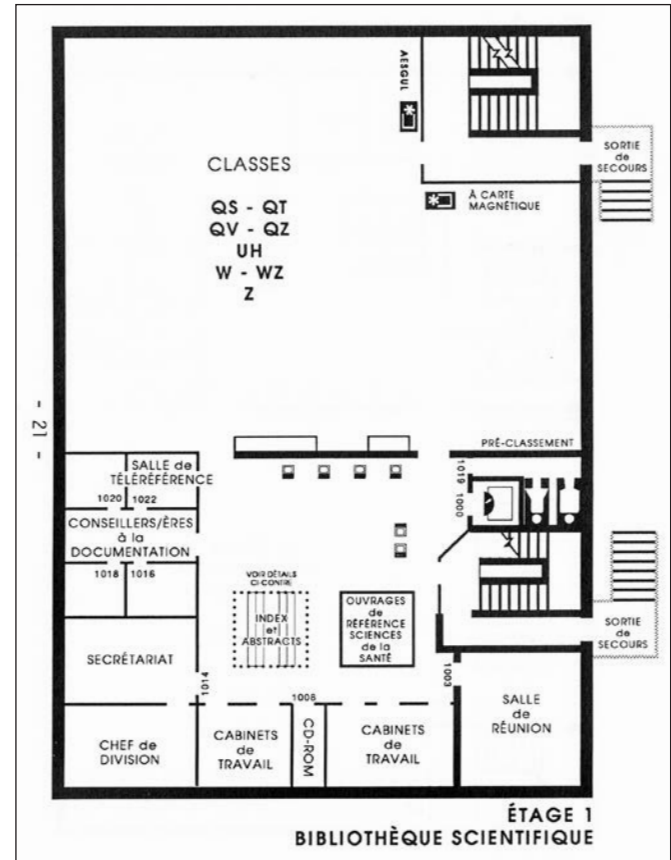
Sous-sol de la bibliothèque de premier cycle à la Bibliothèque des sciences au Pavillon Vachon en 1987



Plan de la bibliothèque de premier cycle à la Bibliothèque des sciences au Pavillon Vachon, dans *Guide du lecteur*, 1992, p. 20.



Plan du sous-sol de la Bibliothèque des sciences au Pavillon Vachon dans *Guide du lecteur*, 1992, p. 19.



Plan du 1^{er} étage de la Bibliothèque des sciences au Pavillon Vachon, dans *Guide du lecteur*, 1992, p. 21.

Les réactions

Les usagers fréquentèrent davantage la nouvelle bibliothèque scientifique, mais se montrèrent avares de compliments sur les installations neuves. Ils signèrent plutôt des pétitions demandant des améliorations. Ils demandèrent que l'on ajoutât des photocopieuses et que l'on fermât la salle exposant les périodiques courants. Certains professeurs découvrirent, un peu tard, que la bibliothèque scientifique avait été sectorisée et déclarèrent que c'était là une bien vilaine idée. La bibliothèque leur plaisait mieux avant le « grand dérangement », quand les périodiques étaient plus faciles d'accès. Les périodiques courants se trouvaient dorénavant dans les divers secteurs et non plus tous au même endroit. En outre, les collections et le nombre de banques de données faisaient, à leur avis, pitié. Sans compter que l'éclairage dans la bibliothèque de 1^{er} cycle ne convenait pas. Qui irait y travailler, ajoutait-on, puisque personne n'y imposait le silence ? Céline Cartier fulminait. Elle répondit que les critiques révélaient une part d'ignorance et une part d'impatience, car le temps permettrait d'apporter les correctifs qui s'imposaient. Les budgets dont disposait la bibliothèque, ajoutait-elle, dépendaient des sommes votées par le Conseil de l'Université.

La déception ne fut nulle part plus vive qu'au sein des conseillers à la documentation qui œuvraient à la bibliothèque scientifique. Ils se demandaient si la direction de la bibliothèque et les autorités de l'Université étaient tombées sur la tête. À les en croire, la nouvelle bibliothèque était ridicule. La bibliothèque de recherche n'avait obtenu aucun agrandissement, si ce n'est l'espace récupéré par la disparition de la mezzanine du deuxième étage. L'ancienne bibliothèque de recherche était belle, avec sa mezzanine, ses revêtements en bois et son escalier central qui reliait les magasins de livres. Tout cela avait disparu au profit d'une bibliothèque qu'ils jugeaient froide et laide, avec une entrée dorénavant au niveau du sous-sol, qu'aucun éclairage naturel n'agrémentait. Pis encore, on avait construit une bibliothèque de 1^{er} cycle complètement détachée de la bibliothèque de recherche. Il n'y avait aucun lien physique direct entre les deux. Il fallait sortir de la bibliothèque de recherche et parcourir un corridor pour entrer dans la bibliothèque de 1^{er} cycle. Comble de l'insulte, après des années de récriminations contre le manque de fonds pour acheter de la documentation en sciences, l'Université avait accordé un million de dollars à la bibliothèque pour acquérir de la documentation qui irait exclusivement à la bibliothèque de 1^{er} cycle. En d'autres mots, les fonds servaient à acheter des ouvrages de base qui, pour une certaine proportion, faisaient double emploi avec ceux de la bibliothèque de recherche. Cette bibliothèque, ajoutaient quelques-uns, avait été construite pour les mauvaises raisons. Au lieu d'ajouter un service dans le but d'améliorer le sort des étudiants de 1^{er} cycle,

la bibliothèque avait acheté la paix avec les professeurs en sortant de la bibliothèque de recherche les étudiants de 1^{er} cycle. Les enseignants supportaient mal de cohabiter avec les étudiants de 1^{er} cycle, qui travaillaient en groupe, accaparaient les tables, parlaient à voix haute et faisaient leurs travaux à la bibliothèque sans avoir besoin des ressources qui s’y trouvaient. Les conseillers à la documentation de la bibliothèque scientifique n’en revenaient pas que le plan, si excellent, proposé par leur chef Gilles Deschâtelets, n’avait pas été retenu, soit celui d’agrandir la bibliothèque en sous-sol, entre le Pavillon Vachon et le Pavillon Pouliot. D’aucuns écrivirent au vice-recteur à l’administration et aux services, Louis Trotier, pour lui expliquer qu’ils n’assisteraient pas à l’inauguration de la nouvelle bibliothèque parce que le projet de rénovation n’avait tenu aucun compte des besoins réels de la bibliothèque scientifique.

Les archives et les livres rares

L’Université demanda en 1980 à la bibliothèque si elle pouvait accueillir les Archives de folklore appartenant au CELAT. Le Centre d’études sur la langue, les arts et les traditions populaires des francophones en Amérique du Nord regroupait une vingtaine de projets et autant de chercheurs de la Faculté des lettres. Les Archives de folklore occupaient deux locaux au cinquième étage du Pavillon Charles-de-Koninck. La Faculté des lettres espérait récupérer de l’espace, mais refusait de céder ces archives aux Archives nationales, même si ces dernières avaient une succursale sur le campus, au Pavillon Louis-Jacques-Casault. La faculté et le CELAT demandèrent le transfert de la documentation dans le Pavillon Bonenfant, au service des archives de l’Université. La bibliothèque reçut la requête avec bienveillance, en précisant toutefois que les espaces disponibles aux archives ne suffiraient pas à accommoder les Archives de folklore. On évaluait que cette collection occuperait 2 100 pieds carrés. Il serait mieux, suggéra la bibliothèque, que les Archives de folklore demeurent au Pavillon De-Koninck, sous la responsabilité des archives de la bibliothèque. Le Bureau d’aménagement des locaux de l’Université proposa que le service des archives déménageât au 2^e sous-sol du Pavillon de l’éducation physique et des sports (PEPS), alors que le CELAT occuperait les anciens locaux des archives au Pavillon Bonenfant.

La directrice de la bibliothèque, Céline Cartier, dut défendre le service des archives en s’opposant fermement à son départ vers le PEPS. Le chef des archives, Guy Diné, fit de même. Les échanges entre Cartier et le Bureau d’aménagement des locaux devinrent rapidement aigres. La bibliothèque gagna cependant son point : les archives de l’Université resteraient au Pavillon Bonenfant et le CELAT au Pavillon De-Koninck,

alors que d'autres groupes de recherches partiraient vers le PEPS. Le rattachement administratif des Archives de folklore du CELAT à la Division des archives de la bibliothèque fut voté par le Conseil exécutif de l'Université le 25 mai 1981. L'intégration impliqua le transfert de deux postes de la Faculté des lettres vers la bibliothèque (un bibliothécaire archiviste et un technicien en électronique) et la création d'un nouveau poste à la bibliothèque (technicien en documentation). La conclusion du dossier ne satisfait pas la Faculté des lettres. Le doyen de la faculté, Lorne Laforge, écrit à Jean Lebrun, adjoint au vice-recteur aux Affaires administratives, le 28 juillet 1981, pour signifier que le CELAT n'était pas satisfait de la résolution du conseil exécutif, car le dossier avait pris deux ans à se régler et la réalité n'était plus la même qu'au début des pourparlers. Le CELAT connaissait une grande expansion et ne pouvait se priver de postes pour aider la bibliothèque. La situation étant inacceptable, la faculté demanderait à l'Université, ajoutait-il, d'octroyer plus de personnel au CELAT.

Ce fut le dernier dossier d'importance que la bibliothèque traita au nom des archives de l'Université. Le 5 mars 1984, la Division des archives quitta la juridiction de la bibliothèque pour se rattacher administrativement au Secrétariat général de l'Université.

L'arrivée des CD-ROM

La consultation des banques de données informatisées débuta en 1974 à la bibliothèque au moyen de la télé référence. En raison des coûts d'opération et de la complexité des interfaces, les usagers prenaient rendez-vous avec un conseiller à la documentation. Ils établissaient ensemble le besoin documentaire et une stratégie de recherche. Le conseiller effectuait les recherches et livrait les résultats à l'utilisateur, qui payait pour le service. Par comparaison aux bibliographies imprimées, les banques de données, même en accès indirect, émerveillaient les chercheurs par la rapidité avec laquelle ils obtenaient un grand nombre de résultats pertinents. Une révolution se produisit quand la bibliothèque acheta en 1988 des bases de données sur CD-ROM. Les usagers purent consulter eux-mêmes les bases de données, sans rien déboursier. La première expérience se fit avec la banque PSYCLIT en mars 1988. Les compagnies Telvibec et Silver Platter prêtèrent l'équipement et le matériel. Les tests se révélèrent si satisfaisants que la bibliothèque décida la même année d'acquérir sur CD-ROM la base ERIC, en éducation, et ABI/Inform, en administration.

La nouvelle technologie imposa des modifications à l'offre de service de la bibliothèque. La télé référence continua à livrer son service, mais il fallut implanter des

procédures pour la consultation des CD-ROM. Des micro-ordinateurs furent installés, avec lecteur de CD-ROM. Les usagers devaient réserver le disque optique pour une période déterminée, le récupérer au comptoir de prêt et s'installer à l'ordinateur. En apparence simple, ce mode de fonctionnement posa beaucoup de problèmes, car la demande pour certains CD-ROM dépassa l'offre. Les bases en psychologie attirèrent tant de monde que les CD-ROM étaient réservés deux semaines à l'avance de 8 h 30 à 23 h. Des chercheurs arrivés en retard pour prendre le CD-ROM tentaient de prolonger leur consultation sur les postes informatiques pendant que des employés ou des étudiants essayaient de les déloger. D'autres s'apercevaient que le chercheur précédent n'avait pas encore récupéré le disque et tentaient de convaincre les employés de leur donner la banque de données, arguant que l'autre chercheur n'avait qu'à être ponctuel. Les usagers durent aussi comprendre que les postes informatiques ne pouvaient faire fonctionner n'importe quel CD-ROM. Certains disques étaient associés à certains ordinateurs. L'engouement pour les CD-ROM ne se démentit pourtant pas. En 1996, certaines bases de données étaient disponibles pour consultation sur place, d'autres par réseau informatique. Vingt micro-ordinateurs de la bibliothèque permettaient de consulter des banques de données monopostes. D'autres bases étaient hébergées sur 36 lecteurs de CD-ROM gérés par 3 micro-ordinateurs. Dix postes informatiques à la bibliothèque y donnaient accès et tout ordinateur branché sur le réseau du campus pouvait s'y connecter. La bibliothèque acheta de plus en plus de disques optiques et la demande pour la télé référence diminua progressivement. En 1988-1989, le taux de requêtes réalisées pour les usagers baissa de 33 %. La télé référence disparut vers 1993.

Le changement de paradigme modifia le travail des conseillers à la documentation. La télé référence avait pris de plus en plus de place dans leurs tâches à partir de 1974. Mais 14 ans plus tard, le CD-ROM était entré à la bibliothèque et avait rapidement déclassé la télé référence. Les conseillers durent apprivoiser la nouvelle technologie. Les étudiants aussi. L'énergie que déployaient les conseillers pour la télé référence se réorienta vers la formation documentaire. Les chercheurs gagnaient en autonomie avec les CD-ROM, mais pas en compétence. Les banques de données nécessitaient une expertise que le commun des mortels ne possédait pas. Les informaticiens qui programmaient les interfaces se souciaient peu d'ergonomie et de convivialité. Qui souhaitait lire un manuel avant de se lancer dans ses recherches ? Il revint à la bibliothèque, et aux conseillers à la documentation au premier chef, de former les étudiants et les professeurs à l'utilisation des banques de données. Les formations à la recherche documentaire dans les index imprimés disparurent presque complètement au profit de formations sur les outils informatiques de repérage de la documentation.

Le catalogage et la classification

Après des années de discussions sur le campus à propos de la centralisation de la bibliothèque, les autorités universitaires décidèrent qu'elles ne reviendraient pas en arrière. Il y aurait une bibliothèque scientifique au Pavillon Vachon et une bibliothèque en sciences humaines et sociales au Pavillon Bonenfant. Elles prirent cependant conscience du mécontentement provoqué par cette unification. Les étudiants et les professeurs ne manquèrent aucune occasion de manifester leur colère à ce sujet. L'Université demanda à la bibliothèque de mettre tout en œuvre pour décentraliser ses services au moyen des nouvelles technologies. À l'époque, presque toutes les interactions avec la bibliothèque se faisaient dans ses murs. Il existait un service de prêt par téléphone, mais pour savoir si la bibliothèque possédait un livre, il fallait venir sur place pour consulter le catalogue sur fiches. Les bibliothécaires répondaient à des questions de base par téléphone, mais la téléréférence se faisait sur place. Il existait des boîtes de retour de livres sur le campus, mais seulement dans quatre pavillons. La bibliothèque regagnerait les faveurs de ses usagers si elle parvenait à décentraliser un plus grand nombre de services, de manière à ce que les insatisfaits reprissent confiance dans la bibliothèque et s'ennuyassent moins de leurs bibliothèques facultaires.

Le Rapport du comité-conseil de la Bibliothèque sur la politique globale de la Bibliothèque de février 1977 recommandait de décentraliser le catalogue collectif. Le Conseil de l'Université adopta le 14 février 1978 une résolution demandant que la bibliothèque accélère la décentralisation du catalogue. Le Comité de décentralisation du catalogue fut formé à la bibliothèque, qui mena un projet-pilote de catalogue sur microfiches d'avril à décembre 1979. L'idée de transposer le catalogue sur microfiches n'était pas nouvelle. Rosario de Varennes avait déposé en 1973 un dossier de travail pour un projet de catalogue collectif sur microfiches : *Le catalogue collectif de la bibliothèque de l'Université Laval sur microfiches ?* La direction n'avait pas donné suite à cette proposition, car l'automatisation des services n'était pas encore assez avancée. En 1979, l'introduction de ce genre de technologie semblait plus réaliste, puisque tous les types de documents bénéficiaient d'un traitement informatique depuis 1975. La bibliothèque parla alors d'un catalogue COM (*Computer output microfilms*) ou SOM (*Sortie d'ordinateur sur microformes*). Le nom officiel fut choisi en 1981 : le catalogue COM (*Composition d'ordinateur sur microformes*).

Le projet-pilote utilisa un extrait du catalogue, à partir de documents informatisés depuis juin 1975. Neuf exemplaires furent distribués sur le campus. Les microfiches venaient en trois couleurs d'en-tête : rose pour les fiches auteurs, bleue pour les titres et jaune pour les sujets. Chaque microfiche contenait 269 images reproduisant chacune

une quinzaine de notices. Le test fut probant auprès des usagers. Le Comité de décentralisation déposa un rapport en septembre 1980, sous le titre *Pour une politique d'accès au catalogue collectif: rapport du comité «ad hoc»*. Le rapport proposait différents scénarios de décentralisation: des catalogues sur fiches, un catalogue COM, un catalogue en volume, un catalogue informatique en accès direct, et la consultation par téléphone auprès d'un employé. Au point de vue de l'accessibilité, de l'aspect technique et des coûts, le projet-pilote du COM montra que cette technologie l'emportait sur tous les plans. Le COM était bien reçu et bien utilisé quand les endroits où se trouvaient les machines-lecteurs étaient optimaux. Aucune fiche ne fut perdue ni mutilée. Par ailleurs, plusieurs bibliothèques canadiennes avaient adopté avec succès des catalogues sur microfiches, fermant même leur catalogue sur fiches. Le rapport se terminait sur 14 recommandations, dont la majorité portait sur l'implantation du COM. La direction de la bibliothèque adopta le rapport en décembre 1980 et créa au même moment un comité d'implantation.

TITRES	U. LAVAL BIBLIOTHEQUE	PAGE 32438A	H11	TITRES	U. LAVAL BIBLIOTHEQUE	PAGE 32438B
	LE 28 FEVRIER 1990				LE 28 FEVRIER 1990	
Glutamic acid : advances in biochemistry and physiology / edited by L. J. Filer, Jr. ... [et al.]. -- New York : Raven Press, c1979. xiv, 400 p. : ill. : 25 cm. -- (Monographs of the Mario Negri Institute for Pharmacological Research, Milan)				La glutamyl-tRNA synthétase de bacillus subtilis : purification et étude de l'interaction avec le tRNA Glu, le tRNA Gln et une protéine régulatrice / Mario Proulx. -- Proulx, Mario. 1981. xii, 110 f. : ill. : 29 cm.		
"Based on the International Symposium on the Biochemistry and Physiology of Glutamic Acid held in Milan, May 1978."				Thèse (M.Sc.) - Université Laval, 1981.		
Bibliogr.				Bibliogr. : f. [105]-110.		
ISBN: 0990035666 : \$28.00				I. Thèse. Biochimie. II. Thèse. Biochimie. III. Titre.		(11079579)
1. Glutamine, Acide - Métabolisme. 2. Glutamine, Acide - Effets physiologiques. 3. Glutamate monosodique - Métabolisme. 4. Glutamate monosodique - Effets physiologiques. I. Filer, L. J. II. International Symposium on the Biochemistry and Physiology of Glutamic Acid, Milan, 1978. III. International Symposium on the Biochemistry and Physiology of Glutamic Acid (1978 : Milan, Italie)				Laberge, Serge. 1989. xvi, 195 f.		
IV. Collection: Istituto di ricerche farmacologiche Mario Negri. Monographs.				Thèse (Ph.D.) - Université Laval, 1989.		
• QV 60 G567 1979 • Bibl. sci. (11041350)				Bibliogr.		
Glutamine-metabolism, enzymology, and regulation / edited by Jaime Mora, Rafael Palacios -- International Symposium on Glutamine: Metabolism, Enzymology, and Regulation (1979 : Querétaro, Mexique). New York : Academic Press, 1980. xix, 334 p. : ill. : 24 cm.				I. Thèse. Biochimie II. Thèse. Biochimie III. Titre.		(11435796)
"Proceedings of the International Symposium on Glutamine: Metabolism, Enzymology, and Regulation sponsored by the Universidad Nacional Autónoma de México held in La Mansión Galindo, Querétaro, México, Nov. 25-28, 1979."				• QU 7.5 UL 1989 L117 • Thèses/Liv. rares (11435796)		
Bibliogr.				Glutathione, metabolism and function / editors, Irwin M. Arias, William B. Jakoby.		
ISBN: 0125060408				New York : Raven Press, c1976. xiii, 382 p. : ill. : 25 cm.		
1. Glutamine - Métabolisme - Congrès. I. Mora, Jaime.				(Kroc Foundation series ; v. 6)		
II. Palacios, Rafael, 1944- III. Universidad Nacional Autónoma de México. IV. Titre.				Exposés présentés à la réunion tenue à Santa Ynez, Calif., les 2 et 3 juin 1975.		
• QU 60 I611 1979 • Bibl. sci. (11087095)				Contient des bibliographies et un index.		
La glutamyl-tRNA synthétase de bacillus subtilis [microforme] : purification et étude de l'interaction avec le tRNA Glu, le tRNA Gln et une protéine régulatrice / Mario Proulx. -- Proulx, Mario. 1981. xii, 110 f. : ill. : 29 cm.				1. Glutathion - Congrès. 2. Glutathion - Métabolisme - Congrès. I. Arias, Irwin M. II. Jakoby, William B., 1928- III. Collection: Kroc Foundation. Kroc Foundation series ; v. 6.		(11845808)
Thèse (M.Sc.) - Université Laval, 1981.				• QU 55 G567 1976 • Bibl. sci. (11845808)		
Bibliogr. : f. [105]-110.				Glutathione : storage, transport and turnover in mammals / edited by Y. Sakamoto, T. Higashi and N. Tateishi. -- Tokyo : Japan Scientific Societies Press ; Utrecht : VNU Science Press, c1983. xii, 202 p. : ill.		
Microfiche du manuscrit. Ottawa : Bibliothèque nationale du Canada, Direction du développement des collections, Service des thèses canadiennes sur microfiche, [1983]. -- 2 fiches ; 10,5 x 14,8 cm. -- (Thèses canadiennes sur microfiche ; 56372)				Exposés présentés lors d'un colloque international tenu à Osaka, Japon le 11 décembre, 1981.		
ISBN: 0315084537				Bibliogr.		
I. Thèse. Biochimie. II. Thèse. Biochimie. III. Titre.				ISBN: 4762263737 (Tokyo)		
IV. Collection: Thèses canadiennes sur microfiche ; no 56372.				1. Glutathion - Physiologie - Congrès. 2. Mammifères - Métabolisme - Congrès. I. Sakamoto, Yukiya. II. Higashi, Tanaka. III. Tateishi, Noriko.		(11260500)
• QU 7.5 UL 1981 P968 • Bibl. gén./Mic-fiche La Bibliothèque a : v. 1. 2 (11153348)				• QU 55 G5672 1983 • Bibl. sci. (11260500)		
				Gluteal region and hip joint. [Film cinématographique] / Medical Film Division, A-V Corporation. -- (s.l. : s.n.) : 1947. 1 bobine, 18 min. : son., coul. : 16 mm. -- (Cine-Projector)		
				Générique: Scénario, Laurence E. Wagg.		
				Résumé: Dissection de la hanche chez l'homme: os, capsule articulaire, ligaments, cartilage, muscles, nerfs et vaisseaux sanguins.		
				1. Hanche I. Wagg, Laurence Edward, 1921- II. Medical Film Division, A-V Corporation. III. Collection: Cine-Projector [Film cinématographique]		(11866509)
				• ME 855 G567 1947 • Cinémath 2458-FI (11866509)		

La bibliothèque lança son catalogue COM en septembre 1982. Elle devint la première bibliothèque universitaire québécoise à se doter d'un catalogue sur microfiches. Les nouveaux catalogues étaient mis à jour quatre fois par année et refondus annuellement. Les usagers pouvaient en consulter des exemplaires à tous les étages des deux bibliothèques, à la bibliothèque de 1^{er} cycle et dans les collections spéciales. Plusieurs unités du campus achetèrent une copie du catalogue COM. La version sur microfiches coûtait 200 \$ pour la communauté universitaire et 250 \$ à l'extérieur. Les microfiches provenaient de Toronto. Le fournisseur UTLAS, avec lequel la bibliothèque faisait affaire depuis 1975 pour le télécatalogage, avait piètre réputation, mais il venait de changer de directeur et promettait d'améliorer ses services. La bibliothèque prit le risque de fermer son catalogue sur fiches en même temps qu'elle lança le COM et remit son sort entre les mains d'UTLAS. Il semblait irrationnel de continuer à imprimer des fiches et à maintenir un catalogue imprimé quand toutes les données catalographiques reposaient dans des ordinateurs qui pouvaient produire directement le COM. Ce dernier réglait enfin le problème insoluble de l'intercalation des fiches. En janvier 1981, le service d'intercalation des fiches avait tant de retard qu'il aurait fallu 3 000 heures de travail pour mettre à jour l'intercalation et 1 000 heures pour détruire les fiches périmées. La grande inconnue, lors de l'introduction du COM, demeurait la manière dont les ouvrages publiés avant 1975, avant l'introduction du télécatalogage, pouvaient y être intégrés. Le COM serait incomplet tant que l'ensemble des collections ne serait pas informatisé. En 1982, le catalogue COM comprenait 283 000 notices bibliographiques sur 279 microfiches. On calculait qu'il permettait de repérer 43 % des collections. Afin d'éviter le double emploi, la bibliothèque décida en 1984 d'émonder son catalogue sur fiches. Toutes les notices bibliographiques contenues dans le COM furent retirées du catalogue à fiches. À son apogée, le catalogue imprimé contenait 4 019 265 fiches réparties dans plus de 4 000 tiroirs.

Cette modernisation, aussi bénéfique fut-elle sur le plan de la décentralisation, engendra des maux de tête pour les usagers et pour les employés de la bibliothèque. Il fallait savoir à quelle source puiser son information. Le catalogue sur fiches contenait les notices pour les ouvrages publiés avant 1975, sauf pour les films, les périodiques, les thèses de Laval, les manuels scolaires québécois, la collection de droit et une partie des documents sur la religion catholique, dont les ouvrages avaient été recatalogués et inclus dans le COM. Les ouvrages publiés après 1975 se trouvaient répertoriés dans le COM, et s'y ajoutaient les collections susmentionnées, qui y étaient repérables peu importe la date de publication. Le catalogue COM était collectif, c'est-à-dire qu'il répertoriait la documentation sans distinction de localisation, alors que les catalogues

imprimés étaient tantôt collectifs (celui de la bibliothèque générale), tantôt spécifiques (bibliothèque de 1^{er} cycle, la cinémathèque, etc.). Diverses listes étaient également imprimées de manière mensuelle, avec des suppléments trimestriels. Les usagers devaient consulter les divers outils l'un après l'autre. En cas d'échec, la bibliothèque leur recommandait de parler à un employé, qui referait la recherche pour eux, car les documents se trouvaient souvent dans les collections sans que l'utilisateur parvienne à les repérer.

Un chercheur habitué aux fiches perdait ses repères en consultant le COM. Après avoir inséré une microfiche dans le lecteur, il fallait aller à la dernière image en bas à droite, qui présentait l'index de la microfiche. Cet index ne consignait que le premier mot de chaque image afin de donner une idée de l'image où se trouverait approximativement le mot que l'on cherchait. Si le premier mot du titre recherché n'apparaissait pas dans l'index, il fallait choisir le mot qui s'en approchait le plus selon l'ordre alphabétique et consulter l'image correspondante et les images alentour. Les règles pouvaient également changer entre le COM et le catalogue sur fiches. Dans le COM, les abréviations étaient classées comme elles étaient écrites, alors que sur les fiches, le classement se faisait comme si le terme était écrit au long. « St Marc » se trouvait à « St Marc » dans le COM et à « Saint Marc » sur les fiches. Dans le COM, les chiffres arabes étaient classés comme des chiffres et les chiffres romains comme des lettres, alors que dans le fichier imprimé, les chiffres arabes et romains étaient classés comme s'ils étaient écrits en lettres dans la langue de l'ouvrage considéré. Ces différences, et bien d'autres, découlaient du traitement informatique du COM et de l'intervention humaine pour le catalogue à fiches.

Tout en s'occupant du COM, la bibliothèque s'intéressa au catalogue en ligne. Le rapport *Pour une politique d'accès au catalogue collectif: rapport du comité «ad hoc»* de septembre 1980 évoquait cette possibilité. Un mandat fut élaboré en avril 1981 pour le Comité ICEL (Implantation d'un catalogue en ligne), dont le président fut Rosario de Varennes. Le comité devait voir à l'implantation d'un catalogue en ligne et d'un système informatique intégré de gestion des fonctions documentaires de la bibliothèque. Il chargea un sous-comité de simuler dans le détail à quoi ressemblerait le système du point de vue d'un usager. Les membres du sous-comité présentèrent les principes philosophiques de base (simplicité et efficacité), les zones de recherche (titre, auteur, langue, etc.), les fonctionnalités supplémentaires (opérateurs booléens et la troncature) et priorisèrent le tout. Ils proposèrent de baptiser le projet RADIUL (Réseau d'accès direct à l'information. Bibliothèque de l'Université Laval). On forma d'autres sous-comités en 1982-1984 pour étudier la faisabilité informatique, les

interrelations des fonctions documentaires et des modules informatiques pour les acquisitions, le traitement et la circulation des documents. On prépara même des appels d'offres en mars 1986, espérant obtenir les autorisations de l'Université. Le Comité du budget de l'Université ne retint pas la demande de la bibliothèque pour 1986-1987 et l'implantation fut retardée.

L'atmosphère de travail à la Division de l'analyse documentaire empira d'année en année à partir de l'introduction du télécatalogage en 1975. Plusieurs facteurs se combinaient. Les années 1970 furent des années de fort militantisme syndical parmi les employés de soutien de l'Université, dont les techniciens et les commis de la bibliothèque. Négociations, boycotts, moyens de pression, tout y passait. L'implantation des nouvelles technologies bousculait les habitudes de travail et la bibliothèque tarda à ajuster ses structures et procédures aux nouvelles réalités. La division du travail devait être revue pour faciliter la réalisation des tâches. Les conflits entre bibliothécaires et techniciens s'accrochèrent. La division du catalogage regroupait 15 bibliothécaires qui supervisaient 25 techniciens au début des années 1980. La répartition du travail n'était pas claire, les bibliothécaires empiétant parfois sur les responsabilités des techniciens. D'où les accusations qui fusaient, de part et d'autre, comme quoi chacun ruinait le travail de son voisin. À ces griefs s'ajouta le déménagement des secteurs techniques du premier étage vers le sous-sol de la bibliothèque du Pavillon Bonenfant, derrière la bibliothèque de 1^{er} cycle en 1974. Les locaux furent aménagés à la va-vite. Les employés se sentaient malheureux dans cet entrepôt à aire ouverte, sans aucune cloison, avec une couche de poussière omniprésente et un tapis qui fut rapidement brûlé par les mégots de cigarettes.

La rébellion couvait à la Division de l'analyse documentaire. Gestionnaires et employés virent qu'il fallait remédier à la situation. Vu les tensions ambiantes, le problème ne pouvait cependant se régler à l'interne. La directrice de la bibliothèque, Céline Cartier, engagea Maurice Auger pour évaluer la situation et faire des recommandations. Auger était bibliothécaire et directeur des services techniques à la Bibliothèque de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Il reçut pour mandat d'examiner l'ensemble des activités relatives au traitement des documents : catalogage, classification, indexation, et plus particulièrement l'organisation séquentielle des opérations, les mécanismes de supervision et la répartition des tâches entre le personnel. Il déposa en janvier 1986 une *Étude sur la division de l'analyse documentaire*, connue par la suite comme le rapport Auger. Parmi les principales recommandations, Auger invitait la bibliothèque à répartir correctement les tâches de gestion, à revoir ses politiques et procédures de traitement de la documentation, à réviser la répartition des équipes de travail, à confier le traitement avant tout aux techniciens, à leur assurer

une formation aux nouvelles technologies et à rénover les locaux. Le rapport fut bien accueilli par la bibliothèque qui mit en application la plupart des recommandations en 1986-1987. Elle fusionna en particulier la Division des acquisitions avec la Division du traitement, pour n'avoir qu'une Division du traitement des fonds documentaires. Elle répartit différemment les responsabilités des gestionnaires et des techniciens, qui tous accompliraient les tâches pour lesquelles ils détenaient des compétences particulières. Les bibliothécaires catalogueurs ne seraient plus chefs des équipes de techniciens. Un technicien dans chaque équipe superviserait le travail de ses collègues techniciens. La bibliothèque lança même la réfection des locaux du traitement. Il fallut rénover tout en conservant les employés sur les lieux et sans nuire aux opérations de la bibliothèque. Pour refaire le plancher, les employés poussaient les meubles à un bout de la bibliothèque pour que les ouvriers puissent travailler le soir, puis les employés remettaient tout à sa place le lendemain matin, pour finalement tout repousser à l'autre bout le soir revenu. Le plafond fut refait, du mobilier adapté installé et des paravents disposés entre les bureaux pour donner un peu d'intimité.

Les catalogueurs s'attaquèrent aussi au recatalogage de certaines collections. La collection de droit utilisait depuis 1964 une classe K qui n'existait pas encore dans la classification de la Library of Congress. Celle-ci ne publia qu'en 1969 une première partie de la classe K, pour le droit américain, et prit des années pour rendre disponible une classification plus complète des ouvrages en droit. La bibliothèque de l'Université Laval décida en 1978 que la classe K avait atteint assez de maturité pour qu'elle l'adopte comme elle se présentait. Toute la collection juridique fut recataloguée et informatisée de 1978 à 1982, juste à temps pour le lancement en septembre 1982 du catalogue COM, qui répertoriait l'ensemble de la collection de droit. La bibliothèque désirait également se défaire de la classification Murphy-Lynn, adoptée en 1946 pour classer les ouvrages de théologie catholique. La classification de la Library of Congress permettait dorénavant de classer de manière satisfaisante la documentation catholique. Les catalogueurs se lancèrent donc en 1979 dans la conversion des ouvrages du système Murphy-Lynn vers celui de la Library of Congress. Le travail ne fut malheureusement pas complété. La partie de la documentation recataloguée et informatisée put apparaître dans le catalogue COM.

Les budgets

Les universités connurent une période difficile lors de la récession économique qui frappa l'ensemble des pays développés au début des années 1980. L'Université Laval se retrouva avec des difficultés financières et dut soustraire jusqu'à 12 millions

de son budget. Elle n'épargna pas la bibliothèque. Le budget d'acquisition de la bibliothèque se portait bien et atteignait 1 853 993 \$ sur un budget total de 9 739 084 \$ dévolu à la bibliothèque en 1981. C'était une formidable progression depuis la modernisation de la bibliothèque en 1963, qui bénéficiait à ce moment d'un budget d'achat de livres s'élevant à 229 389 \$. L'Université vota diverses réductions de budget en 1982 et imposa des contraintes à la bibliothèque. Elle réduisit le budget d'acquisition de 25 % et le budget de fonctionnement de 31 %, puis exigea que la bibliothèque coupât 10 % de sa masse salariale. Céline Cartier, directrice de la bibliothèque, publia un article dans le journal *Au fil des événements* (vol. 18, n° 15, 1982, p. 10-12). Elle rappela l'importance des bibliothèques en milieu universitaire et remit les pendules à l'heure à propos de la bibliothèque lavalloise. La bibliothèque ne coûtait pas si cher à l'Université. Elle se trouvait sous la moyenne provinciale pour le coût par étudiant à temps plein, pour le pourcentage du budget total de l'Université lui étant alloué, et pour la masse salariale de ses employés. Les exigences de l'Université ne changèrent pas pour autant envers la bibliothèque. Cette dernière dut se priver de 37 postes, soit 12,5 % de ses effectifs, en ne remplaçant pas les absences et en laissant des postes vacants. En novembre et décembre 1982, la tenue de la bibliothèque en souffrait. Des milliers de livres n'étaient plus disponibles, d'autres traînaient par terre ou étaient empilés sur les tables. La traversée du désert dura deux années. Les budgets rebondirent en 1984 et continuèrent à grimper. En 1988, le budget d'acquisition atteignit 3 300 000 \$ sur un budget total pour la bibliothèque de 11 704 000 \$.

La répartition du budget d'acquisition entre les disciplines suivait dans les grandes lignes le *Nouveau projet de répartition du budget par grandes catégories, 1965-75* déposé par l'abbé Joseph-Marie Blanchet. Le dossier s'imposa avec plus de force à l'expiration de la durée prévue de cette répartition. Céline Cartier forma un comité *ad hoc* en 1979, chargé d'élaborer une nouvelle formule de répartition des crédits d'acquisition. Le comité déposa un rapport préliminaire et un rapport technique en 1980 auprès de la direction de la bibliothèque, qui estima que certaines disciplines seraient lésées par les baisses trop marquées proposées par le comité. La direction demanda au comité de révision de peaufiner sa formule pour arriver à un résultat plus acceptable. Le comité remit l'épaulé à la roue et déposa son rapport final en septembre 1981 : *Rapport du comité de révision de la formule de répartition des crédits d'acquisition*. Il admettait qu'il n'existait pas de formule idéale, qu'une part d'empirisme régnerait toujours dans la pondération des critères et qu'une formule générale ne pouvait s'appliquer d'une université à l'autre en raison des particularités de chacune. Le comité tenta d'adopter un minimum de critères dont la valeur reposait sur des statistiques

précises, reconnues et à jour : le nombre de crédits-étudiants, le nombre de cours, les crédits-étudiants pour les laboratoires, et le coût moyen des documents. Ces critères furent combinés les uns aux autres dans une formule assortie de pondérations. L'implantation de la formule devrait se faire, concluait le rapport, sur plusieurs années. Le rapport plut à la direction de la bibliothèque et au Comité-conseil, qui l'approuvèrent et en recommandèrent l'implantation progressive.

L'implantation de la nouvelle formule était aussi importante que la formule elle-même. L'appliquer intégralement du jour au lendemain donnerait un coup brutal à quelques disciplines et briserait les liens encore fragiles qui liaient la bibliothèque à certaines facultés. La bibliothèque désirait malgré tout agir promptement et introduire la formule dès l'exercice budgétaire de 1981-1982. Un autre comité eut pour mission de trouver le meilleur scénario d'implantation de la formule. Il déposa en janvier 1982 un rapport intitulé *Modalités d'application de la nouvelle formule de répartition des crédits d'acquisition*. Bien que contestée et discutée à maintes reprises au comité de coordination, l'idée maîtresse était de ne pas toucher à la répartition en vigueur, c'est-à-dire de ne pas réduire les budgets disciplinaires qui verraient diminuer leur pourcentage selon la nouvelle formule. Les budgets qui bénéficiaient de trop de fonds selon la formule ne recevraient plus de nouveaux montants. Ceux qui manquaient d'argent recevraient des augmentations selon les budgets disponibles. Les augmentations consenties par l'Université au budget d'acquisition de la bibliothèque serviraient à renflouer les budgets mal pourvus. On comptait sur les augmentations annuelles pour corriger progressivement la part relative des budgets disciplinaires. Pour le budget 1981-1982, la somme qui servit à l'application de la formule s'éleva à 135 000 \$. Elle fut distribuée parmi les budgets disciplinaires qui étaient admissibles. La formule ne fut pas réutilisée en 1982 en raison des compressions budgétaires imposées par l'Université à la bibliothèque. Avec le retour des beaux jours, un comité étudia la possibilité de remettre la formule en application à partir de 1984. Il vérifia ce qu'aurait donné la formule si on l'avait appliquée intégralement dans les années antérieures. La conclusion fut que les collections des sciences humaines et sociales auraient perdu 12 % de leur budget au profit des collections scientifiques, alors que les sciences humaines et sociales avaient historiquement toujours reçu la plus grosse part des crédits d'acquisition. Cela était inacceptable aux yeux du comité, car les sciences humaines et sociales desservaient un plus grand nombre d'utilisateurs que les sciences. La formule souffrait en outre de l'impossibilité de mesurer le coût moyen de la documentation et d'évaluer la production documentaire dans chaque discipline. Considérant de surcroît que les besoins des étudiants de maîtrise et de doctorat avaient été

sous-évalués, le comité recommanda et obtint l'abandon de la formule. Les budgets seraient dorénavant réajustés à chaque année selon les recommandations d'un comité restreint qui garderait en tête la formule de répartition, sans l'utiliser comme telle.

Le Répertoire de vedettes-matière

La Bibliothèque publique d'information (BPI) du Centre culturel Georges Pompidou à Paris avait adopté avec succès le *Répertoire* à partir de 1974. Cette expérience fructueuse intéressa une autre bibliothèque française : la Bibliothèque nationale de France (BNF). Celle-ci connaissait des déboires avec son catalogue, qu'elle avait dû fermer et rouvrir en 1960. Elle s'apprêtait à faire de même en 1979-1980 afin de l'informatiser. Elle maintenait une indexation poussée de sa documentation mais n'avait pas une équipe telle que le *Répertoire* pour assurer la qualité, la maintenance et le développement cohérent de ses vedettes-matière. Les collègues de la BPI se déclarant satisfaits du *Répertoire*, la BNF en commanda en août 1979 une quinzaine d'exemplaires. La bibliothèque de l'Université Laval envoya à deux reprises des employés à Paris en 1979 et 1980 pour former leurs collègues français au *Répertoire de vedettes-matière*. La BNF commença à utiliser le *Répertoire* en 1980, mais à titre informel, selon ses besoins d'indexation. Elle ne l'adopta pas en bloc et comme autorité suprême. À l'instar de la BPI, elle commença à ajouter ses propres vedettes. La BPI et la BNF tentèrent de coordonner leurs efforts afin que leurs versions du *Répertoire* ne diffèrent pas trop, mais avec un succès mitigé. Les écarts se creusèrent entre le contenu du répertoire versions BPI, BNF et Laval.

La France lança en 1982 un projet de catalogue collectif qui permettrait à toutes les bibliothèques universitaires françaises d'avoir le même système de gestion de bibliothèque et de vedettes-matière. La BPI et la BNF seraient incluses dans le projet. La France créa ainsi RAMEAU, en 1987, le *Répertoire d'autorité-matière encyclopédique et alphabétique unifié*. Voulant puiser au contenu du *Répertoire*, elle dut négocier avec l'Université Laval pour établir sous quelles conditions RAMEAU pourrait utiliser le *Répertoire*. Les négociations menèrent à la signature d'une convention en décembre 1990 entre l'Université Laval, la Bibliothèque nationale de France et le ministère de l'Éducation nationale. L'accord fixait les redevances que devait payer la France pour l'utilisation du *Répertoire*. Il encadrait l'utilisation du *Répertoire* dans RAMEAU et définissait les mécanismes de collaboration pour le développement subséquent des deux thésaurus. Les signataires acceptaient de partager gratuitement tous les produits et sous-produits dérivés de RAMEAU et du RVM, d'échanger sur une base plus

régulière leurs listes de vedettes et de tenir une semaine de rencontres annuelle pour faire le point. RAMEAU dut mentionner l'apport du *Répertoire* pour chaque vedette qu'il lui empruntait et reconnaître la contribution du *Répertoire* dans ses publicités. L'entente de décembre 1990, renouvelée à maintes reprises et pour la dernière fois en 2004-2010, fit jaser en Europe. Elle fut à l'origine d'un colloque international qui se tint en juin 1992 à Fribourg et dont les actes furent publiés dans *Bibliothèques et vedettes : principes et pratiques de l'indexation matière dans les pays francophones du nord*. L'activité réunit 170 participants venus de Belgique, de France, du Luxembourg, du Québec et de Suisse. L'Université Laval et l'accord historique furent au cœur des interventions.

Sur le front québécois, la fédération des cégeps acheta en 1987 les droits d'utilisation du *Répertoire* pour son Réseau normalisé et automatisé des ressources documentaires (RENARD), fondé en 1984 et regroupant 37 cégeps. Le *Répertoire* fit alors son entrée au collégial où il est encore utilisé en 2017.

Conclusion

Qui dit réforme dit contraste. Quand l'Université voulut bonifier sa bibliothèque en 1946, elle embaucha le jeune abbé Blanchet fraîchement diplômé de l'Université de Washington et qui n'avait pas grand-chose en commun avec les directeurs précédents. Quand on considéra que Blanchet avait fait son temps, l'abbé Gagné fit son entrée en scène, doté d'une personnalité et d'une énergie dont son prédécesseur ne pouvait se targuer. Quand l'énergique abbé Gagné eut épuisé son entourage, l'abbé Blanchet revint aux commandes dans toute sa discrétion et son efficacité. Et quand les autorités universitaires voulurent rompre avec le passé en accueillant un nouveau directeur à la bibliothèque, Céline Cartier offrit un contraste absolu avec l'abbé Blanchet. Loin d'être un figurant, un directeur de bibliothèque peut tout chambouler s'il le désire. Céline Cartier ne se gêna pas et changea le ton à la bibliothèque. Elle refit l'organigramme, réduisit le pouvoir des anciens hauts gestionnaires, délégua les responsabilités et invectiva quiconque s'en prenait à sa bibliothèque. Gilles Deschâtelets joua un rôle déterminant en tant que chef de la bibliothèque scientifique dans la planification de la nouvelle bibliothèque des secteurs scientifiques. Il ne fut pas présent pour la réalisation concrète de ses plans, mais l'Université se dota d'une bibliothèque scientifique flambant neuve, assortie d'une bibliothèque de 1^{er} cycle. Quant aux technologies, rien ne pouvait entraver leur essor inexorable. Les CD-ROM firent leur apparition et le catalogue migra progressivement sur microfiches. Les mêmes tendances continueraient de s'imposer dans les années à venir et s'accéléraient même.

Les technologies de l'information

■ (1988-2006)



U540 91-893 négatif #4 ■ Paul Laiberté

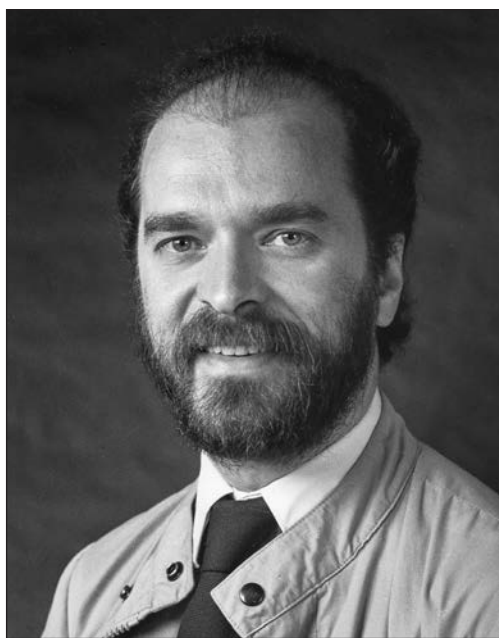
Postes de consultation d'Ariane au 1^{er} étage du Pavillon Bonenfant en 1991

La vie d'une bibliothèque, comme la vie en général, se compose de cycles. Les mêmes dossiers, événements et préoccupations tendent à se répéter. Au cours de la période 1988-2006, la bibliothèque changea de directeur, implanta un nouvel organigramme, rénova une partie de ses locaux, connut une crise budgétaire et se lança dans les nouvelles technologies. L'ampleur des innovations technologiques, surtout liée à l'apparition d'Internet, modifia en profondeur les services de la bibliothèque et la perception que les usagers avaient d'elle sur le campus.

Le directeur de la bibliothèque

Céline Cartier prit sa retraite de la bibliothèque de l'Université Laval après son deuxième mandat comme directrice. À la différence de l'abbé Hervé Gagné, qui fut mis à la porte, ou de l'abbé Blanchet, qui démissionna dans des circonstances troubles, Cartier partit discrètement après 10 années de labeur. Claude Bonnelly, son directeur adjoint depuis 10 ans, prit la relève. Ce choix n'avait rien d'évident au point de vue institutionnel. L'Université préférait normalement injecter du sang neuf dans l'administration des services et ne pas nommer automatiquement les directeurs adjoints. Céline Cartier le savait et se fit un point d'honneur de mousser son adjoint en qui elle

avait une confiance totale. Elle trouvait des excuses pour envoyer Bonnelly chez les vice-recteurs et les gens du service du personnel. Bonnelly étant d'une grande discrétion, il ne se mettait pas lui-même de l'avant. Céline Cartier savait qu'en le fréquentant les autorités de l'Université découvriraient ses qualités, l'apprécieraient et seraient plus ouvertes à le nommer un jour directeur. Cette ruse combinée à la performance de Claude Bonnelly comme directeur adjoint permit à ce dernier de remporter le processus de sélection et d'obtenir le poste de directeur le 13 septembre 1988. Celui-ci avait fait ses premiers pas à la bibliothèque en 1968, en remplaçant pendant deux ans Gilles Paradis, conseiller à la documentation en philosophie. Il détenait un baccalauréat et une licence en philosophie, de même qu'une maîtrise en bibliothéconomie. Il avait travaillé comme bibliothécaire à la référence générale, puis comme chef du service de référence à la bibliothèque générale, avant de devenir directeur adjoint, puis chef de la bibliothèque. Il occupa ce poste pendant 18 années. Il démissionna pour des raisons familiales en 2006, deux ans avant la fin de son quatrième mandat.



Claude Bonnelly en 1989

Le passage d'un directeur à un autre marque souvent un grand contraste. Ce fut moins le cas cette fois, car le tandem Cartier-Bonnelly avait œuvré de concert pendant 10 ans. Sur le plan administratif, Bonnelly mit plusieurs années à trouver son style personnel. Des conseillers à la documentation se plaisaient, dans son dos, à l'appeler « Cartier II ». Sur le plan personnel, Bonnelly se démarquait nettement de son mentor. Il détenait une sagesse innée qui s'exprimait dans le calme. Il détestait les disputes et se montrait beaucoup plus consensuel. Quand il se fâchait, se rappellent certains retraités, personne ne s'en inquiétait. Cela arrivait d'ailleurs très rarement. Claude Bonnelly put ainsi diriger longtemps la bibliothèque en conservant le respect de ses employés et du campus malgré les périodes difficiles.

L'administration

À son arrivée à la tête de la bibliothèque, Céline Cartier s'impliqua dans le projet de l'Université de produire des plans directeurs triennaux. Aidée de son équipe, elle en publia en 1979, 1983 et 1987. Claude Bonnelly prit la suite et déposa auprès des autorités universitaires un prolongement 1990-1992 au plan directeur de 1987-1990. Il arriva au moment où l'Université estimait que les facultés, écoles et services avaient bien défini leurs objectifs opérationnels dans des plans triennaux. Il était temps d'adopter une démarche de planification stratégique, à savoir de produire des plans quinquennaux, moins volumineux, qui s'intéresseraient à un nombre restreint de questions. La bibliothèque rédigea un *Plan directeur 1992-1997* qui marqua un tournant et orienta les actions de la bibliothèque pour les années à venir. Le plan identifiait deux groupes de facteurs qui influenceraient le futur de la bibliothèque : l'évolution des technologies de l'information et les changements du milieu universitaire. Les technologies auraient un impact sur le support de la documentation, sur les méthodes de travail et les services offerts. L'Université s'ouvrirait sur le milieu, diversifierait ses clientèles, multiplierait les programmes d'études et adopterait de nouvelles méthodes d'enseignement. La bibliothèque adoptait aussi ce qui ressemble à la première expression officielle des valeurs prônées par le service : la reconnaissance de l'utilisateur comme centre des préoccupations ; le soutien à la créativité



Trois générations de directeurs de la Bibliothèque lors du lancement du catalogue Ariane en 1991. De gauche à droite : Claude Bonnelly, Céline Cartier et Joseph-Marie Blanchet

et à l'innovation ; la recherche d'une flexibilité organisationnelle pour répondre rapidement aux besoins ; la confiance en la compétence et l'expertise du personnel ; et une attention prépondérante à la communication, la collaboration et la concertation.

L'évolution technologique intéressait beaucoup la direction de la bibliothèque, car elle voyait poindre les grandes avancées dans ce domaine. L'ère était aux catalogues informatisés, aux systèmes de gestion intégrée de bibliothèque, aux supports variés de l'information (CD-ROM, disquettes, vidéodisques), à l'accès à distance, à la prolifération des ordinateurs personnels, à la convivialité des interfaces, aux services d'exploitation des bases de données numériques, à la mise en commun des ressources entre bibliothèques universitaires, à la gestion des données de recherche et des images, à la formation des clientèles aux technologies. Toutes ces questions faisaient parties des orientations énoncées par le plan directeur quinquennal et la direction s'y tiendrait. Au chapitre des nouveaux besoins et des nouvelles clientèles, le plan soulignait l'importance d'accroître les services de soir et de fin de semaine, d'établir un plan de communication, d'offrir des services sur mesure tant aux chercheurs qu'aux étudiants hors campus, et de s'ouvrir au milieu. Le développement des ressources documentaires, leur conservation et la formation des usagers à employer ces ressources restaient d'actualité et devaient progresser.

Claude Bonnelly ne déposa pas d'autres plans directeurs après celui de 1992-1997. Mais il prépara une *Présentation au conseil d'administration de l'Université Laval*, qu'il livra au conseil le 21 novembre 2001. Le document faisait l'état des lieux et signalait en conclusion les principaux défis auxquels la bibliothèque souhaitait faire face : poursuivre et intensifier l'implantation des technologies et de la bibliothèque virtuelle ; mieux communiquer avec les usagers pour s'adapter à leurs besoins ; accroître le budget de la bibliothèque, notamment par des projets financés à l'externe ; multiplier les collaborations avec d'autres institutions ; gérer de manière à s'adapter aux changements et permettre l'innovation ; recruter un personnel qualifié pour compenser les départs à la retraite. Ces indications constituaient, pour Bonnelly, une mise à jour du plan directeur de la bibliothèque. Il les suivit jusqu'à la fin de sa carrière comme directeur.

La crise budgétaire

En quête du déficit zéro dans les années 1990, le gouvernement du Québec réduisit une partie des subventions qu'il octroyait aux institutions d'enseignement supérieur. Craignant de perdre le contrôle de ses finances et de sa dette, l'Université

Laval entama en 1993 une restructuration budgétaire et administrative touchant l'ensemble du campus. Elle demanda aux unités de restreindre leurs dépenses, surtout sur le plan salarial. Les budgets alloués pour le personnel régulier, le temps supplémentaire et les remplacements furent scrutés à la loupe. Il en résulta pour la bibliothèque un report d'affichage des postes vacants, la fermeture de services sur certaines périodes, la réduction des heures d'ouverture pendant l'été, le non-remplacement des absences de courte durée et l'abolition de quelques postes. Les premières mesures de réduction des dépenses ne suffirent pas à corriger la situation face au gouvernement québécois qui imposa aux universités de nouvelles compressions de 64 millions en 1998. L'Université Laval se trouvait dans une situation économique précaire. Elle avait une dette accumulée de 83 millions au 31 mai 1998 et prévoyait accroître sa dette de 17 millions au 31 mai 1999. Elle décida en juin 1998 de réduire de 25 % le budget d'acquisition de la bibliothèque, qui passa de 6 à 4 millions pour l'exercice budgétaire 1998-1999. Les autorités espéraient que la bibliothèque recevrait la différence à partir des divers fonds existant sur le campus : fonds d'enseignement et de recherche des facultés, fonds d'investissement étudiant, et fonds de soutien aux activités académiques des professeurs. L'Université ne pouvait puiser elle-même dans ces fonds. Elle pariait que les facultés sauveraient la bibliothèque en lui donnant une partie de leurs crédits. Elle assortit la coupe de 2 millions d'un mécanisme d'appariement. Pour chaque dollar versé par une faculté, l'Université verserait elle aussi un dollar, jusqu'à concurrence d'un million. Elle espérait équilibrer le budget d'acquisition en recueillant au moins un million de la part des facultés et en versant le million qu'elle avait mise de côté.

Les facultés eurent jusqu'au 30 octobre 1998 pour manifester leur intention de soutenir la bibliothèque. Si une dizaine de facultés répondirent à l'appel du recteur François Tavenas, d'importantes facultés telles Lettres, Sciences et génie, Sciences sociales, Sciences de l'agriculture et de l'alimentation, Pharmacie et Médecine restèrent muettes. En novembre, les facultés avaient promis de verser 250 000 \$ sur le million que l'Université espérait récolter. Des mouvements de protestation s'organisèrent contre les compressions. Un comité *ad hoc* représentant les secteurs scientifiques déposa en juillet 1998 un document portant le titre *L'Université Laval et sa bibliothèque : des coupures budgétaires qui mettent en péril la qualité de l'enseignement et de la recherche*. Appuyé par les hôpitaux affiliés, le comité demandait de maintenir le financement de la bibliothèque et recommandait à l'Université de reconnaître l'importance de ce service. La Faculté de médecine envoya aux autorités universitaires une pétition signée par plus de 1 000 personnes s'opposant à la réduction du budget d'acquisition de la bibliothèque. La Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de

l'Université Laval (CADEUL), représentant les étudiants de 1^{er} cycle, forma en octobre 1998 un Groupe-Action chargé d'organiser une activité de protestation en décembre. La CADEUL publia plusieurs articles de septembre à décembre 1998 dans le journal étudiant *Impact campus*, dans lesquels elle dénonçait les coupes budgétaires et promettait des coups d'éclat. En décembre, une centaine d'étudiants manifestèrent sur le campus en faveur du rétablissement du budget de la bibliothèque. Ces membres des associations de 1^{er} cycle brandissaient des pancartes «La bibliothèque est en feu, deux millions de dommages», «Le savoir s'en va en fumée» ou «Feu notre savoir». Deux étudiants déguisés en administrateur haranguaient la foule devant la bibliothèque, en justifiant les efforts de rationalisation et en brûlant des romans à l'eau de rose dans un baril. Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL) et l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AÉLIES) se déclarèrent eux aussi contre les compressions.

Devant les pressions qui s'exerçaient de toutes parts, l'Université versa à la bibliothèque la totalité du million qu'elle réservait à l'appariement, en dépit du fait que les contributions facultaires plafonnèrent à 400 000 \$. Le budget d'acquisition finit par atteindre 5,4 millions en 1998-1999. Ce qui était bien insuffisant en regard des besoins de la bibliothèque. Pour contrer les effets de l'inflation et de la dévaluation du dollar canadien, le budget aurait dû s'élever à 7 millions. La bibliothèque dut annuler 1 400 abonnements de périodiques. Elle passa du 55^e au 92^e rang parmi les 110 bibliothèques universitaires américaines et canadiennes membres de l'Association of research libraries (ARL) en 1998-1999. L'Université décida de rétablir à 5,8 millions le budget d'acquisition de la bibliothèque pour 1999-2000. Les facultés devaient contribuer à hauteur de 200 000 \$, sans mécanisme d'appariement. Le budget revint à 6 millions en 1999, au même niveau qu'en 1997. Les budgets de la bibliothèque stagnaient, alors qu'un redressement aurait été nécessaire pour rattraper les autres bibliothèques des grandes universités.

Le drame n'affecta pas seulement le budget d'acquisition. De 1996 à 1998, environ 18 postes furent abolis et réaffectés vers des secteurs jugés prioritaires à la bibliothèque. Quatorze postes professionnels disparurent ou furent laissés vacants, de même que 14 postes chez les commis et les employés de bureau. En raison des départs à la retraite, non remplacés, l'équipe des conseillers à la documentation perdit sept membres. La masse salariale diminua de 343 065 \$ en 1996-1997 et de 393 869 \$ en 1997-1998. En 1998, la bibliothèque dut réduire ses dépenses de 982 500 \$, car l'Université ajouta 328 000 \$ de compressions supplémentaires aux 654 500 \$ qu'elle avait déjà demandées. L'Université exigea en 1999 que la bibliothèque réduisît à

nouveau sa masse salariale de 300 000 \$. Le directeur Claude Bonnelly trouvait que l'Université ne laissait pas beaucoup de chances à la bibliothèque de se redresser. Les autorités ne semblaient pas conscientes que les coupes avaient des impacts sur les services. Il s'en ouvrit au Comité-conseil qui l'encouragea à consulter la communauté universitaire sur les réductions de services qu'elle jugerait les plus opportunes. Par le truchement d'un article publié dans le journal *Au fil des événements* (vol. 34, n° 22, 4 mars 1999, p. 7), Bonnelly invita les usagers à lui envoyer leurs commentaires et opinions à propos des huit hypothèses de réduction suivantes :

Hypothèses	Économies
Conserver un budget d'acquisition réduit	150 000 \$ avec les réductions de postes au catalogage et aux acquisitions
Fermer la bibliothèque les fins de semaine	123 000 \$
Fermer la bibliothèque les jours fériés	10 000 \$
Ouvrir les services seulement de 10 h à 20 h	364 000 \$
Avoir moins de conseillers à la documentation	De 30 000 \$ à 120 000 \$
Intégrer la réserve de la Bibliothèque du 1 ^{er} cycle avec celle de Droit/Science politique	84 000 \$
Transférer le service de location de films/vidéos	70 000 \$
Se départir de collections spéciales	Didacthèque: 55 000 \$ Cartothèque: 85 000 \$ Audiodiapothèque: 90 000 \$ Cinévidéothèque: 300 000 \$

L'article fut mal accueilli. Seul le transfert du service de location de films n'émouva presque personne. Le budget d'acquisition pouvait être temporairement réduit, estimait-on, mais l'Université compromettrait la qualité de l'enseignement. Les autres options étaient rejetées en bloc. En réaction au plan général de compressions du recteur, un regroupement officieux d'étudiants, la Coalition Orange, organisa diverses manifestations et coups d'éclat. Il planifia le *bed-in* qui se tint à la bibliothèque le 15 mars 1999, la «Nuit sans sommeil à la bibliothèque». Plus de 50 étudiants refusèrent de quitter la bibliothèque lors de la fermeture et passèrent la nuit au premier étage. La confédération des étudiants de 1^{er} cycle, la CADEUL, menaçait les autorités universitaires de représailles si elles ne retiraient pas la compression additionnelle du budget de la bibliothèque. Elle planifiait d'engorger les moyens de communication de l'Université en envoyant des télécopies en continu dans les services et d'occuper les

locaux de l'administration universitaire aux 15^e et 16^e étages de la tour de l'éducation. L'association étudiante pour les cycles supérieurs, l'AÉLIES, prit position contre toutes les hypothèses de réduction de service à la bibliothèque. Aucun consensus ne s'établit sur le campus à propos des réductions de service. C'était le but de l'article. Les hypothèses n'avaient pas toutes la même gravité, ni la même faisabilité, ni le même potentiel d'économies. Elles remirent les difficultés de la bibliothèque sur la place publique et incitèrent les étudiants à faire pression sur l'Université. Celle-ci décida de maintenir la compression de 300 000 \$ en exigeant que la bibliothèque atteignît cet objectif sans supprimer des postes ni réduire ses services de manière notable. Elle rétablit le budget d'acquisition à 6 millions pour 1999-2000 et versa 800 000 \$ de plus à la bibliothèque, un montant provenant d'une somme imprévue qu'elle avait reçue du gouvernement provincial. La bibliothèque réussit à économiser en réduisant ses heures d'ouverture les fins de semaine et en cédant son service de location de films à la Faculté des lettres.

Lors de la campagne de financement de l'Université Laval en 1985-1990, les autorités universitaires acceptèrent que la Fondation de l'Université réservât, pour le développement des collections de la bibliothèque, une partie des fonds recueillis. C'était l'un des objectifs officiels de la campagne. Sur les 40 millions engrangés en 1985-1987, la Fondation mit 2,5 millions de côté, dont les intérêts pourraient servir à acheter de la documentation à la bibliothèque. Des sommes importantes furent versées à la bibliothèque pendant quelques années. Les crédits appartenaient toutefois au fonds général de la Fondation de l'Université Laval et non à la bibliothèque. Celle-ci devait déposer une demande à chaque année et justifier ses besoins. Avec le temps, les priorités de l'Université se modifièrent. La bibliothèque cessa de recevoir l'appui financier de la Fondation. Claude Bonnelly demanda à la Fondation de l'Université Laval de mettre sur pied un Fonds permanent de développement pour la bibliothèque. Ce dernier permettrait d'amasser des fonds dont les intérêts serviraient chaque année à la bibliothèque. Celle-ci aurait un droit de regard sur l'utilisation des fonds et fidéliserait les donateurs. Au cours de l'année où fut réduit le budget d'acquisition, en 1998, des plans furent dressés pour doter la bibliothèque d'un fonds spécifique de 10 millions. Une employée de la bibliothèque, Annie Bérubé, fut spécialement affectée à ce projet pendant deux ans afin d'effectuer des recherches pour la Fondation de l'Université et monter une banque de données sur les donateurs potentiels. En 1999, le fonds préparait son lancement officiel, avec un comité de campagne et un site web. Il s'élevait à 431 302 \$ en 2001. La Fondation R. Howard Webster fit un généreux don de 400 000 \$ en 2002 et la compagnie Cascades inc. fit de même en 2003 avec

un versement de 200 000 \$. Le fonds dépassa le million en 2003. Les intérêts cumulés permirent de faire les premiers achats en 2002, soit des périodiques électroniques de *Cambridge Journals Online* et une version électronique du *Oxford English Dictionary*. Le fonds existe toujours en 2017 et reste populaire auprès des donateurs. Il s'élevait à 1 484 800 \$ au 31 octobre 2015 et se divisait en sept fonds : le fonds général de développement, les collections de droit, les collections de sciences humaines et sociales, les collections des sciences et de la médecine, le réaménagement de la bibliothèque, la bourse de perfectionnement Claude Bonnelly et l'Espace Japon.

Le rapport d'évaluation de la bibliothèque

Conformément à la politique d'évaluation périodique des services, le Comité exécutif de l'Université décida d'évaluer la bibliothèque en 1995-1996. Il demanda à la bibliothèque de produire un rapport d'autoévaluation qui servirait à nourrir les réflexions du comité d'évaluation qui serait créé. Une cinquantaine d'employés de la bibliothèque, répartis en sept groupes, se mirent à la tâche. Ils déposèrent en novembre 1995 un *Dossier d'informations factuelles* et, en janvier 1996, un *Rapport d'autoévaluation du service de la Bibliothèque*, en deux volumes. Le *Rapport d'autoévaluation* demandait qu'on liât plus intimement la bibliothèque à la mission de l'Université, soulignait que les augmentations du budget d'acquisition ne couvraient pas les hausses des prix de la documentation, encourageait à poursuivre l'intégration des technologies et proposait de déménager la bibliothèque scientifique dans le Pavillon Bonenfant.

Ces informations s'ajoutèrent aux sondages par téléphone et par questionnaire qui furent réalisés auprès des étudiants, des professeurs et des employés de la bibliothèque. Le comité d'évaluation se composa de professeurs, de vice-recteurs, de directeurs de service et d'étudiants. Sur les 10 membres, l'un venait de l'Université de Sherbrooke et un autre de l'Université de Toronto. Aucun employé de la bibliothèque lavalloise n'y siégeait. Le comité déposa son *Rapport d'évaluation du service de la bibliothèque* le 25 avril 1996. L'évaluation fut généralement positive. Elle insistait notamment sur le rôle central et essentiel que la bibliothèque devait jouer dans l'enseignement et la recherche. Le rapport présentait 44 recommandations. Parmi elles, le budget d'acquisition devait être maintenu ou augmenté, les tâches des conseillers à la documentation devaient être revues, les facultés devaient intégrer des formations documentaires obligatoires dans les cursus, les heures d'ouverture devaient être étendues, l'implantation des nouvelles technologies devait se poursuivre et la bibliothèque scientifique devait rester où elle se trouvait car la dynamique et l'atmosphère

y étaient très bonnes. Le rapport prenait aussi acte de l'insatisfaction des employés de la bibliothèque, surtout à la bibliothèque des sciences humaines et sociales. Le personnel se plaignait du travail, des problèmes de communication, du mode de gestion des ressources humaines et du manque de valorisation des employés. Les raisons évoquées étaient les importants changements dans la structure, l'implantation de nouveaux systèmes et l'abolition de postes.

Le directeur de la bibliothèque, Claude Bonnelly, déposa le 21 mai 1996 un document de 19 pages *Commentaires sur le rapport du comité d'évaluation*. Il accueillit le rapport d'évaluation avec bienveillance, mais jugea que le comité sous-estimait la fréquentation de la bibliothèque. Tout en comprenant que le comité préférerait ne pas intégrer la bibliothèque scientifique à la bibliothèque générale, il rappela que la bibliothèque scientifique vivait avec un problème d'espace depuis 20 ans, qui ne se réglerait qu'en réactivant l'ancien projet d'agrandissement de la bibliothèque scientifique en sous-sol, ou en fusionnant les deux bibliothèques au Pavillon Bonenfant. Le Conseil d'administration de l'Université, lors de sa séance du 19 juin 1996, énonça 10 recommandations pour faire suite au rapport d'évaluation. Le Conseil souligna en particulier le rôle indispensable que jouait la bibliothèque, adopta le nouveau mandat proposé par la bibliothèque et décida que le budget d'acquisition serait une priorité budgétaire de l'Université. Il demanda aussi que le vice-recteur aux services réexaminât l'hypothèse du regroupement des deux bibliothèques, que la bibliothèque poursuivît l'implantation des technologies et que les facultés fissent plus de place aux formations documentaires dans les programmes d'études.

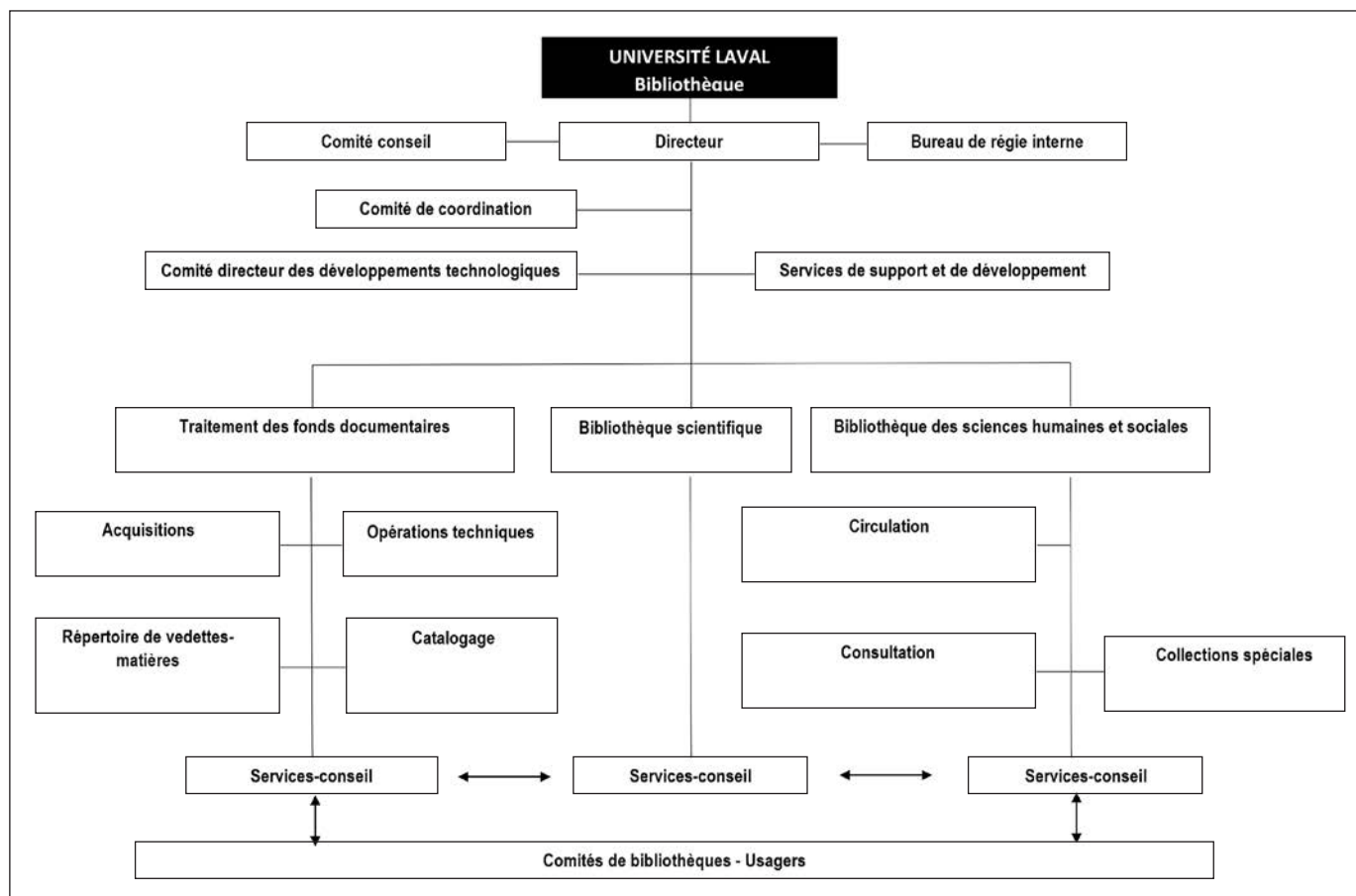
L'intégration des deux bibliothèques n'était pas un rêve mort et enterré. Même si l'Université avait rejeté cette option en 1985 en rénovant la bibliothèque scientifique du Pavillon Vachon, la bibliothèque et le Comité-conseil n'avaient pas dit leur dernier mot. L'Université consulta ses composantes en 1992 afin d'élaborer le plan directeur d'aménagement des locaux *Campus 2000*, qui visait à rénover et agrandir les espaces disponibles à l'Université Laval avant l'arrivée du nouveau millénaire. La bibliothèque dépoussiéra la proposition faite par Gilles Deschâtelets, 12 ans plus tôt, d'agrandir la bibliothèque scientifique en sous-sol, entre le Pavillon Vachon et le Pavillon Pouliot. Doutant de la réalisation du projet, le Comité-conseil redemanda en 1994 que l'Université envisageât la centralisation des bibliothèques au Pavillon Bonenfant. La bibliothèque chanta la même chanson dans son rapport d'autoévaluation en 1996. Le comité d'évaluation de la bibliothèque n'ayant pas retenu cette option, le Comité-conseil déposa le 28 février 1997 une *Résolution relative à la bibliothèque scientifique*, dans laquelle il appuyait de nouveau l'intégration des deux bibliothèques. Il

recommandait que le regroupement soit graduel, qu'aucune décision ne soit prise qui irait à l'encontre de cette orientation, que les locaux qui pouvaient être libérés au Pavillon Bonenfant soient redonnés à la bibliothèque et qu'une partie des collections de la bibliothèque scientifique soit transférée dans du rayonnage compact au sous-sol du Pavillon Bonenfant. Le Conseil d'administration de l'Université revint sur le sujet dans son *Rapport d'étape sur la Mise en œuvre des recommandations du conseil d'administration (résolution CA-96-94)* du 8 avril 1997. À la suite de la réévaluation du dossier de l'intégration par le vice-recteur aux services en collaboration avec le Service des immeubles, le Conseil d'administration adopta comme orientations de retenir l'intégration comme un projet à long terme, de céder graduellement à la bibliothèque du Pavillon Bonenfant les espaces occupés par d'autres unités, et d'autoriser pour l'été 1997 l'achat et l'installation de rayonnages compacts au sous-sol du Pavillon Bonenfant afin d'y transférer une partie des collections de la bibliothèque scientifique. La bibliothèque récupéra graduellement des espaces, mais ne gagna pas l'ensemble du pavillon. L'intégration ne se fit jamais. La bibliothèque générale obtint son rayonnage mobile à l'été 1998. Celui qui avait été installé en 1978 à la bibliothèque scientifique fut déménagé au 2^e sous-sol du Pavillon Bonenfant et on en acheta une section supplémentaire pour le compléter.

La réorganisation de 2001

La bibliothèque se trouvait mal en point au sortir des années 1990. Sa structure organisationnelle ne convenait plus aux avancées technologiques qui modifiaient les tâches des employés et, surtout, les compressions budgétaires avaient notablement réduit les effectifs. L'organigramme n'avait pas changé depuis celui, provisoire, de 1995. L'opportunité se présentait de repenser la bibliothèque à un moment où des postes étaient vacants et plusieurs retraites imminentes. Le directeur Claude Bonnelly consulta les employés en novembre 2000 pour recueillir leurs opinions sur la future organisation de la bibliothèque. La direction en arriva à une nouvelle structure qui modifia en partie celle qui était en place. Au-delà des divisions, sections, services et collections qui changèrent d'appellation, il y eut des changements dans les regroupements administratifs. La nouvelle répartition des services de la bibliothèque comprenait quatre grandes divisions : la division des services de support et de développement, la division du traitement documentaire, la division de la bibliothèque scientifique et la division de la bibliothèque des sciences humaines et sociales. La première assurait les développements de projets, la gestion des systèmes informatiques et le support technologique, s'adjoignant notamment les services d'un webmestre et d'un responsable des données

numériques. La deuxième regroupait les acquisitions, les opérations techniques (incluant la reliure), le catalogage, et dorénavant l'équipe du *Répertoire de vedettes-matière*. La troisième et la quatrième assuraient l'accès aux collections et les divers services au public dans les deux bibliothèques. La bibliothèque de sciences humaines passait de cinq à trois sections, en particulier par le regroupement administratif des collections spéciales. Quant à la gestion administrative, le directeur était conseillé par le Comité-conseil, le bureau de régie interne (l'ensemble des chefs de division et de section), le comité de coordination (les chefs de division) et le comité directeur des projets informatiques (les chefs de division, les professionnels responsables de projets et un représentant du Service de l'informatique et des télécommunications).



Les modifications à l'organigramme passèrent relativement bien auprès des employés, car le saut n'était pas si grand entre l'organigramme provisoire de 1995 et celui de 2001. Le mécontentement se cristallisa autour des déplacements de postes et de la révision des tâches. La consultation auprès des professionnels fit clairement ressortir l'importance de préserver une solide équipe de conseillers à la documentation, dont les rangs avaient été décimés par sept départs à la retraite non remplacés dans les dernières années. Les conseillers qui restaient assumaient les disciplines dont s'occupaient leurs anciens collègues. Leur charge de travail s'était accrue et atteignait le point où elle ne pouvait augmenter davantage. D'autre part, la section du catalogage avait elle aussi perdu plusieurs de ses bibliothécaires durant la décennie précédente. Il ne semblait pas aussi nécessaire de les remplacer, car on pensait depuis longtemps que les techniciens pouvaient assumer le catalogage. La tâche des techniciens pouvait être bonifiée, comme elle l'avait déjà été en 1986 à la suite du rapport Auger. Claude Bonnelly décida ainsi de regarnir les rangs des conseillers à la documentation. Il transféra des postes du catalogage vers l'équipe des conseillers et accrut les responsabilités des techniciens au catalogage. Dès 2001, cinq bibliothécaires s'ajoutèrent à l'équipe des conseillers à la documentation, soit par l'embauche de nouvelles personnes, soit par la migration d'employés déjà au catalogage. Ce transfert eut cependant un prix : les conseillers à la documentation assumeraient une partie du catalogage. Ils assigneraient les vedettes-matière aux documents pour lesquels ces vedettes ne pouvaient être dérivées de sources préexistantes. Les conseillers se spécialiseraient dans l'indexation-matière des volumes qu'ils achetaient dans leurs disciplines et connaîtraient mieux leurs collections. Cette décision fut critiquée. La section du catalogage se sentit abandonnée par la direction et doutait que les conseillers feraient une aussi bonne indexation que les catalogueurs. Les conseillers fulminaient de recevoir une tâche qui, selon eux, ne leur revenait pas. Ils devraient consacrer beaucoup de temps à s'y former et négligeraient les liens qu'ils avaient tissés avec les facultés.

Les conseillers à la documentation n'eurent d'autre choix que d'intégrer l'indexation à leurs tâches. Ils suivirent des cours d'indexation à l'interne, par deux anciens bibliothécaires au catalogage, qui furent rattachés à l'équipe des conseillers. Leur tâche consistait notamment à former les conseillers et à les appuyer dans leur programme d'indexation. La formation pouvait aller d'une demi-journée par semaine pendant plus d'un an à deux journées et demie par semaine pendant trois mois. L'équipe de conseillers devenant vieillissante, l'acquisition des nouvelles connaissances se faisait souvent avec peine, réticence ou indifférence. Certains conseillers gardèrent le sourire tout en ne faisant aucune indexation-matière jusqu'à leur retraite. Ils en

avaient déjà assez d'appriivoiser les bases de données sans se lancer en plus dans une tâche qui n'avait pas, à leurs yeux, d'implication directe sur leurs usagers. L'insatisfaction des conseillers monta d'un cran quand la direction leur imposa en plus la classification de certains documents. Ils devaient assigner une cote aux documents pour lesquels on ne pouvait en dériver une d'autres sources. Les techniciens du catalogage étaient surchargés et les conseillers devaient leur venir en aide. Certains conseillers s'en plaignirent à leur syndicat, qui leur répondit de ne pas se lancer dans cette bataille. La classification et l'indexation originales se firent donc, tant bien que mal, dans l'équipe des conseillers. À l'exception des conseillers fraîchement engagés, les bibliothécaires n'acceptèrent jamais cette tâche de bon gré. Certains cumulèrent des retards de plusieurs années, les livres s'empilant au sous-sol de la bibliothèque, repérables uniquement par des notices sommaires dans le catalogue. Quelques conseillers achetaient en effet beaucoup plus de livres que leurs collègues, ce qui rendait impossible, voire injuste, la tâche d'indexation et de classification dans certains domaines.

Devant l'insatisfaction permanente, un comité *ad hoc* eut pour mandat en 2005 de faire le bilan de la situation en indexation-matière, de conseiller le Comité de coordination sur les meilleures pratiques et de proposer un scénario organisationnel optimal. Le comité remit le bilan de son travail en avril 2007. Il constata que les problèmes découlaient surtout du manque de temps, de l'inégalité de la charge de travail et de la priorisation de cette tâche parmi les quatre programmes assumés par les conseillers. La direction refusa d'agir sur la seule foi de ce constat fait à l'interne, par des conseillers évaluant la tâche des conseillers. Elle embaucha une firme externe, AXXIO, qui évalua la charge de travail des conseillers pour l'ensemble de leurs tâches et fit des recommandations concernant l'indexation et la classification. AXXIO déposa en mars 2008 un rapport intitulé *La révision de l'organisation du travail : la Bibliothèque de l'Université Laval*, connu ensuite comme le rapport Marion. Il avait pour but d'améliorer l'équité dans les charges de travail, de décrire l'interdépendance entre les postes et d'optimiser le service à la clientèle. Pour sa collecte de données, AXXIO avait rencontré des membres du personnel, s'était informé auprès de l'Université de Montréal pour connaître les tâches assignées aux bibliothécaires responsables de la cartothèque et des données statistiques, et avait discuté avec trois professeurs de l'Université Laval. Le rapport conclut que l'organisation du travail fonctionnait bien, que la charge globale de travail était adéquate, mais inégale dans les détails. Il recommanda de maintenir l'indexation et la classification pour tous les conseillers, d'éviter l'accumulation de livres en attente, d'ajouter un poste de conseiller, de transférer un poste de catalogueur au centre Géostat, et de répartir autrement l'indexation pour

les sciences de l'administration, l'institut d'éthique appliquée et les études anciennes. Les employés concernés reçurent froidement le rapport Marion. Des bibliothécaires le commentèrent par écrit en des mots très durs. Ils trouvaient que le rapport était superficiel, qu'il contenait peu de statistiques et cumulait les postulats gratuits ou erronés. Juger de la satisfaction de la clientèle en parlant à trois professeurs était qualifié de ridicule. Les auteurs du rapport, ajoutait-on, se contentaient d'impressions vagues venant d'entrevues dont les informations furent parfois mal colligées. La direction de la bibliothèque ne se fia donc pas à ce rapport. Puisqu'il était évident que certains conseillers ne pouvaient assumer d'indexation et de classification dans leurs disciplines, elle permit à certains d'entre eux de se retirer de ce programme. Celui-ci se poursuivit jusqu'en 2014, quand une nouvelle réorganisation retira cette responsabilité aux conseillers pour la restituer au service du catalogage. Trois bibliothécaires se répartirent alors le travail.

Les techniciens de l'aide à la recherche

Pour des questions d'ordre général sur la bibliothèque, les usagers s'adressaient aux comptoirs de référence disponibles dans les deux bibliothèques. Le service était assuré par des bibliothécaires généralistes, appuyés les soirs et les fins de semaine par des conseillers à la documentation. Cette formule fut en vigueur à partir de 1968, jusqu'au jour où le chef de la bibliothèque des sciences humaines et sociales, Claude Busque, lança une révolution : des techniciens remplaceraient les bibliothécaires généralistes au comptoir de l'aide à la recherche. Août 1992 resta gravé dans la mémoire des techniciens. Ils accédèrent à des responsabilités qu'aucune bibliothèque universitaire au Québec n'avait octroyées à ce corps d'emploi. De multiples raisons motivèrent cette décision. La référence générale au comptoir d'aide requérait de moins en moins les compétences d'un bibliothécaire. Avec l'implantation des technologies, les employés dépannaient les usagers avec les imprimantes, les ordinateurs et les ressources électroniques. Les statistiques révélaient qu'on réglait 80 % des questions en montrant à l'utilisateur où se trouvait ceci ou cela. Les bibliothécaires ne compilaient plus de bibliographies pour les étudiants et fréquentaient moins les collections. Certains bibliothécaires supportaient mal les nouvelles réalités de leur travail. Les conseillers à la documentation, pour leur part, préféraient ne plus travailler à ce



Claude Busque en 2002

comptoir les soirs et les fins de semaine. La direction estimait que les conseillers étaient trop spécialisés et coûtaient trop cher pour être affectés au comptoir de référence. Avec l'augmentation du nombre d'utilisateurs, il fallait une équipe qui pourrait se relayer en continu pour assurer le service.

Le service de référence fut réparti par paliers. Les techniciens assuraient l'accueil, les renseignements généraux et l'aide au catalogue. Ils attendaient les utilisateurs au premier étage de la bibliothèque générale, près de la salle d'exposition, assis à un bureau standard et se cassant le cou pour parler aux utilisateurs qui restaient debout devant eux. Si la question se révélait trop pointue ou embarrassante, le technicien envoyait l'utilisateur au comptoir « référence documentaire » qui se trouvait derrière lui. Un bibliothécaire l'y attendait, debout derrière son comptoir. Si la question était encore trop spécialisée, l'utilisateur était redirigé vers un conseiller à la documentation. L'aide à la recherche se composa au départ de six techniciens sous la supervision de deux conseillers généralistes, l'un qui formait les techniciens, préparait des guides documentaires et assurait la gestion des visites d'accueil, l'autre qui développait à mi-temps la collection de référence. Les utilisateurs ne faisant pas la différence entre les deux premiers comptoirs d'aide, le second comptoir fut fermé et les bibliothécaires responsables des techniciens restèrent dans leurs bureaux. Avec le temps, un seul bibliothécaire conserva la responsabilité de l'aide à la recherche. Un septième membre s'ajouta à l'équipe afin de pouvoir assurer le service le dimanche, sur un poste cyclique ouvert de septembre à avril. Les techniciens, qui partageaient un bureau commun, développèrent un fort esprit d'équipe et une grande motivation. Suivant le conseil de Claude Busque, c'est-à-dire d'aller aussi loin qu'ils le pouvaient, ils réussirent à bonifier leurs quotidiens et leurs conditions. Ils demandèrent et obtinrent qu'on leur affectât des conseillers à la documentation, qu'ils pouvaient soutenir au besoin pour des travaux techniques. Ils purent gérer eux-mêmes leur calendrier de rotation au comptoir. L'équipe était jeune, fringante et ambitieuse. Leurs journées étaient épuisantes, car les utilisateurs faisaient la file au comptoir. Il fallait parler toute la journée et supporter le bruit ambiant. Les technologies firent en sorte qu'il y eut progressivement moins de personnes au comptoir, mais les dépannages informatiques devinrent plus nombreux et complexes. Ceux qui étaient taillés pour l'emploi adoraient leur expérience et n'auraient pas cédé leurs places. Les techniciens pouvaient enfin choisir d'autres avenues que les services techniques ou le prêt entre bibliothèques.

La révolution fit bien sûr des mécontents du côté des bibliothécaires généralistes, qui voyaient leurs postes disparaître. La direction abolit trois postes professionnels pour créer quatre postes supplémentaires pour les techniciens. Les six bibliothécaires

généralistes durent trouver leur niche ailleurs, dans des postes vacants ou en affichage. Claude Busque se rappelle à quel point cette période fut difficile sur le plan humain, tant pour les professionnels relocalisés que pour lui, le gestionnaire, qui blessait des collègues et parfois des amis avec qui il avait étudié. Deux bibliothécaires étaient alors en congé de maladie et ce fut à leurs conjointes que la primeur fut annoncée. Ces dernières promirent de tenir le secret, mais la nouvelle se répandit tout de même. Quand Claude Busque arriva à la réunion d'information, tous les participants étaient déjà au courant et l'attendaient l'œil glacial. Les conseillers à la documentation, qui furent avisés ensuite, prirent bien la chose dans l'ensemble, mais quelques-uns bouddèrent. Les techniciens de la bibliothèque scientifique ne furent pas emballés. La nouvelle structure de l'aide à la recherche, mise en place en 1992 à la bibliothèque des sciences humaines et sociales, fut implantée en 1993 à la bibliothèque scientifique. Le service n'ouvrit pas le soir ni les fins de semaine. Les techniciens se plainquirent qu'on leur ajoutait trop de responsabilités.

La direction de la bibliothèque ne regretta jamais son audace. Le changement permit d'améliorer le service d'aide à la recherche et de faire avancer la cause des techniciens. Claude Busque publia un article et prononça des conférences sur le sujet. L'attrait de l'innovation remplissait les salles lors des congrès, mais il ne convainquit pas les sceptiques. Les professionnels ne souhaitaient pas céder leur place à des techniciens.

La formation documentaire

Les techniciens remplacèrent les bibliothécaires généralistes au comptoir d'accueil et de renseignements en 1992. Leurs tâches ne recoupaient pas à ce moment celles des bibliothécaires spécialisés, appelés conseillers à la documentation. Les techniciens aidaient les conseillers sur demande, pour des travaux de soutien technique. Avec le temps, la charge des conseillers s'accrut et les techniciens demandèrent plus de responsabilités. La bibliothèque leur confia une partie des formations documentaires dont les conseillers s'occupaient. Les techniciens prirent d'abord en charge les visites d'accueil, qui consistaient à faire le tour des lieux et à présenter les services. À partir de 2003, les techniciens de l'aide à la recherche purent offrir leur propre cycle de formations documentaires, en salle avec un exposé magistral et une période d'exercices. Selon un calendrier fixé à l'avance et prévoyant deux séances par jour, du lundi au vendredi, les étudiants pouvaient se présenter pour des formations de 90 minutes, limitées à 10 personnes. Les formations portaient sur le catalogue Ariane et sur des bases de données généralistes, comme Repère.

Le *Rapport d'évaluation du service de la bibliothèque*, déposé en 1996, suggéra que la formation documentaire fût l'une des priorités de la bibliothèque. Il insista sur le fait que les activités pédagogiques devaient être planifiées de concert avec les responsables des programmes dans les unités d'enseignement. À la suite de cette recommandation, Claude Bonnelly forma un groupe de travail dont le mandat fut d'établir un programme de formations pour les étudiants de 1^{er} cycle et d'identifier les stratégies d'intervention les mieux adaptées. Le groupe déposa son *Rapport du groupe de travail sur la formation documentaire* en juin 1997. Le document fut bien reçu à la bibliothèque. Il proposait la mise sur pied de nombreux comités et insistait sur l'importance de rejoindre les étudiants selon leurs besoins. L'offre de formation devait s'adapter aux disciplines et à leurs méthodes de recherche. Le contenu des formations était présenté par modules que le formateur pouvait choisir selon les circonstances.

La bibliothèque publia en 2004 un *Programme de formation documentaire : Université Laval*, préparé par Pierre Carrier, coordonnateur à la formation documentaire, en collaboration avec le Comité d'animation sur la formation documentaire (CAFDOC). Il s'inscrivait dans la continuité du rapport remis en 1999 par la Commission des études de l'Université, qui recommandait que les unités d'enseignement introduisissent la formation documentaire dans les programmes de baccalauréat. Le plan-cadre de la bibliothèque fut largement diffusé auprès des unités académiques en collaboration avec la Direction générale des études de 1^{er} cycle. Le document qui comptait près d'une centaine de pages ne manquait pas d'ambition. Il prévoyait l'implantation massive des formations documentaires dans tous les programmes, dans un nombre élevé de cours. Les étudiants seraient guidés, étape par étape, à travers les méandres de la recherche documentaire. Huit modules couvraient l'ensemble du processus : sources d'information, système de classification, références bibliographiques, site web de la bibliothèque, outils de repérage, visite de la bibliothèque, définir ses besoins et préparer la recherche, choix des outils de recherche, adapter la recherche et l'exécuter, exploitation des résultats et éthique, et veille informationnelle. Le rapport reçut un accueil mitigé. Les conseillers à la documentation se fermèrent à cette charge de travail malvenue, alors que les unités pédagogiques y virent une intrusion dans leurs affaires. L'implantation du programme aurait demandé aux unités de revoir le contenu de plusieurs cours pour y insérer du temps consacré à la bibliothèque. Seule la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation tenta l'aventure en 2005, avec un projet-pilote au baccalauréat en agronomie et au baccalauréat en économie et gestion agroalimentaires. Elle voulait pallier les manques évidents de ses étudiants des trois cycles en matière de culture informationnelle. Les compétences en recherche

documentaire devaient être assimilées progressivement et de manière continue sans surcharger les étudiants. L'intégration des contenus se fit dans 11 cours. Le programme inclut entre autres une visite de la bibliothèque scientifique, un travail pratique, les règles de citation bibliographique et une initiation aux recherches sur le web.

Deux salles de formation documentaires furent construites en 2005. La première fut ouverte à l'été au premier étage de la bibliothèque des sciences humaines et sociales. Grâce à la Fondation de l'Université Laval, une belle salle neuve put accueillir les étudiants avec 28 postes informatiques, un tableau interactif et les logiciels appropriés. La seconde salle ouvrit en décembre 2005 au sous-sol de la bibliothèque scientifique, avec 22 postes informatiques. La Fondation de l'Université Laval participa au financement. Les deux salles de formation existent toujours en 2017 et n'ont pratiquement pas changé.



Salle de formation (BNF 1343) à la Bibliothèque du Pavillon Bonenfant en 2008

L'étage de droit et science politique

La bibliothèque fit plusieurs concessions à la Faculté de droit après la fusion de la bibliothèque de droit avec la bibliothèque générale en 1964. La documentation juridique trouva place dans une section de la bibliothèque de 1^{er} cycle, au sous-sol du Pavillon de la bibliothèque en 1968. Puis elle était montée au premier étage, derrière le comptoir de prêt en 1974, alors que les services techniques descendirent au sous-sol. La Faculté considérait quand même qu'on la maltraitait. Elle payait de ses deniers pour entretenir une collection de base en droit canadien et québécois au Pavillon De-Koninck, gérée par un documentaliste. Dans son *Plan directeur triennal 1979-1982*, elle se plaignit à nouveau de la fusion des collections, de l'insatisfaction générée par le regroupement au premier étage, du manque de ressources en droit, de l'éloignement de la bibliothèque et du manque de places de travail au Pavillon de la bibliothèque.

Dix ans plus tard, au printemps 1992, la Faculté de droit envoya au vice-recteur aux services, Benoît Dumais, ses doléances à l'égard du secteur juridique à la bibliothèque. Elle demandait plus d'argent pour les ressources en droit ainsi que le retour de la bibliothèque facultaire. En attendant ce retour, elle réclamait que la bibliothèque lui accordât beaucoup plus d'espaces au Pavillon Bonenfant. Un peu dans l'embarras, le vice-recteur contacta Claude Bonnelly. Le directeur de la bibliothèque rédigea une longue réponse que le vice-recteur reprit textuellement lorsqu'il répliqua à la faculté. Le droit, disait-il, n'obtiendrait pas plus d'argent, car la faculté bénéficiait déjà d'une part appréciable du budget général d'acquisition de la bibliothèque. Concernant les locaux, il n'était pas question que l'Université revienne aux bibliothèques facultaires. Et si tel était le cas, il aurait fallu sortir une faculté du Pavillon De-Koninck afin de faire place à la bibliothèque de droit, ce qui ne se produirait pas. La bibliothèque avait toutefois des plans pour agrandir le secteur alloué au droit. Deux scénarios étaient envisagés : garder au premier étage les collections de droit québécois et canadien, les périodiques, les collections générales et les services, en déplaçant le droit des pays étrangers et le droit international au deuxième étage ; mettre le droit en entier sur un seul étage, au deuxième ou plus haut. La solution retenue dépendrait des espaces que la bibliothèque obtiendrait dans le projet *Campus 2000*.

La bibliothèque présenta trois projets, en 1992, lors des réflexions sur le plan directeur d'aménagement *Campus 2000* : agrandir les espaces dévolus au secteur droit ; agrandir la bibliothèque scientifique ; déménager les arts visuels sur le boulevard Charest. La direction espérait agrandir le droit aux alentours de 1995. La bibliothèque et la Faculté de droit mirent sur pied un Groupe de travail sur les réaménagements du secteur droit. La première réunion eut lieu le 21 janvier 1994 et prit comme point de départ les hypothèses de Claude Bonnelly, reprises par le vice-recteur Dumais en juin 1992. Tout dépendait du nombre de pieds carrés que la bibliothèque récupérerait dans l'opération *Campus 2000*. La faculté souhaitait à l'unanimité que le droit occupât un étage de la bibliothèque avec tous les services qui le concernaient : salle de formation, bureaux des conseillers à la documentation, espaces de travail, réserve de document et collections juridiques. Elle était même prête à attendre jusqu'en 1996 pour voir si l'Université octroierait davantage de surfaces à la bibliothèque. La direction de la bibliothèque, quant à elle, désirait faire un étage conjoint droit et science politique, étant donné la complémentarité des deux collections. Elle tenta de faire ce regroupement en 1968, mais le directeur du département de science politique ne voulait pas s'enfermer avec le droit dans la bibliothèque du 1^{er} cycle. En 1994, c'était le droit qui ne voulait pas des collections de science politique sur un étage qui lui appartiendrait. Il fallut user de persuasion pour que le droit accepte de partager ses

rayonnages avec la science politique. Encore fallait-il qu'il y ait assez d'espace. D'après les premiers calculs, les locaux supplémentaires repris au service de placement, à la Faculté des études supérieures et à l'extension de l'enseignement n'agrandissaient pas suffisamment la bibliothèque pour tout loger au deuxième étage. Les collections de science politique iraient au troisième étage. Mais en refaisant les calculs, le comité s'aperçut que le deuxième étage pouvait regrouper le droit et la science politique.

La Faculté de droit trouva un concept qui connut beaucoup de succès. L'étage serait divisé en deux parties : un bloc méthodologique plus bruyant, où se tiendraient les activités reliées à la recherche méthodologique et au travail en groupe (salle de méthodologie, laboratoire informatique, réserve, grandes tables de travail), et un secteur plus tranquille, pour le travail individuel. Les conseillers devaient initialement faire partie du bloc méthodologique, pour être facilement accessibles, mais ils furent finalement intégrés dans le secteur moins bruyant. Les travaux se déroulèrent de juillet à août 1996. Christine Lachance, conseillère à la documentation en droit et science politique, publia un article décrivant minutieusement le nouvel étage : « Le réaménagement du secteur droit et science politique de la bibliothèque de l'Université Laval ».

Le rêve de Jean-Charles Bonenfant, exprimé en 1971, d'avoir un étage de la bibliothèque réservé au droit se concrétisa enfin. La Faculté de droit se réconciliait avec la bibliothèque après 32 ans d'animosité. Le deuxième étage recréait une bibliothèque facultaire au sein de la bibliothèque générale. Le réaménagement ne fit que des heureux. L'étage était neuf, beau, bien aménagé et bien pensé. Les étudiants se l'approprièrent rapidement. La Faculté de droit, le département de science politique et leurs fonds étudiants contribuèrent financièrement à l'amélioration du secteur droit et science politique. En 1999, ils rendirent possible la construction sur l'étage d'un laboratoire pour les étudiants des cycles supérieurs. Grâce à la contribution financière de 76 500 \$ des fonds étudiants en droit, en science politique et aux hautes études internationales ainsi qu'à la participation de la bibliothèque, le mobilier et les espaces de travail furent revus et mis au goût du jour à l'été 2008. L'année précédente, en mars 2007, l'aide à la recherche en droit et science politique fut spécifiquement confiée à une technicienne à la documentation, qui s'installa dans un bureau au deuxième étage, dans le bloc méthodologique.

La didacthèque

Au fil des ans, la bibliothèque se dota de plusieurs collections dites « spéciales ». Cette appellation dérivée de l'anglais *special collections* désigne à Laval des collections

qui se composent essentiellement de « non-livres », de *non-book materials* : cartes géographiques, disques, films, jouets, diapositives et ainsi de suite. Ces éléments nécessitent des installations particulières pour en permettre l'entreposage, la consultation et le prêt. Lors de son déménagement sur le campus de Ste-Foy en 1964, la bibliothèque générale prit sous son aile la cinémathèque universitaire Laval et la cartoθήque de l'Institut de géographie de l'Université Laval. Ce fut ensuite au tour des collections de l'École des beaux-arts et de l'École de musique de rejoindre la bibliothèque en 1972. Les arts visuels et la musique furent installés au quatrième étage du Pavillon Bonenfant,

dans des espaces supplémentaires octroyés par l'Université. L'École des arts visuels quitta le campus en 1994 et s'installa dans l'édifice La Fabrique, sur le boulevard Charest. Des documents furent relocalisés à la bibliothèque Gabrielle-Roy et au centre de documentation de La Fabrique, pour les rapprocher de l'École des arts visuels.

La dernière collection spéciale à rejoindre la bibliothèque vint plus tard que les autres. La didacthèque fit son entrée au Pavillon Bonenfant en 1992, dans des locaux supplémentaires agrandissant la bibliothèque au 5^e étage. Elle existait depuis 1970 et résidait à la Faculté

des sciences de l'éducation. La faculté ouvrit à cette époque un centre de documentation en didactique, qui prit le nom de didacthèque en 1972. La didacthèque avait pour mandat de regrouper le matériel d'enseignement nécessaire à l'éducation primaire, secondaire et collégiale au Québec. Un rapport déposé en mai 1979, *L'évaluation de la didacthèque*, soulignait que la didacthèque souffrait d'un manque d'espace et d'organisation matérielle. Les lieux étaient bruyants, les étudiants n'avaient pas de tables pour y travailler, le rayonnage ne suffisait pas à ranger toute la documentation et les heures d'ouverture étaient trop réduites. En 1981, la didacthèque contenait environ 15 000 livres, 100 périodiques, 130 thèses et essais, 10 mémoires, 20 manuscrits et 1 000 documents non publiés. Elle hébergeait aussi du matériel éducatif, des jeux, des kits et des ensembles multimédias. Elle déménagea à la bibliothèque après le départ

Yves Tessier



Salle de consultation de la cartoθήque à la Bibliothèque générale en 1969

de la documentaliste Françoise Côté, qui s'était occupée de la didacthèque de 1979 jusqu'au début des années 1990. La didacthèque arriva au Pavillon Bonenfant en 1992, mais elle restait sous la responsabilité du département de didactique. Un protocole de transfert fut signé en 1993, qui octroya à la bibliothèque l'autorité nécessaire pour développer et gérer la didacthèque. Un poste professionnel à temps plein fut ouvert pour qu'un bibliothécaire s'occupe de la didacthèque. Jo-Anne Bélair en fut la première titulaire en 1993. Puis France Bilodeau prit la relève en août 1994

et occupe encore le poste en 2017. La bibliothèque dut traiter les objets éducatifs dans son catalogue et se plier à une classification qu'elle n'utilisait pas encore pour les livres : le système de classification décimal de Dewey, en usage dans les écoles primaires, secondaires et collégiales.



Cinémathèque à la Bibliothèque générale en 1971

Les collections et les budgets

Le développement des collections fut affecté par la crise budgétaire que traversa la bibliothèque dans les années 1990. Le budget d'acquisition stagna à près de 6 millions, alors que la bibliothèque aurait eu besoin de 7 millions pour conserver son pouvoir d'achat. La dévaluation du dollar canadien faisait mal puisqu'une partie significative des acquisitions se faisait en devise américaine. Le coût des abonnements aux périodiques ne cessait d'augmenter, les hausses atteignant parfois 13 % par année pour certains titres. La bibliothèque ne put maintenir ses abonnements de périodiques ni développer adéquatement ses collections de monographies. Elle annula 2 900 abonnements de périodiques de 1995 à 1999. L'opération se fit en concertation avec les professeurs, qui durent approuver les annulations. Les conseillers à la documentation montèrent des dossiers dans lesquels ils analysèrent les périodiques dans leurs disciplines, déterminèrent des critères d'évaluation et proposèrent des listes de titres à couper. Les achats de monographies se réduisirent de moitié de 1997 à 1999. Le

budget de la cinémathèque fondit de 55 % en 1997, puis de 33 % de plus en 1998. Les facultés vécurent très mal ces restrictions. Certaines refusèrent d'aller jusqu'au bout de l'exercice et en voulurent longtemps à la bibliothèque d'avoir sabré si sévèrement dans leurs collections.

La technologie vint à la rescousse des collections de périodiques à la bibliothèque. Le début du millénaire marqua l'arrivée des périodiques en ligne et des grands ensembles de périodiques. Quand le budget d'acquisition fut rétabli et recommença à croître, l'argent supplémentaire fut en partie consacré à un nouveau fonds pour les produits numériques. Le directeur des services de support et de développement, Claude Busque, crut dans l'avenir des périodiques électroniques et s'investit énormément dans ce dossier qui relevait de sa division. Il négociait les ententes avec les fournisseurs et signait les licences. Il tentait de persuader les conseillers à la documentation de migrer vers les périodiques électroniques. Si le conseiller préférait conserver le périodique imprimé, Claude Busque pouvait prendre un abonnement à la version numérique grâce au budget réservé aux acquisitions électroniques. Il espérait ainsi que les conseillers réfractaires verraient graduellement les bienfaits des éditions électroniques et abandonneraient peu à peu les abonnements imprimés, que la bibliothèque payait en double. Les conseillers de la bibliothèque scientifique appuyèrent la démarche, car il y avait plus de produits numériques dans leurs domaines qu'en sciences humaines et sociales. La mode des grands ensembles de périodiques avait aussi le vent dans les voiles. Des compagnies offraient des bouquets de périodiques, c'est-à-dire la possibilité de s'abonner à un grand nombre de titres d'un seul coup. La bibliothèque pouvait ainsi récupérer des milliers de titres de périodiques qui avaient été abandonnés lors de la période de restrictions. Les usagers pouvaient même y accéder à distance. Les conseillers à la documentation perdirent certes du contrôle sur leur développement de collections, car les grands ensembles de périodiques couvraient plusieurs disciplines, venaient avec des titres présélectionnés et étaient payés à même un budget numérique général. Mais l'avantage d'obtenir un nombre impressionnant de titres accessibles à distance pulvérisa les objections. Les bibliothèques universitaires des pays développés s'engagèrent massivement dans cette voie.

Le virage technologique permit la réalisation d'un projet de collaboration sans précédent avec les hôpitaux affiliés à l'Université Laval. La bibliothèque rendit accessibles à ces établissements ses collections électroniques. À la demande de la Faculté de médecine, la bibliothèque mit sur pied en juin 2000 un consortium pour les bibliothèques du Réseau universitaire intégré en santé de l'Université Laval (RUIS-Laval). Le Comité de gestion du consortium des Bibliothèques de l'Université Laval et des

centres hospitaliers affiliés détermina les politiques et le fonctionnement du consortium. Il se composait du directeur de la bibliothèque, du vice-doyen de la Faculté de médecine, des responsables de l'enseignement dans les hôpitaux, d'un représentant des chercheurs, du directeur de la bibliothèque scientifique et de représentants des bibliothèques d'hôpitaux. Les conseillers à la documentation en sciences de la santé déterminèrent quels périodiques électroniques serviraient au mieux les hôpitaux. Le partenariat fut très profitable pour tous les intervenants. Les professeurs, chercheurs et étudiants résidents travaillent davantage dans les hôpitaux que sur le campus universitaire. Les stagiaires et le personnel associé aux hôpitaux rattachés aux équipes d'enseignement, de recherche et de clinique purent se connecter à distance à ces ressources. Grâce au financement reçu des établissements de santé, la bibliothèque obtint l'accès à des ressources qu'elle n'aurait autrement pas toujours pu se permettre et négociait les licences d'utilisation auprès des fournisseurs de périodiques et de bases de données. Des négociations allèrent même très loin en 2009-2011 pour la constitution d'un seul grand consortium regroupant les quatre RUIS de la province. Pour diverses raisons, le projet n'aboutit pas et le consortium RUIS mis en place à la bibliothèque de l'Université Laval cessa de fonctionner en 2013.

Les beaux jours revinrent à la bibliothèque avec les années 2000. Le budget d'acquisition connut une progression rapide après la période sombre de 1995-2000. Elle obtint 3 millions de plus en quatre ans. La bibliothèque ne bénéficia pourtant pas des 12 millions en budget d'acquisition que Claude Bonnelly jugeait nécessaires dès l'an 2000 pour récupérer son pouvoir d'achat. Malgré tout, après avoir tiré de l'arrière pendant la crise, la bibliothèque obtint finalement un budget d'acquisition qui ne cédait sa place au Québec qu'à celui de la bibliothèque de l'Université McGill.

Le catalogue informatisé

À l'arrivée de la directrice Céline Cartier en 1978, la décentralisation du catalogue devint une priorité de la bibliothèque. Le Comité de décentralisation proposa en septembre 1980 de s'intéresser au catalogue en ligne. Le Comité ICEL (Implantation d'un catalogue en ligne) étudia les fonctionnalités que devrait avoir un tel catalogue et à quoi il pourrait ressembler du point de vue de l'utilisateur. Le projet se nomma RADIUL (Réseau d'accès direct à l'information. Bibliothèque de l'Université Laval). Faute de financement, il resta sur la glace pendant près de 10 ans, jusqu'à ce qu'il reçoive en 1989 l'aval de Benoît Dumais, vice-recteur aux services. La Fondation de l'Université Laval consentit un investissement initial d'un million. En 1991,

l'investissement atteignait 1,8 million. La bibliothèque était plus que prête à se lancer, car elle rêvait de ce catalogue depuis des années. Elle souhaitait implanter un système de gestion documentaire intégré, qui toucherait tous ses services : le prêt, les acquisitions et le catalogage. Le catalogage et le *Répertoire de vedettes-matière* dépendaient d'UTLAS, alors que le prêt et les acquisitions fonctionnaient sur un système maison.

La bibliothèque lança un appel d'offres à la mi-août 1989. Trois soumissionnaires se manifestèrent : Notis Systems/IBM, le Groupe Sobeco (Multilis)/SHL Systemhouse, et Geac Computer Corporation Limited. Les dossiers furent étudiés par un comité de quatre employés de la bibliothèque et de deux employés du Centre de traitement de l'information. Notis et Multilis vinrent à la bibliothèque faire des démonstrations de leurs produits en novembre. Même si Multilis, parmi les trois soumissionnaires, offrait le logiciel le moins répandu, il gagna le concours aux yeux du comité de sélection. Le Conseil exécutif de l'Université entérina ce choix en février 1990 et le contrat avec Sobeco fut signé le 19 juin 1990. Un chargé de projet de la compagnie vint s'installer dans un bureau à l'Université pour diriger l'implantation, qui devait s'étendre sur trois ans. Un ordinateur central VAX 6410 fut acheté et installé au CTI, dans le Pavillon Casault, en août 1990. L'espace de stockage de cet appareil ne suffisait que pour deux ans. La bibliothèque aménagea une salle de formation au troisième étage de la bibliothèque au Pavillon Bonenfant pour que le personnel soit formé au nouveau système. L'implantation impliqua de récupérer les données du catalogue alors hébergées par UTLAS. La compagnie torontoise envoya les données du catalogue sur 28 rubans magnétiques contenant 560 000 notices bibliographiques, puis 5 rubans incluant les 110 000 notices du *Répertoire* et 2 rubans consignant 55 000 notices d'autorités. Il fallut des mois pour tout convertir et transférer sur Multilis.

Le service du traitement documentaire vécut une révolution, car la nouvelle technologie exigeait de réaménager la division pour y intégrer les nouveaux équipements. On refit l'électricité, les télécommunications, les plafonds, l'éclairage et la ventilation. Les employés du traitement auraient leurs propres terminaux et feraient eux-mêmes la saisie des données. Plus besoin de passer par UTLAS. Les travaux commencèrent le 6 mai et continuèrent jusqu'à la mi-juin 1991. Durant les chamboulements, les employés furent invités à participer à l'opération codes à barres. L'informatisation du catalogue avec Multilis exigeait que chaque document à la bibliothèque soit muni d'un code à barres qui permettrait les opérations de prêt, de retour et d'inventaire des collections. Plus de 2 millions de documents devaient recevoir un code à barres. Quarante-cinq étudiants furent embauchés pour l'opération de la mi-mai au début août, sous la supervision et l'aide d'employés de la bibliothèque.

La corvée débuta dans les collections disponibles pour le prêt à la bibliothèque des sciences humaines et sociales, du 5^e au 2^e étage, puis continua à la bibliothèque scientifique, pour se terminer dans les collections de référence et aux bibliothèques de 1^{er} cycle. L'opération parvenait à traiter un étage par semaine. Les collections n'étaient pas accessibles pendant qu'on apposait les codes à barres, mais un employé pouvait venir chercher les documents sur demande. La bibliothèque vendit des t-shirts commandés pour l'occasion, sur lesquels un code à barres dessinait la silhouette d'un zèbre.

Le catalogue ne pouvait faire son entrée dans le monde sous le nom de RADIUL. La bibliothèque organisa un concours à l'interne afin de baptiser son catalogue informatisé. Vingt-neuf personnes participèrent en suggérant 54 noms différents. Frédéric Sibomana, employé à la bibliothèque du 1^{er} cycle et contractuel pour la réalisation de sondages avait suggéré « Ariane », alors que Pierre Giguère, de la section de l'analyse documentaire, avait proposé « Fil d'Ariane ». Le nom « Ariane » fut retenu et annoncé aux employés en juin 1991. Le catalogue Ariane fut prêt pour la rentrée d'automne 1991 et fut inauguré officiellement le 1^{er} novembre de la même année. La bibliothèque en fit la promotion avec un concours sous le thème « Recherche Ariane tout simplement » et avec un kiosque décoré à la grecque au Salon de l'étudiant et de l'étudiante, où les usagers pouvaient rencontrer Ariane et son fil. Deux jeunes incarnaient l'une Ariane et l'autre son fil. Ils se promenaient dans le Salon et sur le campus pour promouvoir le nouveau catalogue. Des îlots de dépannage attendaient les usagers à la bibliothèque, lesquels pouvaient assister à de courtes formations sur le nouveau catalogue et poser des questions. De septembre à décembre, le catalogue ne fut disponible que sur les terminaux de la bibliothèque, puis devint accessible par l'entremise du réseau informatique du campus en janvier 1992 et ensuite sur Internet. L'ouverture aux usagers à distance provoqua des ralentissements importants du système. Celui-ci ne répondait plus aux demandes, ce qui nuisait au travail des employés de la bibliothèque qui en avaient besoin pour les opérations quotidiennes. Il fallut changer l'ordinateur central dès l'été 1992 pour un modèle beaucoup plus puissant. Le nombre d'utilisateurs simultanés que le système pouvait servir passa de 110 à 220. La bibliothèque tripla le nombre de terminaux à la bibliothèque scientifique et le doubla à la bibliothèque des sciences humaines et sociales. Quant vint le temps de changer à nouveau de serveur en 2004, la bibliothèque signa une entente unique dans la province en s'associant à la Ville de Québec. L'Université et le réseau des bibliothèques de la Ville de Québec utiliseraient le même serveur et le même logiciel de gestion de bibliothèque. Le matériel informatique fut installé sur le campus et le réseau de l'Université fut étendu à la bibliothèque



Signet promotionnel sur le catalogue Ariane

Gabrielle-Roy, d'où le système fut rendu disponible à l'ensemble du réseau des bibliothèques de la ville. Le partenariat permit des économies de 250 000 \$. L'implantation fut coordonnée par l'Institut canadien de Québec et coûta 740 000 \$.

Le comptoir du prêt et le catalogage furent débordés lors du passage à Multilis. Les documents avaient pour la plupart reçu un code à barres. Encore fallait-il associer ce code à la notice bibliographique dans Multilis. Lorsqu'un usager empruntait un document au comptoir, l'employé devait remplir une fiche sommaire qui permettrait de faire le suivi lors du retour. Une fois revenu à la bibliothèque, le livre partait pour la section du catalogage, qui associait le code à barres avec la notice du document dans Multilis. Tout allait bien si une notice existait déjà. Ce n'était pas toujours le cas, puisque la banque de données venant d'UTLAS contenait surtout des documents achetés après 1975. Si un usager empruntait un livre qui n'était pas dans Ariane, le catalogueur devait consulter le catalogue sur fiches cartonnées ou créer une notice à partir du document. Il arrivait également que des documents n'aient pas reçu de code à barres lors de l'opération de l'été 1991, soit par oubli, soit de manière délibérée, pour des collections en plusieurs tomes jugées moins prioritaires. Les commis au comptoir avaient la responsabilité d'apposer le code à barres en plus de remplir une fiche sommaire de suivi. Il arrive encore, en 2017, de trouver des documents sans code à barres ou qui ne sont associés à aucune notice dans le système. L'intégration du catalogue à fiches prit plusieurs années. La bibliothèque ne put dire adieu à son catalogue imprimé et à ses meubles en bois qu'en 1999.

Ariane ne ressemblait à rien de ce que les usagers du troisième millénaire connaissent. L'interface accueillait le visiteur avec des lignes de texte jaune qui s'affichaient sur un fond noir. Les requêtes nécessitaient de taper des commandes et d'utiliser les touches F1, F2, et ainsi de suite. La convivialité n'était pas de mise à cette époque. Le chercheur ignorait la plupart du temps qu'Ariane consultait par défaut la banque de données ULAV, qui contenait la majeure partie des collections, mais pas toutes. La documentation de la didacthèque figurait dans une autre banque, nommée DIDAC, alors que les diapositives étaient répertoriées dans la banque DIAPO. Non seulement il fallait le savoir, mais le passage d'une banque à l'autre demandait des manipulations précises. Le catalogue électronique offrait des avantages indéniables sur la version en microfiches. Les données se mettaient à jour en temps réel, donc sans qu'il soit nécessaire d'attendre la production des mises à jour dans une nouvelle série de microfiches, comme c'était le cas avec le catalogue COM. Le COM ne permettait que des recherches par sujets, auteurs ou titres exacts, alors qu'Ariane offrit dès le début des recherches par auteurs, titres, sujets, cotes, collections, éditeurs,

organismes et conférences. Ariane indiquait en outre si le document était emprunté, réservé, perdu ou à la reliure. Avant le catalogue informatisé, l'utilisateur ne pouvait savoir si le document qu'il repérait dans le catalogue reposait sur les rayons ou était emprunté. La bibliothèque imprima parfois des listes de volumes empruntés, mais le suivi en était impossible. Ariane s'ajouta ultérieurement des services comme la consultation du dossier de prêt, la réservation de documents, l'impression de notices et le téléchargement de données sur une disquette. L'utilisateur put renouveler un prêt sans se présenter au comptoir avec le document en main. Il pouvait le faire sur les terminaux de la bibliothèque ou même à distance. En février 1994, Ariane se bonifia avec des recherches par type de documents, par langue, par date et par pays de publication. Elle introduisit la recherche avancée avec les opérateurs booléens. On parlait à l'époque de « recherche mixte ». Ce type de recherche fonctionnait par lignes de commande. L'utilisateur devait apprivoiser la syntaxe et aussi la nomenclature. Une recherche ressemblait à ceci : au= Aron, Raymond ET su= relations internationales. Dans cet exemple, « au= » désignait l'auteur, « su= » signifiait le sujet, ET correspondait à l'opérateur booléen.

La bibliothèque tenta de faire migrer Ariane sur Internet avec ArianeWeb en 1999. La transition fut si difficile que la moitié des postes de consultation à la bibliothèque furent remis en mode textuel et que les employés conseillèrent aux étudiants d'utiliser la version textuelle par l'entremise de Telnet. Les corrections apportées par la compagnie DRAmultilis résolurent graduellement les problèmes, mais l'entre-deux fut pénible. La compagnie DRA ayant été rachetée par SIRSI en 2001, la bibliothèque implanta le logiciel Unicorn de SIRSI en juin 2003. Sirsi Corporation fusionna avec Dynix Corporation en juin 2005, devenant SirsiDynix. Le logiciel en fonction en 2017 s'appelle Symphony par SirsiDynix.

Gopher et site web

L'Université du Minnesota lança en 1991 le système Gopher, qui suscita un grand intérêt sur les campus et connut une expansion rapide. Peu coûteux et facile d'installation, le Gopher permettait de se connecter à un réseau d'ordinateurs sur lequel l'utilisateur pouvait trouver des répertoires, des listes de liens, des informations diverses, et télécharger des fichiers. Les interactions avec le système se firent au début par l'intermédiaire d'une interface textuelle, sans graphismes. La bibliothèque forma un comité de mise sur pied d'un Gopher à l'automne 1993. Le Gopher de la bibliothèque prit son envol officiel en novembre 1994. Il proposait des renseignements sur la bibliothèque, une centaine de liens vers des ressources électroniques, l'accès à des

catalogues de bibliothèques dans le monde, et il redirigeait vers d'autres sites Gopher. Les étudiants lavallois purent s'y connecter à partir d'avril 1995, quand l'Université leur ouvrit les portes d'Internet et du réseau de l'Université (RESUL). Le Gopher de la bibliothèque céda rapidement la place aux navigateurs utilisant le langage HTML et les interfaces graphiques. La bibliothèque inaugura son premier site web en janvier 1995, sur lequel migra progressivement le contenu du Gopher. Le site web de la bibliothèque fut parmi les premiers sur le campus après celui consacré à l'Université en général. Le groupe responsable du Gopher se réorienta en 1995 pour être un groupe W3. En janvier 1997, le Gopher ne contenait plus qu'une seule rubrique, celle sur le recensement de la population de 1991. L'implantation du web se fit les premières années par des bibliothécaires enthousiastes, qui compulsèrent des livres et suivirent des cours pour apprendre le HTML. La bibliothèque n'aurait pas de webmestre professionnel avant 2004, lors de l'embauche de Pierre Chicoine, qui était bibliothécaire de formation, mais aussi webmestre pour diverses organisations depuis près de 10 ans.

La page d'accueil du premier site web fut décrite par Claude Bonnelly dans un article publié en 1996, « Mise en place des nouvelles technologies dans une bibliothèque universitaire : l'exemple de l'Université Laval » (p. 208-210). La page d'accueil présentait une liste de neuf liens s'affichant les uns sous les autres au centre de la page : Information sur la bibliothèque, Catalogue Ariane, Ressources par domaine, Banques de données, Vitrine Internet, Autres bibliothèques, Documents électroniques, Index « où trouver », et Nouveautés. Chaque lien menait à d'autres pages contenant des liens. Par exemple, le lien Vitrine Internet faisait afficher une page où l'utilisateur trouvait des sites Gopher, des sites W3, le système d'information campus Alérion, l'horaire des formations à Internet et la chronique *Le filon Internet*, rédigée par un membre du personnel. Le site web connut six itérations, s'adaptant aux nouvelles modes en matière de sites web. À ses débuts, le site ne parvint pas à se détacher du style Gopher. La version 1995 accueillait le visiteur avec une grande image en haut de la page, dont les neuf zones cliquables correspondaient à la liste de neuf liens. Celle de 1999 paraissait déjà plus moderne. Le Groupe Web2000, constitué d'employés de la bibliothèque, modifia la structure du site web en profondeur à l'aube du nouveau millénaire. On y trouvait un bandeau de navigation, des boutons, des photos et une patte graphique distinctive. La mise en page en était malheureusement statique et ne s'adaptait pas à la résolution des divers écrans d'ordinateur. L'image pouvait s'afficher toute petite dans un coin sur les moniteurs à haute définition. Le site web fut revu en 2001 et s'ajusta aux besoins manifestés lors de séances de groupes de discussion menées sur le campus.

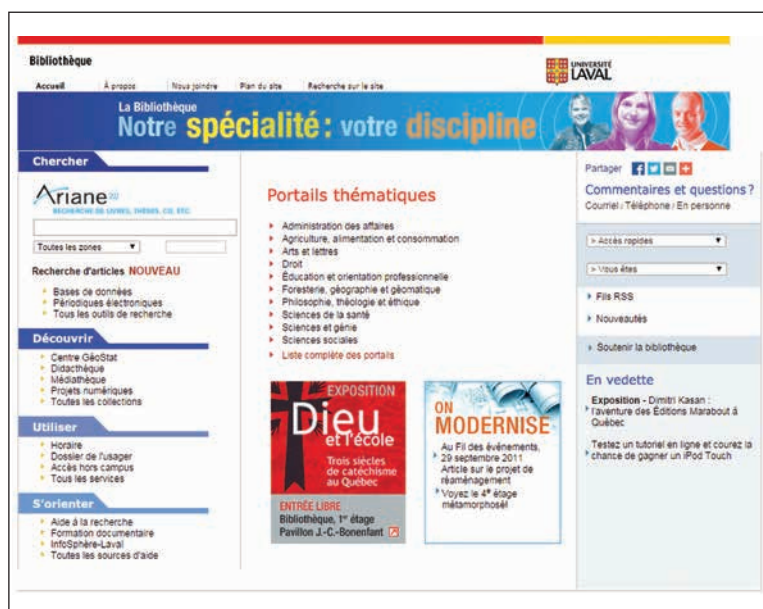
La page d'accueil ressemblait à une toile d'araignée reliant les diverses rubriques et illustrant le slogan de la bibliothèque: «Au cœur des réseaux d'information». L'affichage se faisait de manière dynamique, pour adapter la navigation à la résolution de l'écran utilisé par l'internaute. Des menus contextuels apparaissaient lors du survol de la souris au-dessus des zones, faisant apparaître un total de 56 liens. L'ergonomie du site, le mode d'affichage dynamique et les menus contextuels étaient très avancés pour l'époque.

La version 2006 fut montée sur le système de gestion de contenu Jahia que l'Université avait implanté à l'automne 2004. La bibliothèque fut la première unité sur le campus à concevoir par elle-même un site complet au moyen de Jahia. L'expérience fut éprouvante. Avec plus d'une vingtaine d'employés intervenant dans l'édition des pages, le système connaissait des ralentissements insupportables lors de la saisie des contenus. Une fois mises en ligne, les pages se consultaient généralement sans encombre. La mouture 2006 adopta une nouvelle forme qui fit grimper en flèche le taux de fréquentation du site de la bibliothèque. Avec ses 6 000 pages, il devint le site web le plus fréquenté du domaine ulaval.ca, après le site général de l'Université elle-même, avec plus d'un million de visiteurs en 2006-2007. Une partie du succès était due à l'introduction des Portails thématiques au cœur de la page d'accueil.

Depuis 1968, les conseillers à la documentation préparaient des *Biblioguides*, à savoir une sélection de ressources importantes sur divers sujets et disciplines. Tenant sur quelques pages imprimées, les *Biblioguides* avaient migré vers le numérique avec l'arrivée du web. La formule en fut revue et donna naissance aux Portails thématiques, dans lesquels les conseillers rassemblaient des ressources sélectionnées par discipline. Le taux de fréquentation des Portails thématiques doubla par rapport à celui des *Biblioguides* numériques. La formule se bonifia dans la version de 2012, quand un menu déroulant «Explorer par discipline» donna un accès direct à chaque discipline au lieu de les regrouper par grandes catégories. Le site fut monté non plus sur Jahia,



Site web de la Bibliothèque en 1999



Site web de la Bibliothèque en 2008

mais sur Liferay. Le site web fut en partie remis à jour à l'été 2017. La page d'accueil et celle sur les services connurent de grands changements, comme aussi l'interface simplifiée du catalogue Ariane. Le contenu restant le même, la présentation fut simplifiée et modernisée. Les accès se firent par un nombre restreint de boutons à l'accueil.

Avec son site web, la bibliothèque offrit à ses usagers un guichet unique d'information sur ses services et de consultation de ses ressources électroniques. Elle cessa graduellement de produire ses *Guides du lecteur*, dont la première édition remontait à 1966, ses *Biblioguides* et tous les dépliants qui servaient à éduquer les usagers.

Les données numériques

La bibliothèque joua un rôle prépondérant au Québec dans l'accès, la diffusion et la formation aux données numériques de Statistique Canada. Le responsable de cette révolution fut Gaëtan Drolet. Diplômé en anthropologie, Drolet arriva à la bibliothèque en 1977 comme conseiller à la documentation en anthropologie, sociologie et service social. Sans connaissance particulière en statistique, il commença à s'y intéresser parce que plusieurs des usagers qui faisaient appel à ses services utilisaient les données du recensement dans leurs recherches. Personne ne coordonnait vraiment le service à la clientèle pour la collection de Statistique Canada à la bibliothèque. Les documents arrivaient grâce à un programme de dépôt automatique. Quand le gouvernement conservateur de Brian Mulroney abolit le programme de dépôt des documents de Statistique Canada, la bibliothèque cessa de les recevoir et la collection ne fut plus à jour. Gaëtan Drolet réalisa qu'un bon nombre de documents manquaient à la collection. Il en toucha un mot à la direction, qui lui proposa de s'occuper des collections de statistiques. Il accepta, car il voyait l'utilité des statistiques pour les recherches qui se faisaient sur le campus.

Gaëtan Drolet réalisa rapidement le potentiel qu'auraient ces données si elles étaient traitées par ordinateur et en discuta avec le Centre de traitement de

l'information. La bibliothèque et le CTI déposèrent en 1981 le rapport du *Groupe de travail sur le projet de création d'un service de diffusion de fichiers lisibles par machine*. Il n'eut aucune suite. Le fruit n'était pas mûr. Les choses continuèrent donc comme avant. Les professeurs achetaient chacun de leur côté, à fort prix, des données de Statistique Canada, parfois les mêmes fichiers, et les gardaient à leurs bureaux. Ils ne pouvaient les transférer à d'autres chercheurs, car l'achat se faisait selon des licences individuelles non transférables. L'Université investissait près de 60 000 \$ par année pour des données qui ne servaient qu'à quelques professeurs, qui achetaient parfois un deuxième ou un troisième exemplaire des mêmes données achetées par des collègues sur le campus. Les chercheurs ne pouvaient envoyer les données à la bibliothèque pour qu'elles servent à la communauté universitaire. Les licences individuelles l'interdisaient. La bibliothèque, de toute manière, n'aurait su qu'en faire à ce moment. Elle n'avait ni l'expertise ni les infrastructures technologiques pour les exploiter et les diffuser.

En 1989, la bibliothèque se joignit au consortium fondé en 1986 par ABRC/CARL (Association des bibliothèques de recherche du Canada/Canadian association of research library). Ce consortium permettait de faire l'acquisition des microdonnées du recensement canadien de 1986 à un prix abordable pour les bibliothèques universitaires. Les microdonnées d'enquêtes sont les réponses individuelles aux questions d'une enquête, c'est-à-dire les réponses non traitées, qui sont codées en format électronique. À l'époque, elles étaient distribuées sur ruban magnétique. Les 27 bibliothèques canadiennes membres du consortium purent acquérir à bon prix les fichiers du recensement pour l'ensemble des usagers de leurs établissements. On passait ainsi d'une licence individuelle à une licence collective. Vingt d'entre elles, dont Laval, achetèrent des données pour la première fois. Afin d'encourager les universités québécoises à adhérer au consortium pour les microdonnées, Gaëtan Drolet rencontra l'ensemble des directeurs des bibliothèques universitaires de la CRÉPUQ (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec) pour leur expliquer les tenants et aboutissants du dossier. Peu de collègues au Québec savaient de quoi il en retournait. Une seconde rencontre se tint à l'Université Laval pendant une demi-journée. Drolet l'organisa avec son collègue Jerry Bull de l'Université de Montréal. La conférencière invitée fut Laine Ruus, *data librarian*, qui avait créé le premier service de données au Canada à l'Université de Colombie-Britannique et développait un service similaire à l'Université de Toronto. Elle fit une intervention en anglais, qui secoua les directeurs de bibliothèques universitaires. Ceux-ci repartirent de Québec convaincus que leurs établissements devaient s'engager dans un tel service d'accès aux données.

Les universités québécoises avaient un retard immense à combler par rapport aux universités du Canada anglais. Même l'Université McGill commençait à peine à s'occuper des données numériques. L'Université Carleton gérait de telles données depuis 1965 et l'Université de Colombie-Britannique depuis 1972. Gaëtan Drolet voyait ce qui se faisait au Canada anglais et croyait que le Québec n'aurait pas le choix de suivre. Lors de la conférence internationale de l'IASSIST (International association for social sciences information service & technology) au printemps 1990, il rencontra près d'une dizaine de *data librarians* canadiens-anglais, qui l'assurèrent de leur appui si l'Université Laval se lançait dans l'aventure des données. Après les présentations aux directeurs de bibliothèques et l'achat des microdonnées, la direction de la bibliothèque lavalloise voulait concrétiser la mise sur pied d'un service de données. Il lui fallait un plan. Gaëtan Drolet fit une enquête sur les besoins en données sur le campus et déposa en 1991 une *Proposition de création d'un service de données de recherche (SDR) à l'Université Laval*. Le rapport justifiait le besoin de mettre en place un service de données numériques. Il en esquissait les fonctions essentielles : la gestion, les locaux, l'équipement, la sélection et l'acquisition, le catalogage, l'accès, le service à la clientèle et les réseaux de support. La bibliothèque devrait selon lui s'assurer le soutien du Centre de traitement de l'information. Un conseiller à la documentation devrait s'occuper à plein temps du service, avec l'aide d'un analyste-programmeur spécialisé en statistique, qui travaillerait peut-être à mi-temps. La bibliothèque devrait s'assurer qu'un employé offre un support informatique complémentaire, à mi-temps, pour les tâches techniques : l'archivage, la copie et la gestion des fichiers. Elle remplirait alors son mandat, qui était de diffuser l'information sous toutes ses formes. Le temps pressait, ajoutait Gaëtan Drolet, car les universités canadiennes et américaines offraient déjà un tel service, mais aucune ne le faisait au Québec. Il fallait saisir l'occasion d'être un dépôt pour les données numériques des gouvernements. Plus ambitieux encore, Gaëtan Drolet croyait que la bibliothèque devait acheter ou développer une interface de consultation et de diffusion des données. Pour atteindre son objectif, le service de données aurait besoin d'un budget permettant l'achat de données pour environ 38 000 \$ par année. Le CTI garderait les bandes et les stockerait selon les règles en vigueur. Le projet se limiterait aux recensements pour commencer, mais élargirait ses ressources en acquérant des enquêtes sociales ou électorales, des sondages d'opinion, des enquêtes d'organismes internationaux, et autres. Le rapport, cette fois-ci, fut suivi d'actions concrètes. En août 1991, la bibliothèque annonça qu'elle offrirait avec le CTI un service de données numériques, dont le responsable à mi-temps serait Gaëtan Drolet.

La bibliothèque commença par acheter les données du recensement, puis finit par acquérir l'ensemble des enquêtes de Statistique Canada. Les données devaient

être traitées par des logiciels complexes tels SPSS (*Statistical package for the social sciences*) et SAS (*Statistical analysis system*). Gaëtan Drolet dut suivre des formations sur ces logiciels afin de savoir ce que les chercheurs pouvaient en attendre et de quelle manière obtenir les résultats souhaités. Consulter les données était tout un défi. La bibliothèque n'avait pas les appareils pour lire les bandes magnétiques. Drolet devait se rendre au Centre de traitement de l'information. Le CTI possédait des lecteurs de rubans magnétiques et des ordinateurs centraux pour le traitement des données. Il ne suffisait pas d'insérer les rubans dans la machine. Il fallait suivre une procédure impliquant un programme informatique pour que les données soient lisibles par le logiciel. L'opérateur devait charger les données sur l'ordinateur central pour que le logiciel SPSS puisse les lire. Pour consulter une autre enquête, il fallait effacer les données chargées sur l'ordinateur central pour y transférer les données de l'autre enquête, qui reposaient sur d'autres rubans et qu'il fallait charger à leur tour dans l'ordinateur. L'opérateur devait monter et démonter les rubans selon les besoins. Les bobines et les appareils se trouvant au CTI, Gaëtan Drolet faisait des allers-retours entre la bibliothèque et le CTI pour utiliser les données. Le résultat des recherches s'imprimait à partir d'un terminal au CTI. Trois jours pouvaient s'écouler entre le lancement de la requête et l'obtention du résultat. En cas d'erreur dans le codage de la requête, la machine retournait un message d'erreur après trois jours ou des résultats qui ne correspondaient pas à ce que l'on désirait.

Après 10 années d'existence, le Consortium ABRC/CARL pour les micro-données céda sa place à l'Initiative de démocratisation des données (IDD). Sous l'insistance des universités et des employés de Statistique Canada, le gouvernement fédéral accepta de prendre le relais du Consortium en février 1996. Il rendit accessibles les données d'enquêtes de Statistique Canada aux établissements d'enseignement postsecondaire du Canada. Les universités pouvaient enfin se procurer les données avec des licences institutionnelles. Le chercheur n'avait plus à acheter les données dont il avait besoin en passant par la bibliothèque. La bibliothèque achetait les données pour le campus entier et à un prix raisonnable. Ce fut le premier partenariat entre les bibliothèques universitaires et Statistique Canada. Les bibliothèques anglophones embarquèrent d'emblée dans le projet. Gaëtan Drolet dut rencontrer à nouveau les directeurs des bibliothèques universitaires de la CRÉPUQ pour les convaincre d'adhérer à l'IDD. Même les plus petites bibliothèques universitaires acceptèrent d'y participer. L'IDD fut un grand succès. Le gouvernement n'avait pas vraiment eu le choix de lancer l'IDD. Les données américaines étaient accessibles gratuitement et bien des chercheurs canadiens utilisaient les données américaines gratuites au lieu des données canadiennes payantes. Les chercheurs ne pouvaient

pas tous se payer les données dont ils avaient besoin. L'IDD débuta comme un projet-pilote de cinq années, mais devint un programme permanent, qui célébra son 20^e anniversaire en 2016.

L'implication de Gaëtan Drolet et de la bibliothèque fut capitale pour les données numériques au Québec. Il s'occupa de ce dossier à plein temps après quelques années. Il n'aurait cependant pu y arriver sans le tremplin que fut la CRÉPUQ. L'adhésion au Consortium puis à l'IDD transita par la CRÉPUQ. Les représentations se faisaient auprès d'elle. La CRÉPUQ accepta la création d'un groupe de travail sur les données. L'Université Laval et celle de Montréal prirent les devants dans le dossier, bientôt rejointes par McGill, qui ne pouvait que constater les progrès réalisés par ses concurrentes. Gaëtan Drolet donnait deux jours de formation complète sur les données numériques à la CRÉPUQ chaque année. Avec les avancées technologiques, la consultation des données commença à se faire sur CD-ROM et sur Internet. Les micro-ordinateurs démocratisèrent l'accès à l'information, car il n'était plus requis de passer par le Centre de traitement de l'information. Après ses années de fréquentation du CTI, Gaëtan Drolet se mit à rêver d'un outil d'interrogation et de diffusion convivial des données. La bibliothèque ne semblait pas pouvoir s'y lancer seule. Gaëtan Drolet et Jerry Bull, de l'Université de Montréal, firent remonter le projet au niveau de la CRÉPUQ, où l'Université McGill et l'Université de Montréal acceptèrent de participer à un groupe de travail. Ainsi naquit SHERLOCK, officiellement lancé le 28 octobre 1998. Le travail de développement se fit à la bibliothèque de l'Université Laval. Les principaux artisans du logiciel furent Gaëtan Drolet, Daniel Prémont, Martine Lemieux et Guy Julien, qui arriva un peu plus tard dans l'équipe de développement. La plateforme, dont le développement s'étala sur deux années, fut directement lancée en ligne. Le coût de développement, qui avoisina 60 000 \$, fut partagé entre les bibliothèques universitaires membres de la CRÉPUQ. L'interface était bilingue et conviviale. Même si elle s'adressait à des non-spécialistes, elle permettait de réaliser des requêtes qui nécessitaient autrefois l'intervention d'un expert. L'utilisateur pouvait consulter l'inventaire des enquêtes disponibles, lire leurs descriptions, préparer des analyses statistiques et télécharger les fichiers complets ou un sous-groupe de données sur son ordinateur. Gaëtan Drolet en fit des présentations au Québec, au Canada, aux États-Unis et en Europe. Les collègues à l'extérieur du Québec furent admiratifs devant cet outil d'accès aux données. SHERLOCK gagna deux prix en 1999 : le deuxième prix de la qualité et de la productivité ACPAU 1999, et le CLA/Information Today Award 1999. SHERLOCK fut remplacé en 2007 par EQUINOX, fruit d'un partenariat entre la Faculté des sciences sociales de l'Université de Western Ontario (Western) et la CRÉPUQ. L'Université de Montréal et la bibliothèque de l'Université

Laval réévaluèrent EQUINOX à l'automne 2014 et conclurent que l'outil n'était plus viable. La mise à jour en était trop complexe et coûteuse. EQUINOX disparut au profit de <ODESI> (*Ontario data documentation, extraction service and infrastructure initiative*) en juin 2015.

Les projets informatiques

Les nouvelles technologies ne firent jamais peur à la bibliothèque de l'Université Laval, qui devança même les autres bibliothèques canadiennes dans l'automatisation de ses services dans les années 1960 et 1970. Elle se lança dans le télécatalogage et la téléréférence dès l'apparition de ces outils. Les CD-ROM rentrèrent par dizaines en ses murs lorsqu'ils furent disponibles sur le marché. La micro-informatique et Internet entreraient aussi dans la danse et modifieraient les services de la bibliothèque. À partir des années 1960, la direction de la bibliothèque décida que des bibliothécaires piloteraient les dossiers technologiques et s'impliqueraient dans l'élaboration technique des projets, mais que les employés du Centre de traitement de l'information (CTI) de l'Université s'occuperaient de l'implantation matérielle et informatique. Afin de mieux refléter les contextes technologiques, le CTI fut rebaptisé Service d'informatique et des télécommunications (SIT) en 1994, et Direction des technologies de l'information (DTI) en 2009. La bibliothèque collabora intensément avec le CTI, qui détenait l'expertise d'informaticiens et de techniciens en informatique, ainsi que les serveurs et les ordinateurs. Tout alla pour le mieux au début, car la bibliothèque devança le reste du campus dans l'automatisation et l'informatisation de ses services. Le CTI occupait en outre des locaux adjacents à la bibliothèque, ce qui facilitait les échanges. Les autres unités sur le campus se mirent cependant à solliciter de plus en plus le CTI, qui ne put consacrer autant de temps à la bibliothèque qu'auparavant. Les demandes de la bibliothèque n'étaient plus traitées en priorité. Le directeur de la bibliothèque, Claude Bonnelly, décida de contourner les lenteurs de la DTI en constituant progressivement une équipe informatique à la bibliothèque. Des postes traditionnels à la bibliothèque furent abolis afin d'ouvrir des postes d'informaticiens et d'autres spécialistes en technologie. La bibliothèque gagnerait plus d'autonomie dans ses projets, profiterait d'une équipe qui comprendrait mieux ses besoins, et irait même jusqu'à se doter de ses propres serveurs. Les bibliothécaires continueraient à s'impliquer dans les projets, mais délaisseraient complètement le côté technique et informatique des réalisations.

L'autonomie dont se gratifia la bibliothèque ne correspondait pas au modèle classique des bibliothèques universitaires. Celles-ci s'inscrivaient habituellement dans le

cadre technologique de leurs universités. Elles dépendaient des services informatiques de leurs campus. La bibliothèque de l'Université Laval s'assura de conserver des systèmes compatibles avec les infrastructures technologiques de l'Université, mais se donna beaucoup de liberté dans ses projets internes. Elle dut défendre âprement cette liberté lors de la crise budgétaire des années 1990, quand l'Université se mit en tête de récupérer l'équipe informatique de la bibliothèque. L'équipe resta à la bibliothèque, où elle occupe encore en 2017 une place importante.

Édibase

Les premiers projets de banques de données locales virent le jour dans les années 1980 en raison de l'intérêt que porta le cartothécaire Yves Tessier au logiciel Édibase. Il s'agissait d'un logiciel de la firme montréalaise Inform II, qui faisait de la consultation en systèmes d'information documentaire. Disponible en français, le programme permettait de créer des bases de données sur des microordinateurs. N'importe qui, avec un peu de persévérance, pouvait se monter sa propre banque d'informations. Le logiciel avait des applications documentaires évidentes. Il fonctionnait sur le même principe que le programme FileMaker, mieux connu aujourd'hui. L'utilisateur se créait des formulaires contenant les champs à remplir et le type de données qu'on pouvait y inscrire. Les informations pouvaient être exploitées par des formulaires de recherche et la production de rapports. Le contenu entier était indexé et repérable par le logiciel. Fasciné par les capacités de ce logiciel, Yves Tessier s'y lança et prépara des formulaires et une structure modèle qui permettaient de se monter un catalogue de références bibliographiques. Il baptisa cette coquille BIB, dont il fit une présentation publique à ses collègues le 30 janvier 1986. Afin de tester la solidité de son modèle BIB, Yves Tessier demanda à Gilles Paradis, conseiller à la documentation en philosophie, d'en faire le test avec les références bibliographiques qu'il avait recueillies sur les droits de la personne. Le sujet étant très populaire dans les années 1970 et 1980, le recteur Michel Gervais avait demandé à la bibliothèque de dresser une bibliographie sur les droits de la personne. Paradis avait préparé une liste de références, qu'il continuait à bonifier dans ses temps libres. Les informations furent tapées dans Édibase et le résultat fut la base PERSONA, qui dépassa les 1 400 références. Elle migra sur Internet en 1997, mais n'est plus disponible aujourd'hui. On peut cependant consulter la version imprimée en 1992 du contenu de PERSONA (*Philosophie des droits de l'homme, droits de la personne*, par Gilles Paradis). Yves Tessier avait gagné son pari. Édibase et la coquille bibliographique qu'il avait créés s'appliquaient aux besoins de la bibliothèque.

Édibase rendit service à la bibliothèque dans plusieurs secteurs. Il hébergea le catalogue de la cinémathèque (CINÉ) et celui des disques de musique (DISQUES). Yves Tessier créa deux bases bibliographiques pour les besoins de la cartothèque: CARTO et CHAMPLAIN. À l'instar de PERSONA, ces bases migrèrent sur Internet, mais ne sont plus consultables aujourd'hui. Les informations qu'elles contenaient furent, pour certaines, intégrées aux nouveaux systèmes de gestion documentaire de la bibliothèque. Yves Tessier avait eu la bonne idée de structurer les données dans Édibase selon les règles du MARC (*Machine-readable cataloging*) afin de faciliter le transfert des informations vers des systèmes informatiques plus récents. Parmi les projets érigés sur Édibase, le plus ambitieux et novateur fut d'en faire le logiciel officiel de gestion bibliographique sur le campus. Le Centre de traitement de l'information vendit Édibase à la communauté universitaire avec les coquilles développées par Yves Tessier, en version complète (BIB) ou simplifiée (Édibib). Les usagers pouvaient assister à des formations, obtenir du soutien et lire la documentation fournie. La responsabilité du projet était partagée entre Yves Tessier à la bibliothèque et Claire Trudel au CTI. Le journal *Au fil des événements* publia un texte d'Yves Tessier, une pleine page, expliquant en détail le nouveau service (vol. 28, n° 8, 1992, p. 17). L'histoire ne dit pas si l'opération fut un succès ou si elle s'étendit sur plusieurs années. L'approche s'avéra très moderne, puisque l'Université adopta la même stratégie en 2005 lorsqu'elle signa une entente pour que le logiciel EndNote devienne le logiciel de gestion bibliographique officiel de l'Université, vendu par le Service d'informatique et des télécommunications, et enseigné aux étudiants par la bibliothèque. La même formule s'applique en 2017.

Dépôt institutionnel

Des informaticiens et des bibliothécaires se lancèrent en 1997 dans la conception d'un dépôt institutionnel électronique qui se déploierait en trois volets: un dépôt des thèses et mémoires électroniques, un dépôt de livres et de revues savantes, un dépôt de publications savantes.

Le comité formé en 1997 commença par élaborer une plateforme qui permettrait de mettre en ligne les thèses et les mémoires déposés à l'Université Laval. Prévu pour l'automne 2000, le système devait permettre aux étudiants d'y soumettre électroniquement leurs travaux et de les y voir diffuser. Une version préliminaire du logiciel fut testée en 1998-1999 auprès d'une trentaine d'étudiants des 2^e et 3^e cycles. Le site fut lancé en octobre 2002. La *Collection mémoires et thèses électroniques* reçut en 2003 le prix de la qualité et de la productivité de l'Association canadienne du personnel

administratif universitaire (ACPAU). La centième thèse électronique fut déposée en 2004. La collection comprenait 8 631 documents en mars 2016.

Pour les livres et les revues savantes, la bibliothèque entra en partenariat avec l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Montréal pour former le Consortium Érudit, qui réalisa la plateforme bien connue du même nom. Érudit donne accès à des livres, des revues et des actes de conférences, comme aussi à un certain nombre de thèses et de données de recherche. La majorité du contenu est accessible gratuitement en ligne.

Quant au dépôt de publications savantes, la bibliothèque lança en logiciel libre la plateforme Archimède en 2004. Elle reçut une mention honorable lors du concours 2005 des prix de la qualité et de la productivité de l'ACPAU. Archimède se voulait un logiciel novateur que les centres et groupes de recherche de l'Université pouvaient utiliser pour gérer leur documentation numérique. L'informaticien et bibliothécaire en charge du projet, Rida Benjelloun, publia un article détaillé sur la plateforme : « Archimède : a Canadian solution for institutional repository ». Malgré une nouvelle version mise en ligne en 2005-2006, Archimède ne souleva pas l'intérêt des chercheurs. Ceux-ci n'avaient aucune obligation institutionnelle de l'utiliser et ils étaient laissés à eux-mêmes, puisque le logiciel comptait sur l'autonomie totale des utilisateurs. La bibliothèque ne parvint pas non plus à intéresser les institutions canadiennes à Archimède. Le logiciel DSpace sortit au même moment et retint les faveurs des universités qui se cherchaient un logiciel pour leurs dépôts institutionnels. Archimède disparut en 2007. Le contenu de la *Collection mémoires et thèses électroniques* fut versé dans Archimède, dans la partie qui servait à la diffusion des documents. La partie du code qui permettait la gestion des documents fut reléguée aux oubliettes. La bibliothèque réactiva le projet de dépôt institutionnel en 2015. Baptisé Corpus^{UL} et reposant sur la technologie de DSpace, il fut lancé en mai 2016. Les chercheurs pouvaient y déposer leurs articles en libre accès. Le dépôt institutionnel reçut cette fois l'appui officiel de l'Université et la bibliothèque prit en charge une partie du processus afin de simplifier la vie des déposants.

De projet en projet

Plusieurs autres bases de données, plateformes de documents numériques et interfaces d'accès aux données furent mises en ligne par la bibliothèque. Voici quelques produits, souvent réalisés en coopération, qui ont retenu l'attention et qui, pour la plupart, existent encore en 2017.

Mis en ligne en 1997, le catalogue Manscol dressait une liste des manuels scolaires publiés au Québec depuis 1765. Les manuels devaient avoir été réalisés au Québec ou par des Québécois, et s'adresser aux étudiants préuniversitaires. Compilé par Paul Aubin, du Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIÉQ), la bibliographie changea de nom pour *Les manuels scolaires québécois*. La base est le résultat d'un partenariat entre l'Université Laval et l'Université du Québec à Trois-Rivières.

La bibliothèque participa avec grand enthousiasme au projet Notre mémoire en ligne. L'Institut canadien de microreproductions historiques (ICMH) reçut en 1997 une subvention de 500 000 \$ américains de la fondation Andrew W. Mellon de New York et recueillit plus de 321 000 \$ de diverses fondations et sociétés canadiennes. Il lança un programme de numérisation pour rendre disponibles en ligne les premières œuvres littéraires canadiennes, les études autochtones et la documentation sur l'histoire des femmes. La bibliothèque de l'Université Laval, celle de l'Université de Toronto, et les bibliothèques nationales du Québec et du Canada collaborèrent au projet. Le lancement officiel de *Notre mémoire en ligne/Canadiana online* eut lieu le 28 mai 1999 à la résidence du Gouverneur général du Canada, le très honorable Roméo LeBlanc.

Un vaste projet fut lancé en 2001 sous la direction de l'Université Laval et de l'Université de Calgary : Nos Racines/Our Roots. Il visait à numériser et mettre en ligne les publications sur les histoires locales au Canada. Patrimoine Canada finança généreusement le projet, d'abord avec une subvention de démarrage de 500 000 \$ en 2001 et une subvention de 1 million en 2002. D'autres institutions à travers le Canada rendirent possible la réalisation de ce projet par leurs subventions. La bibliothèque de l'Université Laval fut responsable du volet francophone, l'Université de Calgary, du volet anglophone. Sous la responsabilité de Guy Teasdale, chargé du projet à Laval, la bibliothèque coordonna la numérisation, en contrôla la qualité, fit les recherches bibliographiques et rédigea les textes en français pour le site web. La base Nos Racines regroupait 5 685 textes numérisés, pour 1,3 million de pages en 2016.

Plusieurs réalisations remarquables résultèrent des efforts déployés par la bibliothèque. Elle changea de nom en s'associant au secteur des statistiques pour devenir le Centre Géo/Stat. Cette évolution fut défendue par Stéfano Biondo, Hélène Genest et Gaston Quirion dans leur *Projet pour la création du Centre d'information géographique et statistique* (CIGS) d'avril 2005. La direction de la bibliothèque reconnut le bien-fondé de cette collaboration interdisciplinaire et officialisa la création du Centre Géo/Stat le 26 août 2005. La cartographie se prêtait aux projets numériques, avec les photographies, les cartes et les données géospatiales propres au domaine. La plateforme GéoIndex fit son apparition le 12 décembre 2005. Elle ouvrit des données

géospatiales sur le Québec à la communauté universitaire. Le Centre Géo/Stat remporta en avril 2006 le prix d'excellence régional 2006 de l'Environmental systems research institute inc. (ESRI Canada) pour le développement de GéoWebSuite, dont la pièce maîtresse était GéoIndex. Jusqu'à sa fermeture en 2012, GéoIndex permit le téléchargement de 80 000 fichiers, soit une moyenne de 26 fichiers par jour. Il fut remplacé le 7 février 2012 par GéoIndex+, une version plus sophistiquée que la précédente. Programmé par Martin Ouellet, analyste en informatique au Centre Géo/Stat, GéoIndex+ combine la recherche spatiale et textuelle. Il remporta le prix Innovation 2012 des services documentaires du Québec. L'Université du Québec à Montréal (UQAM) adopta le logiciel en octobre 2015. Le Centre Géo/Stat lança à l'automne 2006 une interface réalisée par un étudiant au baccalauréat en géomatique, Jérémie Fortin-Groulx, et qui fut connue sous le nom de GéoPhoto. La plateforme permettait de consulter les index des photographies aériennes détenues par le Centre. Elle consignait les informations de plus de 150 000 photographies aériennes provenant du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial. GéoPhoto fut remplacé en juin 2014 par GéoPhoto+. Réalisée par Martin Ouellet sous la supervision de Stéfano Biondo, cette nouvelle mouture donne accès aux informations de plus de 190 000 photographies aériennes disponibles au Centre.

Conclusion

La bibliothèque connut en 1994-2000 la plus grave crise budgétaire de son histoire. Elle dut réduire son personnel, résilier près de 3 000 abonnements de périodiques et ralentir considérablement l'achat de nouvelles monographies. La qualité du service fut en péril. L'augmentation graduelle des crédits permit de reprendre le temps perdu, grâce notamment aux ressources électroniques. L'abonnement à des grands ensembles de périodiques redonna accès à l'essentiel des numéros de périodiques que la bibliothèque n'avait pu acquérir lors de la crise. Les grands ensembles offraient aussi beaucoup de titres de périodiques dont ne bénéficiait pas la bibliothèque. Les publications électroniques sauvèrent la réputation de la bibliothèque, surtout en sciences, car les éditeurs dans ces disciplines avaient rapidement adopté le modèle numérique. Avec la centralisation, les espaces restreints, le microfilmage d'une partie des collections et le manque de budget pour les acquisitions, la bibliothèque scientifique essuyait bien des critiques depuis les 30 dernières années. Les plaintes diminuèrent sensiblement quand la bibliothèque offrit un éventail élargi de périodiques que les usagers pouvaient consulter à distance. Les espaces et la localisation physique de la bibliothèque importèrent beaucoup moins. Les usagers fréquentèrent de moins en moins la bibliothèque

pour se concentrer sur les ouvrages en ligne. De 1993 à 2003, la fréquentation de la bibliothèque scientifique diminua de 50 %. Le taux continua à baisser à la suite de l'acquisition d'ensembles rétrospectifs de périodiques et de séries monographiques en 2005. L'informatisation du catalogue réduisit par ailleurs les inconvénients de la centralisation des bibliothèques. Professeurs et étudiants pouvaient consulter à distance le catalogue et gérer leurs dossiers de prêt sans aller à la bibliothèque. Le site web, les bases de données, le courrier électronique, tous ces outils libérèrent en bonne partie les usagers des contraintes autrefois liées à la bibliothèque physique, où il fallait obligatoirement aller pour tout ce qui touchait les besoins documentaires.

Ramener les usagers à la bibliothèque

■ (2006-2012)



PUB PHOTO

Salle de formation en éducation au 4^e étage du Bonenfant

La direction de la bibliothèque s'inquiéta du taux de fréquentation en baisse de la bibliothèque physique. Les locaux désuets et l'utilisation à distance des ressources électroniques expliquaient en bonne partie la désertion des usagers. La bibliothèque virtuelle était fort fréquentée, la bibliothèque matérielle beaucoup moins. Les espaces physiques ressemblaient de moins en moins à des lieux de culture et de vie universitaire. Des actions concrètes furent posées afin de promouvoir les collections, faire connaître les services, mettre la culture de l'avant et inciter les usagers à fréquenter les lieux.

Le directeur de la bibliothèque

Claude Bonnelly quitta ses fonctions pour des raisons familiales en 2006, avant la fin de son quatrième mandat. Silvie Delorme prit la relève le 15 février 2006. Contrairement à Bonnelly, Delorme n'avait aucun lien avec l'Université Laval. Elle venait de la région de Montréal. Elle fut directrice adjointe à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), adjointe administrative aux budgets à la bibliothèque de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et dirigea sa propre entreprise de consultation en bibliothèque pendant 12 années. Elle œuvra tant au provincial qu'au municipal, tant dans le milieu scolaire que dans celui des affaires. Elle détenait un baccalauréat en histoire de l'art de l'Université de Montréal, une maîtrise en bibliothéconomie de l'Université de Montréal et avait suivi des cours de 2^e cycle à l'École des hautes études commerciales. Elle apportait une vision humaniste et administrative. La médiation culturelle était importante à ses yeux. La bibliothèque servirait à promouvoir la culture et à élargir les horizons de ceux qui la fréquentaient. Elle mettrait en valeur ses collections et ses lieux. Silvie Delorme insista beaucoup sur la qualité de la gestion et sur l'évaluation des actions entreprises. Dotée de budgets limités mais sollicitée pour des projets sans cesse plus nombreux, la bibliothèque devait à son avis bien déterminer si elle faisait ce qu'elle devait faire et évaluer si elle le faisait de la bonne manière. Delorme attendait de l'équipe de direction qu'elle soit aussi compétente en gestion qu'en bibliothéconomie. Les gestionnaires étaient essentiellement des bibliothécaires qui obtenaient des responsabilités administratives. Ils avaient des formations très inégales en gestion. Elle tenta d'implanter une culture de gestion à la bibliothèque, en demandant aux chefs et directeurs de se détacher des processus pour envisager les enjeux globaux.

Photomag



Silvie Delorme en 2009

Le passage d'un directeur à l'autre marqua encore une fois un contraste. Après un Claude Bonnelly discret et calme, philosophe de formation, Silvie Delorme arriva avec son verbe haut, son tempérament artistique et sa formation en histoire de l'art. Les deux personnalités ne se ressemblaient pas. Delorme était extravertie, volubile et attirait l'attention. Elle prit son poste aussi à cœur que Bonnelly, mais ne put soutenir le poids de ses fonctions avec l'aisance de son prédécesseur. À la mi-temps de son second mandat, le stress accumulé se manifesta par des malaises physiques. Elle dut choisir entre sa santé et son poste. Elle démissionna en juin 2012.

L'administration

Silvie Delorme ne révisa pas l'organigramme de la bibliothèque. Elle arrivait de l'extérieur de l'Université Laval et trouvait que l'organisation fonctionnait bien comme elle était. La répartition des responsabilités suivait une logique qui avait fait ses preuves. Elle voulait déployer ses énergies à inculquer une culture de gestion, à former les gestionnaires au lieu de chambouler la structure qui reliait entre eux les divisions, les sections, les services et les responsables qui les supervisaient. Elle priorisa la culture organisationnelle et voulut tisser des liens plus serrés entre la bibliothèque, les professeurs et l'Université. Elle imposa à la bibliothèque la publication de planifications stratégiques. Quand Céline Cartier publia des plans triennaux de 1978 à 1987 et que Claude Bonnelly produisit un plan quinquennal 1992-1997, ce fut à la demande de l'Université. Les planifications stratégiques de la bibliothèque furent une initiative de Silvie Delorme et non pas une commande des instances universitaires. Elle instaura une pratique qui est toujours en cours. Delorme s'inspirait de son expérience à l'UQAM, où la bibliothèque alignait ses priorités avec celles de l'université afin d'obtenir les fonds nécessaires au développement de ses projets. Lors du premier exercice budgétaire auquel elle participa à l'Université Laval, Silvie Delorme demanda aux autorités lavalloises quelles étaient les priorités de l'Université afin que la bibliothèque s'y conforme. On lui répondit que les priorités de la bibliothèque seraient les priorités de l'Université. Le Conseil exécutif de l'Université effectuait évidemment un tri dans les priorités des diverses unités, mais Silvie Delorme comprit que la bibliothèque avait intérêt à bien identifier ses priorités et à les présenter dans un ensemble cohérent dont elle pourrait tirer profit sur plusieurs années. Elle adorait ce genre d'exercice. Elle travaillait toujours avec une vision globale avant de s'intéresser aux processus et à l'implantation. Elle se lança dans les grands questionnements existentiels : pourquoi la bibliothèque ? Comment la bibliothèque peut-elle ou veut-elle s'insérer dans

l'Université? Comment faire de la bibliothèque le centre névralgique du campus? Autant de questions vitales mais ô combien difficiles. L'ensemble de la bibliothèque se joignit à la réflexion. Les professionnels furent conviés à une journée de colloque sur la planification stratégique le 26 janvier 2007, à l'Hôtel Plaza. Ils participèrent à des ateliers les aidant à définir ce que devrait être la bibliothèque. Les plans stratégiques restèrent tout de même le produit de la direction de la bibliothèque et des gestionnaires qui la composaient. L'exercice était nouveau pour eux et parfois peu à leur goût. La majorité des gestionnaires devaient surtout gérer le quotidien, gérer des processus et éteindre les feux, alors qu'on leur demandait de réinventer la bibliothèque sur le plan des concepts. L'opération planification stratégique fut tout de même un succès.

Les finances de la bibliothèque ne furent jamais supervisées par un comptable avant l'arrivée de Silvie Delorme. La comptabilité se faisait jusque-là par des bibliothécaires-gestionnaires qui s'en chargeaient à temps partiel et sans enthousiasme. Delorme considérait que l'argent était le nerf de la guerre et que la bibliothèque devait impérativement savoir ce qu'elle faisait de son argent dans les moindres détails. Elle s'interrogeait sur les budgets et s'apercevait que la comptabilité n'était pas assez fine pour suivre toutes les dépenses. Cela lui sembla d'autant plus inacceptable qu'elle avait travaillé dans des institutions où elle recevait l'appui d'une technicienne en comptabilité. Ce genre de poste nécessitait des passionnés qui rêvaient de chiffres et de redditions de comptes. Il fallait plus qu'un bibliothécaire qui s'adonnait à la comptabilité à temps perdu. Elle en discuta avec Guy Teasdale, qui gérait l'administration et le budget lorsque son poste de directeur de la Bibliothèque numérique et des technologies de l'information (BNTI) lui en laissait le loisir. Il se montra enchanté de céder l'administration et les budgets à quelqu'un d'autre pour se concentrer sur ce qu'il aimait vraiment. Silvie Delorme chercha un comptable qui parlerait le même langage que le Service des finances de l'Université et qui traiterait avec lui d'égal à égal. Elle embaucha Charles Bérubé en mars 2008. Il adorait son métier, avait un bon réseau de contacts à Québec et comprenait le fonctionnement de l'Université. Les bibliothécaires purent s'occuper des contenus, alors que le comptable s'intéressait aux budgets, optimisait le fonctionnement et dégagait des fonds. Silvie Delorme voulait permettre à la bibliothèque de fonder ses projets sur de saines bases comptables. Loin de tout régir, la comptabilité restait au service de la bibliothèque, comme un moyen et non une fin.

Silvie Delorme s'aperçut en outre que la bibliothèque n'avait pas de chargé de communication professionnel. Des bibliothécaires remplissaient cette fonction. La plus connue fut Rita Gauthier-Leclerc en 1960-1980. Le poste de chargée de

communication fut officiellement créé sous Claude Bonnelly au début des années 1990, avec l'embauche de Brigitte Lamontagne. Elle rédigea des plans de communications, dont la seule édition retrouvée date de 1993. Le poste changea de titulaire à quelques reprises. À l'arrivée de Silvie Delorme, Daniel Bérubé était en charge des communications. Il détenait un doctorat en lettres, rédigeait de main de maître et manifestait une grande culture générale. Il n'avait cependant jamais fait de relations de presse ni de plan de communication. Ne s'épanouissant pas dans son travail, il quitta pour un autre emploi sur le campus. Désireuse de doter la bibliothèque d'un nouveau plan de communication, Silvie Delorme embaucha en mars 2008 Marie-Josée Marquis, qui détenait un baccalauréat en communication graphique. Celle-ci déposa en mai 2009 un *Plan de communication*, qui en était à sa cinquième édition en 2017. Sa tâche consista également à revoir la signalétique et à réviser les communications externes de la bibliothèque. Elle s'occupait aussi des activités publiques, tels les vernissages, les cocktails, les lancements de livre et la promotion en général.

L'administration de la bibliothèque comprit que les bibliothécaires ne pouvaient tout faire. Ceux-ci récupéraient par défaut les nouveaux dossiers de la bibliothèque, car ils étaient les plus diplômés. Avec l'hyperspécialisation et la technicisation des savoirs, la bibliothèque dut engager des professionnels qui prirent le relais des bibliothécaires. Claude Bonnelly ouvrit la porte aux informaticiens et aux chargés de communication. Silvie Delorme fit de même en accueillant un comptable.

Le réaménagement

Le projet de réaménagement des bibliothèques marqua plus vivement que les autres les mandats de Silvie Delorme. Elle hérita d'un dossier ouvert sous Bonnelly, mais qui prit une ampleur inattendue. L'Université prévoyait donner à la bibliothèque la totalité du quatrième étage du Pavillon Bonenfant à l'été 2006. La bibliothèque ne l'occupait qu'en partie et y avait logé la cartotheque, la cinémathèque et le Secteur art et musique. Elle récupérerait 25 % de l'étage. Des plans furent dressés pour y regrouper toutes les collections spéciales en y rapatriant la didacthèque, qui se trouvait au cinquième étage. C'était l'occasion de revoir les services et de créer un service commun pour les arts, la musique et le cinéma. Les espaces ne furent cependant pas libérés dans les délais annoncés. On reporta les plans et devis à 2007 et le réaménagement des collections spéciales à 2008. En avril 2009, deux projets de réaménagements figuraient parmi les projets d'immobilisation prioritaires de l'Université : le quatrième étage de la bibliothèque de sciences humaines et sociales, et la rénovation

de la bibliothèque scientifique. Les coûts projetés s'élevaient à 5,6 millions pour la bibliothèque scientifique et à 4 millions pour le quatrième étage du Pavillon Bonenfant. Le réaménagement complet des deux bibliothèques restait un projet à long terme en raison des coûts évalués à 40 millions, puis à 85 millions.

Le concept global

Le projet de réaménagement ne concerna au départ que le quatrième étage. Des architectes réalisèrent une planification préliminaire en 2005 dans le but d'unifier les services offerts aux collections spéciales. La cinémathèque et le Secteur arts et musique avaient chacun leur comptoir de prêt, leur personnel et leurs localisations. La bibliothèque désirait avoir un seul guichet de service pour ces collections. Le projet intéressa Silvie Delorme, qui avait déjà participé à la rénovation de 35 bibliothèques en tant que consultante. Lors de sa première rencontre avec le comité d'aménagement, elle constata que le projet n'était rattaché à aucun plan d'ensemble. Elle proposa que l'on établît un projet global de réaménagement de la bibliothèque pour voir comment le quatrième étage s'intégrerait dans une future bibliothèque modernisée. L'Université pourrait regretter, cinq ans plus tard, d'avoir rénové un étage qui ne correspondrait plus au concept de service préconisé pour les autres étages. Les responsables du Service des immeubles furent surpris lors des premières réunions, car ils s'attendaient à une mise à niveau d'un étage, non à démolir les cloisons d'un étage entier et tout refaire. Après quelques discussions animées, ils se firent à l'idée de réaménager l'étage au complet. L'Université accepta de retarder le projet du quatrième étage pour repenser l'intégralité du bâtiment. Ce projet ambitieux plut encore davantage à Silvie Delorme. Elle se désolait depuis son arrivée de l'entrée exigüe du Pavillon Bonenfant et des problèmes d'orientation qui y sévissaient toujours. Le visiteur ne savait trop vers où se diriger pour atteindre le côté des services administratifs ou pour accéder à la bibliothèque. Il en allait ainsi depuis l'ouverture du pavillon, en 1968. La direction croyait à l'époque qu'elle récupérerait l'ensemble du pavillon dans un délai de 15 années et que le problème ne se poserait plus. Celui-ci restait malheureusement entier en 2006. Silvie Delorme vit l'opportunité de repenser le hall du pavillon de manière à clarifier les aires de circulation et à refaire l'entrée de la bibliothèque.

Le Comité de planification des espaces de la bibliothèque commença ses travaux en mai 2006. Il se composait des chefs de divisions de la bibliothèque et d'une chargée de projet, Cybèle Laforge, une employée temporaire qui rédigea des rapports sur l'état de la réflexion, compila une revue de littérature et documenta l'évolution du projet. Pierre Carrier la remplaça dans cette fonction en octobre 2007. Les employés furent

aussi consultés afin d'identifier les forces et les faiblesses de la bibliothèque. Toutes les hypothèses furent mises sur la table, dont la possibilité d'unir les deux bibliothèques dans le Pavillon Bonenfant ou de construire un nouveau pavillon pour les héberger toutes deux. Silvie Delorme fit une présentation des scénarios possibles aux vice-recteurs et au Comité-conseil en novembre 2006. Les choses allaient bon train. Les chefs de service reçurent pour mandat d'évaluer leurs besoins en matériel, en espace, en technologie. Un relevé quantitatif des lieux et des collections fut compilé.

La firme d'architectes Jean-Guy Théoret, Consultant inc. déposa en juin 2007 un rapport dans lequel cinq scénarios d'aménagement étaient étudiés et commentés. Les architectes avaient aussi bien envisagé la fusion des deux bibliothèques que leur séparation, en gardant ou non des services administratifs au Pavillon Bonenfant, et en construisant ou non de nouveaux édifices. Les hypothèses se chiffraient de 63,6 millions à 99,4 millions. Le rapport des architectes fut étudié par le Comité de planification de la bibliothèque en septembre 2007. Dans un monde idéal, les membres privilégieraient d'installer les deux bibliothèques dans le Pavillon Bonenfant, en relocalisant les services administratifs ailleurs sur le campus et en ajoutant deux étages au pavillon. Coût du projet : 76,7 millions. En tenant compte des budgets qui seraient disponibles en 2009 pour la mise à niveau des pavillons Bonenfant et Vachon, il sembla cependant plus raisonnable de proposer le maintien des deux bibliothèques. Selon ce plan, la bibliothèque récupérerait la totalité du Pavillon Bonenfant. Le boisé à l'arrière accueillerait un nouveau bâtiment pour les services administratifs ou serait réservé à l'expansion future de la bibliothèque de sciences humaines et sociales. La bibliothèque scientifique doublerait de superficie en s'agrandissant dans une annexe érigée sur le stationnement du Pavillon Vachon et dans la cour intérieure. La réalisation de ce scénario coûterait 63,6 ou 82,6 millions, selon qu'un nouvel édifice serait ou non construit dans le boisé. Le Comité-conseil demanda lui aussi, après trois heures de débats, que les deux bibliothèques restassent séparées. Ce fut une sage décision, car l'Université précisa ultérieurement qu'aucun étage ne pouvait être ajouté au Pavillon Bonenfant. Les pavillons Bonenfant, De-Koninck, Pouliot et Vachon forment un quadrilatère constitué d'édifices de même hauteur. Il ne fallait pas briser la symétrie. Quant à redonner l'ensemble du Pavillon Bonenfant à la bibliothèque, l'Université souligna que puisqu'une partie des services administratifs logés au Pavillon Bonenfant avait été rénovée, il n'était pas envisageable de les déménager après avoir investi dans l'amélioration de leurs locaux. Une seule option resta sur la table : garder les deux bibliothèques séparées et les réaménager en espérant gagner des espaces supplémentaires à l'intérieur des pavillons.

L'option retenue s'exprima dans un concept global du réaménagement, aussi appelé « phase 0 », qui fut exposé pour la première fois sous sa forme complète en janvier 2009, dans *40 ans plus tard... une nouvelle bibliothèque de calibre international*. Même s'il évolua au fil des années, les grands principes qui le guidèrent demeurèrent assez stables. Les louvres verticales en ciment seraient enlevées au niveau du premier étage afin d'améliorer la fenestration. L'entrée du pavillon serait large et vitrée. L'accès à la bibliothèque se ferait au même niveau que l'entrée du pavillon et non plus en montant un escalier. L'escalier actuel, à l'entrée, serait démoli. L'étage d'accueil inclurait le comptoir de prêt, le prêt entre bibliothèques, l'aide à la recherche, les collections de référence, la salle des périodiques, le carrefour d'information, une salle d'exposition, une salle accessible 24/7 et la reliure. Les services techniques, qui occupaient cet étage déménageraient au cinquième étage, avec la direction, de manière à ce que les services et les collections se répartissent du sous-sol au quatrième étage. Le 2^e sous-sol logerait des salles de formation documentaire, la salle des dons, une salle multifonctionnelle, les collections de microformats et éventuellement le comptoir de service pour le centre de conservation. Les étages maximiseraient l'apport en lumière naturelle. Les fenêtres extérieures, autrefois bloquées par les cabinets de travail ou des bureaux pour les employés, seraient données aux usagers, qui pourraient s'asseoir à des tables de travail ou dans des fauteuils en ayant vue sur l'extérieur. Les étages auraient un axe dégagé au centre, dans l'axe nord-sud vis-à-vis l'entrée du pavillon, puis un autre axe est-ouest le long du mur donnant sur le boisé. Les collections seraient regroupées par secteur et identifiables par des codes de couleur. Les conseillers à la documentation et un technicien attitré occuperaient des locaux adjacents aux collections. Chaque étage offrirait des salles de travail en équipe, une salle de formation, des cabinets de travail et des espaces d'exposition. Le concept voulait créer un sentiment d'appartenance, avec le regroupement des collections, du personnel et des services. Le plan global inclurait éventuellement l'aménagement d'un centre de conservation pour la documentation moins consultée. Le centre serait idéalement sur le campus, voire dans une construction souterraine, adjacente au Pavillon Bonenfant et creusée au sud entre le pavillon et le bord du boisé. Les alentours du Pavillon seraient en outre refaits, avec la disparition des dalles de granit et la reconfiguration des aires de circulation et de détente.

Le projet de réaménagement du Pavillon Bonenfant comprenait six phases. À condition que le financement requis soit au rendez-vous chaque année, l'ensemble des travaux serait complété en 2016. Le réaménagement ne suivit pas le rythme prévu. Ce ne fut une surprise pour personne, encore moins pour Silvie Delorme. Les échéanciers étaient serrés et le financement incertain. L'important était pour elle de vendre le rêve. Ce rêve porterait le projet et permettrait de le promouvoir auprès

des autorités universitaires et des organismes subventionnaires. Il montrerait que la bibliothèque était prête à se lancer et qu'elle voyait loin. Les donateurs contribueraient plus volontiers si le projet ne s'étendait pas sur 15 ou 20 ans. Le réaménagement était ambitieux mais pas au point d'engendrer le scepticisme. Silvie Delorme pensait qu'un plan de rénovation qui aurait fusionné les deux bibliothèques en une seule aurait été démesuré. Il n'aurait pas engendré l'adhésion de la communauté universitaire ni des donateurs. Elle voulait une image forte, qui resterait dans les esprits, d'un projet attirant et réalisable.

La bibliothèque scientifique

L'Université prévoyait commencer les travaux à la bibliothèque scientifique en même temps qu'elle entreprendrait la rénovation des salles de classe et du hall d'entrée du Pavillon Vachon au printemps 2009. La planification du réaménagement de la bibliothèque du Vachon était cependant moins avancée que celle de la bibliothèque du Bonenfant. Les études à l'interne se limitaient aux superficies disponibles et à des calculs d'ensemble. Elles n'offraient aucun plan de réaménagement ni de blocage des espaces. L'architecte Jean-Yves Montminy, de la firme St-Gelais Montminy + associées, déposa le 5 mai 2009 le rapport *Université Laval, Pavillon Alexandre-Vachon : Mise aux normes et rénovation majeure, rapport pré-conceptuel*. L'étude pré-conceptuelle contenait les constatations, prévisions, estimations, étapes et échéanciers du projet, avant l'élaboration des plans et devis techniques. La première phase impliquait entre autres de « réaménager la bibliothèque pour qu'elle devienne un lieu d'émulation, un forum et un lieu d'échange du savoir » (p. 1). La bibliothèque s'agrandirait en passant de 4 036 à 5 707 m². Elle céderait la bibliothèque du 1^{er} cycle que l'Université lui avait construite en 1985, dans la cour intérieure du Vachon, afin que soit érigé un atrium/caféteria. Elle récupérerait en échange l'ancienne cafétéria au sous-sol, en face de l'entrée de la bibliothèque de recherche. La bibliothèque s'étendrait à toute cette aile du Pavillon Vachon en sous-sol. L'entrée des couloirs souterrains ne serait plus accessible par le sous-sol, à côté de la bibliothèque, mais par un escalier partant du premier étage. Les travaux de la phase 1, incluant l'ensemble de la bibliothèque, devaient prendre fin en mars 2011. La bibliothèque s'empressa de déposer un *Programme détaillé des besoins : Bibliothèque scientifique, Pavillon Alexandre-Vachon* le premier juin 2009.

L'optimisme régnait à la bibliothèque en juin 2009. La rénovation de la bibliothèque scientifique semblait imminente après l'embauche des firmes qui feraient les travaux. L'atmosphère fut moins à la fête dans les mois qui suivirent. L'Université révisa le phasage des travaux, car la première proposition était plus qu'irréaliste.

Rénover la bibliothèque en plus des classes et ajouter un atrium, voilà qui était trop ambitieux. On repoussa la bibliothèque dans une phase ultérieure pour se concentrer à ne réaliser que l'atrium/caféteria. Celui-ci accueillit les étudiants en septembre 2012. Le chantier rencontra tous les problèmes imaginables lors de sa réalisation, ce qui refroidit encore plus l'ardeur des autorités universitaires à se lancer dans les travaux du Vachon. Plusieurs directeurs se succédèrent au service des immeubles dans les mêmes années. Chacun apporta une nouvelle manière d'envisager les travaux sur le campus et revisita ce que son prédécesseur avait mis en place. Les salles de classe du Pavillon Vachon furent rénovées et la mise à neuf des laboratoires commença en 2016. La bibliothèque n'apparut plus dans aucun phasage.

Le centre de conservation

L'aménagement du nouveau quatrième étage, où logeraient le Centre GéoStat, la cinémathèque, la didacthèque et le Secteur arts et musique, ne pourrait se réaliser selon les plans sans empiéter sur les espaces autrefois réservés aux collections. Une partie de la documentation devait déménager dans un entrepôt. La bibliothèque obtint des espaces au sous-sol du Pavillon de l'Éducation physique et des sports (PEPS) pour entreposer des boîtes de documents moins consultés. Il s'agissait d'un entrepôt temporaire, car il n'était pas assez grand pour satisfaire les besoins à long terme. Il pouvait loger un maximum de 15 000 boîtes de documents et ne recevrait que la documentation mise de côté pour la rénovation du quatrième étage. La bibliothèque entama des discussions avec les facultés sur les critères de sélection qui détermineraient les documents à envoyer à l'entrepôt. En février 2010, elle proposa comme hypothèse de travail de retirer des collections courantes les monographies non empruntées depuis 5 ans et publiées avant 1990, les périodiques publiés depuis plus de 5 ans, et l'ensemble des thèses. C'était le même scénario que celui évoqué en janvier 2009 dans la première mouture du projet de réaménagement *40 ans plus tard : une nouvelle bibliothèque de calibre international* (p. 38). Les critères provisoires n'émurent peut-être pas trop les facultés du secteur scientifique, mais firent paniquer plusieurs facultés de sciences humaines et sociales. Ces disciplines s'intéressent autant à la production courante qu'aux publications plus anciennes. Elles adoptent souvent un angle historique. Les avancées ne s'y font pas comme en sciences pures et appliquées, où les découvertes des dernières années remplacent souvent celles de la décennie précédente. Des simulations mirent au jour que les critères enverraient en entrepôt 69 % de la documentation en sciences sociales, 61 % en théologie et 68 % en psychologie. Les professeurs avaient de bonnes raisons de s'inquiéter. Un comité sur les critères de sélection des documents

s'attaqua en profondeur au dossier sous la gouverne du chef de la bibliothèque des sciences humaines et sociales, Loubna Ghaouti, en avril 2010. Les tractations avec les facultés furent difficiles, mais un terrain d'entente fut trouvé pour les collections hébergées au quatrième étage. Les documents partirent vers le Centre de conservation en novembre 2010. Au terme du réaménagement, 217 000 documents reposaient au Centre de conservation, dans 9 000 boîtes. Avec une moyenne de 15 documents demandés par jour, les usagers n'utilisèrent que 1,82 % des documents mis de côté.

L'idée d'un centre de conservation n'était pas nouvelle, même à l'Université Laval. Le rapport *Pour une politique de conservation des ressources documentaires*, rédigé par des employés de la bibliothèque en 1979, proposait d'implanter un dépôt sur le campus pour y stocker les ouvrages moins utilisés (p. 4-5). Les commis cesseraient de manipuler en vain des documents qui ne sortaient presque jamais. Le rapport recommanda avec insistance « que la bibliothèque relance les discussions sur un centre de stockage des documents au niveau provincial » (p. 22-23). Le Québec devrait suivre l'exemple des États-Unis et de la Grande-Bretagne qui avaient déjà franchi le pas.

Le quatrième étage

La rénovation du quatrième étage se fit dans l'urgence et bouscula les plans de la direction. Le gouvernement du Canada annonça en juillet 2009 qu'il subventionnait l'Université Laval pour 14 projets d'aménagements grâce à son programme d'infrastructures du savoir. Les sommes allouées devaient être dépensées avant mars 2011. Le projet de rénovation du quatrième étage recevait une enveloppe de 6,5 millions. Lorsqu'elle prépara les premières esquisses de la future bibliothèque avec son équipe de gestion, Silvie Delorme croyait avoir plusieurs années pour discuter des divers aspects du projet avec les professeurs. Le document de travail, *40 ans plus tard... une*



Centre de conservation au PEPS en 2016

nouvelle bibliothèque de calibre international, était assez bien ficelé, mais restait préliminaire. C'était l'étape où il fallait quantifier les modifications, fournir des chiffres et des ratios. Quelques mois après en avoir terminé la rédaction, Silvie Delorme reçut un appel du recteur Denis Brière, qui lui annonça que le gouvernement du Canada financerait des programmes d'infrastructures dans les universités. Il souhaitait déposer le projet de la bibliothèque et attendait le document détaillant le réaménagement. Silvie Delorme n'eut d'autre choix que d'envoyer au recteur la première version du document, qui n'avait pas encore été discutée avec les intervenants du campus. Le dossier fut déposé tel quel au gouvernement, ce qui permit d'obtenir le financement. Le texte devint en quelque sorte officiel. Les professeurs crurent que la bibliothèque les mettait devant un fait accompli, sans consultation, alors qu'ils étaient en désaccord avec une partie des plans. La pression fut forte sur la direction de la bibliothèque, entre les exigences compréhensibles des professeurs et les courts délais imposés par le gouvernement. Les négociations avec les professeurs se firent dans l'urgence, de même que la révision des calculs et l'élaboration des plans avec les architectes et le Service des immeubles. Les circonstances firent mal paraître la bibliothèque, qui donnait malgré elle l'impression d'improviser et de ne pas toujours savoir ce qu'elle faisait.

Silvie Delorme se réjouissait de commencer le projet, surtout au quatrième étage. La bibliothèque récupérerait tout le plancher pour repenser un étage atypique, qui contiendrait les collections spéciales : la didacthèque, le Secteur arts et musique, le

Centre GéoStat et la cinémathèque. Il aurait été bien moins intéressant de commencer par le premier étage, dont une partie, qui loge la cafétéria, n'appartient pas à la bibliothèque. Il n'en restait pas moins que la planification concrète du quatrième étage restait à faire. Le document général qui permit d'avoir la subvention, *40 ans plus tard... une nouvelle bibliothèque de calibre international*, n'incluait aucune étude détaillée des étages. Il se contentait d'une distribution sommaire des services et des collections qui se trouveraient sur les divers étages du

PUB PHOTO



Aire de consultation au 4^e étage du Pavillon Bonenfant en 2011

Pavillon Bonenfant, appuyée par des mesures et des critères préliminaires. Au moment de l'octroi de la subvention, la direction de la bibliothèque avait en main une étude qualitative du réaménagement des collections spéciales, datée de mars 2008, et une étude quantitative et qualitative des besoins de la bibliothèque des sciences humaines et sociales, tout juste produite en juillet 2009. Les données de base étant disponibles, les architectes devaient prendre le relais. À la suite de l'appel d'offres lancé à l'été, le mandat fut confié au Consortium Bélanger, Beauchemin, Morency +

Anne Carrier, architectes & urbanistes. Jacques Bélanger fut le chargé de projet pour le Consortium. Les architectes purent s'appuyer aussi sur une étude commandée par le Comité d'aménagement et de mise en œuvre (CAMEO) de l'Université, qui détaillait la genèse du pavillon: *Le patrimoine moderne du campus de l'Université Laval: Le Pavillon Jean-Charles-Bonenfant*, de septembre 2009. Avec ces éléments en main, les architectes réussirent à produire leur premier rapport de concept pour le quatrième étage en octobre 2009. La version révisée datait du 28 octobre, le même jour où se tint la première réunion du Comité de construction. Le document de 72 pages était étoffé: le contexte, l'analyse de la situation, les principes directeurs, l'aménagement proposé, des plans, des devis techniques, un échancier et un estimé des coûts. Le portrait du futur étage commença à prendre vraiment forme à ce moment, même s'il évolua par la suite. Il resta cependant en harmonie avec les lignes directrices énoncées par Silvie Delorme dans son concept global: dégagement des fenêtres, axes de circulation, regroupement disciplinaire et comptoir unique de service.

Ayant participé à de nombreuses rénovations de bibliothèques, Silvie Delorme avait l'expérience de ce genre d'aventure. Elle fut une cliente exigeante aux yeux des architectes et des autres intervenants. La directrice tint tête aux architectes, qui s'inquiétaient peu du besoin de silence et privilégiaient les couleurs fades. Lorsque vint le temps de choisir les couleurs pour les divers secteurs, les architectes proposèrent



L'espace didacthèque au 4^e étage de la Bibliothèque au Pavillon Bonenfant en 2011

du beige, du jaune miel et du rouge vin. Silvie Delorme rêvait d'un étage coloré, vivant et attirant. Elle choisit les couleurs avec son équipe, puis laissa aux architectes le soin de les distribuer sur les murs, les fauteuils, les planchers, les bureaux, les rayonnages, comme ils l'entendaient. Il fallait cependant rester sobre de manière à faciliter les changements si les couleurs devaient éventuellement paraître démodées. En septembre 2010, les architectes s'aperçurent un peu tard qu'ils avaient prévu trop de places assises sur l'étage pour la capacité d'évacuation que permettaient les escaliers. Il fallut retirer des espaces de travail et combler l'espace libéré.

On décida de monter au quatrième étage les collections en éducation et d'y aménager le bureau de la conseillère à la documentation qui s'occupait de cette discipline. Il y aurait complémentarité entre la didacthèque et l'éducation.

Les travaux commencèrent en mai 2010. Le nouvel étage put accueillir les étudiants à la rentrée de septembre 2011. Le résultat n'avait aucune commune mesure avec les autres étages de la bibliothèque au Pavillon Bonenfant. L'étage était coloré, lumineux, accueillant et spacieux. Il ressemblait plus à un lieu de vie qu'à un entrepôt de livres. La collection de

disques compacts en musique fut mise en libre accès, ainsi qu'une partie de la collection de films. Un seul comptoir de service fut construit pour la cinémathèque et le Secteur arts et musique, devenant la Médiathèque. Un vaste espace en face du comptoir de la médiathèque accueillait des expositions. À défaut de loger la collection de livres rares, ce qui était initialement prévu, l'étage hébergeait une magnifique salle vitrée, pourvue de meubles en bois massif, qui servait à la présentation des documents précieux lors d'occasions spéciales. La didacthèque s'agrémenta d'une salle d'animation en littérature jeunesse, qui permit aux étudiants de mener des activités d'animation et de lecture avec les enfants. La salle fut nommée en l'honneur de Charlotte Guérette, décédée en 2010, qui fut professeure à la Faculté des sciences de l'éducation de 1981 à 2010. Cette professeure avait constitué l'une des plus grandes collections en

PUB PHOTO



Salle Charlotte Guérette au 4^e étage de la Bibliothèque au Pavillon Bonenfant en 2014

littérature francophone pour les enfants et les jeunes. Au fil des ans, elle avait fait don à la bibliothèque des 30 000 documents de sa collection personnelle.

Les étudiants adorèrent le nouvel étage. Le taux de fréquentation explosa. Bonne chance à qui voulait se trouver une place assise sans arriver tôt! Peu importa la discipline, les usagers de la bibliothèque de sciences humaines et sociales migrèrent vers le quatrième étage. Son succès n'attira malheureusement pas que des usagers modèles. La bibliothèque dut lancer une campagne de sensibilisation à la rentrée d'automne 2012 et publier un dépliant sur les règles de comportement, car les lieux se détérioraient à un rythme alarmant. Les nuits et les fins de semaine laissaient beaucoup de latitude aux gens mal intentionnés, car la surveillance y était réduite. Les employés trouvèrent des tranches de pizza collées aux murs, une grande toile d'araignée réalisée sur un mur avec un ruban de *duct tape*, des poubelles qui débordaient, et bien plus encore. Des visiteurs trouvèrent le moyen d'entrer par effraction dans certains cubicules verrouillés afin de passer des appels interurbains. Il fallut donc imprimer des affiches, distribuer des dépliants et accueillir les visiteurs à la rentrée en leur disant de ne pas boire ni manger à la bibliothèque, et de respecter les lieux. La campagne, devenue annuelle, permit de diminuer les déprédations au quatrième étage.

Les professeurs et les employés furent moins convaincus par le réaménagement. À leur avis, les lieux ressemblaient plus à une bibliothèque publique. Il y avait trop d'espaces vides. Les aires de circulation étaient trop larges et l'espace entre les rayonnages avait été trop élargi. L'étage ne pouvait pas plaire à ceux qui considèrent la bibliothèque comme un entrepôt de livres, que l'on fréquente pour emprunter un document et retourner travailler chez soi. L'accès immédiat aux documents primait pour plusieurs sur la beauté des lieux, les espaces de travail et la luminosité naturelle. Demander un document en provenance du Centre de conservation, malgré les trois navettes de livraison quotidiennes, semblait un obstacle pour qui avait l'habitude de tout



PUB PHOTO

Salle de projection au 4^e étage de la Bibliothèque au Pavillon Bonenfant en 2011

trouver sur les rayons. Les employés n'apprécieraient pas beaucoup de perdre leurs bureaux avec une fenêtre extérieure ni de vivre au milieu des usagers. Ces derniers se plaignaient des employés qui parlaient dans leurs bureaux. Certains n'hésitaient pas à fermer les portes des bureaux d'un air excédé. La cohabitation était difficile, surtout en considérant que les mêmes usagers parlaient au téléphone ou se mettaient à jacasser en groupe partout sur l'étage.

Le verdict final fut dans l'ensemble que le quatrième étage était un grand succès, surtout auprès des étudiants. En janvier 2012, l'aménagement du quatrième étage reçut une mention honorifique du prix Architecture 2011 de bibliothèques et de centres d'archives. Lors du sondage *LibQual+ Lite* de 2013, effectué sur le campus, 60 % des commentaires positifs rédigés par les répondants visaient la qualité du quatrième étage, et une partie des commentaires négatifs contenait la demande que soit rénové l'ensemble de la bibliothèque à l'image du nouvel étage. Il est encore très fréquenté en 2017 et les nouveaux usagers l'apprécient beaucoup.

Les collections et les budgets

Il fallut 13 années à la bibliothèque pour passer de 4 millions de documents à plus de 5 millions. Un million de documents s'ajoutèrent à ses collections de 1996 à 2009. Le fonds documentaire de la bibliothèque valait en 2012 le quart de la valeur assurable de l'Université. Sa valeur estimée en 2015 était de 450 millions. Les budgets continuèrent de croître. Aucune crise ne vint ralentir le développement de la bibliothèque durant cette période. Pour la première fois de son histoire, en 2006, les ressources électroniques représentaient un peu plus de la moitié du budget d'acquisition (50,2 %). Cette année charnière marqua le début d'une tendance en apparence irréversible : la documentation électronique recevrait la plus grande part du budget d'acquisition.

La formation documentaire

L'Université lança en janvier 2001 des cours en ligne sur la plateforme *WebCT*. Contenant à l'origine une vingtaine de cours, l'offre de formation ne cessa de s'élargir. *WebCT* hébergeait 1 800 cours en 2009. Son contenu migra vers l'Environnement numérique d'apprentissage (ENA) en 2011, un produit conçu par l'Université. La mode était là pour rester. Ce n'était qu'une question de temps avant que les facultés demandent à la bibliothèque de fournir un équivalent virtuel aux formations qu'elle donnait déjà en classe. Il s'agissait le plus souvent de tutoriels combinant du texte et

des vidéos montrant les manipulations à faire dans les interfaces des outils de recherche. Une voix hors champ commentait ce qui se passait à l'écran. La bibliothèque franchit le pas technologique en septembre 2008. En partenariat avec la Faculté des sciences de l'administration, la bibliothèque lança des capsules de formation sur l'utilisation de trois bases de données en affaires : ABI/Inform (Global), Biblio Branchée (Eureka) et Factiva. La faculté offrait déjà 90 cours en ligne pour les étudiants des 1^{er} et 2^e cycles. Les capsules leur permirent de se former à distance en regardant de courtes vidéos explicatives. Il fallut une année pour les concevoir. La bibliothèque ne possédait pas alors d'expertise dans le domaine et profita du soutien du Centre de services APTI (Application pédagogique des technologies de l'information) de la Faculté des sciences sociales. Elle fut en mesure de monter elle-même ses capsules par la suite. Les bibliothécaires furent appuyés, dans cette nouvelle mission, par une conseillère en formation. La première titulaire du poste fut Brigitte Belzile, embauchée en juin 2009.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) versa des subventions à la bibliothèque de 2009 à 2013 pour développer un programme de formation documentaire en partenariat avec les cégeps de la région de Québec. Le projet visait à mieux arrimer les programmes entre le cégep et les universités de manière à ce que les étudiants du niveau collégial arrivent à l'université avec les connaissances adéquates en matière de recherche documentaire. La bibliothèque put y investir 560 705 \$ en ressources, et les cégeps 200 145 \$. Initialement baptisé PROFORI, l'outil changea de nom pour Diapason en 2011. Le site Mondiapason se composait de nombreuses capsules de formation et comprenait aussi un outil de citation bibliographique. Il permettait la formation des étudiants, mais procurait aussi un soutien aux formateurs du cégep et des universités, qui pouvaient en utiliser le contenu.

Le catalogue

Lors du congrès de l'International Federation of Library Associations (IFLA), dont elle fut l'hôte en août 2008, la bibliothèque profita de l'occasion pour lancer la nouvelle interface de son catalogue : Ariane 2.0. Le « 2.0 » ne signifiait pas l'introduction des médias sociaux dans le catalogue, mais la seconde version d'importance de l'interface du catalogue. Le principal responsable de la nouvelle mouture fut Rida Benjelloun, de la direction de la Bibliothèque numérique et des technologies de l'information. Le logiciel avait une facture visuelle plus moderne et offrait bien plus de possibilités que la version précédente. Avec une interface simplifiée pour son catalogue, la bibliothèque voulait se rapprocher des habitudes acquises par la génération Google.

La bibliothèque fut la première au Québec à introduire un catalogue à facettes : la liste des résultats était analysée et des regroupements s'affichaient dans une colonne sur le côté, par catégorie. Suivant les résultats de la recherche, le logiciel regroupait les auteurs, les langues, les régions géographiques, les formats de documents, et ainsi de suite. L'utilisateur pouvait alors sélectionner ces éléments, ces facettes, pour construire une recherche avancée, étape par étape.

Commune en 2017, cette manière de procéder n'avait rien d'évident en 2008 dans les catalogues de bibliothèques universitaires. Développé à partir d'un logiciel libre, SOLR, le catalogue tirait enfin profit de la richesse des données se trouvant dans près de 2 millions de notices bibliographiques. Les sujets tirés du *Répertoire de vedettes-matière*, par exemple, s'affichaient dans les facettes, ce qui permettait de les consulter aisément. Il fallait autrefois ouvrir chaque notice pour voir les vedettes assignées à chaque document. Un onglet permettait dorénavant de voir la liste exhaustive des vedettes utilisées pour décrire les documents repêchés. Ariane 2.0 introduisait les facettes et d'autres détails d'affichage qui devinrent ensuite monnaie courante dans les catalogues des bibliothèques universitaires. La révolution était assez grande pour que la bibliothèque fasse cohabiter l'ancienne et la nouvelle interface sur son site web, de manière à ne pas forcer les usagers à ce dépaysement. Ces derniers purent passer vers le nouveau catalogue à leur rythme. L'équipe de la Bibliothèque numérique et des technologies de l'information (BN TI), derrière la réalisation d'Ariane 2.0, ne voulut pas s'arrêter en si bon chemin. Elle déclara en septembre 2011 qu'elle développait Ariane 3.0 et cessait le développement d'Ariane 2.0. Elle misait sur le logiciel Liferay, qui lui permettrait d'amener le catalogue encore plus loin. Son enthousiasme fut toutefois tempéré par la direction, qui souhaita qu'une réflexion en profondeur fût faite sur ce que serait Ariane 3.0. Pour diverses raisons, tant technologiques, économiques que politiques, le dossier ne suivit pas son cours. La bibliothèque continue en 2017 à faire l'entretien d'Ariane 2.0 et à y apporter des améliorations.

Le Répertoire de vedettes-matière

Le congrès de l'International Federation of Library Associations (IFLA) de 2008 fut aussi l'occasion de lancer le *Guide pratique du Répertoire de vedettes-matière*. Denise Dolbec et Sylvie Bélanger, membres de l'équipe du *Répertoire*, en furent les principales auteures, sous la supervision de Jo-Anne Bélair, chef du *Répertoire*. La partie théorique du guide fut réalisée par la professeure Michèle Hudon de l'Université de Montréal. Le guide s'adressait aux indexeurs professionnels et devint l'ouvrage de

référence sur le sujet. Il proposait une introduction au système, expliquait sa structure, son développement et les règles de composition des vedettes. L'indexation en art, en littérature et en musique était si complexe que des sections furent consacrées à ces disciplines. La section sur la littérature atteignit presque 70 pages. Denise Dolbec commença à réfléchir au contenu du guide deux années auparavant, mais la confection proprement dite s'amorça une année avant la publication. Les responsables durent partir de presque rien, car les procédures et les décisions n'avaient pas été systématiquement documentées avant 2006. En raison des départs à la retraite, les employés moins expérimentés du *Répertoire* se retrouvèrent pris au dépourvu. L'information résidait surtout dans les mémoires de gens maintenant au loin. Ils repassèrent les feuilles d'instructions publiées dans le *Library of Congress Subject Headings Manual* et les adaptèrent au contexte francophone du *Répertoire*. Leur but était d'expliquer les règles générales d'indexation, mais aussi d'approfondir les domaines atypiques comme la littérature, l'art et la musique. La complexité du sujet et les délais serrés firent que la section sur la musique fut plus courte qu'elle aurait dû l'être. Pour respecter les échéances, les auteurs du guide s'y consacrèrent presque à plein temps dans le dernier droit, travaillant même les fins de semaine, les soirs et les nuits. Le travail fut si long et les délais si courts que le guide faillit ne pas être publié. Le temps manqua pour confectionner l'index prévu à la fin du volume. Des indexeurs publiant un livre sur l'indexation sans y inclure un index : ce fut pour eux le monde à l'envers !

Le financement du *Répertoire* fut remis sur la table par la directrice, Silvie Delorme, en janvier 2009. Elle déposa auprès du recteur Denis Brière un document intitulé *Financement du répertoire de vedettes-matière*, préparé par Louise Allard, chef de la division du traitement des fonds documentaires, et Jo-Anne Bélair, chef de la section du *Répertoire*. Malgré son statut de norme nationale, le *Répertoire* voyait sa distribution limitée par la tarification que la bibliothèque devait imposer à ceux qui voulaient s'en servir. Le *Répertoire* coûtait cher à produire et la bibliothèque devait le financer. En 2007-2008, son entretien avait coûté 675 331 \$. Or les *Library of Congress Subject Headings* aux États-Unis étaient une norme à laquelle les bibliothèques du monde avaient accès gratuitement. Silvie Delorme demanda que l'Université obtînt un financement total du *Répertoire* auprès du gouvernement du Canada. En tant que norme nationale, le *Répertoire* méritait d'être soutenu au niveau national. Le dossier resta sur la glace pendant plusieurs années. À la suite d'une réunion entre des représentants de la bibliothèque, de Bibliothèque et archives nationales du Québec (BAnQ) et de Bibliothèque et archives Canada (BAC) en novembre 2013, BAC accepta de faire un effort supplémentaire et de payer 460 000 \$ pour un abonnement de quatre ans au

Répertoire. BAC devint en retour un client privilégié. Ses demandes de création de vedettes furent exécutées par l'équipe du *Répertoire* dans les 24 heures qui suivaient la demande. L'entente sera renégociée en 2018.

Avant 2010, le contenu du *Répertoire* était interrogeable en ligne par les abonnés, sur le site web de Bibliothèque et archives Canada (BAC). La présence du *Répertoire* sur Internet était minimale, avec un moteur de recherche et quelques lignes d'introduction. À la suite du lancement du guide en 2008, le *Répertoire* fut encore plus connu et les demandes d'informations se multiplièrent. Les employés sentirent le besoin de doter le *Répertoire* d'une vraie vitrine Internet et de rapatrier leur produit sur les serveurs de la bibliothèque. Sylvie Bélanger, employée au *Répertoire*, travailla sur le contenu et l'arborescence du site, alors que Sébastien Nadeau, informaticien, en fit la programmation sur le logiciel libre Drupal. Le *Répertoire* lança officiellement son premier site web en novembre 2010. Le site bilingue incluait un moteur de recherche amélioré pour interroger le contenu du *Répertoire*, et un nouveau service de traduction automatique anglais-français et français-anglais pour les vedettes. Le visiteur pouvait accéder au blogue et au forum, consulter la liste des vedettes demandées, se renseigner sur les formations, s'abonner aux divers produits du *Répertoire* et acheter le *Guide pratique*. Le site fut adopté avec enthousiasme par les abonnés, qui demandèrent des dizaines améliorations que la bibliothèque implanta rapidement.

Conclusion

Silvie Delorme pu implanter sa vision sans être détournée par une crise budgétaire ou encore par les frictions que n'aurait pas manqué d'engendrer une modification de l'organigramme. Elle eut les coudées franches pour se concentrer sur ce qui l'intéressait vraiment : instaurer une culture de gestion parmi les cadres, améliorer la comptabilité et la communication, mettre en valeur les collections, faire de la bibliothèque un lieu de culture et réaménager les locaux pour créer un espace de vie agréable et attirant. Elle gagna son pari en faisant rêver à une bibliothèque moderne entièrement rénovée à l'image du quatrième étage et en réveillant les autorités universitaires sur le rôle central de la bibliothèque dans la vie intellectuelle du campus.

Ensemble, écrivons l'avenir

■ (2012-2017)



PUB PHOTO

Fenestration au 2^e étage de la Bibliothèque au Pavillon Bonenfant en 2014

Les années qui suivirent le départ de Silvie Delorme furent plus agitées. Le cycle recommença : nouvelle direction, réorganisation de l'organigramme et compressions budgétaires. Après une douzaine d'années d'accalmie, les structures et les budgets subirent de nouvelles secousses.

Le directeur de la bibliothèque

Le départ inattendu de Silvie Delorme à mi-mandat bouscula l'Université, qui dut nommer un nouveau directeur dans l'urgence. La candidate était toute désignée, car elle s'y préparait depuis des années. Ses ambitions n'étaient un secret pour personne. Quelques années après l'avoir embauchée, Claude Bonnelly avait prédit qu'elle deviendrait un jour directrice de la bibliothèque. Loubna Ghaouti détient un baccalauréat en sciences de l'information du Maroc (1999) et a terminé en 2001 une maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information à l'Université de Montréal. Elle a rejoint la bibliothèque en 2001 dans l'équipe de développement du projet Nos Racines comme spécialiste en ressources documentaires. Elle a ensuite occupé le poste de conseillère à la documentation en pharmacie et médecine (2002-2006). Intéressée par la gestion, elle a suivi en 2006 le programme court en gestion des ressources humaines à l'École nationale d'administration publique, complété le programme de gestion en

bibliothèque offert par la CRÉPUQ, et terminé le programme d'un an que l'Université Laval propose aux cadres et professionnels gestionnaires. Elle a alors occupé plusieurs autres postes, avec des responsabilités administratives sans cesse croissantes : chef de la section de la consultation à la bibliothèque des sciences humaines et sociales (2006-2008), chef de la bibliothèque scientifique (2008-2010), puis chef de la bibliothèque des sciences humaines et sociales (2010-2012). Elle devint le seizième directeur de la bibliothèque le 1^{er} juillet 2012.

L'expérience de Loubna Ghaouti en tant que chef des deux bibliothèques lui permit de travailler en proche collaboration avec Silvie Delorme pendant trois années. Elle connaissait les enjeux et les dossiers de la haute direction lorsqu'elle prit les rênes de la bibliothèque. La nomination allait de soi pour les autorités, car les compétences et les capacités de Loubna Ghaouti ne faisaient aucun doute. La principale intéressée n'était cependant pas si certaine de relever les défis au rythme où ils se présentaient. Elle savait que le

Marc Couture



Loubna Ghaouti en 2013

directeur de la bibliothèque scientifique, Michel Dagenais, quitterait son poste dans un avenir rapproché et qu'elle soumettrait sa candidature. Elle ne pouvait en revanche savoir que le directeur de la bibliothèque de sciences humaines et sociales, Gérard Nobrèga, quitterait son poste avant le terme de son mandat et que Silvie Delorme insisterait pour qu'elle prenne la relève. Loubna Ghaouti ne posa pas sa candidature lors du premier affichage du poste de directeur de la bibliothèque de sciences humaines et sociales, car elle ne répondait pas à toutes les exigences demandées. Elle pensait gagner de l'expérience à la bibliothèque scientifique avant d'aller plus loin. Après l'échec du premier affichage, Silvie Delorme révisa les exigences à la baisse et suggéra fortement à Loubna Ghaouti de tenter sa chance. Cette dernière obtint le poste. Il en alla de même pour le poste de directeur de la bibliothèque de l'Université Laval. Delorme démissionna prématurément et le vice-recteur Bernard Garnier incita Ghaouti à présenter sa candidature en lui disant qu'elle était taillée pour cette charge et qu'on ne savait jamais ce que le destin pouvait nous réserver. Loubna Ghaouti n'avait pas imaginé briguer ce poste, mais fit confiance une fois de plus à ceux qui croyaient en elle. L'ascension de Loubna Ghaouti fut fulgurante : de simple bibliothécaire diplômée qu'elle était en 2001, elle devint chef du plus gros service de l'Université Laval en 2012.

La réorganisation

La directrice n'eut pas sitôt emménagé dans son nouveau bureau qu'elle entreprit de réorganiser la bibliothèque. Ayant occupé des responsabilités de gestion à la bibliothèque scientifique et à la bibliothèque de sciences humaines et sociales, elle était convaincue que la structure en place ne fonctionnait pas et désavantageait le secteur scientifique. Avec Silvie Delorme, elle avait planché sur des scénarios de réorganisation par le passé, sans toutefois que Delorme passe aux actes. Loubna Ghaouti appelait de tous ses vœux une modification des structures de la bibliothèque et avertit à l'avance les autorités lavalloises que si elle devenait directrice, elle passerait à l'action. Elle enclencha rapidement un processus de modification des structures dont l'ampleur fut sans précédent. Même la réorganisation de 2001, pourtant imposante, n'avait pas modifié l'organisation à ce point. Le cadre général fut présenté aux employés en juin 2013. Le processus devait s'étendre sur plusieurs années, car Loubna Ghaouti posa le cadre général et laissa aux gestionnaires la responsabilité de redéfinir les tâches avec leurs équipes, de dessiner leur avenir. Cela ne pouvait en effet se faire en quelques semaines ni au même rythme pour toutes les divisions. La réflexion à l'interne au sein

des équipes débuta en septembre 2013 et la plupart des secteurs opérèrent selon leurs nouveaux paramètres en septembre 2015. La réorganisation fut finalisée à l'hiver 2016.

Avant cette réorganisation, l'organigramme de la bibliothèque établissait au moins trois divisions. Sous le directeur général se trouvaient au moins une division pour les services techniques, une pour la bibliothèque scientifique, et une pour la bibliothèque des sciences humaines et sociales. Il y avait un plus grand nombre de divisions, surtout dans les années 1960 et 1970, quand les sections sous les services techniques avaient rang de division. L'idée qui présidait à l'organigramme était avant tout géographique et fonctionnelle. Les deux bibliothèques, géographiquement distinctes, étaient d'emblée des divisions, puis les fonctions d'acquisition, de catalogage, de recherche bibliographique et le *Répertoire de vedettes-matière* étaient plus ou moins regroupés ensemble dans une ou plusieurs autres divisions. Chaque bibliothèque avait ses propres chefs de section pour les services rendus au sein de chacune. Il y avait par exemple, dans chaque bibliothèque, un chef pour la circulation des documents et un pour la consultation. Les structures avaient tendance à se dédoubler. Cela donnait de la flexibilité aux gestionnaires de la bibliothèque scientifique, qui ajustaient leurs règlements et procédures pour mieux satisfaire leurs usagers et géraient une bibliothèque plus petite.

La vision de Loubna Ghaouti poussa la structure administrative vers une centralisation encore jamais vécue à la bibliothèque. Il n'y aurait qu'une seule bibliothèque. Finie la bibliothèque scientifique, finie la bibliothèque de sciences humaines et sociales. Il fallait désormais parler de la « Bibliothèque, pavillon Alexandre-Vachon », et de la « Bibliothèque, pavillon Jean-Charles-Bonenfant ». Les postes de directeurs dans chacune des deux bibliothèques furent abolis et les postes de gestion qui faisaient double emploi furent fusionnés de manière à ce qu'un seul gestionnaire s'occupe, par exemple, de tous les comptoirs de prêt. Certains chefs allaient ainsi occuper alternativement deux bureaux sur le campus, un dans chaque bibliothèque.

Tel qu'il se présente depuis cette réorganisation, l'organigramme se répartit par fonction, sans considération pour l'aspect géographique. Les divisions, appelées dorénavant des « directions » sont au nombre de six : direction des services administratifs ; direction des acquisitions, du traitement et de la conservation des collections ; direction du soutien à la recherche et à l'apprentissage ; direction des technologies et des systèmes d'information ; direction des services aux usagers ; direction des services-conseils et des collections. Les directions se divisent au besoin en sections. Malgré les bouleversements dans l'ensemble de la structure, la plupart des divisions se rattachent assez clairement à des entités qui existaient déjà auparavant, mais qui sont maintenant combinées autrement. La grande innovation est l'apparition d'une direction

de soutien à la recherche et à l'apprentissage. Elle inclut la communication savante, l'évaluation stratégique continue, le bureau du droit d'auteur, le soutien à la formation et l'accès aux ressources/site web. Les deux derniers postes existaient déjà dans l'ancien organigramme, avec la conseillère en formation et le webmestre. Les trois premiers innovent. Le responsable de la communication savante appuie les facultés dans le monde complexe de la publication et des revues scientifiques. Le projet de dépôt institutionnel constitua l'une de ses priorités en 2015-2016. L'évaluation continue consiste à mesurer la bibliothèque sous l'angle de ses services, de ses collections et de ses espaces au moyen de sondages, de tests d'utilisabilité, de groupes de discussion et de tout autre outil permettant d'évaluer le rendement dans le but de l'améliorer.

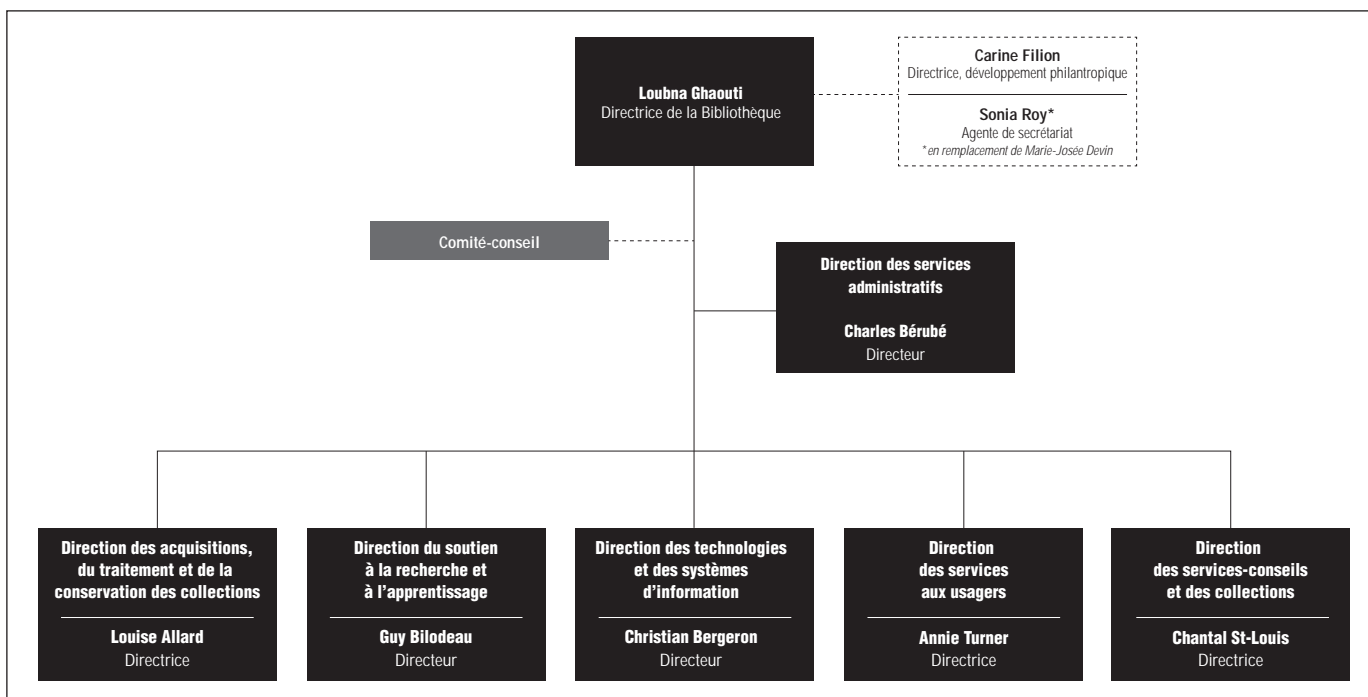
Le bureau du droit d'auteur fut créé en juin 2014 quand l'Université ne renouvela pas son entente avec Copibec. Cette société s'occupe au Québec de la gestion des droits de reproduction en s'assurant que les droits sont payés aux auteurs. Lorsqu'un professeur reproduisait pour ses cours des documents sous droit d'auteur, l'Université utilisait les services de Copibec pour acquitter les redevances requises. Or le gouvernement du Canada adopta en juin 2012 une *Loi sur la modernisation du droit d'auteur*. La loi donna plus de latitudes aux établissements d'enseignement pour reproduire la documentation «de manière équitable». Le droit à l'utilisation équitable tint compte des fins éducatives et les établissements d'enseignement bénéficièrent d'exceptions spécifiques. La Cour suprême du Canada rendit en outre cinq décisions en juin 2012, lesquelles visaient un juste équilibre entre les droits des auteurs et l'utilisation que l'on peut faire de leurs œuvres. Les interventions du gouvernement et de la Cour suprême firent que l'Université adopta le 21 mai 2014 le document *Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval*. Elle fut la seule au Québec à ne pas renouveler son entente avec une société de gestion collective des droits d'auteur, comme c'est la tendance au Canada anglais et aux États-Unis. Elle créa un bureau du droit d'auteur, sous la responsabilité de la bibliothèque, qui sert de ressource sur le campus en ce qui concerne l'utilisation pédagogique des œuvres d'autrui et plus largement les questions relatives au droit d'auteur. Il fut doté de personnel et d'un site web. Copibec intenta une poursuite de 4 millions de dollars contre l'Université en novembre 2014. La société demanda un dédommagement pour redevances impayées aux auteurs, et pour dommages moraux et punitifs. La requête en recours collectif de Copibec fut déboutée par la Cour supérieure du Québec en février 2016. Copibec s'adressa à la Cour d'appel, qui renversa le jugement de la Cour supérieure en février 2017. L'action collective entreprise par Copibec contre l'Université pouvait donc suivre son cours.

Les autres Directions ne furent pas en reste au chapitre de l'innovation. La Direction des services aux usagers implanta une équipe de première ligne, à savoir des commis qui circulent sur les étages des deux bibliothèques, munis d'une veste reconnaissable et d'un iPad. Ils répondent aux usagers là où les besoins se présentent, guidant et orientant ceux qui se perdent dans l'immensité de la bibliothèque et de ses services. Après plusieurs tentatives infructueuses dans les années passées, la référence à distance fut lancée avec succès en septembre 2015, avec le logiciel Zopim. Les techniciens de l'Aide à la recherche assurent à tour de rôle une présence sur l'outil de clavardage et répondent aux questions qui leur sont posées en direct sur le site de la bibliothèque. Le service fut pris d'assaut à son lancement, avec plus de 400 questions la première semaine. L'équipe de techniciens vécut en outre une transformation majeure dans son organisation, avec l'introduction de *pools* de compétence. Au lieu d'être affectés à des bibliothécaires-conseils, les techniciens furent regroupés en équipe par spécialisation. Trois *pools* étaient en fonction en 2015-2016 : *pool* de formation, *pool* de gestion des collections et *pool* d'information en géographie, statistiques et données géospatiales. Un quatrième *pool* devint actif au printemps 2017 : l'appui à la recherche. Les techniciens vinrent en soutien aux bibliothécaires dans la production notamment de profils bibliométriques. Les *pools* ont l'avantage de répartir les tâches au sein de petites équipes et d'assurer en tout temps la présence d'un technicien apte à réaliser le travail demandé. La charge de travail se répartit sans doute mieux, puisque l'ancienne formule associait un technicien à des bibliothécaires plus ou moins exigeants, selon leurs personnalités.

La Direction des technologies et des systèmes d'information mit sur pied en 2015 un Centre de services technologiques. Celui-ci dépanne les usagers aux prises avec des problèmes informatiques, que ce soit la connexion sans fil, l'installation d'un logiciel, des messages d'erreurs inquiétants, et ainsi de suite. Avec l'informatisation presque complète des services de la bibliothèque et de l'Université, un centre de dépannage n'était pas un luxe. Situés au premier étage de la bibliothèque du Pavillon Bonenfant, les informaticiens et techniciens en informatique peuvent en outre garder un œil sur le vaste parc informatique et les salles de formation qui occupent l'étage. Cette Direction implanta aussi une équipe de gestion des projets numériques dont les employés furent formés aux méthodes modernes de développement et de suivi. Avec les incessants progrès technologiques réalisés à l'interne, la bibliothèque avait besoin d'une équipe qui puisse gérer à long terme les projets, de façon à ne plus se contenter de livrer un projet et de passer au suivant. Il fallait gérer la conception, la réalisation et l'entretien des logiciels. Une plateforme exclusive à la bibliothèque pour la gestion

de projet fut lancée à l'interne en octobre 2015. Elle permet de suivre le cycle de vie d'un projet et d'en analyser les diverses composantes grâce à un tableau de bord.

La Direction des services-conseils et des collections vécut une révolution en septembre 2015. L'équipe des conseillers à la documentation, dorénavant composée de « bibliothécaires-conseils », vit ses rangs se réduire et son orientation se modifier. Des postes furent fermés ou transformés. Trois postes et demi devinrent des postes transdisciplinaires consacrés à la diffusion de la recherche, à l'évaluation continue, à l'impact de la recherche (bibliométrie) et au soutien aux activités disciplinaires. Cette orientation répond au soutien que la bibliothèque veut apporter à la recherche universitaire et s'arrime avec la création d'une Division du soutien à la recherche et à l'apprentissage. Sauf exception, les bibliothécaires-conseils disciplinaires intégrèrent à leur tâche les disciplines laissées orphelines par la création des postes transdisciplinaires. Ils ont reçu comme directive de concentrer leurs efforts sur les professeurs et les étudiants des cycles supérieurs et de déléguer un maximum de leurs tâches aux techniciens pour les besoins moins spécialisés qui touchent les étudiants de 1^{er} cycle. Les bibliothécaires-conseils doivent consacrer la moitié de leur temps à fréquenter les



Organigramme de 2016

facultés et s'appuyer sur les *pools* de compétence mis en place dans l'équipe des techniciens de l'Aide à la recherche. Les bibliothécaires-conseils dirent en outre adieu à leurs responsabilités d'indexation et de classification, dont ils avaient hérité à contrecœur lors de la réorganisation de 2001.

La Direction des acquisitions, du traitement et de la conservation des collections se modifia elle aussi par divers transferts de postes et de responsabilités. L'envoi de la recherche bibliographique et des dons vers la section des acquisitions, comme aussi l'adjonction de l'équipe de numérisation qui appartenait à une autre Direction, permit la création d'une section de production numérique, préservation et conservation des collections. L'arrêt du programme d'indexation et de classification dans l'équipe des bibliothécaires-conseils eut pour effet de transférer deux postes de cette équipe vers celle de la section du catalogage. La grande innovation fut la création d'un guichet unique pour centraliser la gestion des problèmes d'accès aux ressources électroniques. L'importance des ressources numériques n'a fait que croître dans les dernières années et le nombre des problèmes signalés a suivi la tendance. Les usagers confrontés à des difficultés avec les ressources électroniques contactaient la bibliothèque à ce sujet par divers formulaires et en écrivant à divers employés. Ceux-ci relayaient l'information à des collègues, rarement les mêmes. Il n'y avait aucune centralisation des demandes ni directive claire. Les signalements circulaient dans tous les sens et le même problème pouvait être traité simultanément par plus d'un employé. Le suivi fut centralisé dans une équipe qui se spécialisa dans tout ce qui touche l'accès aux ressources électroniques.

Le réaménagement

Le projet de réaménagement resta d'actualité après le départ de Silvie Delorme. Loubna Ghaouti n'en fit plus la priorité ultime, qui guidait toutes les actions de la bibliothèque, mais elle le considéra comme l'une des multiples priorités de la bibliothèque. Elle présenta une version révisée du projet aux autorités universitaires le 25 août 2015, lors du lancement de la Grande campagne de financement UL : *Bâtir aujourd'hui la bibliothèque de demain*. Il fallait rafraîchir le plan, qui datait de plusieurs années, et l'ajuster aux évolutions vécues et souhaitées. Au lieu de structurer le réaménagement autour d'un échancier, le document décrivait des plateformes, c'est-à-dire des regroupements par fonctionnalités et projets. Il s'inspirait des meilleures bibliothèques nord-américaines, en particulier de la nouvelle Hunt Library de la North Carolina State University, ouverte en 2013. Le budget total serait de 77 millions, dont

une vingtaine viendrait de la campagne de financement. La vision s'articulait autour de quatre grandes plateformes d'infrastructures physiques :

- Un centre de conservation de 15 millions. Il pourrait recevoir 2 millions de documents et la livraison des ouvrages se ferait par un système automatisé. L'utilisateur obtiendrait le document cinq minutes après en avoir fait la demande dans le catalogue.
- Des espaces collaboratifs et d'apprentissage de nouvelle génération (*Learning Center*) dans les deux bibliothèques, pour 20 millions. Un *Learning Center* peut inclure des espaces tels des laboratoires médias, des studios de créativité, des *GameLabs*, des *GIS and Statistic Lab*, des *Fablabs*, des alcôves créatives, des salles de séminaire vidéo, des salles de musique, des salles de classe inversée, des salles multifonctionnelles et des salles collaboratives. La documentation imprimée y est réduite au minimum pour laisser place aux nouveaux espaces de collaboration et d'apprentissage. Étant donné la prédominance de la documentation électronique dans les disciplines scientifiques, l'ensemble de la bibliothèque scientifique du Pavillon Vachon serait converti en *Learning Center*. Les sciences humaines et sociales utilisant encore la documentation imprimée, un seul étage de la bibliothèque du Pavillon Bonenfant se muerait en *Learning Center*, alors que des espaces collaboratifs seraient pensés pour les autres étages en gardant l'équilibre avec les besoins en documentation imprimée.
- Le réaménagement des collections disciplinaires sur le modèle du quatrième étage, pour 20 millions. La bibliothèque conserverait sur place les collections de base et entreposerait le reste au Centre de conservation.
- L'aménagement des collections spéciales, pour une douzaine de millions. Il faudrait réaménager la collection des livres rares et anciens, actuellement au cinquième étage du Pavillon Bonenfant, et les collections d'objets et spécimens, logées surtout au Pavillon Casault. Ces deux collections ne bénéficiaient pas d'espaces suffisants, ni à atmosphère contrôlée. La bibliothèque souhaiterait en outre aménager des espaces de valorisation des collections, tels des salles d'expositions et un auditorium.

La rénovation du deuxième étage

Le projet global de réaménagement de Silvie Delorme répartissait les travaux par phases. Après le quatrième étage venaient soit l'aménagement du centre de conservation en même temps que le 2^e sous-sol, soit le deuxième étage et le demi-étage

abritant surtout des gaines de ventilation, des valves, des tuyaux de chauffage et de la plomberie. La remise à neuf du deuxième étage et du demi-étage passa avant celui du 2^e sous-sol et du centre de conservation. La décision fit grincer des dents quelques personnes, car le deuxième étage, réservé au droit et à la science politique, était l'un des plus récents de la bibliothèque au Pavillon Bonenfant. Il ne datait que de 1996, alors que les autres étages à l'exception du quatrième dataient de 1968. Pis encore, le deuxième étage avait subi une cure de jouvence en 2008. Certains trouvaient que le droit recevait un traitement de faveur en regard de l'état général de vétusté de la bibliothèque de sciences humaines et sociales. Malgré les apparences, le choix de procéder à la rénovation du deuxième étage ne reposait pas sur les disciplines desservies. La mise à niveau du bâtiment nécessitait d'entreprendre des réparations dans la mécanique du bâtiment localisée dans le demi-étage entre le premier et le deuxième. Les interventions pour améliorer la résistance sismique du bâtiment impliquaient aussi d'importantes interventions dans le plancher du niveau 2. Il convenait de refaire le deuxième étage en même temps que le demi-étage. Les architectes engagés pour refaire le quatrième étage furent embauchés de nouveau : Bélanger Beauchemin Morency + Anne Carrier/architectes & urbanistes. Coût des travaux : 8,3 millions.

Le deuxième étage suit maintenant la même logique que le quatrième. Les collections sont réparties par secteurs disciplinaires, identifiables par un code de couleur. Les bibliothécaires-conseils occupent des bureaux adjacents à leurs collections. Le milieu de l'étage est ouvert suivant l'axe nord-sud et les fenêtres le long des murs extérieurs sont données aux étudiants, qui peuvent s'asseoir aux tables de travail ou se prélasser dans les fauteuils. L'étage présente plusieurs innovations par rapport au quatrième. Les cabinets de travail ont été regroupés dans deux salles vitrées et non pas répartis autour de l'étage dans des cubicules grillagés. Les étudiants y gagnent en tranquillité, en sécurité et en espace. Les cubicules du quatrième étage ont le désavantage d'être dans des aires de circulation, de ne pas couper le bruit, de ne pas résister aux tentatives sérieuses d'effraction et d'encager celui qui l'occupe. Ces inconvénients ont été réglés au deuxième étage, car l'étudiant doit avoir la clé pour entrer dans la salle et il occupe un bureau spacieux dans une salle fermée. Au chapitre du travail collaboratif, l'étage compte neuf salles de travail en équipe dont cinq servent aux concours de plaidoirie. Un espace de partage, baptisé AssembLab, attend les étudiants, qui y trouvent des postes informatiques pour la consultation libre, des fauteuils, un tableau blanc et un grand écran plat sur lequel ils peuvent raccorder leurs ordinateurs portables. Du rayonnage compact motorisé permet de conserver encore plus de documents sur l'étage et d'en envoyer moins au Centre de conservation.

Bien que ce ne faisait pas partie des plans initiaux, l'étage accueille une salle d'apprentissage actif. L'Université désirait implanter des salles adaptées à la nouvelle pédagogie et cherchait où implanter la première sur le campus. Ce désir coïncidant avec la rénovation du deuxième étage de la bibliothèque, la direction manifesta son intérêt. Elle intégra une salle de formation inversée dans son nouvel aménagement. L'enseignement traditionnel consiste pour le professeur à prononcer des exposés magistraux devant des étudiants qui prennent des notes. L'enseignement inversé donne un rôle actif aux étudiants, qui assimilent la théorie avant de se présenter en classe pour faire les exercices pratiques et les travaux d'équipes. Le professeur anime les séances et aide les étudiants. Dans la salle d'apprentissage actif de la bibliothèque, le pupitre du professeur n'est plus à l'avant de la salle, mais au milieu. Il est entouré par six tables ovales pouvant accueillir jusqu'à sept étudiants chacune. L'enseignant peut utiliser un ordinateur, un écran tactile et une caméra pour projeter des documents imprimés. Des télévisions à écran plat sont accrochées autour de la salle pour permettre aux étudiants de bien voir ce qui se passe où qu'ils soient assis. Les étudiants utilisent leurs propres ordinateurs portables, qu'ils peuvent brancher dans les prises incluses dans chaque table. Le professeur peut alors afficher sur les écrans de la salle ce qui se passe à l'écran de l'ordinateur d'un étudiant ayant branché son appareil. Les murs de verre sont en partie givrés de manière à ce que les équipes puissent écrire sur les murs. Étudiants et professeurs adorent cette nouvelle salle, qui rend les cours plus vivants et participatifs. Étant donné sa localisation au deuxième étage, les professeurs de droit et de science politique occupent la salle presque en tout temps. Il n'est pas rare qu'aucune plage horaire ne soit disponible de toute la session. Des professeurs ont modifié leur pédagogie et transformé des cours entiers selon la nouvelle formule. Ils donnent donc la totalité de leurs cours à la bibliothèque, dans la salle inversée.



Salle d'apprentissage actif au 2^e étage de la Bibliothèque au Pavillon Bonenfant en 2014

Le nouveau deuxième étage fut inauguré le 23 septembre 2014, après deux années de travaux. La phase 2 prit plus de temps étant donné sa complexité. Elle fut divisée en six sous-phases, car les interventions touchaient à la fois la bibliothèque, le Registraire, le Secrétariat général et des installations mécaniques. De l'avis des professeurs, des étudiants et des employés de la bibliothèque, le deuxième étage est un grand succès. Plusieurs osent même affirmer qu'il est mieux réussi que le quatrième. La direction de la bibliothèque avait acquis de l'expérience et n'eut pas à composer avec des délais trop courts. Il s'agissait en outre d'un étage « normal », réservé à des collections de livres et non à des collections spéciales requérant des installations particulières. Il y a moins de perte d'espace dans les aires de circulation et les bibliothécaires-conseils se trouvent moins à proximité des zones de travail.

PUB PHOTO



Espace de travail au 2^e étage de la Bibliothèque au Pavillon Bonenfant en 2014

PUB PHOTO



Cabinets de travail au 2^e étage de la Bibliothèque au Pavillon Bonenfant en 2014

Le réaménagement extérieur

Lors des études et des chantiers des deux phases précédentes, des infiltrations d'eau furent découvertes au niveau du solage du Pavillon Bonenfant, atteignant même la salle de mécanique au 2^e sous-sol. L'Université décida de remédier au plus tôt à ces inquiétants problèmes en incluant les aménagements extérieurs autour du Pavillon Bonenfant dans les chantiers 2016-2017. Investissement évalué à 10 millions, la phase 3 du réaménagement de la bibliothèque avança dans l'échéancier. L'esplanade devant le pavillon, entre le Bonenfant et le De-Koninck a été complètement refaite. L'entrée du pavillon a été agrandie, vitrée et munie d'une aubette. Les lieux sont devenus

conviviaux, modernes et ils invitent à s'y attarder. Dès la construction du Pavillon Bonenfant, en 1968, les aménagements extérieurs en granit avaient soulevé des insatisfactions. Avec les années, les surfaces étaient devenues mal drainées, inégales, détériorées et même dangereuses pour les piétons. Les douves de granit entourant le bâtiment n'encourageaient pas à fréquenter la périphérie de l'édifice. Les nouveaux aménagements réglèrent les multiples problèmes que causaient depuis longtemps les installations d'origine. Les douves furent éliminées pour aplanir l'approche vers l'édifice. Une partie des dalles de granit retrouva place dans le nouveau concept. L'esplanade fut accessible juste à temps pour accueillir la cérémonie de clôture de la Grande campagne de financement de l'Université Laval, le 15 mai 2017.



Promenade des Cent-Associés entre les pavillons Bonenfant et De Koninck en 2017

Francis Bouchard

Les collections et les budgets

Le budget d'acquisition de la bibliothèque n'augmenta que de 600 000 \$ de 2012 à 2014. L'Université ne put faire de miracle. Le gouvernement péquiste nouvellement élu avait en effet décidé de rééquilibrer les finances publiques et réduisit les fonds versés aux universités comme cela s'était fait dans les années 1990. Les recteurs des universités négocièrent avec le gouvernement au mois de mars 2013 pour alléger les compressions rétrospectives et échelonner les compressions à venir sur sept ans. Le pire semblait évité. Mais le nouveau gouvernement libéral annonça des coupes supplémentaires en juin 2014, dont 42 millions à l'Université Laval. Celle-ci décida de geler le budget d'acquisition de la bibliothèque pour l'exercice 2014-2015, ne lui versant d'ailleurs pas l'augmentation promise de 400 000 \$. Afin de couvrir ses frais d'abonnements, la bibliothèque dut réduire de 15 % les budgets disciplinaires, pour les monographies acquises à la pièce. L'effort ne fut pas suffisant et il fallut faire de nouvelles compressions de 30 % quelques mois plus tard dans les fonds disciplinaires qui n'étaient pas à sec. Le gouvernement revint à la charge en novembre 2014, avec

une coupe additionnelle de près de 32 millions, dont 22 millions à Laval. L'Université mit les unités du campus à contribution en leur imposant une réduction de 5 % de leurs budgets pour 2015-2016. La bibliothèque fut touchée au même titre que les autres et vit son budget d'acquisition être amputé de 620 000 \$ et son budget de fonctionnement de 738 150 \$. Les abonnements à des ouvrages généraux furent rationalisés et les budgets d'acquisitions disciplinaires maigriront de 26 %. La bibliothèque dut cesser de commander des monographies à la pièce de février à mai 2016.

La situation était fort grave. La bibliothèque était affligée par la même conjoncture néfaste que lors de la crise sans précédent des années 1990. À la compression budgétaire s'ajoutaient la baisse inattendue du dollar canadien et la hausse prévisible du coût des abonnements. La hausse des coûts d'abonnements aux périodiques électroniques suit une courbe ascendante bien plus raide que l'inflation habituelle. Les éditeurs peuvent augmenter leurs tarifs de 10 à 15 % d'une année à l'autre. Ils savent bien que les universités sont des clients captifs. Ils ont le monopole et en profitent. L'arrivée des grands ensembles de périodiques, qui fût une bénédiction au début des années 2000, prit des airs de purgatoire avec les années et devint finalement un enfer bien réel. Certaines compagnies rachetèrent les autres, créèrent des monopoles, déterminèrent les règles et se montrèrent intraitables envers leur clientèle. En 2015, la bibliothèque investissait 75 % de son budget d'acquisition dans des ressources numériques et les périodiques représentaient 82 % des achats. En considérant que la majorité des acquisitions se faisaient aux États-Unis, la baisse du dollar canadien face à la devise américaine posait problème, surtout si les éditeurs augmentaient les prix d'abonnement à un rythme qui défiait la raison. La bibliothèque dut suivre l'exemple de l'Université de Montréal et lancer une opération d'analyse de ses abonnements de périodiques dans le but de s'affranchir des grands ensembles de périodiques. Elle voulait se réabonner à la pièce en espérant reprendre le contrôle de ses budgets. Un groupe de travail collabora avec un professeur de l'Université de Montréal, Vincent Larivière, qui avait déjà effectué ce genre d'analyse pour les bibliothèques de l'Université de Montréal, de l'Université du Québec à Montréal et de l'Université de Sherbrooke. L'analyse prit trois facteurs principaux en compte : les statistiques d'utilisation, les périodiques cités par les professeurs de l'Université dans leurs propres publications, et les titres de périodiques identifiés par les professeurs et les étudiants des cycles supérieurs lors d'un sondage. Les indicateurs furent répartis dans quatre domaines, entre les sciences pures et appliquées, les sciences de la santé, les sciences sociales, et les sciences humaines/droit. Les critères ne furent pas pondérés afin que l'analyse reste la plus neutre possible. La bibliothèque espéra ainsi identifier les périodiques prioritaires et négocier des abonnements à la pièce auprès des fournisseurs.

Le Répertoire de vedettes-matière

Le *Répertoire* a lancé la seconde édition de son site web en novembre 2016. Entièrement redessiné, son premier objectif était de donner accès à trois nouveaux thésaurus : le RVMGF, pour les descripteurs de genre/forme ; le RVMMEM, pour les descripteurs de moyens d'exécution en musique ; et le RVMGD, pour les descripteurs de groupes démographiques. Le RVMGF permet de décrire le genre ou la forme que prend le document. Par exemple : Romans historiques, Films d'horreur, Cartes topographiques, Actes de congrès. Le RVMMEM fournit des termes pour décrire les instruments, les interprètes ou les ensembles relatifs à une partition musicale ou à un enregistrement sonore. Par exemple : cithare, djembé, baryton, ensemble de flûtes. Le RVMGD sert à préciser les publics cibles d'une œuvre ou certaines caractéristiques de ses auteurs ou collaborateurs. Des exemples de publics cibles seraient : Enfants, Adolescents, Doctorants, Filles. Des exemples d'auteurs seraient : Ingénieurs, Anglophones, Inuits. Ces thésaurus se sont ajoutés au *Répertoire de vedettes-matière* développé depuis 1946, qui fut renommé RVM (Sujets). Ils sont développés en anglais par la Library of Congress et traduits et adaptés en français par l'équipe du RVM. Le deuxième objectif du nouveau site était d'offrir des outils facilitant l'indexation dans des disciplines dont les règles sont particulières, comme par exemple l'art, l'architecture et la littérature. En février 2017, un premier outil d'aide à l'indexation fut mis en ligne pour les recueils de reproductions de photographies. Le troisième objectif consistait à doter le RVMWeb d'un moteur de recherche plus performant et d'un affichage des résultats plus convivial.

Conclusion

Le premier mandat de la nouvelle directrice, Loubna Ghaouti, ne fut pas de tout repos. Elle entreprit un vaste chantier de révision des structures, en réformant l'organigramme et en orientant la bibliothèque vers un plus large soutien à la recherche. Elle continua le chantier des rénovations des lieux physiques et proposa de nouveaux axes de réaménagement pour les deux bibliothèques. Tout cela se déroula dans un contexte difficile, où l'Université essuya des années de compressions budgétaires, qui finirent par affecter la bibliothèque. Celle-ci n'eut d'autre option que de lancer une opération d'évaluation des périodiques afin d'identifier les titres qu'elle préserverait au détriment des autres. Les fruits de ce premier mandat muriront dans les prochaines années. Loubna Ghaouti aura la chance d'en guider la maturation, puisque l'Université lui a confié un second mandat à titre de directrice de la bibliothèque lors de la séance du conseil d'administration du 19 avril 2017.

Conclusion

La bibliothèque de l'Université Laval a parcouru un long chemin de 1852 à 2017. Elle s'est transformée sous tous les aspects. D'une bibliothèque de 15 000 documents appartenant au Séminaire de Québec, dotée d'un employé, de locaux exigus dans le Quartier Latin, d'une classification maison et de fiches cartonnées, elle est devenue une bibliothèque de plus de 5 millions de documents, affranchie du Séminaire, employant plus de 200 personnes, dans deux édifices sur le campus de Ste-Foy, suivant les normes internationales de la bibliothéconomie et profitant des technologies modernes. Le parcours fut long et parfois difficile. Le financement fut souvent inadéquat, les lieux inadaptés et les facultés impitoyables. Mais la bibliothèque lavalloise a surmonté les obstacles pour devenir une excellente bibliothèque universitaire. Elle s'est sans cesse améliorée en se frottant à l'adversité. Le moment le plus décisif fut la décision de l'Université de se doter d'une bibliothèque digne de Laval dans les années 1960. En débloquant des fonds pour s'assurer les services d'un personnel qualifié et faire construire des locaux satisfaisants, l'Université métamorphosa sa bibliothèque. Celle-ci était méconnaissable une décennie plus tard grâce aux employés recrutés parmi les meilleurs candidats de l'époque. La bibliothèque mit sur pied une équipe de bibliothécaires pour développer les collections et pour donner des formations documentaires. Elle se modernisa rapidement et poussa sans cesse pour introduire les nouvelles technologies dans ses pratiques. Elle resta longtemps en tête de peloton dans l'automatisation de ses services. Elle s'informatisa dans les années 1990 grâce au financement de l'Université, qui décida d'implanter massivement les technologies de l'information dans les unités du campus. La direction de la bibliothèque était encore prête à relever le défi et n'attendait que l'occasion de s'y lancer. Le succès de la bibliothèque fut donc celui de l'Université elle-même, qui a investi dans l'avenir de sa bibliothèque à des périodes précises, et celui des employés de la bibliothèque, qui se sont donnés sans compter pour atteindre les objectifs. Ceux-ci publièrent abondamment, participèrent à des congrès et colloques nationaux et internationaux. Ils s'engagèrent dans les exécutifs et les comités d'associations d'ici et d'ailleurs. Ils organisèrent et accueillirent à Québec des rassemblements scientifiques d'importance. Leurs projets reçurent des prix et distinctions. Certains firent des stages à l'étranger et participèrent à des échanges de personnel avec d'autres institutions. Ils accueillirent eux-mêmes des stagiaires internationaux. Ils partirent en mission à l'étranger pour organiser ou évaluer des services de bibliothèque, par exemple en

Afrique et en Amérique du Sud. Leurs efforts permirent à la bibliothèque de l'Université Laval d'exercer un leadership dans les milieux documentaires et de maintenir une réputation enviable.

La vie étant un éternel retour, la bibliothèque de demain continuera à traverser des périodes de crise et de beau temps, de compressions budgétaires et d'augmentation de ses budgets, de révision de l'organigramme et de stabilité de ses structures, de hausse et de baisse du dollar canadien, de locaux délabrés et d'espaces rénovés, de conflits et de bonne entente avec les facultés. Il est raisonnable de penser qu'elle traversera de nouveau des périodes où l'Université misera sur sa bibliothèque et lui donnera les moyens d'être encore et toujours digne de Laval.

Chronologie

1852. Fondation de l'Université Laval. La bibliothèque du Séminaire de Québec est officiellement la bibliothèque de l'Université.
1856. Nomination du premier bibliothécaire en chef, l'abbé Louis Gingras.
1860. Déménagement de la bibliothèque générale aux 4^e et 5^e étages du Pavillon de l'Université. Tout en restant la propriété du Séminaire, la bibliothèque devient officiellement la bibliothèque de l'Université.
1908. Financement par l'Université d'une bibliothèque de médecine.
1910. Rénovation complète du Pavillon de l'Université et de la bibliothèque générale, qui occupe les 4^e, 5^e et 6^e étages de la partie est et centrale du Pavillon de l'Université.
1912. Début du reclassement des documents de la bibliothèque selon un nouveau schéma de classification inspirée du *Manuel du libraire et de l'amateur de livres* par Jacques-Charles Brunet.
1943. Construction d'une bibliothèque centrale en sciences, sur le Boulevard de l'Entente.
1946. Modernisation de la bibliothèque générale. Début du reclassement des documents selon la *Library of Congress Classification*. Création du *Répertoire de vedettes-matière* pour le catalogage par sujet, qui traduit en français des sujets établis dans les *Library of Congress Subject Headings* (LCSH).
1962. Dépôt du rapport Williams-Filion, *Vers une bibliothèque digne de Laval*, qui lança la modernisation de la bibliothèque de l'Université Laval.
1963. Déménagement de la bibliothèque des sciences dans ses nouveaux locaux au Pavillon Alexandre-Vachon, à Ste-Foy.
1964. Déménagement de la bibliothèque générale dans le Pavillon des sciences de l'homme (Pavillon Charles-de-Koninck) et création de la Division des archives de l'Université.
1968. Déménagement de la bibliothèque générale dans le nouveau Pavillon de la bibliothèque.

1973. Fusion des bibliothèques facultaires avec la bibliothèque des sciences ou la bibliothèque générale.
1974. Début de la télé référence, pour la consultation à distance de banques de données bibliographiques.
1978. Modification au nom du Pavillon de la bibliothèque, qui devient le Pavillon Jean-Charles-Bonenfant. Nomination de Céline Cartier, première femme à la tête de la bibliothèque de l'Université Laval.
1982. Première version du catalogue sur microfiches.
1984. Départ administratif de la Division des archives, qui quitte la bibliothèque pour se rattacher au Secrétariat général de l'Université.
1985. Rénovation de la bibliothèque scientifique au Pavillon Vachon et construction d'une bibliothèque de 1^{er} cycle en sciences.
1988. Premières banques de données bibliographiques sur CD-ROM.
1991. Lancement du catalogue informatisé Ariane.
1992. Nouvelle tâche pour les techniciens, qui assurent dorénavant les services d'Aide à la recherche.
1995. Premier site web.
1996. Aménagement de l'étage de droit et de science politique.
2008. Lancement d'Ariane 2.0.
2011. Inauguration du nouveau quatrième étage de la bibliothèque au Pavillon Bonenfant.
2014. Inauguration du nouveau deuxième étage de la bibliothèque au Pavillon Bonenfant.
2017. Réaménagement de l'esplanade nord devant le Pavillon Bonenfant et modernisation de l'entrée du pavillon.

Bibliothécaires en chef de l'Université

1856-1858	Abbé Louis Gingras
1858-1873	Abbé Charles-Honoré Laverdière
1873-1880	Abbé Michel-Édouard Méthot
1880-1881	Abbé André-Albert Blais
1881-1885	Abbé J.-Edmond Marcoux
1885-1886	Abbé Louis Beaudet
1886-1910	M ^{gr} Thomas-Étienne Hamel
1910-1921	M ^{gr} Benoît-Philippe Garneau
1921-1946	Abbé Albert Aubert
1946-1957	Abbé Joseph-Marie Blanchet
1957-1962	Abbé Hervé Gagné
1963-1978	Abbé Joseph-Marie Blanchet
1978-1988	Mme Céline Cartier
1988-2006	M. Claude Bonnelly
2006-2012	Mme Silvie Delorme
2012-	Mme Loubna Ghaouti

Directeurs de la bibliothèque de médecine

1908-[1913]	D ^r Pierre-Calixte Dagneau
1913-[19??]	D ^r Arthur Vallée
[19??]-1921	D ^r Charles Vézina
1922-1927	D ^r George Ahern
1928-1930	D ^r Paul Dupré
1930-1931	D ^r Jean-Baptiste Jobin
1931-1932	D ^r Paul Garneau
1932-1935	D ^r Louis-François Roy
1936-1945	D ^r Rosaire Gingras
1946-1963	D ^r Pierre Jobin
1963-1971	M. Andras-D. Kirchner
1971-1973	M. Lucien Papillon

Directeurs de la bibliothèque des sciences

[19??]-1959	M. Louis Cloutier
1959-[1963?]	M. Fernand Bonenfant
1963-1966	M. Marcel Hudon
1966-1968	M. Henri-Paul Lemay
1968-1972	M. Louis-Philippe Jolicoeur
1972-1979	M. Lucien Papillon
1979-1983	M. Gilles Deschâtelets
1983-1996	M. Alain Bourque
1996 -2001	Mme Lorraine Vallières
2001-2009	M. Michel Dagenais
2009-2010	Mme Loubna Ghaouti
2010-2013	M. Guy Bilodeau

Directeurs de la bibliothèque de sciences humaines et sociales (Bibliothèque générale)

1964-1969	M. Jean-Marie Scantland
1969-1977	M. Marcel Hudon
1977-1978	Mme Céline R. Cartier
1979-1980	M. Philippe Lemay
1980	M. Maurice Mathieu, chef intérimaire
1981-1989	M. Philippe Houyoux
1990-1995	M. Claude Busque
1996-2005	M. Alain Bourque
2005-2010	M. Gérard Nobréga
2010-2012	Mme Loubna Ghaouti
2012-2013	Vacant

Bibliographie

Documents d'archives

Les documents d'archives cités en bibliographie proviennent en partie des fonds de l'Université Laval : U505 (Fonds Vice-rectorat aux services), U539 (Fonds Faculté de droit), U540 (Fonds Service des ressources pédagogiques), U580 (Fonds Bibliothèque ; consulté en entier). Quelques pièces viennent du Fonds d'archives du Musée de la civilisation : Service des collections, des archives historiques et de la bibliothèque, SME 44, Enseignement supérieur à l'Université Laval, dont la Division de la gestion des documents administratifs et des archives de l'Université Laval possède une copie sur microfilm. Les archives semi-actives, qui n'ont pas encore été traitées par les archivistes de l'Université, restent inaccessibles au public. Nous avons pu les consulter en raison de notre statut d'employé de la bibliothèque et en bénéficiant des autorisations requises. Plusieurs documents d'archives nous ont été prêtés par des collègues de travail et des retraités, ou se trouvaient sur le réseau Intranet de la bibliothèque. Un exemplaire des mêmes documents ne reposait pas toujours aux archives de l'Université. C'est pourquoi certaines références ci-dessous n'ont pas de cote.

ABCP Architecture & Urbanisme, *Le patrimoine moderne du campus de l'Université Laval : Le Pavillon Jean-Charles-Bonenfant*, réalisation pour le Comité d'aménagement et de mise en œuvre (CAMEO), Québec, Université Laval, 2009.

Accéder au savoir : la Bibliothèque, lieu d'échange et d'apprentissage, Planification stratégique 2007-2010, Bibliothèque de l'Université Laval, avril 2007.

Accéder au savoir : plan d'action 2007-2010, Université Laval, Bibliothèque, 18 octobre 2007.

Ackermann, H.-W., *Contre les microfilms : la direction de la Bibliothèque doit démissionner* (U580, semi-actif, A/12197, boîte 16895).

Allard, Louise et Jo-Anne Bélair, *Financement du répertoire de vedettes-matière*, Université Laval, Bibliothèque, 2009.

Anderson, Alan, Alain Asselin, Jules Chassé, *et al.*, *Rapport d'évaluation du service de la bibliothèque*, Université Laval, 25 avril 1996.

Auger, Maurice, *Étude sur la division de l'analyse documentaire*, janvier 1986.

Avis de la Commission des études sur la «Politique globale de la Bibliothèque», Université Laval, Commission des études, 19 janvier 1978 (U580, 16/2).

Axxio (firme), *La révision de l'organisation du travail : la Bibliothèque de l'Université Laval*, rapport final, 20 mars 2008.

Beaudry, Claude et Suzanne Brouillard, *Bibliothèque de musique : Pavillon Bonenfant, Université Laval*, [entre 1995-2001].

Beaudry, Claude, Gaëtan Drolet, Hélène Genest et Gilles Paradis, *Rapport du groupe de réflexion sur les conseillers et les conseillères à la documentation (GRC²) de la division des CSHS*, Université Laval, Division des CSHS, juin 1996.

Beaudry, Claude, Gaëtan Drolet, Hélène Genest et Gilles Paradis, *Rapport sur l'évaluation des tâches et le partage des responsabilités parmi les conseillers et les conseillères à la documentation de la division des CSHS*, Université Laval, Division des CSHS, mars 1997.

Beaulieu, André, *Projet de règlement entre le Séminaire de Québec et l'Université Laval au sujet d'échange et d'achat de périodiques et de livres*, Bibliothèque de l'Université Laval, 12 mars 1965 (U580, 33/1).

Beaulieu, André, *Critères concernant le partage des fonds des bibliothèques du Séminaire et de l'Université*, Bibliothèque de l'Université Laval, 18 mars 1965 (U580, 33/1).

Beaulieu, André, *Recommandations quant aux livres et périodiques du Petit Séminaire de Québec encore logés à l'Université*, 24 mars 1966 (U580, 33/1).

- Beaulieu, André, *Partage des livres de la Faculté de médecine entre le Séminaire et l'Université*, 21 mai 1965 (U580, semi-actif, A/09826, boîte 958).
- Bégin, Joseph-Octave, *Bibliothèque du premier cycle*, 1970 (U580, 33/1).
- Bélangier Beauchemin Morency + Anne Carrier/architectes & urbanistes, *Rapport d'étape concept – 4^e étage : mise aux normes du pavillon & réaménagement de la bibliothèque, Pavillon Jean-Charles-Bonenfant, Université Laval*, révision 1, 28 octobre 2009.
- Bélangier Beauchemin Morency + Anne Carrier/architectes & urbanistes, *Rapport d'étape définitif : mise aux normes & réaménagement, Pavillon Jean-Charles Bonenfant, 4^e étage – phase 1*, 5 mars 2010.
- Bélangier Beauchemin Morency + Anne Carrier/architectes & urbanistes, *Phase 0, Rapport d'études préparatoires et plan directeur d'aménagement de la BUL : projet de rénovation, mise aux normes & réaménagement de la bibliothèque, Pavillon Jean-Charles-Bonenfant, Université Laval*, révision 1, 21 juillet 2011.
- Bélangier Beauchemin Morency + Anne Carrier/architectes & urbanistes, *Phase 0, Rapport d'études préparatoires et plan directeur d'aménagement de la BUL : projet de rénovation, mise aux normes & réaménagement de la bibliothèque, Pavillon Jean-Charles-Bonenfant, Université Laval, Cahier annexe*, révision 1, 21 juillet 2011.
- Bélangier Beauchemin Morency + Anne Carrier/architectes & urbanistes, *Rapport d'étape concept Phase 2-2B, Travaux obligatoires mise aux normes (2012), rénovation du niveau 1.5 et réaménagement du niveau 2 et état des réflexions phase 0 : projet de rénovation, mise aux normes & réaménagement de la bibliothèque, Pavillon Jean-Charles-Bonenfant, Université Laval*, 1^{er} mars 2012.
- Bélangier Beauchemin Morency + Anne Carrier/architectes & urbanistes, *Rapport d'étape préliminaire Phase 2-2B, Travaux obligatoires mise aux normes (2012), rénovation du niveau 1.5 et réaménagement du niveau 2 : projet de rénovation, mise aux normes & réaménagement de la bibliothèque, Pavillon Jean-Charles-Bonenfant, Université Laval*, 1^{er} mai 2012.
- Bertrand, Adèle, Rosaire Caron, Louise Marcil, France Morin et Louise Ranger, *Service de renseignements et de référence à distance : document de réflexion*, Québec, Bibliothèque de l'Université Laval, 2000.
- Bibliothèque de l'Université Laval : projet de regroupement des bibliothèques du secteur scientifique*, 15 décembre 1972 (U580, semi-actif, A/17494, boîte 43460).
- Bibliothèque des sciences humaines et sociales (BSHS) : programme détaillé des besoins*, document de travail, Bibliothèque, direction, Université Laval, juillet 2009.
- Bibliothèque des sciences humaines et sociales (BSHS) : programme qualitatif des besoins déposé au Comité de construction*, Bibliothèque, direction, Université Laval, 9 novembre 2009.
- Bibliothèque des sciences humaines et sociales (BSHS) : programme qualitatif des besoins déposé au Comité de construction*, Bibliothèque, direction, Université Laval, 22 janvier 2010.
- Bibliothèque scientifique : Synthèse et recommandations*, comité de changement, Université Laval, novembre 1994 (U580, semi-actif, A/08604, boîte 49167).
- Bidule : bulletin d'information des employés de la Bibliothèque de l'Université Laval*, Université Laval, Bibliothèque, 1984-1987.
- Biondo, Stéfano, Hélène Genest et Gaston Quirion, *Projet pour la création du Centre d'information géographique et statistique (CIGS)*, Bibliothèque de l'Université Laval, avril 2005.
- Blanchet, Joseph-Marie, [Lettre à Monseigneur le Recteur], 5 mars 1962 (U580, 37/32).
- Blanchet, Joseph-Marie, *Description des tâches selon le poste ou groupe de postes et qualifications requises*, Université Laval, Bibliothèque, décembre 1963 (U580, 37/14).
- Blanchet, Joseph-Marie, [Lettre à Monseigneur Louis-Albert Vachon, recteur], 8 septembre 1964 (U580, 37/1).
- Blanchet, Joseph-Marie, *Pétition et sondage des étudiants et professeurs de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation*, novembre 1973 (U580, 16/2).
- Blanchet, Joseph-Marie, *Les objectifs de la Bibliothèque de l'Université Laval*, 1974 (U580, 31/1).
- Bonenfant, Jean-Charles, *Relations entre la Faculté de droit et la Bibliothèque générale de l'Université Laval*, 1971 (U539, 33/1).
- Bonneau, Louis-Philippe, [Mémo à M^{gr} le Recteur] *Sujet : Budget de la Bibliothèque Générale*, 1962 (U580, 58/1).
- Bonnely, Claude, *Rapport d'autoévaluation du service de la Bibliothèque*, 2 vol., Québec, Bibliothèque de l'Université Laval, 1996.
- Bonnely, Claude, *Commentaires sur le rapport du comité d'évaluation*, Université Laval, Bibliothèque, 21 mai 1996.
- Bonnely, Claude, *Présentation au conseil d'administration de l'Université Laval*, Bibliothèque de l'Université Laval, novembre 2001.
- Bourque, Alain, *Bibliothèque du 1^{er} cycle : document de travail*, 28 janvier 1980 (U580, 33/1).

- Bourque, Alain, Robert Crispo, Louise Delisle, Pierre Guilmette, Denis Le May et Philippe Morneau, *Développement des ressources documentaires : politique générale*, Québec, Bibliothèque de l'Université Laval, janvier 2001.
- Busque, Claude, Alain Bourque, Édouard Casaubon, Louise Delisle, Gaëtan Drolet, Réal Gauthier et Philippe Morneau, *Rapport du comité de révision de la formule de répartition des crédits d'acquisition*, Québec, Bibliothèque de l'Université Laval, septembre 1981.
- Buts, objectifs, structures et politiques de la Bibliothèque*, mai 1976 (U580, 33/1).
- Carrier, Pierre, *Programme de formation documentaire : Université Laval*, en collaboration avec les membres du Comité d'animation sur la formation documentaire (CAFDOC) : Adèle Bertrand, Annie Bérubé, France Bilodeau, Louise Delisle, Nancy Drolet, Jacynthe Guay, Denis Kronström et Danielle St-Laurent, Québec, Bibliothèque de l'Université Laval, 2004.
- Cartier, Céline, *Bibliothèque du 1^{er} cycle : essai d'analyse et projet d'organisation*, octobre 1977 (U580, 33/1).
- Centre de conservation de la Bibliothèque de l'Université Laval : un patrimoine documentaire à conserver*, Université Laval, 4 février 2011.
- Chicoine, Pierre, *Projet de revitalisation du site Web de la Bibliothèque, rapport d'étape : développement, pré-production et maquettes*, 17 mars 2005.
- Chicoine, Pierre et Daniel Bérubé, *Vers un web stratégique : document de réflexion*, Bibliothèque de l'Université Laval, Bibliothèque, Université Laval, octobre 2007.
- Circulinf – division circulation des documents*, Université Laval, Bibliothèque, bulletin interne (U580, semi-actif, A/06350, boîte 5709). Produit du n° 1 (12 mars 1982) au n° 10 (juin 1984).
- [*Classification de la*] *Bibliothèque Générale de l'Université Laval*, 1938 (microfilms du Séminaire, Université 321, n° 17D).
- Classification employée à la Bibliothèque générale de l'Université Laval*, [1939] (microfilms du Séminaire, Université 321, n° 92).
- Cloutier, Louis, *Bibliothèque de la faculté des sciences*, [1943] (microfilms du Séminaire, Université 290, n° 98).
- Comité ad hoc sur les programmes : rapport du comité*, Bibliothèque de l'Université Laval, décembre 1979.
- Comité d'étude de l'organigramme : rapport et recommandations*, Bibliothèque de l'Université Laval, 15 décembre 1970 (U580, 31/1).
- Comité local d'aménagement de la Bibliothèque scientifique, *Document de synthèse des travaux du Comité d'aménagement de la Bibliothèque scientifique : Résumé des principales activités du comité depuis son origine et présentation des principaux scénarios retenus*, Université Laval, Bibliothèque, 30 mai 2006.
- Comité spécial d'aménagement des locaux, *Rapport du Comité spécial d'aménagement des locaux (1972-1973)*, 3 avril 1973.
- Comité-conseil de la bibliothèque, *Résolution relative à la bibliothèque scientifique*, 28 février 1997.
- Deblois & Côté (firme d'architectes), *Bibliothèque scientifique de l'Université Laval : Analyse et appréciation des sites ou endroits où pourra se situer une nouvelle salle de lecture*, 6 janvier 1984.
- Delorme, Silvie, *40 ans plus tard... une nouvelle bibliothèque de calibre international : étude pour un projet de réaménagement des espaces de la Bibliothèque de l'Université Laval*, Bibliothèque de l'Université Laval, 26 janvier 2009.
- Deschâtelets, Gilles, *Document de travail sur les relations organisationnelles entre les fonctions documentaires « renseignements », « référence » et « téléréférence », et méta-modèle de mise en place des programmes d'activités*, Bibliothèque de l'Université Laval, janvier 1980.
- Deschâtelets, Gilles, *Rapport d'étude sur l'avenir de la bibliothèque scientifique*, Bibliothèque, Université Laval, janvier 1980 (U580, semi-actif, A/17494, boîte 43460).
- [Deschâtelets, Gilles], *Bibliothèque scientifique : Projet d'agrandissement et de réaménagement*, juin 1981.
- [Deschâtelets, Gilles], *Projet d'expansion et de réaménagement de la bibliothèque scientifique, version II*, document de travail, Bibliothèque, Université Laval, mars 1983 (U580, semi-actif, A/17494, boîte 43460).
- Deschâtelets, Gilles, *Rapport d'une étude préliminaire de faisabilité sur l'exploitation et la diffusion de BIBP*, mai 1983.
- Deschâtelets, Gilles et Claude Bonnelly, *Manuel des principes et des techniques de diffusion sélective de l'information à l'usage des bibliothécaires de l'Université Laval*, Québec, Bibliothèque de l'Université Laval, 1975.
- Deschâtelets, Gilles et Philippe Houyoux, *Modalités d'application de la nouvelle formule de répartition des crédits d'acquisition*, Bibliothèque de l'Université Laval, Secteur de l'exploitation et du développement, janvier 1982 (U580, 33/1).
- Direction de la bibliothèque, *Info-BUL*, nos 1-46, 2012-2016.

- Documents cités dans le rapport sur « la problématique entre le SAI et la bibliothèque »*, Université Laval, Service d'analyse et d'indexation, mai 1974 (U580, 16/1).
- Dorion, Henri, Didier Dufour et Guy Forget, *Rapport MIRACODE*, s.d. (U580, 70).
- Drolet, Antonio, *Liste des incunables, 1471-1500*, Université Laval, Bibliothèque générale, 1939.
- Drolet, Gaëtan, *Le comportement des professeurs de sciences sociales en matière de recherche de l'information*, 3 vols, Québec, Université Laval, 1986.
- Drolet, Gaëtan, *Proposition de création d'un service de données de recherche (SDR) à l'Université Laval*, 1991 (U580, semi-actif, A/7793, boîte 19976).
- Drolet, Gaëtan, Pierre Giguère, Philippe Houyoux, Denis Le May et Gilles Paradis, *Guide pour l'élaboration de politiques sectorielles de développement des collections*, édition révisée, Bibliothèque Université Laval, Division des CSHS, juin 1996.
- Évaluation de la bibliothèque : mise en œuvre des recommandations du conseil d'administration (Résolution CA-96-94), rapport d'étape*, Université Laval, 8 avril 1997.
- Faculté de médecine, *Pour l'identification d'une bibliothèque des sciences de la santé*, 9 juin 1975 (U580, 31/1).
- Faits saillants 2003-2004*, Université Laval, Bibliothèque, 16 août 2004.
- Faits saillants : rapport annuel 2004-2005*, Université Laval, Bibliothèque, août 2005.
- Faits saillants : rapport annuel 2005-2006*, Université Laval, Bibliothèque.
- Faits saillants 2006-2007 : accéder au savoir*, Université Laval, Bibliothèque.
- Faits saillants 2007-2008 : améliorer l'accès au savoir*, Université Laval, Bibliothèque.
- Faits saillants 2008-2009 : s'affirmer dans le milieu*, Université Laval, Bibliothèque.
- Faits saillants 2009-2010 : œuvrer à la connaissance*, Université Laval, Bibliothèque.
- Faits saillants 2010-2011 : des collections toujours plus inspirantes*, Université Laval, Bibliothèque.
- Faits saillants 2013-2015 : innover pour écrire l'avenir*, Université Laval, Bibliothèque.
- Fiset, Deschamps & Bartha (firme d'architectes), [*Lettre à Fernand Gingras*], 25 mai 1966 (U505, 55/03.2).
- Gagné, Hervé, *Résumé et recommandations*, [1958] (U580, 16/2).
- Gagné, Hervé, [*Lettre à Maurice Lebel, doyen de la faculté des lettres*], 12 avril 1960 (U580, 55/3).
- Gagné, Hervé, *La Bibliothèque de l'Université Laval : nature et organisation*, décembre 1961 (U580, 16/2). Série de mémoires. Pour les autres, voir U580, 16/2.
- Gagné, Hervé, *Bibliothèque générale : projet de construction*, [1962] (U580, semi-actif, A/09826, boîte 458).
- Gagné, Hervé, [*Lettre adressée au recteur Louis-Albert Vachon*], 30 juillet 1962 (U580, 58/1).
- Gauthier, Réal, *Enquête sur les usagers de la bibliothèque*, 4 vols, Québec, Bibliothèque de l'Université Laval, 1975.
- Ghaouti, Loubna, *Bâtir aujourd'hui la bibliothèque de demain*, Université Laval, Bibliothèque, janvier 2015.
- Groupe de travail sur le projet de création d'un service de diffusion de fichiers lisibles par machine : rapport*, Ste-Foy, Bibliothèque et Centre de traitement de l'information, Université Laval, 1981.
- Guide d'utilisation du MIRACODE*, Université Laval, Centre de documentation de la Bibliothèque, septembre 1972 (U580, 33/3).
- Guilmette, Pierre, *Histoire de la Bibliothèque de l'Université Laval : Bibliographie*, 31 mars 2005.
- Hudon, Marcel, *Plan for the Centralization of Technical Processes in the Library of Laval University*, Québec, Canada, Master degree dissertation, Washington, D.C., November 1961.
- Hudon, Marcel, *La bibliothèque 1947-1968*, conférence prononcée le 5 mars 1968 lors des soupers mensuels « Les soupers des bibliothécaires ».
- Implantation des recommandations de la politique de décentralisation de l'accès au catalogue collectif : rapport du Comité d'implantation*, Bibliothèque de l'Université Laval, janvier 1982 (U580, 33/3).
- Implantation du catalogue COM : rapport partiel du comité d'implantation du catalogue COM*, Bibliothèque de l'Université Laval, janvier 1982 (U580, 33/2).
- Information(s) – collections scientifiques*, Université Laval, Bibliothèque, Division des collections scientifiques, bulletin interne (U580, semi-actif, A/06350, boîte 5709). Produit du n° 1 (8 novembre 1982) au n° 4 (2 mars 1983). Change de titre pour *Informasciences*, puis pour *Collections scientifiques : bulletin d'informations*, à partir du n° 1 (25 septembre 1984). Dernier numéro consulté : n° 1, 85/86.

- Information(s)*, Université Laval, Bibliothèque, Division des collections des sciences humaines et sociales, bulletin interne (série incomplète U580, 43/1). Produit du n° 1 (5 juin 1981) au n° 91 (4 octobre 1984). Série complète au semi-actif (U580, A/06350, boîte 5709). Suivi par *Information(s) – N.S.*, qui repart la numérotation à 1, pour une nouvelle série, le 22 octobre 1984.
- Information(s) – N.S.*, Université Laval, Bibliothèque, Division des collections des sciences humaines et sociales, bulletin interne (série incomplète U580, 43/1). Produit du n° 1 (22 octobre 1984) au n° 185 (4 janvier 1993). Série complète au semi-actif pour les n°s 1 à 58 (U580, A/06350, boîte 5709).
- Innover pour mieux accéder au savoir : planification stratégique 2010-2013*, Bibliothèque de l'Université Laval, octobre 2010.
- Jean-Guy Théoret, Consultant Inc., *Bibliothèque de l'Université Laval, réaménagement et agrandissement des espaces de la Bibliothèque : analyse sommaire des coûts et étude du blocage des espaces des hypothèses retenues, rapport d'étude*, 12 juin 2007.
- Kenniff, Patrick, Ludovic Ouellet, Andrée Roberge et François Routhier, *La politique globale de la bibliothèque*, document de travail, Commission de la recherche de l'Université Laval, 25 janvier 1978.
- L'Estafette : bulletin de nouvelles des employés de la Bibliothèque*, Université Laval, Bibliothèque, 1969-1971.
- L'évaluation de la didactique*, rapport final présenté à l'U.P.A. de Didactique, Université Laval, Québec, mai 1979 (U580, semi-actif, A/7793, boîte 19976).
- L'Université Laval et sa bibliothèque : des coupures budgétaires qui mettent en péril la qualité de l'enseignement et de la recherche*, comité ad hoc de la Bibliothèque, juillet 1998.
- La Bibliothèque de l'Université Laval : aperçu sur son but, ses objectifs, ses politiques et son fonctionnement*, édition provisoire, 1978 (U580, 33/1).
- La bibliothèque et le service d'analyse et d'indexation*, Université Laval, Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche, juin 1974 (U580, 16/1).
- La problématique du développement du SAI*, août 1974 (U580, 16/1).
- Laberge, Paul-André, *Analyse du plan directeur triennal (1979-1982) de la Bibliothèque*, 23 mars 1979 (U580, 16/2).
- Laffaille, Isabelle, *La fonction de conseiller à la documentation à la Bibliothèque de l'Université Laval (Québec)*, stage effectué du 2 avril au 25 mai 1990 à la Bibliothèque de l'Université Laval, 1990.
- Lambert, James Harold, *Bibliographie de l'Université Laval*, [Ste-Foy], Université Laval, Bureau du secrétaire général, Division des archives, 1996.
- Lamontagne, Brigitte, *Les communications à la bibliothèque : à la recherche d'un second souffle, plan de communication*, Bibliothèque de l'Université Laval, décembre 1993.
- Lasou, Pierre et Normand Pelletier, *Le développement des collections électroniques : document de consultation à l'intention des conseillers à la documentation*, Québec, Bibliothèque de l'Université Laval, 2005.
- Laverdière, Richard, Louise Dion, Jacynthe Guay, Brigitte Lamontagne, France Morin et Michel Plante, *Rapport du groupe de travail sur la formation documentaire*, Québec, Bibliothèque de l'Université Laval, 1997.
- Le fil d'Ariane : Bulletin d'information à l'intention des employés*, Bibliothèque de l'Université Laval, du n° 1 (5 juin 1991) au n° 4 (28 février 1994). La numérotation repartait de 1 à chaque année.
- Le Rat de Bibliothèque : Revue d'Actualité Technologique et Sujets de bibliothèque*, bulletin interne à la Bibliothèque de l'Université Laval, du vol. 1, n° 1 [1999] à octobre 2003 (sans numérotation à partir de février 2003).
- Leclerc-Gauthier, Rita, *Cette centralisation des bibliothèques, est-elle aussi indésirable qu'on le croit ?*, [1973] (U580, semi-actif, A/07179, boîte 3467).
- Leclerc-Gauthier, Rita, *Onze ans d'informatique à la bibliothèque de l'Université Laval, 1963 à 1974*, Québec, Bibliothèque de l'Université Laval, 1975.
- Leclerc-Gauthier, Rita, *Mes seize ans à la Bibliothèque de l'Université Laval : quelques notes de petite histoire...*, 12 mai 1983 (U580, 37/1).
- Les Bibliothèques des hôpitaux d'enseignement affiliés à l'Université Laval : rapport d'enquête*, Université Laval, Bibliothèque, 1971.
- Les systèmes de documentation et d'information spécialisés du service d'analyse et d'indexation*, Service d'analyse et d'indexation, Bibliothèque de l'Université Laval, septembre 1973 (U580, 33/2).
- Marquis, Marie-Josée, *Plan de communication 2009-2010*, Université Laval, Bibliothèque, mai 2009.
- Marquis, Marie-Josée, *Plan de communication 2010-2011*, Université Laval, Bibliothèque, mai 2010.
- Marquis, Marie-Josée, *Plan de communication 2011-2012*, Université Laval, Bibliothèque, juillet 2011.

- Marquis, Marie-Josée, *Plan de communication 2015-2016*, Université Laval, Bibliothèque, avril 2015.
- Marquis, Marie-Josée, *Plan de communication 2016-2017*, Université Laval, Bibliothèque, mai 2016.
- Martin, Gérard, *Rapport général du Comité d'étude sur les structures et le fonctionnement de la Bibliothèque de l'Université Laval*, «Rapport Martin», avril 1976 (U580, 31/1).
- McDonald, Currie & Cie, *Rapport du comité conjoint sur les acquisitions par la bibliothèque*, 1969 (U580, 31/1).
- McEniry, Mary Lynn et Marika Vachon, *Étude de l'aménagement de la Bibliothèque Bonenfant : automne 1998*, École d'Architecture, Université Laval, 22 janvier 1999.
- Mémoire des professeurs de la faculté de droit concernant la bibliothèque de droit*, [1966] (U539, 33/1).
- Michaud, Nelson, *Mémento méthodologique*, [Québec], Université Laval, Faculté des sciences sociales, Département de science politique, 1997. Contient en appendice des explications sur les services et le fonctionnement de la bibliothèque de l'Université Laval.
- Montminy, Jean-Yves, *Université Laval, Pavillon Alexandre-Vachon : Mise aux normes et rénovation majeure, rapport pré-conceptuel*, 5 mai 2009.
- Nouvelles de la bibliothèque de l'Université Laval*, Université Laval, Bibliothèque, 1966-1967. Aussi publié comme une chronique dans *Au fil des événements*.
- Nouvelles de la bibliothèque*, Université Laval, Bibliothèque, 1967-1969 et 1975-1978 (U580, 43/1).
- Ouellet, Thérèse, *Projet de Bibliothèque*, 28 janvier 1960 (U580, semi-actif, A\09826, boîte 458).
- Papillon, Lucien, *Le point sur la centralisation dans le secteur de la médecine*, 23 avril 1974 (U580, 16/2).
- Papillon, Lucien, *Rapport sur le réaménagement des collections*, Université Laval, Bibliothèque scientifique, 16 mai 1974 (U580, 31/1).
- Papillon, Lucien, *La bibliothèque des sciences de la santé*, 4 mars 1976 (U580, 31/1).
- Papillon, Lucien, *Rapport sur la bibliothèque scientifique*, Bibliothèque scientifique, Université Laval, 15 août 1977 (U580, 31/1).
- Papillon, Lucien, *Le transfert de la Bibliothèque des sciences de la santé*, 22 août 1977 (U580, 31/1).
- Papillon, Lucien, *Explications de certaines données du document du 22 août*, Bibliothèque scientifique, Université Laval, 17 octobre 1977 (U580, 31/1).
- Paradis, Gilles, *Rapport annuel: secteur philosophie, 1968-1999*.
- Paradis, Gilles, *Critères pour une répartition du budget consacré aux ressources documentaires*, janvier 1977 (U580, 31/1).
- [*Pétition des étudiants en agriculture pour le retour de leur bibliothèque facultaire*] [1973] (U580, 16/2).
- [*Pétition et document des professeurs et étudiants gradués en médecine pour des améliorations souhaitées à la bibliothèque scientifique*], 8 mars 1974 (U580, 16/2).
- Partage des livres et des revues du Grand Séminaire et de la Faculté de théologie*, Bibliothèque de l'Université Laval, 28 mai 1965 (U580, 33/1).
- Plan d'organisation de la Bibliothèque*, par l'assistant du directeur, Université Laval, [1963] (U580, 16/2).
- Plan directeur triennal 1979-1982*, Québec, Bibliothèque de l'Université Laval, 1979 (U580, 16/2).
- Plan directeur triennal 1979-1982*, Université Laval, Faculté de droit, 1979.
- Plan directeur 1983-1986*, Service de la Bibliothèque, Université Laval, décembre 1982 (U580, 16/2).
- Plan directeur 1987-1990, prolongement 1990-1992*, Bibliothèque de l'Université Laval, mars 1990.
- Plan directeur 1992-1997*, Bibliothèque, Université Laval, 1992 (U580, 16/2).
- Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval*, sous la responsabilité du Vice-rectorat aux études et aux activités internationales, 21 mai 2014.
- Politique et procédures pour une plus grande accessibilité des services documentaires dans le milieu*, Bibliothèque de l'Université Laval, Comité d'étude sur les salles de lecture, juin 1979.
- Politique globale de la bibliothèque: rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche*, Québec, Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche, novembre 1977.
- Pour une politique d'accès au catalogue collectif: rapport du comité «ad hoc»*, Bibliothèque de l'Université Laval, septembre 1980 (U580, 33/3).
- Pour une politique de conservation des ressources documentaires*, Université Laval, Bibliothèque, Comité ad hoc pour une politique de conservation des ressources documentaires, Ste-Foy, Université Laval, 1979.
- Problématique du SAI: lettres, échanges, résolution et dénouement* [sic], Université Laval, Service d'analyse et d'indexation, mai 1974 (U580, 16/1).

- Procès-verbal de la réunion tenue le 20 mai 1975, à 15 heures à la suite d'une convocation de M. Norbert Lacroix, étude et commentaire du procès-verbal par le président du comité-conseil avec des dirigeants de la bibliothèque, 20 mai 1975 (U580, 31/1).*
- Programme [de construction] : Faculté des sciences, Université Laval (U505, 55/03.7).*
- Programme de construction de la bibliothèque de l'Université Laval : approuvé par le Comité général de la Bibliothèque, 22 juin 1965 (U580, 55/3).*
- Programme détaillé des besoins : Bibliothèque scientifique, Pavillon Alexandre-Vachon, 1^{er} juin 2009.*
- Projet de réaménagement de la Bibliothèque scientifique : Réflexions sur la fermeture de la Bibliothèque du 1^{er} cycle en mars 2010.*
- Projet de réaménagement des espaces : collections spéciales, Comité de planification des espaces, Bibliothèque, Université Laval, mars 2008.*
- Projet de règlement de la dette de l'Université envers le Séminaire de Québec, mars 1955, (U580, semi-actif, A/09826, boîte 958).*
- Projet de répartition de la bibliothèque générale entre le Séminaire de Québec et l'Université Laval, [1956?] (U580, 33/1).*
- Radiul : informations, bulletin interne à la Bibliothèque de l'Université Laval, du vol. 1, n° 1 (25 septembre 1989) au vol. 2, n° 7 (13 mai 1991). Suivi par *Le fil d'Ariane*.*
- Rapport annuel, Bibliothèque générale, Bibliothèque, Université Laval, 1969-1973.*
- Rapport annuel, Bibliothèque, Division des collections des sciences humaines et sociales, Université Laval, 1980-2007.*
- Rapport annuel, Bibliothèque, Division du traitement des fonds documentaires, Université Laval, 1990-2006.*
- Rapport annuel, Bibliothèque, thèses et livres rares, 1978-1981.*
- Rapport annuel, Division des collections scientifiques, Bibliothèque de l'Université Laval, 1978-1984 (U580, 17/1), 1985-1999 (U580, semi-actif, A/08604, boîte 49167), 2001-2005.*
- Rapport des activités, Bibliothèques du secteur scientifique, Université Laval, 1972-1973. Suivi par *Rapport des activités*, Bibliothèque scientifique, Université Laval, 1973-1978 (U580, 17/1).*
- Rapport du comité d'études sur le secteur « droit » de la Bibliothèque des sciences humaines, présenté à Monsieur le Doyen de la Faculté de droit, 20 décembre 1965 (U539, 33/1).*
- Rapport du comité-conseil de la Bibliothèque sur la politique globale de la Bibliothèque, Université Laval, février 1977 (U580, 16/2).*
- Rapport du conservateur pour l'année..., Bibliothèque de l'Université Laval, Québec, La Bibliothèque, 1962-1973. Suivi par *Rapport sur la Bibliothèque de l'Université Laval pour l'année...*, Québec, Bibliothèque de l'Université Laval, 1974-1987.*
- Rapport du directeur pour l'année..., Centre de documentation, Bibliothèque, Université Laval, 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972 et 1972-1973 (U580, 17/1).*
- Rapport du groupe de travail chargé de définir les critères de sélection des titres de périodiques scientifiques devant être conservés sur papier pour une période supérieure à cinq ans, Québec, Bibliothèque de l'Université Laval, juin 1985 (U580, semi-actif, A/12197, boîte 16895).*
- Rapport sur la Bibliothèque de l'Université Laval pour l'année..., Québec, Bibliothèque de l'Université Laval, 1974-1987. Précédé par *Rapport du conservateur pour l'année...*, Bibliothèque de l'Université Laval, Québec, La Bibliothèque, 1962-1973.*
- Règlement pour le service de la Bibliothèque, 14 novembre 1854 (U580, 24).*
- Répartition du budget par grandes catégories 1965-1975 : budget des livres, tableau (U580, 58).*
- Revue en partie propriété du Séminaire en partie propriété de l'Université ; Liste des volumes du Séminaire de Québec actuellement dans les bibliothèques de l'Université Laval (U580, semi-actif, A/09826, boîte 958).*
- Rheault, Alain, *Mémoire : le service de bibliothèque de l'Université Laval*, 2 mars 1962 (U580, 16/2).*
- Rompré, Mathieu, *La bibliothèque de l'Université Laval : État de la situation*, CADEUL, mars 2002.*
- Salle de lecture, école de médecine, Université Laval : règlement, [1909-1910] (microfilms du Séminaire, Université 173, n° 80).*
- Scantland, Jean-Marie, *Bibliothèque de l'Université Laval : Projet de regroupement des bibliothèques du secteur scientifique*, 25 janvier 1973 (U580, semi-actif, A/07179, boîte 3467).*
- Séance convoquée par le président du Conseil exécutif pour étudier le problème de la Bibliothèque, tenue le 21 avril 1975, à 16 heures, à la salle du Conseil de la Faculté des sciences et de génie, procès-verbal (U580, 31/1).*

- St-Louis, Chantal, Maude Laplante-Dubé, Normand Pelletier et Daniela Zavala-Mora, *Expérience et expertise : les bases solides pour un rôle renouvelé au cœur de l'Université Laval*, Université Laval, Bibliothèque, 30 avril 2015.
- Système d'affichage du fichier des périodiques*, Bibliothèque de l'Université Laval : manuel d'opération, Université Laval, Bibliothèque, 1968.
- Système d'affichage et de mise à jour du fichier des périodiques : documentation technique*, Québec, B.I.R.O. Inc, [1968 ?].
- Teasdale, Guy, *Bibliothèque numérique et technologies de l'information : de l'action et des priorités en 2009-2010*, 3 février 2009.
- Tessier, Yves, *Une approche pédagogique renouvelée de la documentation : la formation documentaire : une expérience innovatrice à la bibliothèque de l'Université Laval*, Service de pédagogie universitaire, Université Laval, 1977.
- Tessier, Yves, *Programme général de formation documentaire, phase 1 : programme d'initiation à la bibliothèque*, Bibliothèque de l'Université Laval, juillet 1977.
- Tremblay, Christiane, *Établissement du centre de documentation et choix d'un système de traitement de l'information : second projet*, Faculté des sciences sociales, Québec, mars 1963 (U580, 33/2).
- Trudel, Louis, *Les dimensions de l'organisation réelle du travail influençant les effets attendus d'un programme de formation à contenu ergonomique : le cas de la division CSHS de la Bibliothèque générale de l'Université Laval : rapport de recherche présenté aux dirigeants du milieu et aux participantes et aux participants à la recherche*, «Rapport Trudel», 1997.
- Une infrastructure de recherche et de formation, un facteur clé de la réussite académique : Planification stratégique – Horizon 2017*, Université Laval, Bibliothèque, mars 2014.
- Université Laval : bibliothèque*, brochure-souvenir pour l'inauguration du Pavillon de la bibliothèque, textes par Rita Leclerc-Gauthier, [Ste-Foy, mai 1969].
- Vachon, Louis-Albert, [Lettre à M. l'abbé Joseph-Marie Blanchet], 18 novembre 1964 (U580, 37/1).
- Varennnes, Rosario de, *Le catalogue collectif de la bibliothèque de l'Université Laval sur microfiches ?*, 1973 (U580, 31/1).
- Vice-rectorat exécutif, *Mandat d'évaluation du service de la bibliothèque*, Université Laval, 10 octobre 1995.
- Vinet, Bernard, *La politique de développement et de conservation des ressources documentaires de la Bibliothèque de l'Université Laval*, Québec, Bibliothèque de l'Université Laval, 1977.
- Vinet, Bernard, *Études et réflexions sur la bibliothèque du 1^{er} cycle*, mars 1977 (U580, 33/1).
- Vinet, Bernard, *Répartition du budget des ressources documentaires : document de travail*, octobre 1979 (U580, 58/1).
- Vinet, Bernard, *Le contrôle des ressources documentaires*, octobre 1979 (U580, 58/1).
- Vinet, Bernard, *La mise en place des programmes d'activités, secteur exploitation et développement*, Québec, Bibliothèque de l'Université Laval, 1980.
- Williams, Edwin E. et Paul-Émile Filion, *Vers une bibliothèque digne de Laval : rapport d'une enquête sur la Bibliothèque de l'Université Laval*, «Rapport Williams-Filion», 1962.
- Williams, Edwin E. et Paul-Émile Filion, *Pour une bibliothèque digne de Laval : supplément confidentiel*, [1962] (U580, 12/16).
- Williams, Edwin E. et Paul-Émile Filion, *Les objectifs à poursuivre : 1966-1971. Supplément à l'enquête (1962) sur la Bibliothèque de l'Université Laval*, Québec, 1965.
- Williams, Edwin E. et Paul-Émile Filion, *Appendix E : Questions of personnel – confidential*, [1965] (U580, 12/16).

Documents publiés

- «À court terme, restructuration de la bibliothèque scientifique en attendant une politique globale définie par un nouveau groupe de travail», *Au fil des événements* (13, 22), 16 février 1978, p. 3. Repris dans la *Gazette officielle de l'Université* (4, 2), février 1978, p. 11-14.
- Annuaire de l'Université Laval*, Québec, L'Université, 1856-2009. Variante du titre en 1932-1982 : *Annuaire général de l'Université Laval*.
- Annuaire de la faculté de droit*, relié avec l'*Annuaire de l'Université Laval*.
- Annuaire de la faculté de médecine*, relié avec l'*Annuaire de l'Université Laval*, 1918-1958.
- Annuaire de la faculté des sciences*, relié avec l'*Annuaire de l'Université Laval*, 1940-1962.
- «Ariane 2.0 : des facettes à découvrir», *Au fil des événements* (44, 2), 4 septembre 2008, p. 5.
- Au fil des événements*, Québec, Service des relations publiques, Université Laval, 1966-2012. Suivi par *Le fil* 2012-.
- «Autre mouvement de protestation contre la centralisation des bibliothèques à Laval», *Le Soleil*, 18 avril 1974, p. 6.

- Beaudry, Claude, «La bibliothèque de musique de l'Université Laval», *Fontes Artis Musicae* (34), 1987, p. 243-247.
- Beaufort, Philippe, «L'ergonomie cognitive à la Bibliothèque de l'Université Laval», *Travail et santé* (10, 1), mars 1994, p. 5-9.
- Beaulieu, André, «Spécialisation par sujet des bibliothécaires de référence: deuxième communication», *Nouvelles de l'ACBLF* (46), 29 mai 1970, p. 4-6.
- Bélaïr, Jo-Anne, Françoise Bourdon et Michel Mingam, «Le Répertoire de Vedettes-matière et Rameau: deux langages d'indexation en français: un luxe nécessaire», *International cataloguing and bibliographic control* (35, 2), 2006, p. 33-35.
- Bélaïr, Jo-Anne, Sylvie Bélanger, Denise Dolbec et Michèle Hudon, *Guide pratique du Répertoire de vedettes-matière*, Québec, ASTED, 2008.
- Benjelloun, Rida, «Archimède: a Canadian Solution for Institutional Repository», *Library Hi Tech* (23, 4), 2005, p. 481-489.
- Benoît-Ladouceur, Lucie, «Clef du monogramme 'S.M.E.'», *Bulletin de la bibliothèque nationale du Québec*, décembre 1978, p. 12-13.
- Bergeron, Frédéric, «Le service de référence dans une bibliothèque universitaire à l'ère Facebook», *Argus* (42, 1), 2013, p. 46-48.
- Bernier, Gaston, «Jean-Charles Bonenfant, un bibliothécaire modèle», *Documentation et bibliothèques* (48, 2), avril-juin 2002, p. 51-54.
- «BiblioFIL: sur l'échiquier de la Bibliothèque... qui fait quoi dans le nouvel organigramme? Reportage photographique», *Au fil des événements* (15, 21), 20 mars 1980, p. 15.
- Biondo, Stéfano et Pierre Racine, «Géoweb suite: une solution de mise en ligne des données géospatiales pour le centre d'information géographique et statistique de la Bibliothèque de l'Université Laval», *Bulletin: Association des cartothesques et archives cartographiques du Canada (ACACC)* (125), hiver 2006, p. 10-17.
- Biondo, Stéfano et Joë Bouchard, «Le projet *Septentrionalium* à la Bibliothèque de l'Université Laval: acquisition, conservation et mise en valeur d'une carte fondatrice de la nordicité», *Bulletin: Association des cartothesques et archives cartographiques du Canada (ACACC)* (140), hiver 2012, p. 15-31.
- Biondo, Stéfano et Joë Bouchard, «L'apparition du nord selon Gérard Mercator: mise en valeur novatrice d'un document fondateur pour la nordicité», *Argus* (42, 1), 2013, p. 7-11.
- Blackburn, Robert H., *Evolution of the Heart: a History of the University of Toronto Library up to 1981*, Toronto, University of Toronto Press, 1989.
- Blais, Raymond, «Création d'une nouvelle formule de répertoire analytique, au Service d'analyse et d'indexation de la bibliothèque à l'Université Laval», *Documentation et bibliothèques* (20, 1), mars 1974, p. 15-22.
- Blais, Raymond, «Constitution de banques d'information bibliographiques de langue française», dans *D'un océan à l'autre: perspectives d'avenir en sciences de l'information, comptes rendus de la cinquième conférence canadienne des sciences de l'information tenue au Holiday Inn, Ottawa, Ontario, 15-18 mai 1977*, Association Canadienne des Sciences de l'Information, mai 1977, p. 95-99.
- Blanchet, Joseph-Marie, «Construction d'une bibliothèque: expérience vécue à l'Université Laval», *Bulletin de l'association canadienne des bibliothécaires de langue française* (18, 2), juin 1972, p. 81-86.
- Boissonnault, Charles Marie, *Histoire de la faculté de médecine de Laval*, Québec, Presses Universitaires Laval, 1953.
- Boiteau, Marc, «Pavillon Jean-Charles Bonenfant? En hommage à ce grand professeur de 'Laval'», *Au fil des événements* (13, 7), 22 octobre 1977, p. 1.
- Bonnely, Claude, «La référence automatisée dans les bibliothèques d'université et de recherche», *Documentation et bibliothèques* (19, 1), 1973, p. 26-33.
- Bonnely, Claude, «Banques de données et diffusion sélective de l'information en sciences humaines», dans *Communications: stage pratique en informatique documentaire: télécatalogage en coopération; diffusion sélective de l'information*, Montréal, 23-25 octobre 1974, Montréal, 1975, p. 90-132.
- Bonnely, Claude, «L'utilité des experts-conseils dans l'évaluation des services et des systèmes», *Documentation et bibliothèques* (31, 1), 1985, p. 27-31.
- Bonnely, Claude, «Le défi des années 1990: les ressources humaines: vers un management écologique», dans *Mouvance: réflexions sur le développement des bibliothèques universitaires en hommage à Hubert Perron*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1992, p. 5-12.
- Bonnely, Claude, «Synthèse des diverses pratiques», dans *Bibliothèques et vedettes: principes et pratiques de l'indexation matière dans les pays francophones du Nord*, textes réunis par Pierre Buntschu, Martin Nicoulin et Flavio G. Nuvolone, Québec, Presses de l'Université Laval, 1993, p. 179-198.

- Bonnelly, Claude et Chantal Freschard, « Accord et mécanismes de coopération entre la France et le Canada (RAMEAU/RVM de LAVAL) », dans *Bibliothèques et vedettes : principes et pratiques de l'indexation matière dans les pays francophones du Nord*, textes réunis par Pierre Buntschu, Martin Nicoulin et Flavio G. Nuvolone, Québec, Presses de l'Université Laval, 1993, p. 201-214.
- Bonnelly, Claude, « Le développement des nouvelles technologies dans les bibliothèques universitaires nord-américaines : réalisations et perspectives », dans *Les nouvelles technologies dans les bibliothèques*, sous la direction de Michèle Rouhet, Paris, Electre-Cercle de la librairie, 1996, p. 35-50.
- Bonnelly, Claude, « Mise en place des nouvelles technologies dans une bibliothèque universitaire : l'exemple de l'Université Laval », dans *Les nouvelles technologies dans les bibliothèques*, sous la direction de Michèle Rouhet, Paris, Electre-Cercle de la librairie, 1996, p. 199-217.
- Bonnelly, Claude, « Coupures budgétaires et réductions de services à la bibliothèque : huit hypothèses de réduction des masses salariales », *Au fil des événements* (34, 22), 4 mars 1999, p. 7.
- Bonnelly, Claude, « The Canadian Initiative on Digital Libraries », *New Review of Information Networking* (9), 2003, p. 101-112.
- Bonnelly, Claude, « Un patrimoine unique, la collection de l'Université Laval », dans *300 ans de manuels scolaires au Québec*, sous la direction de Paul Aubin, [Québec], Bibliothèque et archives nationales du Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 32-43.
- Bonnelly, Claude et Gaëtan Drolet, « Searching the Social Sciences Literature Online: Social Scisearch », *Database* (1, 2), 1978, p. 10-25.
- Bonnelly, Claude, Jean-Pierre Côté et Eric Ormsby, « Les conséquences du sous-financement des universités sur le développement des bibliothèques », *Documentation et bibliothèques* (38, 2), 1992, p. 5-12.
- Bonnelly, Claude et Guy Teasdale, « La bibliothèque virtuelle à l'Université Laval : une réalité tangible », *Éducation et francophonie* (26, 1), automne-hiver 1998, p. 54-65.
- Bonville, Jean de, « L'efficacité du système de repérage dans la perspective de la désuétude documentaire », *Argus* (10, 1), janvier-février 1981, p. 14-18.
- Bonville, Jean de et Denis Le May, *La diffusion sélective de l'information : élaboration d'un système non-automatisé*, Québec, EDI-GRIC, 1979.
- Bonville, Jean de, Gaëtan Drolet, Madeleine Laliberté, Denis Le May et Gilles Paradis, *Proposition d'un plan de carrière pour le professionnel universitaire*, Université Laval, 1980.
- Bonville, Jean de, Gaëtan Drolet, Madeleine Laliberté, Denis Le May, Gilles Paradis, « Le bibliothécaire à l'Université : bibliothécaire ou universitaire? », *Argus* (10, 2), mars-avril 1981, p. 25-31.
- Booz, Allen & Hamilton. *Organization and Staffing of the Libraries of Columbia University: a Summary of the Case Study Sponsored by the Association of Research Libraries in Cooperation with the American Council on Education under a grant from the Council on Library Resources*, Washington, Association of Research Libraries, 1972.
- Bouchard, Joë, « The Mercator Project: Innovative Enhancement of a Founding Document for Polar Studies », translated by Marie-Claude Plourde, dans *Proceedings of the 25th Polar Libraries Colloquy: Papers presented at the 25th Polar Libraries Colloquy, hosted by the British Antarctic Survey and Scott Polar Research Institute, Cambridge, UK, 30th June -4th July 2014*, Andrew Gray (ed.), British Academic Survey, May 2016, p. 12-21.
- Bourque, Alain, « Lettre ouverte aux membres du Conseil de l'Université », *Au fil des événements* (13, 32), 1^{er} juin 1978, p. 4.
- Brunet, Jacques-Charles, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, Paris, Firmin-Didot, 1860-1865.
- Busque, Claude, « Réorganisation du service de référence à la Bibliothèque des sciences humaines et sociales de l'Université Laval », dans *L'organisation du travail en milieu universitaire : colloque sur le développement des ressources humaines dans les universités, Montréal, 23 et 24 novembre 1994*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1995, p. 105-112.
- Canadian Association of College and University Libraries, *Guide to Canadian University Library Standard Report 1961-1964*, [Ottawa], 1965.
- Cartier, Céline, « L'auto-évaluation et les instruments de mesure des services dans les bibliothèques de recherche », dans *L'évaluation des services publics : textes des conférences prononcées le 13 avril 1978*, Montréal, ASTED, 1978, p. 1-15.
- Cartier, Céline, « De TELECAT/UNICAT à Riblin ou la métamorphose d'un réseau », *Bulletin ABQ/QLA Bulletin* (22, 2), 1981, p. 10-17.
- Cartier, Céline, « La gestion de l'innovation technologique », *Argus* (10, 1), janvier-février 1981, p. 5-10.

- Cartier, Céline, «Le défi majeur de la Bibliothèque : concilier les exigences de la clientèle avec l'efficacité administrative», *Au fil des événements* (16, 21), 12 février 1981, p. 10.
- Cartier, Céline, «Les vedettes-matière bientôt détrônées par le progrès de l'informatisation? : la directrice de la Bibliothèque répond un NON rassurant», *Au fil des événements* (16, 29), 9 avril 1981, p. 4.
- Cartier, Céline, «L'information informatisée et l'Université», *Perspectives universitaires* (1, 1), octobre 1982, p. 60-65.
- Cartier, Céline, «La Bibliothèque au cœur de l'Université», *Au fil des événements* (18, 15), 9 décembre 1982, p. 10-12.
- Cecil K. Byrd, «Subject specialists in a University Library», *College and Research Libraries* (27, 3), May 1966, p. 191-193.
- Charte royale de l'Université Laval* [reproduction], 1942.
- Chicoine, Pierre, «La bibliothèque 2.0 émerge à Québec», *Argus* (37, 2), 2008, p. 11-12.
- Chicoine, Pierre, «Enjeux du web 2.0 pour une bibliothèque universitaire : expérimentation à l'Université Laval (Québec)», dans *Le web 2.0 en bibliothèques. Quels services? Quels usages?*, Paris, Électre-Cercle de la librairie, 2009, p. 159-169.
- «Connaissez-vous la bibliothèque?», *Au fil des événements* (12, 10), 10 mars 1977, p. B1-B12.
- Côté, Gabriel, «Participation financière au budget d'acquisition de la Bibliothèque : les facultés majeures n'ont pas répondu à l'appel», *Au fil des événements* (34, 11), 12 novembre 1998, p. 1-2.
- Côté, Gabriel, «Des étudiants manifestent contre les coupures au budget d'acquisition de la Bibliothèque», *Au fil des événements* (34, 15), 10 décembre 1998, p. 1-2.
- Côté, Gabriel, «Le parrainage d'abonnement à la rescousse de la Bibliothèque», *Au fil des événements* (34, 25), 25 mars 1999.
- Côté, Gabriel, «L'expertise du personnel de la Bibliothèque mise à profit dans un projet novateur de numérisation de documents du patrimoine canadien», *Au fil des événements* (34, 27), 15 avril 1999, p. 5.
- Côté, Gabriel, «La Bibliothèque a besoin de 6 millions de plus par année», *Au fil des événements* (35, 25), 23 mars 2000, p. 5 et 9.
- Côté, Gabriel, «'Musican', une banque de données unique sur la musique canadienne», *Au fil des événements* (35, 28), 13 avril 2000, p. 9.
- CRÉPUQ, *Statistiques générales des bibliothèques universitaires québécoises*, en ligne.
- Daneau, Marcel, «Lorsque le réaménagement complet sera terminé, professeurs et étudiants profiteront avec avantage des services de la bibliothèque...», *Au fil des événements* (9, 15), 13 décembre 1973, p. 4.
- Delorme, Silvie, «Les bibliothèques universitaires québécoises : retour vers le futur», *Documentation et bibliothèques* (54, 2), 2008, p. 81-86.
- Delorme, Silvie, «Sortir des rayons pour mieux rayonner : l'édition électronique des mémoires et des thèses», dans *Rayonner et partager : l'innovation dans les bibliothèques canadiennes*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2008, p. 97-99.
- Delorme, Silvie, Jacques Bélanger et Robert Desmeules, «Un espace pour chacun... Quand les expertises dialoguent : Mention honorifique 2011», *Documentation et bibliothèques* (60, 2-3), avril-septembre 2014, p. 79-84.
- Deschâtelets, Gilles, «L'ordinateur au service de l'information scientifique et médicale à l'Université Laval», *La vie médicale au Canada français* (1), février 1972, p. 171-174. Repris dans *L'Hôpital d'aujourd'hui* (18, 5), mai 1972, p. 35-37.
- Deschâtelets, Gilles, «GESYDAMS : l'expérience de l'Université Laval dans la dissémination sélective de l'information», *Documentation et bibliothèques* (19, 2), juin 1973, p. 85-88.
- Deschâtelets, Gilles, «La recherche documentaire en mode conversationnel : CAN/OLE, MEDLINE», dans *Communications : stage pratique en informatique documentaire : télécatalogage en coopération ; diffusion sélective de l'information*, Montréal, 23-25 octobre 1974, Montréal, 1975, p. 166-204.
- Deschâtelets, Gilles, «Miss CAN/OLE et Mister ORBIT», *Au fil des événements* (14, 8), 26 octobre 1978, p. 18.
- Deschâtelets, Gilles, «La télé référence : toute la mémoire du monde au bout des doigts», *Le Devoir*, samedi 21 août 1982, cahier 2 : L'information documentaire au Québec, situation et perspectives, p. 20.
- Deschâtelets, Gilles et Claude Bonnelly, «DSI/Laval : organisation et gestion d'un service automatisé de recherches bibliographiques dans une bibliothèque universitaire», *Documentation et bibliothèques* (22, 1), 1976, p. 17-28.
- «Deux prix nationaux pour la Bibliothèque», *Au fil des événements* (35, 1), 26 août 1999, p. 2.
- Dialogue avec l'histoire : les collections de la Bibliothèque de l'Université Laval*, sous la direction de Silvie Delorme, Université Laval, Bibliothèque, Presses de l'Université Laval, 2008.
- «Dialogue avec l'histoire», *Au fil des événements* (44, 12), 20 novembre 2008, p. 14.

- Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1966-.
- «Discours de M. Guy Sylvestre, directeur de la Bibliothèque Nationale du Canada, au dîner d'inauguration du Pavillon de la bibliothèque de l'Université Laval», *Bulletin de l'ACBLF* (15, 3), septembre 1969, p. 121-128.
- Dolbec, Denise, «Le Répertoire de vedettes-matière: outil du XXI^e siècle», *Documentation et bibliothèques* (52, 2), 2006, p. 99-108.
- «Don de Cascades inc. à la Bibliothèque», *Au fil des événements* (38, 34), 19 juin 2003, p. 2.
- Dorion, Henri, «Expérience documentaire avec l'appareil 'Miracode'», *Rapport des travaux du 20^e congrès, Montréal, 9-12 octobre 1964*, Montréal, ACBLF, 1965, p. 63-71.
- Drolet, Antonio, «La bibliothèque du Collège de Québec à l'Université Laval», *Canadian Library Council Bulletin* (1, 5), June 1945, p. 49-50. Repris dans *Canadian Library* (19), March 1963, p. 347-348.
- Drolet, Antonio, «La bibliothèque de l'Université Laval», *La revue de l'Université Laval* (7), 1952, p. 34-41.
- Drolet, Antonio, «Early Canadiana in Laval University library», *Canadian Library Association Bulletin* (14, 3), 1957, p. 107-108.
- Drolet, Antonio, «La bibliothèque de l'Université Laval sur la Cité universitaire: réalisations immédiates et projets d'avenir», *Rapport des travaux du 16^e congrès, Joliette, 8-10 octobre 1960*, Montréal, ACBLF, 1961, p. 231-234.
- Drolet, Gaëtan, *Les bibliothèques universitaires du Québec: essai de bibliographie*, [Montréal], CRÉPUQ, 1979.
- Drolet, Gaëtan, «La personnalisation des services documentaires», *Documentation et bibliothèques* (35, 2), avril-juin 1989, p. 45-51.
- Drolet, Gaëtan, «La bibliothèque universitaire québécoise à l'aube des fichiers de données numériques», *Documentation et bibliothèques* (38, 1), 1992, p. 15-22.
- Drolet, Gaëtan et Gilles Paradis, «Le bibliothécaire spécialiste à l'Université», *Documentaliste-sciences de l'information* (20, 2), mars-avril 1983, p. 46-51 et (20, 3), mai-juin 1983, p. 101-107.
- «Espace Emploi-Carrière à la Bibliothèque», *Au fil des événements* (42, 24), 8 mars 2007, p. 4.
- Forget, Guy, «L'ordinateur électronique au service de l'analyse documentaire», *Bulletin de l'ACBLF* (11, 3), septembre 1965, p. 121-124.
- Forget, Guy, «Library Catalogue Production at Laval University», dans *Automation in Libraries: Papers presented at the CACUL Workshop on Library Automation (University of British Columbia, Vancouver, April 10-12, 1967)*, Ottawa, Canadian Association of College and University Libraries, 1967, p. 109-112.
- Forget, Guy, «Mécanisation des divers services de la bibliothèque de l'Université Laval», *Rapport des travaux du 20^e congrès, Montréal, 9-12 octobre 1964*, Montréal, ACBLF, 1965, p. 57-62.
- Forget, Guy, «La bibliothèque universitaire: le centre de documentation, une nouvelle dimension», dans *Information et documentation à l'Université*, Montréal, AUPELF, 1969, p. 95-107.
- Fournier, Michel, «Principes et pratiques de l'indexation matière au Canada», dans *Bibliothèques et vedettes: principes et pratiques de l'indexation matière dans les pays francophones du Nord*, textes réunis par Pierre Buntschu, Martin Nicoulin et Flavio G. Nuvolone, Québec, Presses de l'Université Laval, 1993, p. 13-36.
- Fournier, Michel, «Quelques problèmes d'organisation dans la gestion d'un vocabulaire multilingue», dans *Bibliothèques et vedettes: principes et pratiques de l'indexation matière dans les pays francophones du Nord*, textes réunis par Pierre Buntschu, Martin Nicoulin et Flavio G. Nuvolone, Québec, Presses de l'Université Laval, 1993, p. 145-146.
- Fournier, Michel et Rémi Boucher, «Le AAT: son adaptation en français par l'équipe du répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval», *Art Libraries Journal* (21, 3), 1996, p. 29-33.
- Frail, Kim et Chantal St-Louis, «Des montagnes Rocheuses au Saint-Laurent: l'expérience d'une bibliothécaire albertaine au Québec», *Argus* (34, 1), 2005, p. 23-26.
- Gagné, Hervé, «Le répertoire des vedettes-matière de la bibliothèque de l'Université Laval», *Rapport des travaux du 18^e congrès, Sherbrooke, 6-8 octobre 1962*, Montréal, ACBLF, 1963, p. 102-103.
- Gascon, Pierre, «Le Répertoire de vedettes-matière de la Bibliothèque de l'Université Laval: sa genèse et son évolution», *Documentation et bibliothèques* (39, 3), 1993, p. 129-139 (pour la 1^{ère} partie) et (40, 1), 1994, p. 25-32 (pour la 2^e partie).
- Gauthier, Réal, «Le service des brochures à la Bibliothèque de l'Université Laval», *Nouvelles de l'ACBLF* (37-38), juillet-août 1969, p. 13-15. Repris dans *Nouvelles de l'ACBLF* (47), juin

- 1970, p. 9-10 et dans *Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques* (24), mai-juin 1970, p. 188-189.
- Genest, Hélène, Nicole Genest et Pierre Guilmette, «Cri d'alarme au sujet du budget d'acquisition de la bibliothèque», *Au fil des événements* (34, 13), 26 novembre 1998, p. 8.
- Giroux, Lorne, «La bibliothèque de l'Université Laval et le Secteur du droit ou 'tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil'», *Au fil des événements* (10, 31), 17 avril 1975, p. 3.
- Godbout, Claude, «Précisions du vice-recteur Claude Godbout au sujet du budget d'acquisition de la bibliothèque», *Au fil des événements* (34, 11), 12 novembre 1998, p. 8.
- Goulet, Jean, «La jurimétrie et nos bibliothèques traditionnelles», *Bulletin de l'ACBLF* (15, 3), septembre 1969, p. 129-130.
- Guilmette, Pierre, «La diffusion sélective de l'information appliquée au dépistage et au choix de la documentation», dans *Communications : stage pratique en informatique documentaire : télécatalogage en coopération ; diffusion sélective de l'information, Montréal, 23-25 octobre 1974*, Montréal, 1975, p. 155-165.
- Guilmette, Pierre, «La Bibliothèque de l'Université Laval : une richesse documentaire à l'échelle du Québec», *Au fil des événements* (10, 29), 3 avril 1975, p. 4-5.
- Guilmette, Pierre, «Réflexions sur la profession de bibliothécaire», *Bulletin de l'ACBLF* (12, 2), juin 1966, p. 65-67.
- Guilmette, Pierre, «Les bibliothèques numériques», *Documentation et bibliothèques* (48, 4), 2002, p. 175-177.
- Guilmette, Pierre, «Le choix des livres dans les bibliothèques universitaires», *Argus* (33, 1), 2003, p. 15-24.
- Hamelin, Jean, *Histoire de l'Université Laval : les péripéties d'une idée*, Ste-Foy, Presses de l'Université Laval, 1995.
- Hamelin, Louis-Edmond, avec la collaboration de Stéfano Biondo et Joë Bouchard, *L'apparition du Nord selon Gérard Mercator*, Québec, Septentrion, 2013.
- Henry, Francine, «Le répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval», *Bulletin des bibliothèques de France* (35, 6), 1990, p. 373-376 et 378-379.
- Holley, Robert P., «The Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval Library, 1946-1992 : Francophone Subject Access in North America and Europe», *Library Resources & Technical Services* (46, 4), October 2002, p. 138-149.
- Hudon, Marcel, «D'hier à aujourd'hui», *Nouvelles de l'ACBLF* (39), octobre 1969, p. 13-15.
- «Inauguration de la salle Charlotte-Guérrette», *Au fil des événements* (47, 14), 8 décembre 2011, p. 6.
- Index librorum prohibitorum*, [In Civitate Vaticana], Typis Polyglottis Vaticanis, 1871.
- Jobin-Brûlé, Françoise, Kathleen Mennie de Varennes et Léonard Nadeau, «La formation des bibliotechniciens hier, aujourd'hui et demain», *Documentation et bibliothèques* (19, 2), juin 1973, p. 51-56.
- Jouguelet, Suzanne, «Un 'réseau' de vedettes-matière : le répertoire de l'Université Laval adopté par la Bibliothèque nationale», *Bulletin des bibliothèques de France* (28, 4), 1983, p. 383-389.
- «L'École des arts visuels sera installée à la Dominion Corset», *Le Soleil*, 18 décembre 1992, p. B1.
- «La Bibliothèque scientifique en pleine transformation», *Au fil des événements* (42, 2), 31 août 2006, p. 3.
- «La carte de Mercator», *Le fil* (48, 24), 21 mars 2013, p. 13.
- «La centralisation des bibliothèques à Laval soulève des protestations» *Le Soleil*, 14 novembre 1973, p. 12.
- «La Fondation R. Howard Webster, grande partenaire de la Bibliothèque», *Au fil des événements* (37, 30), 18 avril 2002, p. 2.
- «La Bibliothèque chef de file mondial en recherche documentaire : lancement du guide pratique du Répertoire de vedettes-matières et de l'interface Ariane 2.0», *Au fil des événements* (44, 1), 28 août 2008, p. 5.
- Lachance, Christine, «Le réaménagement du secteur Droit et Science Politique de la Bibliothèque de l'Université Laval», *Documentation et bibliothèques* (46, 3), 2000, p. 145-148.
- Lambert, James, «Les livres rares de la Bibliothèque de l'Université Laval», *Arts et métiers du livre* (52), février-mars 2006, p. 38-43.
- Lapierre, Dominique et Valérie Bouchard, «PHARE : une expérience de veille informationnelle : où Borges rencontre Netvibes et Delicious», *Documentation et bibliothèques* (57, 1), 2011, p. 29-32.
- Lapointe, Anne-Marie, «Au paradis des petits lecteurs», *Le fil* (48, 30), 13 juin 2013, p. 13.
- Larose, Yvon, «La collection des mémoires et thèses électroniques de la Bibliothèque compte maintenant 100 titres», *Au fil des événements* (39, 33), 3 juin 2004, p. 8.
- Larose, Yvon, «Le quatrième de la Bibliothèque fait peau neuve», *Au fil des événements* (47, 4), 22 septembre 2011, p. 6.
- Larose, Yvon, «Un espace plus ancré dans la modernité», *Au fil des événements* (47, 5), 29 septembre 2011, p. 2-3.

- Larose, Yvon, «Un outil d'avant-garde : la Bibliothèque remporte un prix pour GéoIndex+, sa nouvelle plateforme de traitement des données géospatiales», *Le fil* (48, 9), 8 novembre 2012, p. 7.
- Larose, Yvon, «Mercator et le fascinant pôle Nord», *Le fil* (49, 4), 19 septembre 2013, p. 8-9.
- Larose, Yvon, «De l'apprentissage actif, c'est quoi?», *Le fil* (49, 14), 5 décembre 2013, p. 5.
- «Le Centre Géo/Stat se distingue», *Au fil des événements* (41, 31), 11 mai 2006, p. 2.
- Le fil*, Québec, Service des relations publiques, Université Laval, 2012-2016. Précédé par *Au fil des événements*.
- «Le savoir en libre accès», *Le fil* (51, 26), 5 mai 2016, p. 7.
- Lebel, Germaine, «Quelques aspects des bibliothèques canadiennes», *Bulletin des bibliothèques de France* (13), 1968, p. 373-396.
- Leclerc-Gauthier, Rita, «Les possibilités de l'Index analytique», *Bulletin de l'ACBLF* (13, 1), mars 1967, p. 22-23.
- Leclerc-Gauthier, Rita, «Le centre de documentation de la Bibliothèque de l'Université Laval», *La revue de l'AUPELF*, automne 1967, p. 27-32.
- Leclerc-Gauthier, Rita, «L'automatisation du prêt au comptoir : une réalité à la bibliothèque des sciences, un projet à court terme pour la bibliothèque générale», *Au fil des événements* (5, 31), 9 avril 1970, p. 10-11, photos par Yves Tessier.
- Leclerc-Gauthier, Rita, «Le service des archives de la Bibliothèque», *Au fil des événements* (7, 17), 20 janvier 1972, p. 4.
- Leclerc-Gauthier, Rita, «La centralisation des bibliothèques : un mal pour un bien», *Au fil des événements* (9, 2), 13 septembre 1973, p. 6-7.
- Leclerc-Gauthier, Rita, «Le système antivol à la Bibliothèque générale : serait-ce la fin d'une hémorragie?», *Au fil des événements* (16, 2), 11 septembre 1980, p. 6.
- Lessard, Régis, «À la Bibliothèque de l'Université Laval, la référence fait signe aux usagers», *Documentation et bibliothèques* (20, 3), 1974, p. 165-166.
- Lussier, Claudine, Normand Pelletier, Gaston Quirion, «Les Idées fructueuses : un concept original qui porte fruit à la Bibliothèque de l'Université Laval», *Argus* (44, 3), 2016, p. 45-48.
- Lynn, Jeanette Murphy, *An Alternative Classification for Catholic Books : a Scheme for Catholic Theology, Canon Law and Church History*, Milwaukee, Bruce Publishing Company, Chicago, American Library Association, 1937.
- Normand, Sylvio, *Le droit comme discipline universitaire : une histoire de la Faculté de droit de l'Université Laval*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005.
- «Nos retraités : Claude Bonnelly», *Documentation et bibliothèques* (59, 1), janvier-mars 2013, p. 48-53.
- «Nos retraités : Gilles Deschâtelets», *Documentation et bibliothèques* (57, 1), janvier-mars 2011, p. 53-55.
- «Nos retraités : Marcel Hudon», *Documentation et bibliothèques* (55, 1), janvier-mars 2009, p. 45-47.
- «Nos retraités : Pierre Guilmette», *Documentation et bibliothèques* (52, 4), octobre-décembre 2006, p. 271-276.
- Ouellet, Danielle, *Histoires de chimistes : l'École supérieure de chimie de l'Université Laval, 1920-1937*, Ste-Foy, Presses de l'Université Laval, 1996.
- Papillon, Lucien, «L'enquête sur les bibliothèques des hôpitaux d'enseignement affiliés à l'Université Laval», *La vie médicale au Canada français* (2), mai 1973, p. 459-461. Publié également dans *Documentation et bibliothèques* (20), juin 1974, p. 77-79.
- Papillon, Lucien, Gilles Deschâtelets, Doris Dufour, Lorraine Bérubé, Yolande Taillon, Philippe Lemay, Alain Bourque et Louise Delisle, «Restructuration de la bibliothèque scientifique», *Au fil des événements* (13, 24), 2 mars 1978, p. 4.
- Paradis, Gilles, «Le choix des documents dans les bibliothèques universitaires ou de recherche», *Documentation et bibliothèques* (23, 2), 1977, p. 87-97.
- Paradis, Gilles, «L'activité professionnelle et les bibliothécaires», *Argus* (8, 3-4), mai-août 1979, p. 9-16.
- Paradis, Gilles, «Du bibliothécaire en général et du conseiller spécialisé en particulier», *Argus* (9, 2), Mars-avril 1980, p. 60-64.
- Paradis, Gilles, «Enquête sur des recherches documentaires effectuées dans la banque d'information bibliographique Psychological Abstracts (Psycinfo)», *Revue canadienne des sciences de l'information* (6), 1981, p. 97-108.
- Paradis, Gilles, *Philosophie des droits de l'homme, droits de la personne : bibliographie des publications françaises et anglaises dérivée de la base de données PERSONA*, Québec, Bibliothèque et Faculté de philosophie, Caen, Centre de philosophie politique et juridique URA-CNRS, 1992.
- Pelletier, Normand et Gaston Quirion, «Le Mentorat : expériences vécues à la Bibliothèque des sciences humaines et

- sociales de l'Université Laval», *Argus* (35, 1), printemps 2006, p. 25-29.
- Pelletier, Normand et François Gagnon, «Ta recherche d'emploi en un seul clic!», *Argus* (42, 1), 2013, p. 17-20.
- Programme d'automatisation des services de la bibliothèque de l'Université Laval*, Montréal, ACBLF, 1967.
- «Question de rodage ou de mentalité?», *Le Carabin* (29, 20), jeudi 14 novembre 1968, p. 6-7.
- «Réaménagement de la Bibliothèque: des documents déménagés en toute sécurité», *Au fil des événements* (46, 7), 14 octobre 2010, p. 2.
- «Règlement sur les bibliothécaires responsables», dans *Annuaire général de l'Université Laval 1932-1933*, p. 110-111.
- Règles de catalogage anglo-américaines*, Michael Gorman et Paul W. Winkler (rédacteurs), coordination de la version française par Pierre Manseau avec la collaboration de Louise Filion et André Paul, 2^e édition révisée de 1998, Montréal, ASTED, 2000.
- Richer, Yvon, «Télécatalogage en coopération», dans *Communications: stage pratique en informatique documentaire: télécatalogage en coopération; diffusion sélective de l'information*, Montréal, 23-25 octobre 1974, Montréal, 1975, p. 50-89.
- Riou, André, Yves Lauzon et Germain Pinar, «La centralisation des bibliothèques de l'Université Laval et les étudiants de la Faculté d'agriculture», *Au fil des événements* (9, 11), 15 novembre 1973, p. 4.
- Roberge, René-Michel, «Principes d'élaboration d'un système documentaire en patristique», *Studia Patristica* (20), 1989, p. 54-60.
- Robin, Madeleine, «Des volumes réinventés: quarante ans d'architecture à l'Université Laval», *Argus* (38, 1), 2009, p. 19-21.
- Séguin, Michel B. et Gaston Quirion, «Présentation sur l'initiative de démocratisation des données», dans *Mémoires & démographie: regards croisés au Sud et au Nord*, sous la direction de Richard Marcoux, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009, p. 140-143.
- «Selon 96.2 % des 'médecins', la Bibliothèque est inaccessible», *Au fil des événements* (9, 28), 4 avril 1974, p. 4.
- Simard, Denis, «Le système de prêt de la Bibliothèque de l'Université Laval», dans *Fourth Canadian Conference on Information Science, held at the University of Western Ontario, London (Ontario), May 11-14, 1976: Proceedings*, Ottawa, Canadian Association for Information Science, 1976, p. 83-89.
- Slingerland, Francis W., «Commentaires sur l'Intégration/sectorisation des bibliothèques», *Au fil des événements* (12, 24), 29 juin 1977, p. 4.
- Tanguay, Serge, «Améliorations réclamées à la bibliothèque», *Au fil des événements* (6, 7), 22 octobre 1970, p. 7.
- Tanguay, Serge, «Réception des gens de la bibliothèque», *Au fil des événements* (6, 8), 29 octobre, 1970, p. 7.
- Teasdale, Guy, «Le projet Notre mémoire en ligne», *La lettre du bibliothécaire québécois* (15), décembre-janvier 1999, en ligne.
- Teasdale, Guy, «La recherche intelligente se redécouvre à l'Université Laval: un nouveau catalogue voit le jour», *Argus* (37, 2), 2008, p. 7-10.
- Tessier, Yves, «La cartotheque», *Le Vieil Escollier de Laval* (18, 1), 1966, p. 10-11.
- Tessier, Yves, «La cartotheque de l'Université Laval», *The Cartographer* (3, 1), juin 1966, p. 61-63.
- Tessier, Yves, «Manque de civisme à la bibliothèque», *Carabin* (27, 28), 13 décembre 1966, p. 1-4.
- Tessier, Yves, «Computer cataloguing: the Laval map, library project», dans *Comptes rendus de la première Conférence nationale des cartotheques du Canada, du 14 au 16 juin 1967*, Ottawa, Archives publiques du Canada, [1967], p. 24-25.
- Tessier, Yves, «The Map Library of l'Université Laval», *Special libraries* (61, 3), March 1970, p. 131-132.
- Tessier, Yves, *La carte ancienne et l'automation*, mémoire de maîtrise, Université Laval, 1971.
- Tessier, Yves, «Conception, développement et applications du système polyvalent de documentation cartographique de l'Université Laval (Cartomatique/Cartess)», *Bulletin du Comité international d'historiens et de géographes de langue française* (2), Colloque de Bordeaux, septembre 1972, p. 33-38.
- Tessier, Yves, «Apprendre à s'informer: les fondements et les objectifs d'une politique de formation documentaire en milieu universitaire», *Documentation et bibliothèques* (23, 2), juin 1977, p. 75-84.
- Tessier, Yves, «La formation documentaire et l'apprentissage: vers une stratégie efficace d'implantation», *Documentation et bibliothèques* (24, 1), 1978, p. 3-10.
- Tessier, Yves, «Approche inédite mise de l'avant à l'Université: la gestion bibliographique intégrée et personnalisée», *Au fil des événements* (28, 8), 1992, p. 17.

- Tessier, Yves, *Le MIDOC, manuel d'information documentaire : gestion de système, gestion bibliographique, gestion informatique, gestion des données*, Québec, Tessima, 1993.
- Tessier, Yves, « L'information géographique numérique et le nouveau contexte des cartothèques », *Documentation et bibliothèques* (44, 2), 1998, p. 71-75.
- Tessier, Yves, « Vers une bibliothèque indigne de Laval? Lettre adressée au recteur de l'Université Laval », *Au fil des événements* (34, 25), 25 mars 1999.
- The Canadian musical heritage/Le Patrimoine musical canadien*, Ottawa, Canadian Musical Heritage Society, 1983-1999.
- Tremblay, Fernand, Jacques Lachapelle et Madeleine Robin, « Dossier Evans St-Gelais », *ARQ: revue d'architecture* (45), 1988, p. 15-29.
- « Un milieu d'étude inspirant », *Au fil des événements* (47, 15), 5 janvier 2012, p. 13.
- « Un partenariat fécond : l'Université obtient 1,5 M\$ pour favoriser la collaboration entre les études collégiales et universitaires », *Au fil des événements* (46, 7), 14 octobre 2010, p. 13.
- « Un site Web remanié pour les usagers de la Bibliothèque », *Au fil des événements* (41, 17), 12 janvier 2006, p. 1 et 6.
- UNICAT/TELECAT : a final report*, Toronto, Council of Ontario Universities, 1982.
- Université Laval, *Les « premiers statuts » : commentaires, questions et suggestions*, Commission de la réforme, [Québec, Université Laval], 1971.
- Université Laval, *Constitutions et règlements de l'Université Laval*, Québec, Presses à vapeur de A. Côté et Cie, 1863, 1874 et 1879.
- Université Laval, *Statuts de l'Université Laval*, [Ste-Foy], Office d'information de l'Université Laval, 1863-1932, 1934, 1935, 1937, 1942, 1965, 1971, 1972, 1974, 1993, 1995, 1998, 2000, 2011.
- Varenes, Rosario de, « Le répertoire de vedettes-matière de Laval, hier, aujourd'hui et demain », dans *Rapport des travaux du 20^e congrès*, Montréal, ACBLF, 1965, p. 122-125.
- Varenes, Rosario de, « Automatisation des périodiques à la bibliothèque de l'Université Laval : réalisations et projets », *Bulletin de l'ACBLF* (13, 3), 1967, p. 128-136.
- Varenes, Rosario de, « Computerized Serials Record at Laval University: A Progress Report », *Canadian Library* (24, 2), 1967, p. 122-123.
- Varenes, Rosario de, « L'utilisation de l'ordinateur dans une bibliothèque d'études : le point sur la situation actuelle », dans *Colloque sur les implications administratives de l'automatisation dans les grandes bibliothèques/Automation in Large Libraries: Implications for the Administrator and the Manager*, Université de Montréal, 9-11 mai 1968, Actes/Proceedings, Montréal, École de bibliothéconomie et Service d'éducation permanente, 1968, p. 43-56.
- Varenes, Rosario de, « Bibliothèques et bibliothécaires d'aujourd'hui et de demain à l'ère électronique. Quelques réflexions sur le thème du prochain congrès annuel de l'ACBLF : Information, communication et bibliothèque », *Bulletin de l'ACBLF* (15, 2), 1969, p. 59-66.
- Varenes, Rosario de, « L'automatisation des moyens d'information », *Le Vieil Escollier de Laval*, septembre 1969, p. 12-15.
- Varenes, Rosario de, « L'ordinateur dans le monde des bibliothèques : quelques réflexions sur le sujet », *Bulletin des bibliothèques de France* (14), septembre-octobre 1969, p. 377-388.
- Varenes, Rosario de, « Les frères siamois ou Le nouvel édifice de la Bibliothèque de l'Université Laval », *Nouvelles de l'ACBLF* (39, 31), octobre 1969, p. 10-12.
- Varenes, Rosario de, « Computerized Serials System at Laval University: from off-line to on-line; some memories and accomplishments », dans *Automation in Libraries 1970, Papers presented at the CACUL Workshop on Library Automation, Hamilton, Ontario, June 20-21, 1970*, Ottawa, Canadian Association of College and University Libraries, 1970, p. 129-147.
- Varenes, Rosario de, « Le bibliothécaire-analyste et l'informatique bibliothéconomique », *Nouvelles de l'ACBLF* (47), juin 1970, p. 23-31.
- Varenes, Rosario de, « On-Line Serials Systems at Laval University Library », *Journal of Library Automation* (3, 2), June 1970, p. 128-141.
- Varenes, Rosario de, « Le projet conjoint de télécatalogage en coopération des universités du Québec et de l'Ontario », *Documentation et bibliothèques* (20, 2), juin 1974, p. 69-76.
- Varenes, Rosario de, « Télécatalogage-Coop se porte bien, ou : le point sur le Projet conjoint de télécatalogage en coopération des universités du Québec et de l'Ontario », *Bulletin de la bibliothèque nationale du Québec*, juin 1975, p. 5-7.

- Varenes, Rosario de, «Quinze ans d'informatique documentaire à la Bibliothèque de l'Université Laval: un bilan», *La Revue de l'AUPELF* (16, 2), novembre 1978, p. 26-41.
- «Vibanque/vibank: système d'information sur la mécanique des vibrations», *Nouvelles de l'ACBLF* (72), janvier 1973, p. 27-28.
- Vinet, Bernard, «Le développement de la bibliothèque dans le milieu universitaire, une priorité», *Bulletin de l'ACBLF* (15, 3), septembre 1969, p. 132-135.
- Vinet, Bernard, *Souvenirs franco-ontariens rapaillés*, Québec, Éditions GID, 2010.
- Vinet, Bernard, *Un bibliothécaire se raconte*, Québec, Éditions GID, 2012.
- Williams, Edwin E., *Ressources des bibliothèques des universités canadiennes pour la recherche en humanités et en sciences sociales*, Ottawa, Conférence nationale des universités et collèges canadiens, 1962.
- Zavala-Mora, Daniela, «S'alimenter à la source de Pinterest: utilisation de Pinterest pour la mise en valeur des nouveautés en format électronique de la Bibliothèque de l'Université Laval», *Partnership: the Canadian Journal of Library and Information Practice and Research* (10, 2), 2015, en ligne.

Documents audiovisuels

- Ariane* [démonstration du fonctionnement du catalogue en ligne], Service des ressources pédagogiques, VHS, 1991.
- Bonnelly, Claude [entrevue sur les services offerts à la Bibliothèque], *Au fil de l'Université Laval*, n° 125, Service des ressources pédagogiques, VHS, 1991.
- Garon, Agathe [entrevue sur les services offerts au sein de la Division des collections spéciales], *Au fil de l'Université Laval*, n° 132, Service des ressources pédagogiques, VHS, 1991.
- Giguère, Marie-Claude [entrevue sur le catalogue informatisé de la Bibliothèque], *Au fil de l'Université Laval*, n° 157, Service des ressources pédagogiques, VHS, 1992.

Index des noms propres

- Achard, Michel: 160
Ackermann, H.-W.: 158
Allard, Louise: 241
Aubert, Albert: 6, 13
Auger, Jean-Charles: 64
Auger, Maurice: 172
- Baillargé, Charles: 8, 9
Barbeau, Maurice: 94
Beaudet, Louis: 6
Beaulieu, André: 30-31, 60-62, 64, 66, 83, 107-108
Bégin, Émile: 31
Bélair, Jo-Anne: 201, 240-241
Bélanger, Jacques: 235
Bélanger, Sylvie: 240, 242
Benjelloun, Rida: 218, 239
Bérubé, Annie: 186
Bérubé, Charles: 226
Bérubé, Daniel: 227
Bilodeau, France: 201
Biondo, Stéfano: 219-220
Bisaillon, Gérard: 71, 73
Blais, André-Albert: 6
Blanchet, Joseph-Marie: 26-28, 30, 33-34, 36-37, 40-41, 50, 54-57, 63-66, 68, 70, 74, 77, 81-82, 87, 90-92, 95, 100, 102, 107, 112, 114, 122-124, 127-128, 135-137, 144, 148-149, 152, 174, 180
Blanchet, Louis-Émile: 82
Bonenfant, Jean-Charles: 114, 154, 199
Bonneau, Louis-Philippe: 30, 94
Bonnely, Claude: 82, 140, 151, 180-182, 185-186, 188-189, 191, 196, 198, 203, 208, 215, 224-225, 227, 244
Bourque, Alain: 149
Brière, Denis: 234, 241
- Brun, Henri: 115
Brunet, Jacques-Charles: 14, 34
Bull, Jerry: 211, 214
Busque, Claude: 193-195, 202
Byrd, Cecil K.: 82
- Caron, Rosaire: 142
Carrier, Marcel: 156
Carrier, Pierre: 196, 228
Cartier, Céline: 148-153, 158-159, 164-165, 172, 174, 180, 203, 225
Cartier, Georges: 148-149
Casaubon, Édouard: 115
Chicoine, Pierre: 208
Cloutier, Jacques: 95
Cloutier, Louis: 22-23
Côté, Françoise: 201
Côté, Marcel: 83
- Dagenais, Michel: 144, 245
Dagneau, Pierre-Calixte: 18
Daneau, Marcel: 122-123, 125
Delorme, Silvie: 224-231, 234-236, 241, 244-245, 250-251
Desautels, Jacques: 130
Deschâtelets, Gilles: 140, 155-157, 165, 188
Desrochers, Edmond: 30, 50
Dinel, Guy: 94, 165
Dion, Louise: 83
Dolbec, Denise: 240-241
Dorion, Henri: 86
Drolet, Antonio: 30, 33, 37, 42
Drolet, Gaëtan: 83, 210-214
Dufour, Didier: 86

- Dumais, Benoît : 198, 203
Duplessis, Maurice : 154
- Filion, Paul-Émile : 50
Fiset, Édouard : 70
Forget, Guy : 57, 84-85, 88-90, 97-98
Fortin-Groulx, Jérémie : 220
Fournier, Michel : 144
François de Laval : 4
- Gagné, Hervé : 27-31, 34, 36, 39-42, 44-45, 54, 60, 65, 180
Gagnon, Alexandre : 108
Galarneau, Claude : 39
Gamache, André : 87-89
Garneau, Benoît-Philippe : 6, 9, 13, 37, 62
Garneau, Jacques : 41
Garnier, Bernard : 245
Garon, Agathe : 33
Gascon, Pierre : 91
Gauthier, Réal : 116
Genest, Hélène : 219
Gervais, Michel : 216
Ghaouti, Loubna : 233, 244-246, 250
Giguère, Pierre : 205
Gingras, Fernand : 29, 40, 45, 50, 69-70, 73, 123-124, 149-150
Gingras, Louis : 6
Goulet, Jean : 114
Guérette, Charlotte : 236
Guilmette, Pierre : 128
- Hamel, Thomas-Étienne : 6, 8
Hudon, Marcel : 30-32, 36, 38, 46-47, 51, 54, 103, 107, 150
Hudon, Michèle : 240
- Jobin, Jean-Baptiste : 41-42
Julien, Guy : 214
- Kerwin, Larkin : 125
Kirchner, Andras : 137
- Laberge, Paul-André : 152
Labrie, Aimée : 21
Lachance, Christine : 199
Laforge, Cybèle : 228
Laforge, Lorne : 166
Lamontagne, Brigitte : 227
Landry, Étienne : 17
Laverdière, Charles-Honoré : 6
LeBlanc, Napoléon : 87
LeBlanc, Roméo : 219
Lebrun, Jean : 166
Leclerc, Guy : 134
Leclerc-Gauthier, Rita : 98-99, 116, 122, 226
LeMay, Denis : 83, 115, 154
Lemieux, Martine : 214
Lemieux, Vincent : 114
Lessard, Claude : 93
Loranger, Émile : 91-92
Lynn, Murphy : 35, 173
- Maheux, Arthur : 20
Mainguy, Lucien : 44-45, 158
Marceau, Louis : 111-114
Marcoux, J.-Edmond : 6
Marquis, Marie-Josée : 227
Martin, Gérard : 134
Mathieu, Maurice : 107
Metcalf, Keyes DeWitt : 69
Méthot, Michel-Édouard : 6
Métivier, Madeleine : 43
Morin, Adrien : 144
Morin, Jean-Marie : 74
Mulroney, Brian : 210

- Nadeau, Sébastien: 242
Nobréga, Gérard: 245
- Ouellet, Martin: 220
Ouellet, Thérèse: 30, 38-39
- Papillon, Lucien: 107, 125-126, 130, 133
Paradis, Gilles: 81-83, 150, 180, 216
Paré, Rosario: 30
Parent, Alphonse-Marie: 40-41, 43, 94
Parent, Ingrid: 142
Parent, Jean-Baptiste: 43, 94
Peachy, Joseph-Ferdinand: 9
Pelletier, François: 20
Plourde, Gaston: 134
Pratte, Louis: 111-112
Prémont, Daniel: 214
Provost, Honorius: 60
- Quirion, Gaston: 219
- Rheault, Alain: 29-30
Rouleau, Yves: 134
Rousseau, Arthur: 18
Rousseau-Houle, Thérèse: 149
Roy, Thérèse: 67
Ruus, Laine: 211
Ryan, Claude: 93
- Savard, René: 64-65
Scantland, Jean-Marie: 33, 56, 58, 85, 92, 95, 152
Sibomana, Frédéric: 205
Simard, Émile: 81
Slingerland, Francis W.: 129
St-Gelais, Evans: 70
Sylvestre, Guy: 74
- Tanguay, Marie: 30
Tavenas, François: 183
Teasdale, Guy: 219, 226
Tessier, Paul: 88, 90, 149
Tessier, Yves: 67, 83, 99, 138-139, 150, 216-217
Tremblay, Christiane: 84-85
Tremblay, Fernand: 70-71, 73-74
Trotier, Louis: 158, 165
Trudel, Claire: 217
- Vachon, Louis-Albert: 30, 50, 54-55, 74, 87, 111-112, 114, 123-124
Vallée, Arthur: 18
Varenes, Rosario de: 56, 95, 97, 168
Vermette, Claude: 74
Victoria (Reine): 4
Vinet, Bernard: 33, 56, 58, 81-82, 95, 101, 114, 136, 152
- Williams, Edwind E.: 50

Index des sujets

- Administration: 28-30, 56-59, 150-154, 181-182, 225-227
Aide à la recherche: 193-195
Archives: 93-95, 165-166
Ariane (catalogue): 203-207, 239-240
ASYVOL: 85-86, 88, 92, 95, 97-98
Automatisation: 95-100
- Bal des doyens: 128, 136
Bases de données: 140, 166-167
Bibliothèque de droit: 16, 20-21, 111-115, 197-199
Bibliothèque de la Législature: 20, 114, 154
Bibliothèque de médecine: 16-19, 41-43, 110-111
Bibliothèque de premier cycle: 53, 75-76, 156-159, 161, 164-165, 197-198, 231
Bibliothèque de théologie: 108-109, 123-124
Bibliothèque des sciences de l'administration: 106-107
Bibliothèque des sciences: 21-23, 43-47, 155-165, 231-232
Bibliothèque Gabrielle-Roy: 200, 205-206
Bibliothèque générale: 4-15, 26-40, 53-105
Bibliothèques spéciales: 15-23, 40-47, 105-115
Budgets: 33-34, 100-101, 112, 173-176, 182-187, 201-203, 238, 255-256
Bureau du droit d'auteur: 247
- Catalogage et classification: 11-15, 34-37, 102-104, 168-173, 191-193
Catalogue informatisé: 171-172, 203-207, 239-240
Catalogue sur microfiches (COM): 168-171, 173, 206
CD-ROM: 166-167, 215
Centralisation des bibliothèques: 120-127, 188-189
Centre de conservation: 232-233, 237, 252
Centre de documentation: 84-93, 96-97, 104-105
Centre de traitement de l'information (CTI): 95, 98, 100, 105, 204, 210-213, 215, 217
- Centre Géo/Stat: 219-220
Cinémathèque: 67-68
Collections: 10-11, 33-34, 100, 201-203, 238, 255-256
Comité général de la bibliothèque: 27-28, 32, 39, 41
Comité-conseil de la bibliothèque: 126, 128-129, 132-133, 155, 175, 185, 188, 229
Conseil de la bibliothèque: 95, 115
Conseil universitaire: 4, 41, 120, 128, 132-133, 136, 149, 164, 168
Conseillers à la documentation: 81-83, 100-101, 103, 116, 132-133, 138-139, 152, 164-165, 167, 191-193, 201
CRÉPUQ: 211, 213-214
- Déménagement vers Ste-Foy: 39-40, 65-68
Dépôt institutionnel: 217-218
Dewey (système décimal): 23, 40, 43, 201
Didacthèque: 199-201
Directeurs de la bibliothèque: 6-8, 26-28, 54-56, 148-150, 180-181, 224-225, 244-245
Données numériques: 210-215
- Édibase: 216-217
Enquêtes et rapports sur la bibliothèque: 127-137
Étage droit et science politique: 197-199, 251-254
Évaluation: 115-117, 187-189
- Faculté de droit: 4, 67, 89, 198-199
Faculté de médecine: 4, 16, 124-126, 129-130, 158-159, 202
Fondation de l'Université Laval: 186-187, 197, 203
Formation documentaire: 138-140, 167, 195-197, 238-239
- GESYDAMS: 88, 90
Gopher: 207-208

Grand séminaire: 4, 10, 109
Grève des professeurs: 137-138

Hôpitaux affiliés: 110-111

Index (ouvrages à l'): 6, 31

LibQual: 117, 238

Library of Congress (Classification): 34, 37, 41, 47, 104-105, 111-113, 173

Library of Congress Subject Headings (LCSH): 37, 144, 241

Livres rares: 93-95, 165-166

Locaux: 8-10, 30-33, 68-80, 159-165, 227-238, 250-255

Mandat: 153-154

MARC: 142-143, 145, 217

MIRACODE: 85-89, 91, 95

Murphy Lynn (classification): 35, 173

National Library of Medicine (Classification): 42

Organigramme: 28, 59, 135, 150-151, 189-193, 225, 245-250

Pavillon Camille-Roy: 8

Pavillon de l'Université (Pavillon Central): 8-10, 21, 104

Pavillon de la Bibliothèque (Bonenfant): 68-80

Pavillon Jean-Charles-Bonenfant: 154

PEBUQUILL: 102

Petit séminaire: 4, 6, 10, 65

Plan directeur: 152-153, 181

Planification stratégique: 225-226

Presses de l'Université Laval: 27-29, 34, 38

Prêt entre bibliothèques: 101-102

RADIUL: 171, 203, 205

RAMEAU: 176-177

Rapport Auger: 172-173, 191

Rapport Marion: 192-193

Rapport Martin: 134-136, 150-152

Rapports William-Filion: 50-55, 60, 65, 69, 81, 84, 100-102, 110, 113, 122

Rayonnage mobile: 132-133

Réaménagement: 159-165, 227-238, 250-255

Répertoire de vedettes-matière: 37-39, 92, 95, 104-105, 143-146, 176-177, 204, 240-242, 257

Salle d'apprentissage actif: 253

Séminaire de Québec: 4, 8-11, 16, 37, 59-65, 93, 100, 108-110, 123-124

Séparation des collections (Séminaire/UL): 59-65, 104, 107-110, 123-124

Site web: 208-210, 242

Statistique Canada: 210-213

Techniciens: 193-195

Télécatalogage: 141-143, 172

Télé référence: 140-141, 166-167

UNICAT/TÉLÉCAT: 142-143

Université de Montréal: 7, 102, 105, 111, 192, 211, 214, 218, 240, 256

UTLAS: 141-143, 145-146, 170, 204, 206

Remerciements

Nos plus chaleureux remerciements aux retraités qui ont sacrifié de leur temps pour nous rencontrer : André Beaulieu, Claude Bonnelly, Alain Bourque, Claude Busque, Rosaire Caron, Céline Cartier (†), Michel Dagenais, Silvie Delorme, Guy Dinel, Gaëtan Drolet, André Gamache, Agathe Garon, Pierre Gascon, Marcel Hudon, Denis LeMay, Régis Lessard, Émile Loranger, France Morin, Gilles Paradis, Jean-Marie Scantland, Yves Tessier et Bernard Vinet (†). Nous sommes reconnaissant à Sylvie Bélanger, Guy Bilodeau, Loubna Ghaouti et Annie Turner, tous employés réguliers de la bibliothèque, de nous avoir accordé une entrevue malgré leurs horaires chargés.

Le personnel des archives, que nous avons côtoyé régulièrement pendant les deux années et demie de recherches nécessaires à ce projet, fut d'un secours inestimable. Nous avons usé, sinon abusé, des bons services de l'archiviste James Lambert tout au long de nos travaux. Nous saluons ici sa patience, son professionnalisme et sa disponibilité.

Les employés de la bibliothèque nous ont appuyé de diverses manières pendant ces années. Nous remercions sincèrement Louise Allard, Valérie Arsenault, Janie Beaumont, Chantal Beauregard, Brigitte Béland, Brigitte Belzile, Annie Bérubé, Charles Bérubé, France Bilodeau, Stéfano Biondo, Patrick Bissonnette, Joë Bouchard, Susanne Brillant, Nathalie Cantin, Pierre Carrier, Pierre Chicoine, Marianne Demers-Desmarais, Denise Dolbec, Myriam Dupont, Émilie Fortin, Alain Gendron, Catherine Lacoursière-Chevalier, Marie-Claude Laferrière, Karine Langevin, Dominique Lapierre, Pierre Lasou, Daniel Laverdière, Hélène Leclerc, Sonia Léger, Martine Lemieux, Marie-Claude Mailhot, Marie-Josée Marquis, Sébastien Nadeau, Louise Pelletier, Normand Pelletier, Mélanie Perron, Marcel Plourde, Gaston Quirion, Madeleine Robin, Sonia Roy, Jean Sirois, Chantal St-Louis, Amélie Tremblay et Laury-Ann Valcourt-Belzile.

Merci également à Luc Brisson (directeur de recherche au CNRS-Paris), Josée Brunet (responsable de projets au Service des immeubles de l'Université Laval), René-Michel Roberge (professeur retraité de la Faculté de théologie et de sciences religieuses de l'Université Laval) et Claudine Trudel (Direction des communications de l'Université Laval).

Notre gratitude s'étend finalement à nos précieux relecteurs : Claude Bonnelly, Gaëtan Drolet, Marcel Hudon et Chantal St-Louis. Les erreurs, omissions et imprécisions contenues dans le texte restent notre seule responsabilité.

PAVILLONS ET BÂTIMENTS

Centrale d'eau refroidie (CER)	10	Maison Omer-Gingras	17	Pavillon de Médecine dentaire (MDE)	8	Pavillon Jean-Charles-Bonenfant (BNF) ...	24
Centre de gestion des matières dangereuses (CMD)	32	Pavillon Abitibi-Price (ABP)	11	Pavillon des Sciences de l'éducation (TSE)	27	Pavillon La Laurentienne (LAU)	26
Complexe des serres de haute performance	14	Pavillon Adrien-Pouliot (PLT)	22	Pavillon des Services (PSA)	18	Pavillon Louis-Jacques-Casault (CSL)	31
Édifice du Boulevard	1	Pavillon Alexandre-Vachon (VCH)	21	Pavillon d'Optique-photonique (COP)	12	Pavillon Maurice-Pollack (POL)	37
Édifice du Vieux-Séminaire-de-Québec	3	Pavillon Alphonse-Desjardins (ADJ)	36	Pavillon Environtron (EVT)	16	Pavillon Palasis-Prince (PAP)	13
Édifice La Fabrique	2	Pavillon Charles-De Koninck (DKN)	23	Pavillon Félix-Antoine-Savard (FAS)	28	Pavillon Paul-Comtois (CMT)	34
Maison Couillard	15	Pavillon Charles-Eugène-Marchand (CHM)	20	Pavillon Ferdinand-Vandry (VND)	19	Stade TELUS-Université Laval (SSI)	4
Maison Eugène-Roberge	29	Pavillon de l'Éducation physique	5	Pavillon Gene-H. Kruger (GHK)	9		
Maison Marie-Sirois	30	et des sports (PEPS) (EPS)		Pavillon Gérard-Bisaillon (GBI)	33		
Maison Michael-John-Brophy	6	Pavillon de l'Est (PVE)	7	Pavillon J.-A.-DeSève (DES)	25		

SERVICES

- A Arrêt Métrobus (800-801)
- B Bibliothèque
- C Guichet automatique
- D Bureau sécurité-stationnement
- E Installations sportives
- F Centre de la petite enfance (CPE)

RÉSIDENCES

Pavillon Agathe-Lacerte (LCT)	35
Pavillon Alphonse-Marie-Parent (PRN)	40
Pavillon Ernest-Lemieux (LEM)	38
Pavillon H.-Biermans-L.-Morand (PBM)	39

Zones de stationnement - Catégorie : ① ② ③ (Résident) ④



Voie d'autobus exclusive



Couloirs souterrains



Postes de péage
(permis de stationnement à l'heure)



Borne de recharge électrique



Le Point - Service et information



PLAN DU CAMPUS

ulaval.ca 418 656-2131



Plan du campus, septembre 2017



Quiconque s'imagine que la vie en bibliothèque est un fleuve tranquille se détrompera en lisant cet ouvrage. Il n'y trouvera pas l'atmosphère feutrée, la douceur des manières ni la tranquillité qui feraient le quotidien des bibliothèques. Une bibliothèque universitaire se trouve au cœur de nombreux tiraillements. Elle compose avec les exigences difficilement conciliables des gouvernements, des autorités universitaires, des professeurs, des étudiants et de bien d'autres encore. Elle doit avancer au rythme des innovations technologiques et renouveler son rôle dans le système de l'éducation supérieure. La bibliothèque de l'Université Laval illustre en une large mesure les défis qu'ont dû relever toutes les bibliothèques universitaires.

Abondamment illustré, le livre s'adresse à ceux qui aiment les bibliothèques et les lieux de savoir, qu'ils aient déjà mis ou non les pieds à l'Université Laval. Nul besoin d'être bibliothécaire pour s'y plonger. D'un abord facile, le texte repose toutefois sur des recherches approfondies.

Ancien étudiant à l'Université Laval, RICHARD DUFOUR a une formation universitaire en philosophie et en bibliothéconomie. Il est bibliothécaire-conseil à la Bibliothèque de l'Université Laval depuis 2008. Il s'y occupe de la philosophie, de la théologie, des sciences religieuses, des études anciennes, de la science politique et des études internationales.

Disponible en numérique

www.pulaval.com

ISBN 978-2-7637-3732-4



9 782763 737324



Presses de
l'Université
Laval

Histoire